

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME XCV

1983

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture
et du Service Culturel de la Province de Liège

LIÈGE
MAISON CURTIUS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME XCV

1983

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture
et du Service Culturel de la Province de Liège

LIÈGE
MAISON CURTIUS

UN BOL ANTIQUE À INSCRIPTION GRECQUE AU MUSÉE DU VERRE À LIÈGE

par Louis DEROY

Je dois à l'amitié de M. Joseph Philippe, conservateur honoraire du Musée du Verre à Liège, d'avoir pu examiner un bol dont la place est assurément modeste parmi tant de remarquables chefs-d'œuvre de l'art verrier, mais qui présente un intérêt historique en raison de l'inscription grecque — incomplète — qui court le long de son bord. Ce bol hémisphérique (figure 1) est en verre très légèrement verdâtre. Son plus grand diamètre mesure 12 cm. Il est profond de 6,5 cm, avec un bord légèrement rentrant et un faible renforcement du fond qui lui assure, quand on le pose, un minimum de stabilité. La minceur uniforme du verre (environ 1,5 mm) ne laisse pas douter qu'il a été fabriqué par soufflage à

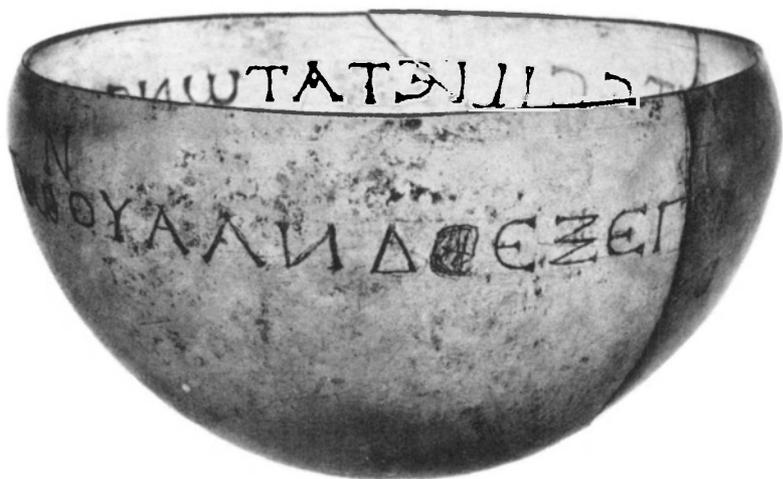


Fig. 1.

l'air libre. Aucune trace de pontil n'est visible sur le fond, où est gravé, à l'extérieur, un svastika destiné naturellement à être vu de l'intérieur, donc sinistrophe pour le buveur éventuel (figure 2). Une inscription votive en grec ancien est gravée continûment sur tout le pourtour, un peu plus bas que le bord ; elle est gravée à l'extérieur et à lire du dehors.

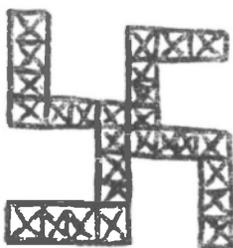


Fig. 2.

Quand ce bol, qui porte le numéro 68/39 dans l'inventaire du musée, lui a été vendu en 1968 par un marchand de Francfort-sur-le-Main, il était déjà brisé et avait été restauré en Allemagne : un morceau conservé était recollé, tandis que l'autre, perdu, avait été suppléé en matière plastique. Le marchand, notoirement en relation avec le Proche Orient, a présenté la pièce comme venant d'Anatolie. La date du IV^e siècle après J.-C. lui a été attribuée par M. Philippe sur la base de critères archéologiques (1).

Il n'existe encore aucune étude détaillée de ce bol. M. J. Philippe en a inséré une photographie (celle de la figure 1) dans son récent ouvrage *Histoire et art du verre* (2), mais sans engager d'étude spéciale. Récemment aussi, ce bol a fait partie de l'exposition « Splendeur de Byzance », organisée à Bruxelles, aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, du 2 octobre au 2 décembre 1982, dans le cadre de la manifestation « Europolia 82 — Grèce ». Il se trouve mentionné dans le catalogue de cette exposition (p. 243, V. 1) avec une autre photographie, les référé-

(1) Voir *Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège. Rapport du conservateur. Année 1968*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 82 (1969), p. 298, fig. 299. — Sur le cadre archéologique général et l'appartenance paléobyzantine, voir J. PHILIPPE, *Le monde byzantin dans l'histoire de la verrerie*, Bologne, 1970, *passim* (le bol est mentionné p. 69, n. 100).

(2) Liège, éd. Wahle, 1982, p. 65, n° 55.

rences indispensables et une très brève notice de M. J. Philippe. L'appartenance byzantine est naturellement à prendre dans un sens large. On sait qu'en histoire de ce temps, une école fait commencer l'époque byzantine avec le VI^e siècle et le règne de Justinien, mais une autre école fait remonter le byzantinisme un peu plus haut, au temps de Constantin.

Sur la forme et le décor de notre bol comme indices de localisation et de datation, outre les notices de M. Philippe, je ne crois pas inutile de citer ici en partie un commentaire de M. Schulze dans le catalogue de l'exposition « À l'aube de la France » organisée à Paris en 1981 ⁽³⁾. À propos d'une carte montrant la répartition des « coupes en forme de calotte » en Gaule au IV^e siècle, M. Schulze écrit : « Bon nombre d'entre elles portent en bordure un proverbe à boire latin. Elles proviennent sûrement d'un même atelier ». Après avoir montré que cet atelier a dû être vraisemblablement situé en Rhénanie, l'auteur ajoute : « L'homogénéité de ces coupes gravées en Gaule est frappante par rapport à celles qui furent trouvées dans les provinces du sud et de l'est de l'empire romain. Quelques-unes de ces pièces — comme l'exemplaire de Carthage et celui d'Ostie — se distinguent par une meilleure qualité de leurs gravures profondes, qui donnent plus de relief aux figurations (...) D'autres coupes en forme de calotte présentent, en guise de scène, une frise figurée (Torre d'Ares, au Portugal), qui est même remplacée, sur de nombreuses coupes, par une bande ornementale, un proverbe latin (Santiago do Cacem, Portugal) ou grec (Syrie, Palestine). À côté de caractéristiques stylistiques et techniques, les lieux de trouvaille et l'emploi d'inscriptions grecques indiquent que ces coupes en forme de calotte provenaient non de Gaule, mais d'ateliers méditerranéens, qui étaient installés en Italie ou à l'est de l'empire ».

Il convient sans doute de nuancer la valeur d'indice localisateur donnée par M. Schulze aux inscriptions grecques. On sait, en effet, que des verriers orientaux émigrés avaient établi des ateliers dans l'ouest de l'empire romain, tant en Italie qu'en Gaule. C'étaient particulièrement des Syriens hellénisés, comme l'attestent notamment des signatures gravées sur certains verres, par exemple ΑΡΤΑΣ ΣΕΙΑΩΝΙΟΣ et

⁽³⁾ *A l'aube de la France. La Gaule de Constantin à Childéric. Musée du Luxembourg, 26 février - 3 mai 1981* (Éditions de la Réunion des musées nationaux), p. 220 s. — Cette exposition reproduisait celle organisée à Mayence par le « Römisch-Germanisches Zentralmuseum » en 1981. Le catalogue français a été traduit de l'allemand par Christiane Eluère.

NEIKΩN ΣΕΙΔΩΝΙΟΣ. Non seulement ces verriers ont imité des modèles orientaux, mais ils ont reproduit des formules grecques dans leurs inscriptions. Le problème est de distinguer, parmi les verres à inscriptions grecques, ceux qui ont été importés de l'est de l'empire et ceux qui ont été fabriqués dans l'ouest, particulièrement au IV^e siècle. Sans prétendre traiter cette question de manière exhaustive, je voudrais seulement essayer ici, à partir de quelques exemples ⁽⁴⁾, d'en montrer la complexité.

On lit sur une série de récipients à boire en verre, généralement datés du IV^e siècle après J.-C., des inscriptions grecques qui, à la fois, invitent le destinataire à boire (ΠΙΕ « bois ») et lui souhaitent de vivre (ΖΗΣΑΙΣ « puisses-tu vivre ») toujours bien (ΑΕΙ ΚΑΛΩΣ) ou dans un entourage sympathique (ΕΝ ΑΓΑΘΟΙΣ). Souvent la formule est réduite à sa plus simple expression (« bois et puisses-tu vivre »), la suite sous-entendue allant de soi.

Citons par exemple ⁽⁵⁾ :

ΠΙΕ ΖΗΣΑΙΣ ΚΑΛΩΣ ΑΕΙ	(Cologne < Cologne) ⁽⁶⁾
ΠΙΕ ΖΗΣΑΙΣ ΑΕΙ ΕΝ ΑΓΑΘΟΙΣ	(Londres, Brit. Mus. < Cologne) ⁽⁷⁾
ΠΙΕ ΖΗΣΑΙΣ ΚΑΛΩΣ	(Berlin < Cologne) ⁽⁸⁾
ΠΙΕ ΖΗΣΑΙΣ	(Cologne < Cologne) ⁽⁹⁾
ΠΙΕ ΖΗΣΑΙΣ	(Schaffhouse < Stein, canton de Sch.) ⁽¹⁰⁾

Cette dernière formule très simplifiée, où quelquefois on lit ΖΗΣΕΣ, ΖΗΣΗΣ et ΖΕΣΕΣ ¹¹, a dû avoir un large usage populaire dans l'empire romain, même hors des milieux purement grecs. C'est du

⁽⁴⁾ Pour simplifier, je borne les références à trois recueils : A. KISA, *Das Glas im Altertume*, Leipzig, 1908, III. Teile, p. 956 ss. (Sinnsprüche und andere Inschriften) [abrégé KISA] ; F. FREMERSDORF, *Die römischen Gläser mit Schliff, Bemalung und Goldauflagen aus Köln*, 2 vol., Cologne, 1967 (= *Die Denkmäler des römischen Köln*, VIII) [abrégé FREM.] ; et le catalogue déjà cité *À l'aube de la France. La Gaule de Constantin à Childéric*, Paris, 1981 [abrégé AUBE].

⁽⁵⁾ La localisation est indiquée comme suit : musée < lieu de découverte.

⁽⁶⁾ FREM. n° 27.

⁽⁷⁾ KISA n° 240 ; FREM. n° 28 (bas).

⁽⁸⁾ KISA n° 241 ; FREM. n° 25.

⁽⁹⁾ FREM. n° 104.

⁽¹⁰⁾ AUBE n° 379.

⁽¹¹⁾ Ces graphies, qui reflètent la prononciation hellénistique, se trouvent depuis le II^e siècle après J.-C.

moins ce que laissent penser diverses attestations en lettres romaines (PIE ZESES), particulièrement les cas où les mots grecs sont familièrement abrégés ou associés à des formules latines. Citons par exemple :

PIE ZESES	(Avenches < Avenches) ⁽¹²⁾
PIE ZESES	(Terranova, Sicile) ⁽¹³⁾
VIVAS CVM TVIS PIE Z	(Trèves < Trèves) ⁽¹⁴⁾
GAVDIAS CVM TVIS PIE Z	(Oxford, Ashm. Mus. < Winthill, Somerset) ⁽¹⁵⁾
VIVAS IN DEO P Z	(Saint-Quentin < Vermand) ⁽¹⁶⁾
GAVDIAS IN DEO PIE Z	(Cologne < Cologne) ⁽¹⁷⁾

La simplification en est même venue à ne retenir que le second terme en laissant tomber l'invitation à boire, qui, tout compte fait, allait aussi de soi puisque l'inscription se trouvait sur un récipient à boire. Citons par exemple :

ZESES	(Bonn < Cologne, sur un cruchon en céramique) ⁽¹⁸⁾
SIMPLICI ZESES	(Mayence < Mayence) ⁽¹⁹⁾
VIVAS IN DEO Z	(Trèves < Trèves) ⁽²⁰⁾

La comparaison des formules permet de croire qu'en latin VIVAS « puisses-tu vivre » est, en réalité, la traduction du grec ΖΗΣΑΙΣ et que l'usage romain est calqué sur l'usage hellénique.

L'imitation du grec ne fait guère de doute quand on lit sur la coupe diatrète Trivulzio du musée archéologique de Milan ⁽²¹⁾ : BIBE VIVAS MVLTI ANNIS « Bois (et) puisses-tu vivre de nombreuses années ».

L'interpénétration des usages grec et latin me paraît impliquer un véritable bilinguisme chez certains verriers établis notamment dans la région rhénane au IV^e siècle de notre ère. Raisonnablement les inscrip-

⁽¹²⁾ AUBE, n° 215, 2.

⁽¹³⁾ KISA, n° 265.

⁽¹⁴⁾ AUBE, n° 108.

⁽¹⁵⁾ AUBE, n° 214.

⁽¹⁶⁾ FREM. n° 228 (bas), décor. chrét.

⁽¹⁷⁾ FREM. n° 226 ; AUBE n° 146.

⁽¹⁸⁾ Vu au Musée de Bonn.

⁽¹⁹⁾ KISA n° 188 ; FREM. n° 64 ; AUBE n° 89. — *Simplici* est le vocatif de *Simplicius*.

⁽²⁰⁾ FREM. n° 222.

⁽²¹⁾ Cf. Clémentine SCHACK. *Art du verre*, trad. par Anne Freyer, Paris, 1976 p. 42 et 138, fig. 18.

tions grecques citées plus haut n'impliquent donc pas que les récipients sur lesquels elles sont gravées, aient été nécessairement apportés d'une région hellénisée de l'empire romain ⁽²²⁾. Il faudrait que ce soit établi par d'autres critères. On ne peut tabler sur l'existence d'une inscription grecque que si celle-ci présente une graphie ou une forme littéraire non imputable à de simples artisans immigrés en Occident.

Ce préalable m'amène tout naturellement à examiner ce qui reste de l'inscription grecque gravée sur le pourtour du bol de Liège. Une transcription circulaire (figure 3) permet à la fois une lecture globale et une estimation relative de la partie brisée et perdue.



⁽²²⁾ Cette hypothèse a été avancée particulièrement pour le bol de Schaffhouse et pour la coupe diatrète de Trivulcio.

Rien dans l'écriture, de type monumental, ne semble contredire la datation au IV^e siècle. Les imperfections de la gravure semblent dénoncer sinon un amateur, du moins un artisan peu versé dans ce traitement du verre. Il a manifestement travaillé d'après un texte modèle, qu'il a probablement d'abord esquissé sur le pourtour du récipient de manière à en bien joindre les deux bouts. Mais il s'est trompé trois fois dans la partie conservée de l'inscription, laissant des ratures que je tenterai d'expliquer dans la suite. Il est évidemment possible que ce graveur ait été le verrier lui-même, exécutant tant bien que mal une commande. Mais on ne peut exclure la possibilité que la gravure du texte ait été faite secondairement par une autre personne, plus ou moins longtemps après la fabrication ou l'achat du bol. Il est cependant vraisemblable qu'un objet offert en cadeau avec des vœux était plutôt une nouveauté à la mode qu'une vieillerie depuis longtemps conservée.

Le premier problème que pose la lecture d'une inscription circulaire, est évidemment de savoir où il faut commencer. Malgré la perte d'une partie du texte, je me suis assez rapidement avisé que le début devait être le petit cercle que j'ai marqué d'une flèche dans la transcription. Non seulement le sens général y invite, mais il est significatif que le graveur, après avoir commis une rature dans le mot qui précède, ΦΙΛΑΟΥΝΤΩΝ⁽²³⁾, s'est trouvé à court de place pour achever ce mot et a été contraint d'ajouter le N final au-dessus de l'alignement parce qu'immédiatement à droite, le début du texte était déjà gravé.

Cela dit, il apparaît que le texte commence par deux mots, dont le deuxième se laisse aisément identifier : c'est, selon toute apparence, l'impératif aoriste δέξει « reçois, agréé, veuille agréer » dont une graphie δέξε est possible à une époque où αι, monophongué, était confondu avec ε, c'est-à-dire à peu près depuis 150 avant J.-C. Cette identification appelle cependant une réserve. La lettre qui suit ce verbe dans l'inscription et qui a été un peu abîmée par la cassure, est incontestablement Π. On peut dès lors a priori hésiter entre deux lectures : δέξε π[ou δέξ' έπ[. Dans ce dernier cas, on pourrait conserver au départ la graphie traditionnelle δέξει, en admettant que -αι monophongué pouvait être élidé⁽²⁴⁾. Il est possible aussi, dans l'hypothèse de

(23) Il a commencé apparemment à écrire omicron au lieu d'oméga.

(24) On en trouve un petit nombre d'exemples dans les textes littéraires, le plus ancien étant apparemment βούλομ' έγω dans l'*Illiade*, I, 117.

l'élision, de lire δέξο, forme de la voix moyenne pratiquement équivalente. L'emploi de δέξαι ou δέξο pour prier quelqu'un d'agréer un présent ou un hommage, est connu par ailleurs dans la littérature grecque (25). C'est sans doute un hasard si je ne l'ai pas trouvé sur un autre verre. En revanche, on en lit une forme latine équivalente sur trois récipients en verre de la Rhénanie romaine : EXCIPE, sur une coupe du « Rheinisches Landesmuseum » de Bonn (26); ESCIPE POCVLA [G]RATA, sur un bol du « Römisch- Germanisches Museum » de Cologne (27); ESCIPE ME PLACEBO TIBI, sur un autre bol du même musée (28). Pour choisir entre les deux lectures possibles, δέξε πι[ou δέξ' ἐπι], on ne peut tirer argument de la rature que le graveur a faite dans ce mot, car l'origine de cette rature se trouve peut-être dans le mot précédent, qu'il importe maintenant d'identifier.

Cette identification est subordonnée à une question préalable : le petit cercle où commence la lecture est-il un omicron ou un signe de ponctuation, en l'occurrence une variante du « point en haut », ordinairement employé dans les textes grecs classiques ? De prime abord, c'est la première manière de voir qui se présente à l'esprit : on pense naturellement à la façon grecque bien connue de transcrire par ου le u du latin dans de nombreux mots cités ou empruntés. Sachant que le bol est sans doute d'époque romaine impériale, des amis hellénistes m'ont suggéré de voir dans * οὐαλη soit l'impératif latin *uale* « porte-toi bien, salut », soit un vocatif de l'anthroponyme *Valens* (29), désignant en l'occurrence le destinataire du bol. Je ne suis pas séduit par ces deux hypothèses. Non seulement *vale* me paraît fort inattendu dans un contexte entièrement grec, mais il est, dans l'usage latin, une formule d'adieu, qui ne convient guère ici, à moins d'imaginer que le bol ait été un cadeau de départ offert à quelqu'un qui quittait une association. Quant à *Valens*, dont on aurait ici un vocatif de formation purement grecque, c'est sans doute un anthroponyme attesté au IV^e siècle dans la partie orientale de

(25) Notamment à l'occasion d'une offrande à une divinité. Par exemple dans une inscription de Delphes : ... ου δὲ δέξαι Φοῖβε Ἄπολλον (J. GEFFCKEN, *Griechische Epigramme*, 27) ; et dans une inscription d'Olympie : δέξο Φάναξ Κρονίδα Ζεῦ Ὀλύμπιε Καλὸν ἄγαλμα (PAUSANIAS, V, 24, 3 = P. FRIEDLANDER et H. B. HOFFLEIT, *Epigrammata*, p. 109).

(26) Vu sur place.

(27) FREM., n° 218 ; KISA n° 197 ; AUBE n° 109.

(28) FREM., n° 208 ; AUBE n° 373.

(29) Attesté en grec sous les formes Οὐάλης et Βάλης .

l'empire romain, mais fut-il porté par beaucoup de gens hors des quelques grands personnages que nous connaissons ?

Ces deux hypothèses ne s'imposent donc pas, à mon avis, et ne m'empêchent pas de préférer lire autrement le début de l'inscription.

Je crois, tout compte fait, qu'il vaut mieux considérer le cercle du début comme un signe de ponctuation⁽³⁰⁾. Une première raison réside dans le fait que, visiblement (figure 4), ce cercle est plus petit que les lettres de l'inscription (y compris l'omicron du dernier mot).

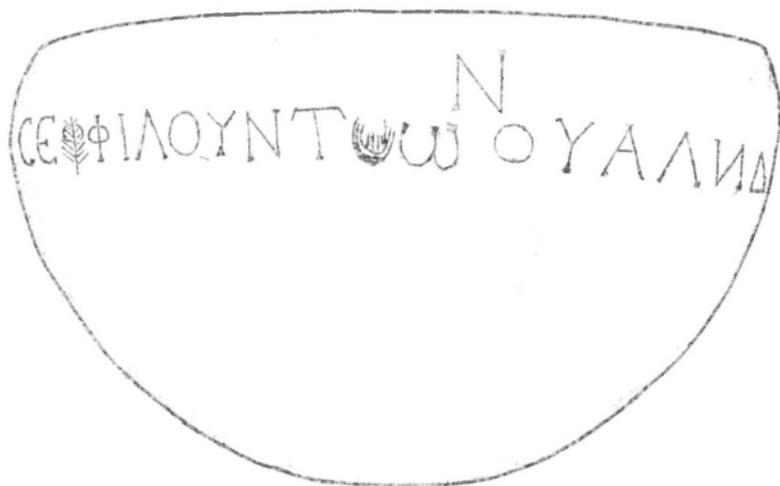


Fig. 4.

Une raison connexe est qu'on est ainsi amené à lire *ὕαλη*. Or nul ne niera que le contexte s'accommode au mieux de ce mot qui signifie précisément « verre, récipient de verre ». Sans doute, c'est un mot rare, tardivement attesté dans des lexiques : Hésychios au V^e siècle après J.-C., Photios au IX^e et la *Souda* au X^e. Peut-être était-ce un terme populaire ou familier, issu par ellipse d'une expression comme *ὕαλη χύλιξ* « coupe de verre »⁽³¹⁾.

⁽³⁰⁾ Je n'en connais cependant pas d'autre attestation exactement pareille. Cf. W. LARFELD, *Handbuch der griechischen Epigraphik*, t. II, Leipzig, 1902, p. 586.

⁽³¹⁾ Il est normal que l'emploi substantivé ait modifié l'accentuation : *ὕαλη* est devenu *ὕαλη* comme, par exemple, *παστή* est devenu *πάστη*. Cf. J. VENDRYES, *Traité d'accentuation grecque*. Paris, 1938, p. 160, n° 198.

Il est à noter que ὑάλλη dans notre inscription est un accusatif dont le ν final a été omis, comme fréquemment dans les inscriptions à partir de l'époque hellénistique. Le graveur s'est sans doute conformé à la prononciation de son temps (qui sera celle du grec moderne), mais on peut imaginer que son modèle portait ὑάλην suivant l'habitude orthographique. Ce serait, en effet, une façon d'expliquer la rature dans le mot suivant. Ayant omis le ν de ὑάλην et ayant commencé d'écrire le début du mot suivant, il s'est peut-être aperçu qu'il avait devancé son esquisse d'une lettre et il a rajusté son texte par une rature apparemment déraisonnable, puisqu'elle aboutit à remplacer un epsilon par un autre epsilon.

La suite de l'inscription, après la partie perdue, appelle moins de commentaires et se lit aisément :]τεσι μετὰ τῶν σε φιλοῦντων (« ... avec ceux qui t'aiment »). Après le pronom personnel σε, le graveur une fois de plus s'est trompé en écrivant immédiatement la lettre φ, initiale du mot suivant, puis il s'est repris et a gravé par-dessus une palmette, signe bien connu en épigraphie grecque, mais qui a ici une fonction honorifique particulière consistant à mettre en vedette le pronom qui représente le destinataire.

Il apparaît ainsi que notre bol de verre portait manifestement une inscription votive analogue, sans être pareille, à celles dont nous avons cité plus haut quelques exemples de la même époque. Il s'agit toujours d'offrir à une personne un récipient à boire, disons un verre, en lui exprimant des vœux de longue et heureuse vie dans un affectueux entourage. Peut-on, en s'inspirant de la tournure formulaire de ces vœux, tenter de restituer la partie du texte qui est perdue ? Ce n'est pas interdit. Il semble que la partie perdue de l'inscription ait compris huit ou neuf lettres. Elle commençait par π ou επ et s'achevait par τεσι. Or cette finale ne se trouve pas fréquemment en grec. Parmi les mots qui se terminent ainsi, un des plus fréquents est ἔτεσι, datif pluriel de ἔτος « année ». Ce datif pourrait être régi par la préposition ἐπι qu'on peut lire de l'autre côté de la cassure. Si l'on se souvient, en outre, de l'inscription latine qui figure sur la coupe diatrète de Trivulzio, BIBE VIVAS MVLTIS ANNIS, on dispose d'excellentes raisons pour restituer ἐπὶ πολλοῖς ἔτεσι. Cette restitution s'inscrit avec justesse dans l'espace vide laissé par la cassure du bol (figure 5). Elle ne s'insère pas moins bien dans le déroulement de la formule votive : ὑάλλη(ν) δέξ' ἐπὶ πολλοῖς ἔ]τεσι μετὰ τῶν σε φιλοῦντων « agréé ce verre en vue (de vivre) de nombreuses années avec ceux qui t'aiment ».

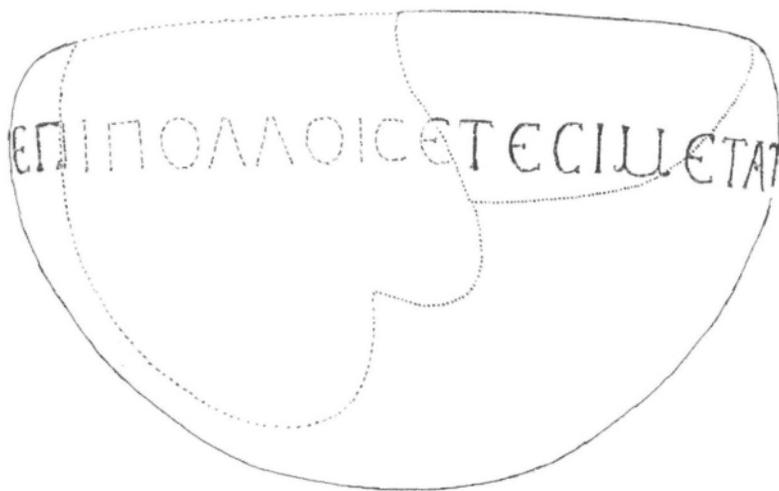


Fig. 5.

L'emploi de la préposition ἐπι avec un régime au datif et le sens « en vue de », n'est pas très répandu, mais se trouve bien attesté dans une série d'expressions telles que ἐπι κέρδει, ἐπι θανάτῳ, ἐπι παιδείᾳ. Quant au verbe « vivre », que j'ajoute à la traduction, il est manifestement dans la pensée. Le contexte l'appelle. Il est, à ce propos, suggestif de comparer l'inscription d'une coupe diatrète de Cologne ⁽³²⁾, BIBE MVLTIS ANNIS, avec l'inscription précitée de la coupe de Trivulzio, BIBE VIVAS MVLTIS ANNIS ⁽³³⁾. C'est naturellement à cette notion sous-jacente de « vivre » que se rattache l'expression « avec ceux qui t'aiment ». On peut comparer la formule latine plus brève mais équivalente, VIVAS CVM TVIS « puisses-tu vivre avec les tiens », qu'on lit par exemple sur deux bols du IV^e siècle, conservés à Oxford ⁽³⁴⁾ et à Bonn ⁽³⁵⁾.

Si cette restitution de l'inscription paraît plausible, elle n'exclut cependant pas absolument une variation que m'a proposée mon collègue

⁽³²⁾ FREM. n° 24 (coupe découverte à Cologne et conservée au « Museum für Antike Kleinkunst » de Munich).

⁽³³⁾ Plus formellement encore, l'expression grecque avec ἐπι évoque l'expression latine bien connue *ad multos annos*.

⁽³⁴⁾ FREM. n° 204 ; AUBE n° 383.

⁽³⁵⁾ AUBE n° 113.

Jules Labarbe : δέξε π[αμπόλλοις ε]τεσι.. Le sens est exactement le même. Le remplacement de ΠΙΠΙ par ΠΑΜΠ oblige sans doute à resserrer les lettres dans l'espace délimité par la cassure d'une manière un peu gênante, mais qui n'est cependant pas impossible (figure 6). En revanche, la formule prend un air plus littéraire car, si l'on veut bien imaginer un modèle où ἔτεσι aurait comporté un ν final, on voit apparaître un hexamètre dactylique : δέξε π[αμπόλλοις ἔτεσιν μετὰ τῶν σε φιλοῦντων.

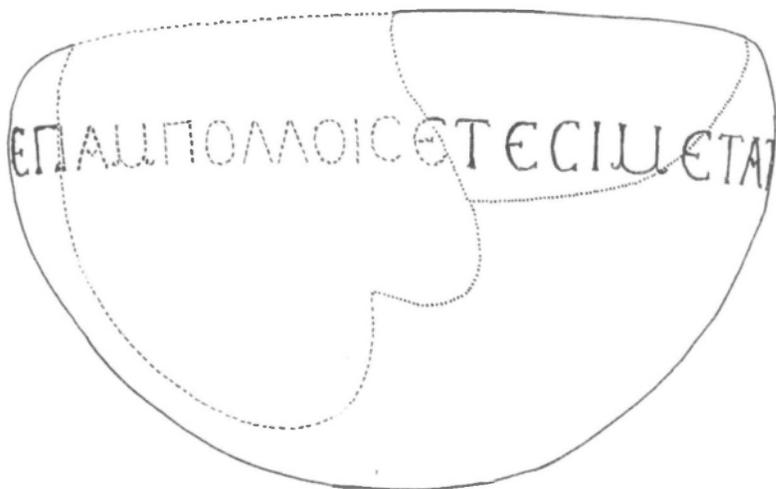


Fig. 6.

Est-ce trop beau pour être vrai ? On peut rêver et imaginer que l'auteur de l'épigraphie a reproduit un de ces vers qui court encore dans les rues longtemps après que le poète a disparu. Ne serait-ce pas parce que ce vers ne pouvait pas être coupé que ὑάλη a été placé devant δέξε ? Mais on peut aussi naturellement penser que l'allure métrique des quatre mots de la fin (qui invite à restituer un vers entier) n'est qu'une illusion, comme ce distique qu'on lisait naguère dans le métro parisien :

Le train ne peut partir que les portes fermées.

Ne pas gêner leur fermeture.

Tout bien pesé et malgré la tentation, je crois préférable de m'en tenir ici à la première façon de restituer le texte, encore que l'on puisse

imaginer une autre variation, qui trouverait un appui non négligeable dans la série des inscriptions sur verre qui ont été citées plus haut : ὕαλη(ν) δέξε πιε πολλοῖς ἔτεσι « agréé ce verre (et) bois pendant de nombreuses années... ». Il est à noter que, d'une manière comme de l'autre, le verbe δέξει ou δέξε appelle logiquement un complément à l'accusatif : c'est aussi une bonne raison de lire ὕαλη(ν).

Ainsi donc, par son inscription, le bol de Liège se situe dans une ample catégorie de récipients analogues fabriqués au IV^e siècle dans l'empire romain. L'usage était alors répandu d'offrir ces récipients comme porte-bonheur, avec une inscription explicitant cette valeur augurale. Cet usage semble avoir été introduit en Italie et en Gaule à partir des provinces orientales de l'empire. Au départ, les inscriptions étaient donc en grec. Les verriers orientaux qui se sont installés en Occident, paraissent les avoir parfois reproduites telles quelles, avant de les transposer en latin. Mais ces inscriptions grecques gravées en Occident (on en a vu plus haut quelques exemples), sont généralement réduites à de courtes formules. En contraste avec elles, l'inscription du bol de Liège, plus longue, d'allure plus littéraire, a tout ce qu'il faut pour nous permettre de croire qu'elle a son origine en Grèce même ou plutôt dans une région hellénisée telle que l'Asie Mineure ou la Syrie.

Il apparaît en conclusion que l'examen de l'inscription ne contredit pas les indications de lieu et de date données lors de l'achat. On peut en dire autant du seul élément décoratif, le svastika, qui orne le fond du bol. On sait que ce signe, attesté dès la préhistoire, a été très répandu dans l'Antiquité, en Asie et en Europe, notamment en Grèce, d'où il semble s'être étendu en Sicile et en Italie. Partout, il paraît avoir eu une valeur bénéfique ou de bon augure, mais avec toutes sortes de variations. Du II^e au VI^e siècle, on le trouve dans les Catacombes de Rome sans que l'on sache sûrement si les premiers chrétiens, en grande partie originaires de Grèce ou d'Asie Mineure, lui ont attribué le même sens mystique qu'à la croix normale ou si, en ces temps de persécutions, ils ont déguisé sous cette forme le signe de leur croyance ⁽³⁶⁾.

C'est sans doute avec sa valeur générale de bon augure que le svastika a été gravé au fond d'un verre à boire. Notons qu'on le trouve aussi au fond de deux coupes sphériques en verre conservées l'une au « Rhei-

⁽³⁶⁾ Cf. L. de MILLOUÉ, *Le Svastika*, dans les *Annales du Musée Guimet*, t. 31, Paris, 1909, spéc. p. 90 (= *Conférences faites au Musée Guimet*).

nisches Landesmuseum » de Bonn ⁽³⁷⁾, l'autre au « Rijksmuseum van Oudheden » de Leyde ⁽³⁸⁾. Vraisemblablement, le svastika chez les verriers de l'ouest de l'empire romain, était aussi un élément importé de l'est. Ceci achève de donner au bol à inscription grecque du Musée du Verre à Liège, une valeur archéologique et historique qui dépasse considérablement sa qualité de modeste objet d'art ⁽³⁹⁾.

⁽³⁷⁾ FREM. n° 241.

⁽³⁸⁾ FREM. n° 250.

⁽³⁹⁾ Je remercie mes collègues M^{me} Alice Leroy-Molinghen (Univ. de Bruxelles) et M. Jules Labarbe (Univ. de Liège), ainsi que M. Albert Failler (C.N.R. S. Paris), qui ont bien voulu me faire profiter de leurs amicales observations.

CONTRIBUTION HÉRALDIQUE À L'ÉTUDE DES VITRAUX DES MUSÉES CURTIUS ET DU DU VERRE

par Paul C. CRETON

Introduction

Les vitraux du Musée Curtius présentent dans les salles du premier étage d'assez nombreuses armoiries dont un certain nombre n'étaient pas identifiées. Souvent ces vitraux, provenant de dons ou d'achats les plus divers, sont arrivés en la possession de l'I.A.L. à l'état de fragments ; ils ont été patiemment restaurés et réassemblés de la façon la plus esthétique possible, mais non sans créer des juxtapositions susceptibles de soulever l'attention et parfois la perplexité de l'amateur d'héraldique.

Grâce à l'obligeance et l'hospitalité de M. Joseph Philippe, le distingué Conservateur des Musées Curtius, d'Ansembourg et du Verre, et à la grande serviabilité de M. Jean Beguin, Conservateur-adjoint, qui m'a beaucoup aidé dans ce travail, j'ai pu consulter les fiches relatives à ces vitraux, mais sans y trouver, hélas pour la plupart, quelle en était l'origine primitive ; je l'ai indiquée quand c'était possible.

Lorsqu'un seul nom de famille est mentionné, c'est que le blason a été trouvé conforme dans Ophoven-de Limbourg ou dans Abry-Poswick ; dans les autres cas, la référence est indiquée (voir bibliographie).

Mes efforts ne m'ont pas permis d'identifier tous les blasons, mais peut-être quelque lecteur reconnaîtra-t-il parmi eux un écu connu de lui ; il ferait alors œuvre pie en le faisant connaître au Musée Curtius, enrichissant ainsi sa documentation. C'est le vœu que je forme en conclusion de ce modeste et imparfait essai.

Bibliographie et références

- *Armoriaux Liégeois*, armorial du héraut d'Armes Henri van Ophoven, par le chevalier de LIMBOURG, (S.B.L. 1930-1934).
- *Armorial d'Abry*, par Guy POSWICK, (S.B.L. 1956).
- *Table des meubles héraldiques de l'Armorial d'Abry*, par Pierre DELREE (S.B.L. 1957).
- Collection de Tombes, Épitaphes et Blasons, par le baron de HERCKENRODE, (Gand, 1845).
- *Extraits de l'Armorial Stravius*, in « Armorial Belge », par BOHET et WILLEMS (Verviers, 1961, Imp. Lelotte).
- *Armorial général*, par J. B. RIETSTAP (Londres, 1884).
- *Dictionnaire des figures héraldiques*, par le Comte de RRENESSE (Bruxelles, 1897-1903).
- Les manuscrits suivants de l'Abbaye du Val-Dieu :
Le manuscrit n° 10bis d'Abry, « Le Noble Host dit Régiment de Heinsbergh », copie manuscrite du chanoine Henrotte, et le manuscrit n° 16 de Dumont, tous deux étant des recueils des Commissaires de la Cité de Liège et se complétant (même si cet ensemble est incomplet).
- Les manuscrits n° 46 et n° 17, constituant l'« Armorial Liégeois » de De La Torre comptant 1937 blasons, et le supplément de Barthélemy Dumont, 330 blasons, le tout comprenant 2267 blasons. N.B. Le présent texte a été rédigé avant la publication par M. René Wattiez d'un autre manuscrit de l'« Armorial Liégeois » de De La Torre.
- René WATTIEZ, *Les blasons de l'église de Lantin* (Liège, 1972).
- Dr. LENS, *Armorial du Duché de Limbourg et des Pays d'Outremeuse* (Verviers, 1947).

Palier du premier étage, côté sud sur cour.

Fenêtre à 12 vantaux, dont les 4 supérieurs ne sont pas historiés.

1. Cartouche du XVIII^e s., surmonté d'une couronne à 9 perles et décoré de l'Ordre de saint Louis.
D'azur coupé de sinople, à 3 merlettes d'argent, rangées et flottant sur le coupé.
Inscription : Monsieur Jean de Halleux chevalier de / St Louis et commandant la / brigade des Officiers du / Régiment de la Marck au / service de S.M.T.C. 1726.
N^o inv. 1/1117-1118.
2. (Fragments) Écu parti : a) 3 feuilles de nénuphar ;
b) une croix gringolée d'or ; casque, lambrequins d'or et ... ; cimier : un buste de femme tenant une feuille de nénuphar (= Bex).
N^o inv. 23/71.
3. Trois fragments superposés :
 - a) Fragment portant l'inscription : anne de la M ... Ao 1558
N^o inv. 80.
 - b) Fragment aux armes des Curtius.
N^o inv. 103.
Parti : 1) d'or au cerf rampant de gueules ;
2) coupé : a) d'or à la fasce bretéssée de sable, accompagnée de 3 abeilles de gueules ;
b) d'argent à 3 fascas bretéssées et contre-breutéssées de sable.
 - c) Fragment portant un écu au sigle reproduit ci-contre 
N^o inv. 104.
4. a) Un cartouche de palmes, contenant un écu losangé : d'argent au dragon de sinople, à dextre, terrassé par un saint Georges au naturel.
N^o inv. 101.
b) Inscription : La Demoiselle / Jenniton de Halleux / son espeuse / 1726.
N^o inv. 1/1119.
5. Inscription : Noble et Genereux homme / Alexandre Charles vander-tommen / Capitaine d'Infanterie Wallone / au Régiment du duc de Holsteine / au service de sa Maiesté Chatolique / et Dame Marie Louise de Divion / Baronne de Beynghem / Anno 1712.

N° inv. 97.

Inscription : Noble et genereux homme / Pierre Joseph van der Tommen / Seigneur de Mukhagen Drossard / des libres terres d'Argenteau et Hermalle / et dame Barbara Margarite / de Lindicq anno 1712.

N° inv. 98.

6. a) Inscription : Gregorius de la Roche / Curiae leodiensis Procurator Ao / 1669.

N° inv. 99.

b) Inscription : Dns Petrus / Kanigeter Bte Mariae / virginis ad Scholares / canonicus regularis / Ano 6214 (= 1624).

N° inv. 100.

c) Inscription : Jacque de / Froimanteau Marchand / bourgeois de Liege / 1682.

N° inv. 1/7658.

7. a) Inscription : Rev.dus Dns D. Rainerus / Swennen Canonicus / regularis Sati Augustini / et rector vallis Stae / Luciae cognitae posuit / 1606.

N° inv. 102.

b) Inscription : Jean Pirot Gille alfair d'une / Compnie des bourgeois la / ville de Vervier et Augis / Pirot sa compaigne 1666.

N° inv. 1/39/485.

c) Inscription : Myn heer Simon / Trimpeneers alt / Borgūmeester der Stadt / St Truyden sindicus des munsters van St Trudo, Rentmeester van die arme / gulden der voors. Stadt & c / ende Jouffrauw Elisabetha... wennen, sÿne huysvrauwe / Ao 1709.

8. a) Inscription : Walterus de / Liverlo Can. cus / et Officialis Leod / Smi Principis in / Consilio Privato / et curia Feudali / Consiliarius Eccli / CollteSti Joannis / Evangelistae / Prepositus / Dnus Temporalis d'Embour et Saudhey / 1689.

N° inv. 105.

b) Fragment : une couronne à 13 perles au-dessus d'une tête d'ange et les volutes supérieures d'un cartouche.

N° inv. 106.

c) Inscription : Rmus et amplissimus / Dominus Petrus / Alexander de Falloise / belli reditus Ordinis / Praemins-tratensis / Abbas Dominus / templis in Renne / anno / 1699.

N^o inv. 107.

Salle Renaissance.

1^{re} fenêtre à gauche : 6 vantaux dont 4 inférieurs historiés.

9. Médaillon : écu d'... à un étrier d'or (sans courroie) accompagné de 3 anneaux d'or.
N^o inv. 84.
10. Médaillon : écusson d'... à un massacre de... accompagné de 3 roses de... boutonnées de gueules (d'Awans ?).
N^o inv. 85.
11. Deux blasons accolés :
 - a) Écu parti, d'argent à un renard de gueules assis sur sa terrasse de sinople ; et : d'azur à 3 croissants d'or (= Fabri).
 - b) Écu ovale, d'argent à 2 flèches d'or ferrées et pennées d'azur mises en croix et chargées en cœur d'1 cœur de gueules ; cantonnées en 1 et 4 de 3 roses de gueules et en 2 et 3 d'un lion de gueules (= Bousart) — Casque, bourrelet d'azur et or, lambrequins argent et gueules, cimier : le renard assis.
Inscription : Honorable Jean Fabri / marchand Bourgeois de Liege / Mre de seans / Mad.lle Anne Bousart / son Epeusse, Ao 1697.
12. Inscription : Lambert de Lovinfosse / capitaine de Herestal / tenant 1680.
N^o inv. 86.
13. Deux blasons accolés :
 - a) écu écartelé : 1, d'azur à une grue d'argent tenant sa vigilance d'or ; 2, d'argent à un rencontre de bœuf de... ; 3, de gueules à un panier d'or ; 4, d'azur à 2 bars adossés d'argent, lorrés et peautés de gueules (= Dossin).
 - b) écu ovale, d'argent à un chevron de... accompagné de trois grappes de raisin d'azur tigées d'or, la queue en bas (= De Bras) — Casque, lambrequins d'argent et azur ; cimier : la grue.

Immédiatement sous ces armes, inscription : « Pierre Dossein dit Moureaux ja / dit Major de ville et chateau de Huy et / Anne de Bras son espeuse A^o 1717.

N^o inv. 87.

16. Inscription : Jean Baya. Bourgeois. De. Liege. Mre. DE Ceans. / 1659.

N^o inv. 88.

II^e fenêtre, 4 panneaux sur 6.

15. Médaillon : un saint tenant une hallebarde.

16. Deux écus accolés :

a) écartelé : 1 à 4, d'argent à 1 aigle de sable ; 2 et 3, de sable à 7 losanges aboutées, 3-3-1 (= Hodeige).

b) Losangé, écartelé : 1-4, de sable à une demi fleur de lys d'or, mouvante du flanc senestre ; 2-3, d'or à une rose de gueules bouton-

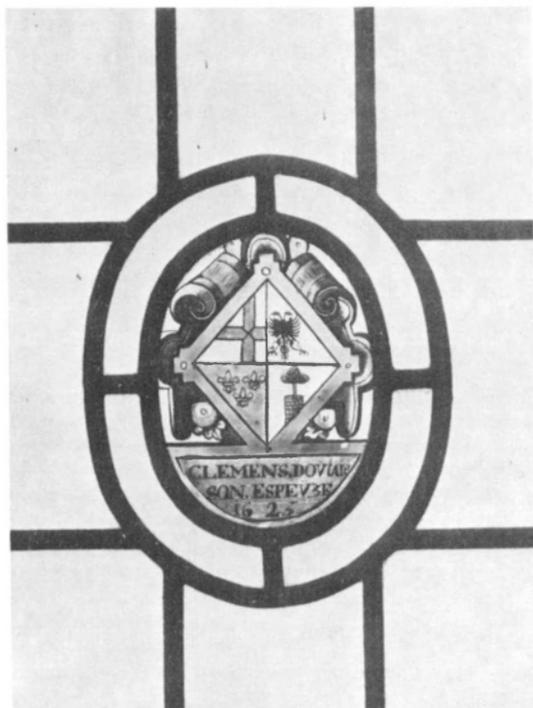


Fig. 1. — Vitrail de la Salle Renaissance. II^e fenêtre, n^o 3. [17]

née d'or. — Lambrequins d'argent et sable ; cimier : un souci d'or, feuillé de sinople.

N° inv. I/14/32.

Inscription : Johan de Fridmont (= Froidmont) Eschevin / de Haccour. et. Hallenbay / A° 1558.

N° inv. 89.

Inscription : Tossent Sougné Marchand / Banque Jady rentie de la / Cité de Liege et Mademoiselle Margarite Charlis sa Com / pagne Anno 1693.

N° inv. I/14/33.

17. Ecusson posé sur un perron d'or, aux armes de Visé (d'azur à la bande d'argent). À gauche du perron : VISE et à droite T.M.

16 16

N° inv. 90.

Médaille : écu losangé ; Écartelé : 1, d'argent à la croix de gueules ; 2, d'argent à l'aigle éployée de sable ; 3, d'azur à 3 lys d'or ; 4, d'argent à un arbre de sinople, dans un bac de gueules. En dessous : inscription : Clemens doutaie / son espeuze / 1625 (= Dothée).

N° inv. 91.

18. Inscription : Jean / Del Cour / de / Hamour / sculpteur / 1676.

N° inv. I/7042.

19. Ecu, écartelé : d'argent à l'aigle de sable ; en 2, et 3, d'azur à 7 losanges d'argent, 3-3-1. Cimier : un souci d'or, tigé et feuillé de sinople. Lambrequins argent et sable (= Hodeige).

N° inv. 92 (I/7041).

20. Médaille : Ecu écartelé : 1, d'or à la demi-aigle de sable issant du flanc senestre ; 2, de gueules à la lance d'argent emmanchée de sable mise en bande ; 3, de sable à 3 pigeons d'argent ; 4, d'argent à 1 masse d'arme d'or, aux pointes d'azur, mise en pal. Casque de face, couronné d'or. Cimier un dextrochère au naturel tenant une épée d'argent garnie d'or. lambrequins d'or et sable à dextre, et de gueules et argent à senestre (= d'Olne).

N° inv. 93.

21. Inscription : Rdus Dnus / Franciscus / Stephani / Canonicorum / Reg. Ordinis Stae / Crucis Domus / Leod. Prior / 1680.

N° inv. 94.

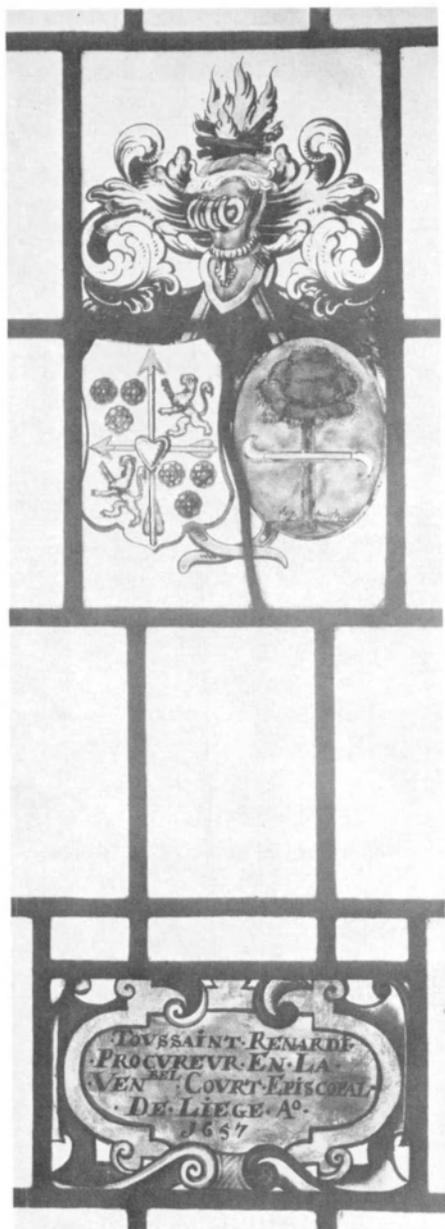


Fig. 2. — Vitrail de la Salle Renaissance,
III^e fenêtre, n^o 4. [26]

III^e fenêtre.

22-23. Deux médaillons représentant des scènes anecdotiques.

24. Armes Fabri (voir plus haut 11), accolées à un écu ovale : de sable à la croix engrêlée d'or, au franc quartier de sable à 3 gobelets d'argent (= Lovinfosse).

25. Inscription : « Ven.ble M^{re}. Jacque. de / Bonniverd. Prestre et / Collecteur des archi / diaconies de Liege Condroz / Hanaux & c 1657 ».

N^o inv. 95.

26. Ecu aux armes Boussard (vues en 11) accolé à un ovale : d'azur à 1 arbre d'or sur sa terrasse de même, chargé d'un fer d'or à double crochet d'argent mis en fasce ; brochant sur le fût. (Méan ?). Lambrequins de gueules et d'argent, bourrelet d'or et d'azur. Cimier : un bûcher de sable enflammé d'or.

27. Inscription : Toussaint Renardi / Procureur en la / Ven.ble Court Episcopal / de Liege A^o / 1657.

N^o inv. 96.

Salle de l'Évangélaire.

Fenêtre ouest.

28. Deux fragments juxtaposés :

a) une tête d'ange sur un sommet de cartouche.

b) un écu : parti : d'argent au lion de gueules, et d'argent à la fasce de gueules accompagnée en chef de 3 roses de ... et en pointe d'une ancre d'azur à la trabe de gueules. Lambrequins d'argent et de gueules. (Ansay ?).

N^o inv. I/20/47.

29. Ecu écartelé, en 1 et 4 un lion d'or, en 2 et 3, trois fusées. Cimier : lion d'or ; lambrequins d'argent et (de gueules ?).

N^o inv. I/21/272.

30. Inscription : Jean Berto de Verd / cheval bourgeois de / Liege et jenne Dheur / son espouse 1684.

N^o inv. I/21/272.

31. Fragment : Boussard, comme supra n^o 26, mais sans le dessus (heaume).

32. Armes Closset : d'argent à la fasce de sable, accompagnée en chef d'un lion de gueules et en pointe 3 roses de gueules boutonnées

d'or. Lambrequins d'argent et de sable. Cimier : le lion de gueules issant.

N° inv. 15/590.

Fenêtre nord.

33. Médaillon : écu écartelé : 1-4, d'or au lion contourné de ... ; 2-3, une fasce de ... ; casque couronné ; cimier : un plumail de paon ocellé d'or (Georges d'Autriche).
N° inv. I/19/588.
34. Médaillon : écu losangé : d'or au lion de sable (?) adextré de 2 anilles d'argent mises en pal ;
Inscription dans le même ensemble : « Anne Jacob espeuse à / Nicolas Francqz / Anno 1627.
N° inv. I/23/161.
35. Honorable Gerard / de Many eschevin / de la haute cour de / Horion et de Warfessie / anno 1700.
N° inv. I/20/42.
36. Ecusson entouré de palmes vertes : de gueules à un coq d'or sur sa terrasse de sinople et couronné d'or, chapé de sable à 2 étoiles d'or à 6 rais ; au chevron d'argent brochant sur la partition / 1714 (= Ferco).
N° inv. I/19/591.
37. Armes Closset, vide supra 32.
N° inv. 15/589.
38. Fragment : d'argent à 2 crampons mis en sautoir de sable, cantonnés de 4 lys de même (= Bertrand).
N° inv. I/36/121.
39. Armes : écu coupé parti en chef :
 - a) de gueules au grand quartier cousu d'azur à 3 étoiles d'or à 6 rais ;
 - b) d'argent au poisson d'azur ployé en bande, aux nageoires de gueules ;
 - c) en pointe, d'azur à 3 émanches de gueules, issues du coupé. Bourrelet d'argent et de gueules, lambrequins d'or et d'azur. Cimier : 1 étoile.
40. André Ponthier Mayeur / de La Rimiere et / eschevin des Cour feudal / et censale Desneux / A° 1699.
N° inv. 20/18.



Fig. 3. — Vitrail de la Salle de l'Évangéliste, fenêtre ouest, n° 4. [40]

41. Fragment : d'argent à 3 bandes d'or, à 2 lions léopardés mis en bande entre elles, de gueules ; lambrequins d'argent et de gueules (= Pirot).
N° inv. I/39/484.
42. Fragment : d'or à l'arbre de sinople sur sa terrasse de même, chargé d'une étoile d'or à 8 rais ; accosté de 2 oiseaux affrontant l'arbre, la tête chargée d'une feuille de nénuphar.
N° inv. I/39/483.

Palier.

Fenêtre Nord.

Douze vantaux, dont les 8 inférieurs ont chacun un médaillon d'armes, sans inscription.

43. Juxtaposition de 2 fragments disparates :
- a) le 1^{er} étant un casque avec lambrequins d'argent et de sable, et un cimier : 1 aigle de sable ;
 - b) le 2^e étant un écu ovale parti : 1^o d'argent au lion de sable, et 2^o coupé : de ... à 3 roses de ..., et de ... à l'ancre de ... à la trabe d'or ; à la fasce de ... brochant sur le coupé (= Ansay ?).
N° inv. 61/199 et I/20/43.
44. Armes : d'or à l'ancre de ... à la trabe brune, accompagnée à dextre d'un oiseau (pélican ?) essorant et contourné de sable, et à senestre d'une fleur de lys d'argent, tous deux posés sur les pointes de l'ancre. Lambrequins d'or et d'azur, cimier : une croisette alésée et pattée d' ... dans un double vol éployé de ... —
45. Armes : d' ... au sautoir de ... accompagné de 4 roses d' ... boutonnées d'or, tigées et feuillées de sinople. — Casque ; lambrequins ; et cimier : une rose.
46. Armes : une herse d'or accostée de 2 lions affrontés de gueules ; accompagnés en chef d'une rose de gueules tigée et feuillée, et en pointe de 3 étoiles d'or mal ordonnées. — Lambrequins d'argent et de gueules, cimier une rose de gueules tigée et feuillée de sinople. — Sous l'écu : Louys Grégoire.
N° inv. I/20/44.
47. Médaillon : sommé d'une tête d'ange. Armes : d'azur à l'agneau pascal d'argent, couché sur sa terrasse de sinople, et portant sur

l'épaule une bannière d'or.

N° inv. I/20/45.

48. Armes : écu parti, et coupé en 1 : d'argent à 3 fusées de gueules, et : d'or à la marque (fig.)  de sable; en 2, de gueules à 1 ciboire d'or. — Lambrequins de gueules et d'argent; cimier : le ciboire (= Leroy).

N° inv. I/20/51.

49. Cartouche avec tête d'ange :

Parti : d'argent au lion contourné de gueules; et d'azur à la bande d'or accompagné de 3 lys d'argent. 2, en chef et un en pointe (= Bouxhon).

N° inv. I/20/50.

50. Cartouche : écartelé : a) d'argent à 2 merlettes rangées de sable; b) d'argent à 2 roses rangées de gueules; c) d'azur à 2 lys rangés d'or; d) d'argent à 5 fusées de gueules (= Boesmans).

N° inv. I/20/46.

Petite salle d'angle Nord Est.

Fenêtre Nord à 6 panneaux, dont 2 blancs.

51. Médaillon : un dentiste en train d'opérer.

N° inv. Mx/1581.

52. Une sainte tenant un crucifix et un livre.

53. Inscription : « Mademoiselle Marguerite de Looz jeune fille 1679 ».

N° inv. Mx/1578.

54. Inscription : « Honorable Hendrick de Looz Marchand Bourgeois de Liege et Madlle Agnès Moxhon sa Compagne Anno 1690 ».

N° inv. Mx/1578.

55. Deux écus accolés :

I. Ecartelé : 1 à 4, de gueules à un gland d'or tige et feuillé de sinople, mis en bande; 2 et 3, d'or à la rose de gueules (= de Looz).

II. D'argent à la fasce de gueules accompagnée en chef et en pointe de 6 merlettes de sable, rangées (2 × 3) (= Moxhon).

Le tout accompagné de casque et lambrequins et pour cimier un gland d'or tige et feuillé de sinople, mis en pal.

56. Grand médaillon représentant la Justice, avec au-dessus, une inscription gothique en flamand, de 1564 : « Henrich bor / dels=ende /

merri = Sin / husfrow = ». En bas, un autre fragment juxtaposé :
« Iehan Iacques / borgoy de Vize 1584 ».
N° inv. Mx/1583.

Fenêtre Est.

57. Monogramme du Christ; et inscription : « R.D. Joannes Radoux / pastor in Mortroux / Scolastic. Visetens / horum aedium stru ... / posuit 1682 ».
N° inv. 72 & 73.
58. Monogramme identique à 1 et inscription : Dns Joannes del / chure (BTE Mariae / Virginis ad Scholares / canonicus regularis / Año 1621.
N° inv. 74 & 75.
59. Médaillon représentant une scène paysanne, avec dans un coin un écu : d'or à une fourche de sable mise en pal.
Inscription : « Peter Lienners Bassmann / int hesben ende / Mary syn huiffr / 1644 ».
N° inv. 76.
60. Image de saint-Jean-Évangéliste.
61. Dans un grand médaillon : Armes : Coupé, en 1 : d'azur à 3 étoiles à 6 rais d'or, rangées; en pointe, de sinople à un mouton passant d'argent à la fasce d'argent brochant sur le coupé. — Casque; et lambrequins or et azur; cimier 1 étoile. Dans le même ensemble :
Inscription : « Gerardus Vandenroye / ven. lis curie Leod. Notari / Auxilium meû a Dño / 1594 ».
N° inv. 1/8166.
62. Médaillon : ARmes : D'argent à la Croix pattée des Chevaliers de l'Ordre Teutonique, chargé en cœur d'un écu d'argent à la fasce de sable, accompagnée en chef de 3 merlettes de même; casque, et lambrequins argent et sable; cimier : un chapeau de sable retroussé d'argent, hargé d'un lévrier courant d'argent, colleté d'or (Ruyschenberg?).
N° inv. 77.
63. Inscription : noble et généreux homme / Guillaume Godefroid Destraeten / Seigneur de Gemminigh et / à Lensbergh, receveur des / ecclesiastique et noble au / Duché de Limbourg. 1712 ».
N° inv. 78

Salle Moxhon.

Façade Est.

Six fenêtres à 6 panneaux.

En commençant par la gauche : 1^{re} fenêtre.

64. a. Deux fragments juxtaposés : écu, dont manque la partie supérieure : d'azur semé de croisettes recroisettées d'argent, à 2 lévriers d'argent adossés, colletés et enchaînés d'or. Le fragment supérieur porte une tête d'ange.
En-dessous, inscription : Mademoiselle Lesues que, son espeuse 1670.

b. Plus bas : un écu losangé, parti : 1*, d'... à la fasce ondulée d'..., accompagnée de 2 roses d'...; 2*, d'azur au lion d'argent couronné d'or.

N.B. La fasce porte en son milieu un monde cintré et croisetté mais renversé, la croix en oblique descendant vers le canton senestre.

65. Armes de Méan (écu seul) : d'argent à l'arbre de sinople, à l'aigle éployée de sable couronnée d'or, brochant sur l'arbre, une tringle alésée d'or posée sous les pattes.

66. Inscription : « Guillaume delCreÿr bourgeois de Liege. 1977 ».

67. Armes d'or au sautoir de gueules, avec mitre or et crosse d'Abbé argent sur un listel : « Deus — Charitate ».

68. Armes : écartelé : 1 et 4, d'or au lion de sable; 2 et 3, d'argent à 3 œillets de gueules (pourpre ?) feuillés et tigés de sinople; avec casque; lambrequins or et sable; cimier: le lion tenant un œillet d'or.
N° inv. 10.

(Les couleurs sont nettement visibles dans une autre représentation des mêmes armoiries).

69. Inscription : « Frater Andreas Driesens / Canonicus regularis sanctae / Crucis Domus Mariae / Laudis vulgo Colen / et Pastor in Kerniel / sorori suae Catharinae / Driesens ponebat A° / 1705 ».

N° inv. 11.

70. Un médaillon à l'écu de Woot de Trixhe : d'argent au lion de sable couronné d'or, la patte dextre chargée d'un croissant d'or.

N° inv. 12.

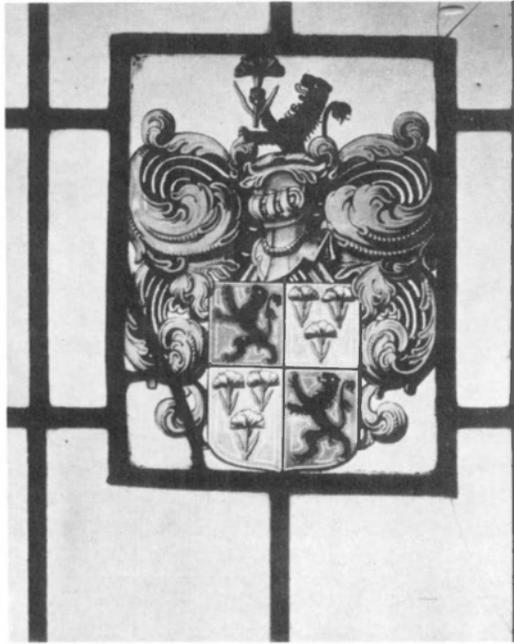


Fig. 4. — Vitrail de la Salle Moxhon, Façade Est,
1^{re} fenêtre, n° 3.

71. Deux écus accolés, sous un casque dont le cimier seul est détruit, et avec lambrequins argent et sinople :
à dextre, d'argent à l'arbre rond de sinople, dans une urne d'or ;
à senestre, de gueules au pigeon d'argent, au chef d'azur à 3 lys rangés d'argent. (Ces dernières armes sont les armes Frankinet).
N° inv. 13.
L'inscription ci-dessous ne fait pas nécessairement corps avec les blasons susmentionnés : « Hon. ble Grégoire Simon marchand bourgeois de Liege / et Catherine Olivier sa compagne A° 1698 ».
N° inv. 14.
72. Armes. Parti : d'argent à 2 bœufs de gueules accornés d'or, sur leur terrasse de sinople, l'un sur l'autre ; 2) d'argent à une bêche de sable emmanchée d'or avec sa traverse, mise en pal, accompagnée à dextre et à senestre d'une étoile à 6 rais d'or. — Casque, bourrelet

d'or et azur, lambrequins argent et gueules ; cimier : un bœuf issant (= Jacobi).

N° inv. 15.

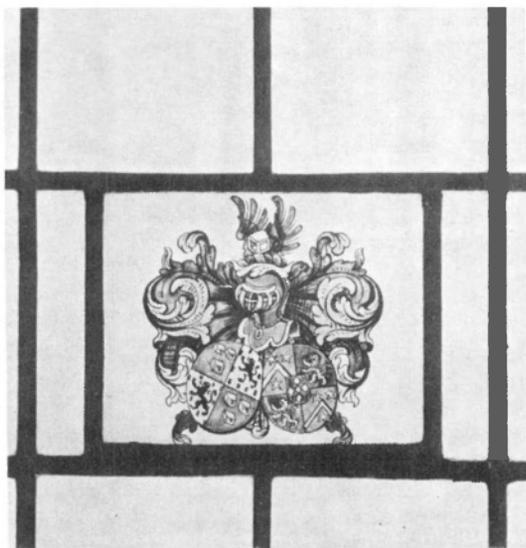


Fig. 5. — Vitrail de la Salle Moxhon, Façade Est, 1^{re} fenêtre, n° 6. [77]

73. Médaillon : la Justice, assise, les yeux bandés.
74. Médaillon : d'argent à 3 oiseaux de sable (corneilles ?) dans un cartouche de feuillages.
75. Écu : parti : en 1, tranché d'or et de sable, à 3 trèfles de l'un dans l'autre ; et 2, d'argent à 3 oiseaux de sable (= de Nys). Cet écu est tenu par une femme (XVI^e siècle).
76. La lapidation des deux vieillards calomnieurs de Suzanne.
N° inv. 8.
77. Deux blasons accolés :
 - I. écartelé : 1 et 4, de gueules à 3 dés (?) d'or ; en 2 et 3, d'or au lion de sable, entouré d'un orle de billettes du même, mises en pal ;
 - II. écartelé : 1 et 4, d'azur au chevron d'or, accompagné de

3 étoiles d'or; en 2 et 3, de gueules au lion d'or; en surtout : un écu de gueules à la croix de 5 losanges d'or. — Casque, lambrequins or et gueules; cimier : un cube (dé ?) entre un double vol de gueules.

N° inv. 9.

78. Ecusson aux initiales B D réunies par un entrelac de deux branches de vignes, avec raisins.

N° inv. 1/8168.

2^e fenêtre.

79. « Ter memorien van Pier / de Floz heeft syne achter / gelaeten huysvrouw Elisabeth Tilkin deze / vinster gegeven anno / 1683 ».

N° inv. 16.

80. Une scène symbolique : un ange, sur un char, conduisant un attelage d'un lion, un aigle et un bœuf. (Nous nous trouvons là devant les symboles des quatre évangélistes). (XVI^e siècle).

N° inv. 17.

81. Inscription : « Pier François de Floz / Jonckman / 1683 ».

N° inv. 18.

82. Deux écus accolés, de même facture et dimensions que ceux du milieu du 6^e panneau de la première fenêtre (n° 77).

Armes : I. écartelé : 1 et 4, de gueules à 3 dés (?) d'or; 2 et 3, d'or au lion de sable, entouré d'un orle de billettes de même, mises en pal; II. écartelé : 1 et 4, d'argent au lion de gueules; 2 et 3, d'or à la croix de gueules, cantonnée de 4 × 4 alérions d'azur (= Montmorency, pour les 2 et 3). Lambrequins or et gueules; cimier : un dé (?) entre un double vol de gueules.

N° inv. 19.

83. Une scène religieuse (?). (XVI^e siècle).

N° inv. 20.

84. Inscription : « Elisabeth de / Floz Jonge / Dochter / 1683 ».

N° inv. 21.

85. Armes : écartelé : 1 et 4, d'argent à la bande de sable; 2 et 3, d'argent au lion de sable; à la croix de gueules brochant sur l'écartelé. Lambrequins argent et sable; cimier : le lion, lampassé de gueules.

N° inv. 22.

86. Médaillon : Saint François. (XVI^e siècle).
N^o inv. 23.
87. Inscription : « Rd Seigneur Henry / LePair Docteur en / Théologie
recteur du / Beguinage de St Christophe / et pasteur
de la dit / Esglice Anno 1713 ».
N^o inv. 24.
88. Cartouche avec tête d'ange : armes : de gueules à la ruche d'or, à
deux fourches passées dedans, en sautoir (Cousin).
N^o inv. 25.
89. Un saint portant un bâton et un livre. (XVI^e siècle).
N^o inv. 26.
90. Inscription : « Gerardus Franciscus / Ponsart Canonicus / eccle-
siae collegiate Sti / Petri Leodiensis Dominus / in
Cereixhe — Heuseur / anno 1710 ».
N^o inv. 27.
91. Mêmes armes qu'à la première fenêtre, n^o 68. (Écartelé Lion —
œillets). (Driesen?).
N^o inv. 28.
92. Inscription : « Honorabilis Martinus / Driesen Notarius et / Scabi-
nus in Huen Sti / Petri sorori suae Cathrinae / Driesen
huius domus / erectrici ponebat Anno 1705 ».
N^o inv. 29.
93. Cartouche sommé d'une tête d'ange : décor de rubans et de pal-
mettes.
Écartelé : 1 et 4, d'or à la croix de gueules cantonnée de 4 croix
alésées et pattées de gueules ; en 2, d'argent au lion de gueules
lampassé d'or ; en 3, d'argent à 3 pièces de vair (2-1). (Fourneau?).
N^o inv. 30.
94. Mêmes armes qu'à la première fenêtre n^o 68, et au n^o 5 ci-dessus.
N^o inv. 31.
95. Inscription : « Rdus Dûs AEGidius Jamar / Sti Materni in Ecclia /
Leodien Cancus / 1670] ».
N^o inv. 32.
96. Cartouche aux armes Woot de Trixhe. (Voir fenêtre I, 3^e panneau).
D'argent au lion de sable, couronné d'or, la patte dextre du chef
chargée d'un croissant d'or.
N^o inv. 33.

3^e fenêtre.

97. Médaillon. Écu, d'or à 3 pals de sable; sommé d'une mitre, celle-ci surmontée de la crose d'or, à laquelle flotte un voile (sudarium) d'argent et d'or, avec les lettres : A B / C D mises en exergue au-dessus, les lettres E / I, en bas, de chaque côté de l'écu. Du haut de celui-ci pend, à gauche et à droite une sorte de courroie d'or, à triple agrafe (= Jovens?).
N^o inv. I/46.
98. Ecu contourné, écartelé : en 1 et 4 de vair, en 2 et 3, un lion. Le lion semble être de gueules. — Lambrequins gueules et argent. — Cimier : un gantelet d'argent étreignant un serpent d'azur.
N^o inv. 35.
99. Médaillon : écu : parti : d'or au lion de sable ; et d'azur à 3 étoiles d'or à 6 rais, mises en pal.
N^o inv. 36.
100. Armes : d'... à 3 têtes de léopards de ... ; casque avec bourrelet d'or et ... ; cimier : un cygne becqué d'or. — Dans le coin inférieur droit une inscription : « Volunt : tua » (= Bocholtz).
N^o inv. 37.
101. Écu : d'or à 3 têtes de léopards de ... accompagné en cœur d'une quintefeuille de ... — Lambrequins or et sable ; cimier : le cygne (= Bocholtz).
N^o inv. 34.
102. Une tête de Docteur. (Dr. Alexandre dixit : « Luther »).
N^o inv. I/690.
103. Écu contourné : d'... à la fasce d'... chargée d'une coquille, accompagnée en chef de 3 oiseaux de sable, rangés (et contournés). Casque ; lambrequins d'... ; cimier : une tête et col de bœuf.
N^o inv. I/8167.
104. Une tête d'Empereur allemand, imberbe, la lèvre inférieure en protrusion (« Maximilien d'Autriche », dixit Dr. Alexandre).
N^o inv. I/691.
105. Dans un ovale, armes accolées : 1*, coupé, d'azur plain en chef ; en pointe, d'azur à 3 émanches d'or issant du coupé. 2*, écu ovale, coupé, 1^o d'or à la merlette de sable ; 2^o d'or à 3 fusées de gueules. Lambrequins or et azur ; cimier : une tour de geules girouettée d'azur.
N^o inv. 38.

106. Médaillon : la naissance d'Eve (XVI^e siècle).
N^o inv. 39.
107. Médaillon : le Miracle de St. Nicolas.
N^o inv. 40.
108. Deux écus accolés : 1* coupé : d'or à 3 pals de sable, et d'azur à 3 molettes d'argent à 5 rais. 2* écu losangé, d'argent à la bande de sable, accompagné de 2 branches de sinople, mises en bande de part et d'autre de la bande, fleuries chacune de 3 quintefeuilles de gueules, les fleurs vers l'extérieur. Casque de front ; lambrequins or et sable ; cimier : un ange de carnation vêtu de gueules et ailé d'or, tenant de la dextre une croix tréflée de gueules.
N^o inv. 41.
109. Médaillon : le Baptême du Christ (XVI^e siècle).
N^o inv. 42.
110. Médaillon : sainte Anne, le Christ et la Vierge (XVI^e siècle).
N^o inv. 43.

4^e fenêtre.

Les médaillons de 1 et 2 sont identiques d'aspect.

111. Figure d'homme, avec inscription : « Henet / van der Maesen /
N^o inv. 1/49/210.
112. Armes des van der Maesen : d'or à l'anille de sable, surmontée d'un Monde d'azur versé, et cerclé d'or. — Avec inscription : Vandermaesen / Avionpuits. L'écu surmonté de 2 casques ayant pour cimier : 1* un globe d'azur cintré d'or entre deux proboscides de même ; 2* un chien issant. Lambrequins or - Sable, et or - azur.
N^o inv. 1/49/211.

Les médaillons 3, 4, 5 et 6 sont composés de même façon, chacun avec une légende. Ils ont dû faire partie d'un même ensemble.

113. Sujet religieux, surmonté d'un écu : Parti d'argent à une fasce de sable chargée d'une aigle éployée d'argent ; et 2^o, d'argent à un arbre d'or sur sa terrasse de même, accosté des lettres « E » et « B ».
Inscription : « D. Caroluse / Vileck canoni / Vliennaël / 1612 ».
Légende : Ne cenus omne aviur superat / cav ? ovis ales saperta
utaer / darpit EEFR ?
N^o inv. 1/49/212.

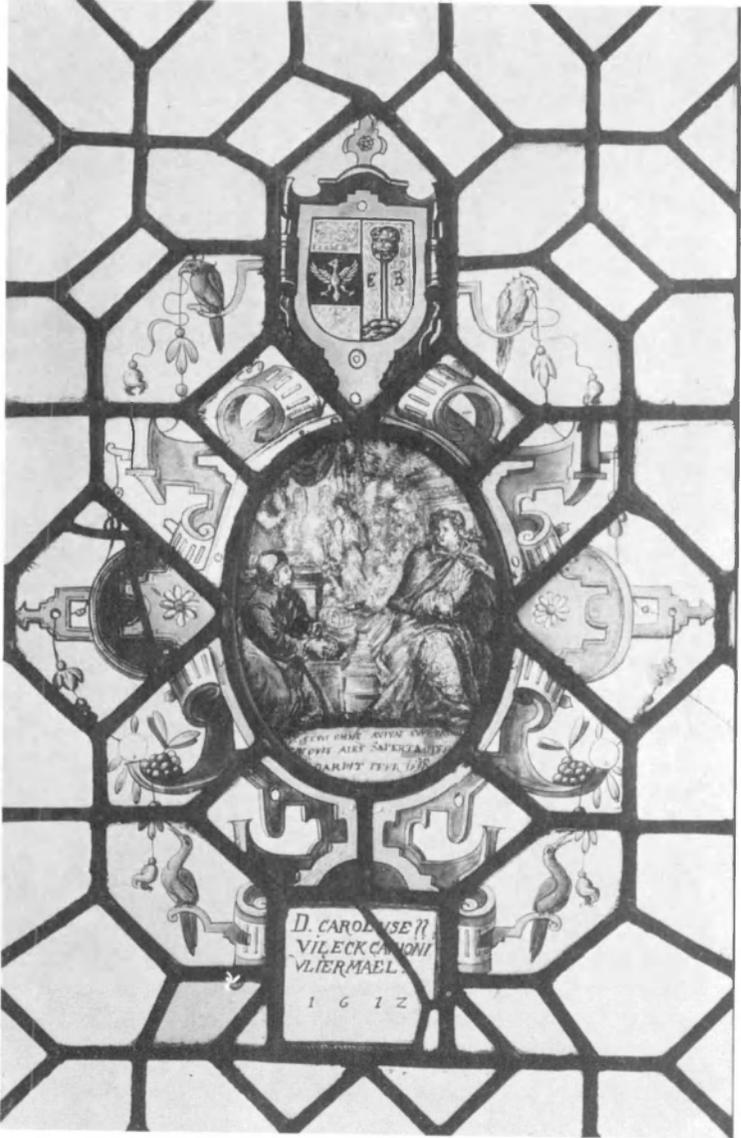


Fig. 6. — Vitrail de la Salle Moxhon, Façade Est,
4^e fenêtre, n^o 3. [113]

114. Médaillon à personnages, surmonté d'un écu : d'argent à la fasce de sable, chargée aigle d'argent.
Inscription : Henrick Vlieck / secretarius des / Joeghe Gerichs (?) / Vliermael 1612.
Légende : Sie Superat scriptis reliquos / Joannes et ipsum coelo / ... evisse refert.
N° inv. 1/49/213.
115. Nativité, surmontée de l'écu : Parti : d'argent à 3 chevrons de sable; et d'azur semé de croisettes d'or.
Inscription : Niclase Panis / Vileck Isabeth / Lossensis / 1612.
N° inv. 1/49/214.
Légende : ... sirte Rosas Violasque / T.R.T. MTE Lilia Coelo / BAZANORBE Sobores vili / ... et indiga foena.
116. Sujet religieux, surmonté de l'écu : Coupé : en chef, d'argent à 3 barres d'azur; en pointe, d'argent à 3 bandes d'azur; à la fasce brochante d'..., partie d'un trait, chargée à dextre d'une croix grecque alésée de sable, et à senestre, des lettres « E » et « B » de sable.
Inscription : D. ac Magister / Antonius / Vileck Canoni / Lossensis 1612.
Légende : NONAE RIN c Prudentia(m?) ... admiratus / et inferi ? eam jubet.
N° inv. 1/49/215.

5^e fenêtre.

117. Cartouche aux armes : d'argent à la croix de gueules à double traverse alésée et pattée.
N° inv. 44.
118. Cartouche avec ovale : d'azur à la fontaine d'argent bordée d'or, à 2 bassins superposés.
Légende sur un listel d'or : « Rigat et ornat ».
N° inv. 45.
Inscription : Sewyr anno / 1649.
N° inv. 46.
119. Inscription : Sit Nomen Domini / Benedictum anno / 1670.
N° inv. 1/5154.

120. Médaillon sommé d'une tête d'ange. Armes : d'argent à 2 pièces (voir fig.) de gueules, dont le sommet est couvert de sinople, semblant figurer du gazon, au franc-quartier de gueules, à 3 roses d'argent boutonnées d'or (= Van Vucht).
121. Inscription : « François Guil. van Vucht / I.C. et avocat / de la Ven.ble Courte / de Liege A° 1667 ».
- N° inv. 48.
122. Ovale avec armes : d'or à la croix alésée et potencée d'argent, cantonnée en 1 et 4 d'une croix alésée et pattée d'argent ; en 2 et 3, d'un lion d'argent. Casque argent liseré or, lambrequins or et sable (?); cimier : un buste d'homme vêtu de la croix potencée, barbu et coiffé d'un chapeau ecclésiastique, avec cordon à une floche.
123. Inscription : Jacmin Lerneu / trompet / de la Cité / de Liege / 1534.
- N° inv. I/1958.
124. Médaillon : l'Évangéliste saint-Marc (fragment).
- N° inv. 49.
125. Médaillon : rond entouré d'une légende en caractères gothiques : « ... de Waleff ... mil Vc et III. ... dom (?) ... ». — Au centre, un écu : d'... à la croix guivrée de ...; casque couronné, cimier : une tête de dragon lampassée d'or; lambrequins d'... et d'or.
- N° inv. 50.
126. Médaillon : Le Bon Pasteur, entouré de 2 orants (XVI^e siècle).
- N° inv. 51.
127. Cartouche sommé d'une tête d'ange ; armes : d'... au sautoir d'or.
- N° inv. 52.
- Inscription : Dame Catherine / Furna Prieuse de / St Christophe / 1670.
- N° inv. 53.
128. Médaillon : Armes : parti, d'or à la croix triplement recroisettée en chef et en flancs, cramponnée de 3 en pointe, de gueules; et 2^e, d'argent à 3 fasces de gueules. — Casque couronné, lambrequins de gueules et or; cimier : une tête et col de sanglier.
- Inscription : Henry Dombre demeurant en / Nessonvaux / 1582.
- N° inv. 54.
129. Écu losangé surmonté d'une tête d'ange.
- Écartelé : en 1, de gueules à la fleur de lys d'argent ; en 2, d'argent à la rose de gueules ; en 3, d'argent au lion de sable, lampassé de



gueules; en 4, de ... à un marteau emmanché d'or.

N° inv. 55.

Inscription : « Ven. Dame Margaritte / Tonnar Prieuse de / St
Christophe / 1670 ».

N° inv. 56.

Médaille : la Visitation (XVII^e siècle).

N° inv. 57.

6^e fenêtre.

130. Inscription : Clar. mus / Dns Michael de / Meldert Iuris consult /
Ser. me suae Celsitudinis / Leodien procurator /
Generalis et / Dom. Ila Lucretia de Succa / coniuges /
1656.

131. Médaille ovale, avec un écu ovale surmonté d'une crosse mise en
pal et sudarium d'argent frangé de vert, accompagné à gauche et à
droite des lettres « C » et « V ». Écu : parti : d'argent à un épervier
au naturel, contourné, sur un tronc d'arbre issant de sa terrasse de
sinople; au 2 : de gueules à 4 fasces d'or, au cygne d'argent,
brochant.

Inscription sur un listel : A° E Valle Sursum 1649.

N° inv. 58.

(Ces armes sont celles de Walkener, cfr. Abry, 4462. De plus, le 2
du parti présente des analogies avec les armes des Mulkem et des
Voués de Maestricht. Cfr. Mss 23 de van den Berch, U. Lg).

132. Inscription : R.D. Rumoldus/GAEERGENS.S.T.nec non /
Eccliae Parochialis / Alkensis / pastor / A 1667.

133. Inscription : H. Iis Henricus Boesmans / Scabinus et capitaneus
in Jeuck et Praetor / Curiae Sti Ioannis ibidem / et
Domicella Cata / rina van Clevvbe / Conjuges.
1667.

N° inv. 59.

134. Écu losangé dans un cartouche : Écartelé : 1* d'or à 2 merlettes de
sable, rangées; 2* d'argent à 2 roses de gueules rangées;
3* d'argent à 2 lys de sable rangés; 4* d'or à 4 fusées de sable
accolées; à la fasce de gueules brochant sur le coup de l'écartelé
(= Boesmans).

N° inv. 60.

135. Inscription : « Dam. Ile Marie / Petronelle Boesmans sa Compaigne / anno 1667 ».
N° inv. 61.
136. Inscription : « Saint Bernard / ST Michel St Lambert / priez pour nous / et soyez la Sauvegarde / de ce lieuz. 1704 ».
N° inv. I/8169.
137. Figuration de ces trois Saints.
138. Armes : de gueules au lion couronné, d'or; lambrequins or et gueules; cimier : le lion couronné, lampassé de gueules. (Malaise ?).
N° inv. 62.
139. Cartouche sommé d'une tête d'ange, écu ovale : Écartelé d'argent et d'or, à la croix alésée de l'un dans l'autre, chargée en cœur d'un échiqueté de 4 pièces d'or et d'argent. Sur un listel, la devise : « Candore et Charitate ». — Dans le même ensemble, inscriptions : « Rdûs Adm Dñus / Thomas Fcus Laurenty / archipresbiter Ldsis pastor / B.M. Virginis ad Fontes A / 1747 / o ». (Dans La Torre, au Val-Dieu, les couleurs sont argent et gueules).
140. Inscription : « Mademoiselle Marie Germeau / espeuse à Donnay / Colson A° 1712 ».
N° inv. I/5866.
141. Armes : d'azur à la bande onnée d'argent lambrequins azur et argent; cimier : une tête et col de licorne d'argent (serait-ce une variante des armes De Visé ?).
N° inv. 63.
142. Armes : de ... (argent ?) à 7 fusées de ... (sable ?). — Cimier : une fusée entre un double vol éployé (provenance St. Jean Baptiste).
N° inv. I/1115 & I/1116.
143. Inscription : « Reverendus adm ac / nobilis Dominus Ioannes / Etmondus Vandenstein / Insignis Ecclesiae Collegia / tae Sancti Ioannis Evan / gelstae Leodii canonicus / et Sacerdos & c A° 1741 ».
N° inv. 64.
144. Armes aux 6 fusées du panneau précédent et même composition.
145. Inscription : « Le Reverend Sieur / Lambert Lescrinier Prêtre / et l'un des chapelains de / l'église paroissiale de St Jean / Baptiste à Liège / 1726 ».
N° inv. I/1120.

Petite fenêtre sur la cour, au Sud.

3 panneaux superposés.

146. Armes : D' ... à 9 besans d'or, 3 - 3 - 3 ; lambrequins d' ... et d'or ; cimier : un buste chapeauté d' ... et vêtu d'un fascé d'or et ...
N° inv. 65.

147. Inscription : « Daniel Toont den ver (borgen (?)/ Inganck daernaer / Darom wart der priesters / Bedroch openbaer : Jacob Boss en Maria / hanen syne huys / vrouwe / 1644 ».

N° inv. 66.

148. Morceau de médaillon : « Thês de Pret A° 1563 ».

N° inv. 67.

149. Inscription en cercle, entourant les armes du Prince de la Marck : « Dñûs Thomas Hañot-scholasticus -- Viseten ----- me fecit fieri -- 1532 -- ».

N° inv. 68B.

Dans le bas de l'inscription, entre « viseten » et « me », des armoiries : écus parti : 1* d'or (?) à un lion ; 2* d'argent à une croix dentelée de sable, au franc quartier d'argent à la fasce de sable (= Hannotte).

N° inv. 68A.

150. Inscription : « Gera Pitiet / Gouverneur / de Bô Mestier 1572 ».

Un écu : de ... au Monde de ... cintré et croisé de ...

N° inv. I/11/14.

151. Inscription : « Monsieur Denis Nizet / avocat et Maître / de Verreries / 1743 ».

N° inv. 69.

152. Inscription : « Mademoiselle / Jeanne Lambertine / Wilkin son / epouse 1743 ».

N° inv. 71.

153. Inscription : « George Depa / et Caterinne / Quernet Nizet / son espeuse / 1645 ».

N° inv. 70.

La Réserve possède encore quelques fragments armoriés :

154. « Jeronimus WENIG Barbra WESSLIN seine / fraw. 1704 ».

Un ange tenant 2 écus : 1* taillé, d'argent diapré, à 1 étoile à 6 rais d'or et d'azur plain, diapré ; 2* d'azur diapré, à la flèche époincée

d'or, pennée d'argent.

N° inv. I/49/206.

De même dimensions et forme que le précédent :

155. Une jeune fille en robe Renaissance allemande, tenant 2 écus : 1* de sable à la bordure d'or, au lion contourné d'or, couronné de même ; 2* de gueules à la bande ployée d'or, chargée de trois marteaux de sable emmanchés d'or.

N° inv. I/49/207.

Dans une inscription circulaire or sur noir, en écu inscrit :

156. d'azur à une église d'argent à 2 tourelles, toiturée et garnie d'or, sur une terrasse de sinople.

Inscription : « Anna HERRENCHIEMSEE. in. perp. memor. 1500 ».

N° inv. I/49/205.

Dans un cartouche sommé d'un chapeau de protonotaire :

157. « Rev. Dom. Ioannes COLIN, Pastoer sti Huberti Leodii Protho-notarius apostolicus et nepoti suo. A° 1711 ».

Ecu : Coupé d'or et de gueules, au lion de l'un en l'autre ; placé dans un cartouche sommé du chapeau de protonotaire.

N° inv. I/49/209.

158. « Noble Sgr Messire Nicolas de GHERIN, chevalier du ST Empire, Sgr. de Flémale de Walhove, Commissaire de la Cité de Liege et Madame Marguarite PANEE son espouse dame desdits lieux. Anno 1711 ».

Deux blasons accolés :

1* d'argent à 3 roses de gueules feuillées de sinople accompagnées de 3 forces malordonnées de gueules ; 2* Coupé : d'argent au pampre de vigne recourbé en bande puis en barre, garni de raisins et de feuilles, au naturel ; et d'azur à 3 canards d'argent.

Les 2 écus sont sommés d'une couronne à 9 perles, chargée de deux casques coronnés d'or ; et pour cimiers, sont à dextre une aigleissante de sable, couronnée d'or ; à senestre un homme sauvage issant, au naturel, avec sa rondache d'azur bordée d'or.

Tenants : deux sauvages, avec deux bannières, à dextre d'or à l'aigle de sable couronnée du champ ; à senestre aux armes de GHERIN.

HISTOIRE D'OLEYE ET DE LANTREMANGE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

LA PAROISSE DE LANTREMANGE

par Jean THILL †

I. — LES DÉBUTS

Quand et dans quelles circonstances fut érigée l'église filiale de Lantremange en séparation de celle d'Oleye ?

Pour répondre à cette double question, nous possédons trois sources : un document épigraphique, une charte et un accord d'avouerie.

L'église de Lantremange possède, comme joyau de ses origines, sa pierre de fondation marquée d'une croix à chaque coin, d'un L et de la date 1110 (1).

Dans une charte rédigée en 1198, Gérard de Vianden, abbé de Stavelot-Malmédy, et ses religieux reconnaissent à l'abbaye de Saint-Denis en France et à sa cour d'Oleye l'appartenance de la dîme de Lantremange. Parmi les signataires ecclésiastiques, on trouve : Pierre le prévôt, Nicolas le célerier et les autres frères de Stavelot-Malmédy, Gérard, prêtre de Grand'Axhe et Jean, prêtre. Ce dernier se trouve en tête des représentants laïques d'Oleye ; si l'on tient compte du protocole médiéval, à n'en pas douter, il est leur curé. La liste des quatre personnages de Lantremange : Fastré l'avoué, Thomas le mayeur, Benoît et Alard le forestier, ne comprend pas de prêtre. Cette absence, dans un acte d'importance locale, fait supposer, qu'à cette date, il n'existe pas de paroisse ni de cure à Lantremange (2). Dans un règlement d'avouerie,

(1) Pierre calcaire, dimensions : 0,40 × 0,40 m. Elle était jusqu'en 1963 encadrée dans le mur extérieur du chœur de l'église de Lantremange. *Pierres sépulcrales des églises du pays de Liège*, Bibliothèque de l'abbaye du Val-Dieu.

(2) J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, o. c., t. I, pp. 524-525, n° 281.

du 12 mars 1300, conclu entre l'abbaye de Stavelot-Malmédy et les héritiers de Guillaume de Hemricourt, leur avoué, nous apprenons : « quod ipsi heredes, successorés, homines et mansionarii ipsius ecclesie in dicta villa de Lantremenge in omnibus secundum ius et legem scabinorum loci tractare tenebuntur... » (3). Il est ici question des habitants d'une église correspondant aux limites bien fixées de la villa de Lantremenge, ce qui suppose une paroisse réellement constituée (4).

Nous dirons qu'à partir de 1110, une chapelle annexe fut bâtie à Lantremenge qui, en 1198, possédait encore ce statut. Dans le courant du XIII^e siècle, cette chapelle, dont l'utilité pastorale s'imposait de plus en plus, accéda à la dignité paroissiale. Tout naturellement, la nouvelle paroisse épousa les limites du domaine de Lantremenge, séparé de celui d'Oleye, et cédé vers 730 à l'abbaye de Stavelot-Malmédy.

Le cadre ancien des paroisses carolingiennes avait subi au XIII^e siècle bien des modifications. En Hesbaye, comme dans beaucoup de terres fertiles d'Occident, les grands défrichements s'achevaient ; par contre-coup, la population augmentait, mieux nourrie par un rendement progressif et meilleur des cultures. La séparation du tronc principal, la vie en commun pendant cinq siècles régie par la houlette abbatiale, avaient conféré au hameau, devenu à présent un village, une entité bien distincte dont il prenait conscience. Pour achever son évolution, il ne lui manquait plus que l'institution paroissiale, dernier progrès dans l'ordre religieux et administratif. Cette volonté d'émancipation rencontra aux XII^e et XIII^e siècles un courant favorable dans la chrétienté. La multiplication des paroisses dans les villes et à la campagne devint un fait général en Europe occidentale. La papauté donna tout son appui à ce nouveau développement. Alexandre III (1159-1181) fit proclamer : « on bâtira toutes les églises nécessaires pour que chaque fidèle puisse

(3) Texte latin de l'accord entre l'abbaye de Stavelot-Malmédy et les exécuteurs testamentaires de Guillaume le Malclerc de Hemricourt, 12 mars 1300 ; texte français du même accord, dans *Œuvres de Jacques de Hemricourt* publiées par C. DE BORMAN et Ed. PONCELET, t. II, pp. 34-37, Bruxelles, 1925.

(4) G. LE BAS, *Institutions ecclésiastiques de la chrétienté médiévale*, t. I, p. 204, n° 9 : « Il n'y a de véritable paroisse que le jour où tous les habitants d'une circonscription bien tracée sont obligés de se rendre dans une église régie par leur 'proprius sacerdos' pour la réception des sacrements et aussi pour les cérémonies du culte, pour la sépulture. Ces obligations se sont peu à peu fixées : le quatrième concile de Latran (1215), astreignant à la confession annuelle et à la communion pascale dans la paroisse, met en évidence la nécessité d'une géographie précise ».

remplir commodément ses devoirs en toute saison » (5). L'intention pontificale n'est certes pas de créer tout de suite et partout de nouvelles paroisses mais de subordonner les filiales aux églises mères. Il fallait éviter les conflits qu'on prévoyait nombreux, assurer la subsistance des nouvelles fondations sans que les anciennes eussent à en souffrir : programme délicat. Malgré tout, le mouvement progressa et la procédure fixa les étapes des nouvelles églises : autorisation de l'ordinaire du lieu, assurance des ressources suffisantes, consentement de tous les intéressés, respect des droits acquis, provision de la cure d'âmes (6).

De la chapelle annexe à l'autonomie paroissiale, la route resta souvent longue et semée d'obstacles ; mais à moins d'un accroc insurmontable, les causes qui avaient provoqué les nouvelles fondations ecclésiastiques poussaient le processus vers son achèvement.

En l'absence de détails souhaitables, on peut dire que la construction de l'église de Lantremange et, dans la suite, sa dotation paroissiale furent le résultat d'une collaboration : les habitants d'abord, l'abbaye de Stavelot-Malmédy, seigneur du lieu, l'abbaye de Saint-Denis, seigneur d'Oleye et curé en titre, quelques bienfaiteurs.

De toute façon et avec la meilleure volonté du monde, l'ecclēsia matrix ne pouvait conserver qu'un reliquat de ses anciennes prérogatives. Le curé d'Oleye garda le droit de présenter le curé de Lantremange, droit qui se perpétua jusqu'à la fin de l'ancien régime (7). Il retint également l'administration du baptême et de l'onction des

(5) Décrétale XIII 483 (Ad audiendam). La glose ordinaire générale : « nota quod ex justa causa nova ecclesia fieri potest in parochia alterius, ea invita » ; cf. G. LE BRAS, *ibid.*, t. I, p. 220, n° 1.

(6) G. LE BRAS, *ibid.*, t. I, p. 220, n° 2 : « Non seulement l'ordinaire doit autoriser, après s'être assuré que la dot sera suffisante (X III 408 Honorius III, 1216-1227), mais tous les intéressés ont voix au chapitre et l'on respectera les droits acquis, dont la violation justifierait une procédure en vue de la destruction du nouvel édifice. (XV 32 : De novi operis nunciacione). Jean GAUDEMET, *La paroisse*, dans *Histoire des institutions françaises au Moyen-Age*, t. III, « Institutions ecclésiastiques », pp. 197-203, Paris, 1962.

(7) J. LAENEN, *Introduction à l'histoire paroissiale... o. c.*, p. 88 : cette règle devient générale à partir d'Alexandre III : G. SIMENON, *Visitations archidiaconales... o. c.*, t. I, p. 442 : Ecclesia seu quarta capella filialis sub Oleye, non habens primum et ultimum sacramentum, sub invocatione S. Sebastiani, ad collationem pastoris de Oleye ; A. C. L., II-14, *Registre des cens, rentes et trescens du vesti de Lantremange, 1668-1756, Année 1731*, présentation de Henri Leclercq comme curé de Lantremange par Bauduin Jenicot, curé d'Oleye ; lettre de présentation en latin et nomination par Georges-Louis de Berghes, prince-évêque, 1724-1744.

infirmes comme lien honorifique et récongnitif de sa prééminence pastorale, autant qu'un droit utile par la perception des jura stolae et offrandes que comportaient ces sacrements ⁽⁸⁾. La dîme ne fut point partagée, elle demeura entière entre les mains du seigneur d'Oleye : l'abbaye de Saint-Denis en France ⁽⁹⁾.

Nous rencontrons, à l'occasion d'un gros revenu, une difficulté de parcours dont nous avons parlé. En 1198, alors que la nouvelle fondation possède toujours son statut de chapelle annexe, un conflit surgit entre le décimateur, l'abbaye de Saint-Denis, et le seigneur trmporel, l'abbaye de Stavelot-Malmédy, au sujet de la dîme de Lantremange. Nous en ignorons les préliminaires, sinon que les moines malmédiens avouent être induits en erreur par un rapport méchant et trompeur (*decepti sinistra relatione*) ⁽¹⁰⁾. Ils compulsent leurs archives monastiques et déclarent que toute la dîme de Lantremange revient à Saint-Denis et à sa cour d'Oleye ; celle-ci est payée depuis plus d'un siècle ⁽¹¹⁾.

Les moines ardennais s'inclinent, mais le prévôt de la cour d'Oleye (*praepositus de Holleh*) devra solder à toujours une redevance annuelle (*annuam pensionem*) de 20 deniers liégeois et cela en raison des cultures que le couvent de Malmédy possède à Lantremange ⁽¹²⁾. On ne voit pas très bien sur quelle base juridique Stavelot-Malmédy s'appuie pour exiger une taxe annuelle, fixe et perpétuelle, sinon celle d'une pure exaction seigneuriale. L'abbaye de Saint-Denis et après elle, les alleutiers ses successeurs, possèdent la dîme d'Oleye et de Grand'Axhe où ils sont seigneurs et celle de Lantremange en vertu de la paroisse primitive.

⁽⁸⁾ G. SIMENON, *ibid.*, p. 442 ; A. E. L., C. J. O., t. II, *Œuvres, 1772-1795*, fol. 149 : « 3 juin 1795, comme l'église de Lantremange est une filiale d'Oleye, le citoyen curé comme pasteur de l'église matrice leur doit subminister le premier et le dernier des saints sacrements de notre mère la sainte église et rien au-delà ».

⁽⁹⁾ La charte de 1198 en est la preuve. Le curé de Lantremange reçut toutefois la maigre satisfaction de posséder la menue dîme sur cinq maisons ; cf. A. C. L., II-14, *Registre aux cens... du vesti, 1668-1756*, année 1671 et suiv.

⁽¹⁰⁾ Pour le texte de la charte ; cf. note 2.

⁽¹¹⁾ Lantremange avait été rendu à saint Poppon par Conrad II le Salique entre 1024 et 1034.

⁽¹²⁾ L'abbaye de Malmédy possédait une grange à Lantremange ; cf. L'accord du 12 mars 1300. La redevance était encore payée en 1487 et 1508 sous la forme de 20 deniers fortis de cens ; cf. A. E. L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, I, 761, fol. 24, en 1487 et I, 762, fol. 32V^o, en 1508.

2. — LES BIENS PASTORAUX OU DE CURE

1. *Les biens-fonds.*

L'ensemble et la répartition des biens qui furent, à l'origine, jugés suffisants, par l'autorité diocésaine, pour la subsistance de la nouvelle paroisse de Lantremange, ne nous sont pas connus. Il faut attendre les années 1487 et 1508 pour posséder des données précises sur l'étendue du douaire dévolu au curé. Les deux relevés des terres que l'on conserve émanent de registres aux cens, chaçons et mailhes du chapitre Saint-Pierre et Saint-Quirin de l'Abbaye de Malmédy. Ces impôts récongnitifs de propriété atteignent la presque totalité des héritages, puisque le seigneur avoué, ne détient guère plus de 18 bonniers environ et 4 à 5 maisons en propriété.

La part du vesti s'élève à 5 bonniers 13 verges grandes répartis en 20 parcelles ⁽¹³⁾. Il faut ajouter à l'emprise de terrain que forme le presbytère une petite prairie provenant de l'ancien cimetière, ainsi qu'une autre dénommée le « corti Bagillair devant le court Godefrin » ⁽¹⁴⁾. Sur le bout de sol où est bâtie la cure, il paye au seigneur avoué, 6 deniers fortis, et sur « la court qui fut Hanebeau » 12 deniers fortis ⁽¹⁵⁾. On remarque qu'avant de former un ensemble, le presbytère, son jardin et sa prairie sont constitués progressivement par plusieurs parcelles et même par une ancienne demeure.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, en vue d'établir une plus juste répartition des tailles, les bourgmestres font dresser avec plus de précision un dénombrement des terres. Aussi, le 27 août 1742, le curé Henry Leclercq est-il invité, sous serment, à faire, devant la cour de justice, la déclaration de ses biens curiaux. La répartition en 20 parcelles est conservée, mais l'ensemble s'élève à présent à 125 verges grandes 10 petites, soit 6 bonniers 5 verges grandes 10 petites. Sont venus s'ajouter : le pré delle vesture ou pré du curé (au Roua) de 10 verges grandes, bien de fondation pieuse établi par Godefrin de Lantremange.

⁽¹³⁾ A.E.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*. I, 761, fol. 40, en 1487 et I, 762, fol. 51V^o, en 1508.

⁽¹⁴⁾ *Idem*. I, 761, fol. 48 et suivants avec les mailhes et I, 762, fol. 60-61. Les mêmes textes citent « la court Bocketeal » sur laquelle le vesti paye 3 chaçons 9 deniers.

⁽¹⁵⁾ A.E.L., *Cathédrale de Saint-Lambert. E. Compterie des anniversaires*. N^o 6, 1387-1470, fol. 188, en 1395.

et la prairie de 4 verges grandes environ attenante au presbytère ; cette dernière dont la superficie avait été laissée dans l'imprécision en 1487 et 1508 (16). A une date non précisée, le curé Jean-Henri Leclercq compose, dans le courant des trente dernières années du XVIII^e siècle, une liste des biens pastoraux répartis par saisons. Nous y trouvons : une saison comprenant 8 parcelles totalisant 73 verges grandes ; une autre saison avec 7 parcelles montant à 36 verges grandes ; 9 terres à jouxhier faisant 62 verges grandes 10 petites et la prairie du curé au Roua qui n'est plus que de 8 verges grandes.

L'ensemble s'élève à 171 verges grandes 10 petites ou 8 bonniers 11 verges grandes 10 petites, plus le pré aquatique de 8 verges grandes comme l'appelle le recteur (17). La différence de superficie avec les relevés précédents provient de l'annexion, aux biens-fonds pastoraux, de toutes les terres léguées avec charges d'anniversaires. Avec conscience, le cure Henri Leclercq a rédigé en 1753 une liste des messes fondées sur terres qu'il place à jouxhier : ce sont les 10 parcelles (pré du curé y compris) qui représentent 70 verges grandes 10 petites. Si l'on soustrait ce chiffre du total des 171 verges grandes 10 petites, il reste 101 verges grandes 10 petites. Il paraît probable que la dotation en terres du curé de Lantremange, lors de la fondation de la paroisse, voisine autour des 5 bonniers. On estime donc, en Hesbaye, au XIII^e siècle, que le rendement de la terre a plus que doublé depuis le IX^e siècle, puisqu'on établit une approximation de rapport entre les 5 bonniers du présent et le manse carolingien. Mais une nouveauté intervient, le douaire foncier du prêtre de paroisse n'est plus exempt de dîme ni d'impôts ; ceux-ci d'ailleurs sont payés, comme les autres biens immobiliers, par les locataires ou ceux qui les cultivent. Si l'augmentation est le fait des fondations pieuses, les donations paraissent plutôt rares ; on décèle le don du « corti Bagillair », ayant appartenu au vesti Robert de Bleret mort en 1464, grevé de 6 setiers d'épeautre héritable en faveur des pauvres (18).

(16) A.E.L., C.J.L., t. XXII, *Dénombrement des biens pour établir la taille*, 1742-1743, fol. 178-181. La visite archidiaconale de 1727 parle de 7b. 11v.g. plus la prairie à la fontaine ; cf. A.C.L., III-35, Farde.

(17) A.C.L., II-15, *Registre des rentes, cens et trescens du vesti de Lantremange*, 1753-1805, p. 4, en 1753 ; un folio intercalaire placé entre les pages 4 et 5 qui n'est plus à sa place d'origine, non daté, de l'écriture du curé Jean-Henri Leclercq, 1771-1803.

(18) A.E.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, I, 761, fol. 37 et, 762, fol. 49. Robert de Bleret est vesti de Lantremange. Un doute subsiste quant à l'intégration du « corti Bagillair » dans la prairie de 4.v.g. du presbytère.

Les biens de cure passeront, en majeure partie, après la révolution française, dans les propriétés du conseil de fabrique.

2. *Les rentes, cens, dîme et oblations.*

Les rentes en nature et en argent gagées sur terres, maisons etc., proviennent en majeure partie des anniversaires et des libéralités. Elles varient selon les donations, les acquisitions ou les remboursements.

La première situation des rentes pastorales que nous connaissons apparait en 1671. L'ensemble de celles-ci fournit un revenu de 26 muids 3 setiers 2 tierces 1 1/2 quarte et 18 dozins d'épeautre (les 5 dozins étant évalués à 3 setiers). Il faut ajouter 4 setiers de seigle mesure de Saint-Trond et 18 florins brabant. Le tout se répartit en 56 rentes⁽¹⁹⁾. En 1731, en la première année du pastorat de Henri Leclercq, les rentes s'élèvent à 23 muids 3 setiers 1 tierce 2 quarts et 10 dozins d'épeautre, plus 4 setiers de seigle mesure de Saint-Trond et 41 florins brabant. Le nombre de rentes est tombé à 41⁽²⁰⁾. Deux ans plus tard, on note, pour un montant légèrement inférieur à l'année 1731, 37 rentes, chiffre qui restera stable jusqu'à la fin du siècle⁽²¹⁾. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la verge grande de terre est louée localement et en moyenne pour un setier d'épeautre.

Les cens du curé de Lantremange sont peu nombreux et modestes. Guillaume Stéphani, puis son successeur, inscrivent, en 1671-1697, les cens que voici : l'église de Lantremange doit 7 sous fortis à 4 1/2 patards brabant ; Jean Henrard, dit le Jeune, représentant Gilles Plesserea et, après lui Mathieu Macar, doit sur sa maison 8 patards ; Sébastien Depont, puis après lui Everard Plesserea, sur sa maison : 4 deniers fortis. Le troisième cens disparaît des écritures de 1698 à 1730 pour resurgir en 1731 et les années suivantes. En 1732, Henri Leclercq, qui vient de prendre la succession de Henri Stéphani, note deux nouveaux cens ou deux anciens qu'il a retrouvés : « Les représentants Wilheume Henrard le viel sur sa courte, maison et assise ou il soloit demeurer : 12 deniers fortis et sur le corti de la maison Hubert Hubart : 4 deniers

(19) A.C.L., II-14, *Registre des cens, rentes et trascens du vesti de Lantremange, 1668-1756*, année 1671.

(20) A.C.L., II-14, *idem*, année 1731. Effraction ou brize pour 1731 : 1 m. spl. = 4 setiers wassen = 3 setiers 2 quarts froment = 9 fl.bb.

(21) A.C.L., II-14, *idem*, année 1733 ; A.C.L., II-15, *Registre des cens, rentes et trescens du vesti de Lantremange, 1753-1805*, table, pp. 273-274.

fortis ». Les mêmes redevances se poursuivent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle avec des lacunes (22). La petite dîme curiale représente une part de parent pauvre (23). Elle porte en 1671 sur les agneaux, la laine, le chanvre, le lin et les poulets des maisons, jardins, appendices, appartenances d'Antoine Vannes, d'André Dawans, de la relicte Tassinnet Jamar et d'Oger Désiron (24). En 1732, Henri Leclercq écrit : « La maison du sr. Vannes doit la dime de chanvre, lin, poulets, agneaux et tout ce qui se disme. Item encore toutes les maisons depuis Léonard Naveau jusqu'à Dieudonné Henrard inclus, y compris les cortils du Prince et Rigo doivent la disme de tout ce qui se desme ». Cette menue dîme, très variable selon les années, ne rapporte guère et le recteur n'en signale que très rarement le montant au bout de plusieurs années (25).

Les oblations se résument à peu de chose. La plus substantielle comporte le don d'un pain par chaque ménage aux fêtes de Noël et de Pâques. L'énoncé de cet usage paroissial, connu seulement depuis 1699, remonte évidemment très loin dans le passé (26).

A l'occasion de la messe chantée en la fête de saint Sébastien, patron de l'église, le pasteur reçoit, hors des offrandes, 1 florin brabant et la tierce part de celles-ci (27). En 1732, Henri Leclercq, pour la même circonstance, établit la péréquation d'un florin brabant et de la moitié des offrandes (28). Les « jura stolae » ne s'appliquent guère ici qu'aux messes d'obsèques et aux mariages, avec quelques modiques gratifications comme le tenue des livres de la fabrique et des pauvres : nous en signalerons le stipendium. Avant 1487, le curé et le sacristain perçoivent, comme curateurs, un salaire sur une rente de 3 muids d'épeautre destinés aux pauvres, sous forme de pains, le jour du Vendredi Saint (29). La recommandation des messes fondées pour Hubert Prudhomme, seigneur de Lantremange (1538-1583), donne droit à 1 florin brabant payable par le mambour des pauvres.

(22) A.C.L., II-14, *idem*, aux années indiquées dans le texte ; A.C.L., II-15, *idem*, pp. 4-12.

(23) La grande et la petite dîmes relèvent des seigneurs d'Oleye et Grand'Axhe.

(24) A.C.L., II-14, *idem*, année 1671.

(25) A.C.L., II-15, *idem*, années 1731 et 1732.

(26) A.C.L., II-14, *idem*, année 1699 et suivantes.

(27) A.C.L., II-14, *idem*, année 1691.

(28) A.C.L., II-14, *idem*, année 1732.

(29) A.C.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, I, 761, fol. 38, en 1487 et I, 762, fol. 49V^o, en 1508.

3. *Les anniversaires.*

Ils ne sont certes pas comparables par leur nombre et leur importance à ceux de l'église d'Oleye. Le curé Henri Leclercq (1731-1772) compose une liste des anniversaires après avoir compulsé avec soin les registres de la cure et de la marguillerie ⁽³⁰⁾.

1. Bastin le Moulmier	3 anniversaires
2. Jamolet	1 anniversaire
3. Lambert Rose	1 anniversaire
4. Arnold Despinet	1 anniversaire
5. Jean Rose	1 anniversaire
6. Jean le Maréchal	1 anniversaire
7. Feu le seigneur de Lantremange et Hemricourt sur 24 v. g. à la croix Jamart avec les curés de la Boverie, de Lamine et Hemricourt	1 anniversaire
8. Godefrin de Lantremange sur le Cortil delle vesture	2 anniversaires
9. Demoiselle Sante	1 anniversaire
10. François Depont	1 anniversaire
11. Hubert Proidhomme, seigneur de Lantremange et Hemricourt, qui a légué 12 setiers spelte à distribuer aux pauvres, en miches, le jour de son anniversaire qui se recommande au carême pour le registre doit 1 florin brabant	14 anniversaires
12. Pierre Streel, une messe chantée septimanale à recommander tous les dimanches	52 anniversaires
13. Jehenne Jamart, jeune fille, 8 messes basses à recommander le dimanche avant la célébration	8 anniversaires
14. Six messes « de venerabili » (du St Sacrement) à chanter les 6 jeudis avant la fête de Noël.	

On peut fixer une date pour quatre de ces fondations. Jean le Maréchal vit en 1487 ⁽³¹⁾. Godefrin de Lantremange exerce les fonctions de mayeur en 1487 ⁽³²⁾; il lègue, pour son anniversaire, la prairie

⁽³⁰⁾ Couverture du registre 11-14, 1668-1756, aux A.C.L., liste non datée, attribuée par l'écriture à Henri Leclercq.

⁽³¹⁾ A.E.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, I, 761, 45^v°, en 1487.

⁽³²⁾ A.E.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, I, 761, fol. de garde.

de 10 verges grandes, près de Roua, qu'on appellera le pré du curé ou corti delle vesture. Ce bien, aujourd'hui quelque peu rétréci, subsiste dans les propriétés de la fabrique d'église. Hubert Proidhomme ou Prudhomme, seigneur de Lantremange et Hemricourt meurt entre 1581 et 1583. Pierre de Streel, ancien greffier et mambour de l'église, meurt en 1719 ; il laisse au curé, pour sa fondation, sur la généralité de tous ses biens, 30 florins brabant de rente annuelle ⁽³³⁾.

La destruction des archives de la cure pendant la guerre de Hollande et les guerres de religion a rendu cette recherche forcément incomplète. On trouve, sur une demi feuille de papier, la copie d'un acte passé devant le notaire Georges Quitis stipulant les conditions de l'anniversaire de Renson Henrard. Les 8 mars 1649, sa femme, Cécile Hubar, son fils Augustin, sa fille Cécile fondent la messe sur une rente annuelle d'un florin brabant que doit Libert Sotteau, couturier, de Hollogne-sur-Geer. L'absence de célébration et de publication suspend le payement de la rente ⁽³⁴⁾.

Comme les terres des messes fondées sont progressivement intégrées au douaire pastoral, de même les rentes en argent et en nature lui sont annexées ⁽³⁵⁾.

4. *Les charges.*

Elles naissent avec la constitution de la paroisse ou grèvent déjà les biens qu'on acquiert. Le maître du sol, en se défaisant d'une partie du fonds, garde, en signe de son ancienne propriété, une petite redevance que lui verse le bénéficiaire. Un cens en argent, récongnitif de propriété, payable par le vesti de Lantremange, à l'avoué du lieu, seigneur de Hemricourt, bien que connu en 1395, paraît, avec toute vraisemblance, remonter aux origines paroissiales. « Le vesty de Lantremange doit sur une parchon d'icelle court ou il mane : 6 deniers fortis. Le même sur un journal de terre en deux pièces : 1 denier fortis ». Une troisième charge semble provenir d'une acquisition qui précédemment payait un cens au seigneur avoué : « sur la court Hanebeau : 12 deniers fortis » ⁽³⁶⁾. Des

⁽³³⁾ A.C.L., I-1, *Nomina mortuorum* : *idem*, II-14, 1668-1756, année 1718 et 1719.

⁽³⁴⁾ A.C.L., II-14, *idem*, feuille volante à la fin du registre.

⁽³⁵⁾ A.C.L., II-35, farde, *Visite archidiaconale, du 12 octobre 1727*, par Renier-Florent Frérard, notaire de la curie épiscopale. Copie latine et traduction française de 1836 faites par J. P. A. J. Beckers, secrétaire de l'évêché de Liège.

⁽³⁶⁾ A.E.L., *Cathédrale Saint-Lambert, E. Compterie des anniversaires*, n° 6, 1387-1470, fol. 188, en 1395.

redevances en chapons et mailhes ⁽³⁷⁾ sont annuellement versées, en 1487 et 1508, par le curé au receveur de Malmédy. Nous lisons : « Le vesti de Lantremange sur un demi journal : 1 chapon 3 fortis ; item sur la court qui fut Bocketeal : 3 chapons 9 deniers ». Au chapitre des mailhes : « item le vesti de Lantremange sur le corti qui jadis fut laidre ⁽³⁸⁾ adioyée audit les autres cortis : 1 obole ; item mesme sur le corti qui fut Bagillair devant la court Godefrin ; 1 obole » ⁽³⁹⁾.

Le curé Henri Leclercq énumère en 1735 les charges de sa cure. Il paye sur sa maison : 18 deniers fortis. Si nous nous reportons au texte de 1395, nous pouvons dire que le presbytère primitif s'est adjoint l'empire de « la court Hanebeau ». Il paye également les houfflandes ⁽⁴⁰⁾ sur 12 verges grandes : 2 setiers 2 pognoux de pois et sur une demi verge grande : 1/2 pognou de pois. Sur 12 verges grandes : 3 deniers et le quart d'un copé ; sur le petit cortil Rigo : 2 chapons 6 deniers fortis ; item sur le grand cortil Rigo ; item sur le grand cortil Rigo : 1 1/2 chapon ; item sur le cortil Tassinot ⁽⁴¹⁾ : 15 deniers fortis et encore 2 chapons sur le petit cortil Rigo.

La note continue : « Je suis sur les biens à la cure à la liste de Stavelot à 1 chapon et quelques deniers fortis lesquels se regagnent en publiant, comme il s'est toujours fait et qu'il est de coutume, le dimanche devant la Saint-Thomas que l'amodiateur du prince de Stavelot viendrat, le jour de Saint-Thomas, lever les chapons dans la maison qu'il désigne. Fait le 21 décembre 1735. Ne sachant pourtant sur quoy on me fait payer, ne croiant pas posséder gage suiet a aucun chapon » ⁽⁴²⁾.

A la fin du siècle, Jean-Henri Leclercq fait la même constatation que son oncle, verse les mêmes redevances, sauf 1 setier d'épeautre en plus au marguillier sur 12 verges grandes de terre ⁽⁴³⁾.

⁽³⁷⁾ Mailhes ou Mailles, impôt payé au moyen d'une petite monnaie généralement en cuivre.

⁽³⁸⁾ Laidre, w. l'ête, le cimetière, du latin atrium.

⁽³⁹⁾ A.E.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, I, 761, fol. 48 suiv. et I, 762, fol. 59-62.

⁽⁴⁰⁾ L'impôt de pois et houfflandes se paye sur les terres de Lantremange qui relèvent de l'abbaye de Stavelot-Malmédy et les contestations qu'elles soulèvent se jugent à la loi d'Aix.

⁽⁴¹⁾ Le corti Tassinot Jamar joignant la pourprise de la cure avait été repris en location par le curé Henri Stéphan en 1719. Il appartenait au seigneur de Lantremange ; cf. A.C.L., II-14, 1668-1756, année 1719.

⁽⁴²⁾ A.C.L., II-14, *Registre au cens... 1688-1756*, feuilles volantes à la fin du registre.

⁽⁴³⁾ A.C.L., II-15, *Registre aux cens ... du vesti, 1753-1805*, p. 274.

L'histoire est fille de mémoire. Au XVIII^e siècle, les curés de Lantremange ont oublié les motifs qui justifiaient certaines de leurs prestations pécuniaires.

Le cathedraicum et l'obsonium, que normalement le recteur de Lantremange remet au collecteur de son doyen rural, ne laissent aucune trace dans les documents qui nous sont parvenus.

La rescription, base de toute imposition ecclésiastique, établit, en 1581-1585, un revenu de cure de 36 muids d'épeautre⁽⁴⁴⁾, et aux XVII^e et XVIII^e siècles : 40 muids d'épeautre⁽⁴⁵⁾. Après déduction des charges l'estimation des 36 muids et des 40 muids répond assez bien à la réalité⁽⁴⁶⁾. Sur cette base de revenus imposables, qui n'est certes pas exagérée ni tatillonne, le curé verse en 1710 comme taxe annuelle la somme de 12 florins brabant⁽⁴⁷⁾. Si l'in compte, pour le XVIII^e siècle, *le muid d'épeautre au prix moyen de 8 florins brabant, la taxe annuelle représente 3,75 % du revenu imposable.*

Financièrement, par les seuls moyens de ses biens de cure, le recteur de Lantremange se classe parmi les petits curés de campagne, assez pauvres, jouissant d'une rétribution de trois à quatre fois inférieure à celle de son confrère d'Oleye⁽⁴⁸⁾. Mais plantureux ou maigrichon, le bénéficiaire assure à son titulaire la stabilité ; celui-ci devient inamovible et ne peut être évincé que par la mort ou un délit d'indignité prononcé par une juste sentence⁽⁴⁹⁾.

(44) A.Ev.L., *Registrum emolumentorum archidiaconatus Hasbaniae*, D.I., 56, p. 27, 1581-1585.

(45) G. SIMENON, *Visitationes archidiaconatus Hasbaniae*, t. I, p. 442, *Pastoratus*. La rescription se calcule sur le revenu qu'il soit immobilier ou mobilier (rentes en nature ou en argent). La fiscalité contemporaine s'emparera, avec beaucoup de ressources, de cette otion.

(46) En laissant tomber, cens, dîme et pains revenus insignifiants à Lantremange.

(47) A.C.L., II-14, *idem*, année 1710. La même année le curé rédimé la taxe de 12 fl. bb. ; cf. même référence, année 1719.

(48) La rescription du curé d'Omal (cant. Waremme) varie, aux XVII^e et XVIII^e siècles, entre 18 et 20 muids d'épeautre ; cf. G. SIMENON, *o. c.*, t. II, p. 551.

(49) Les transferts, les échanges, les renoncations existent, ils sont réglementés par le droit et l'autorisation des supérieurs ; cf. G. LE BRAS, *o. c.*, t. II, p. 293 : Les honnêtes accommodements.

3. — LE LUMINAIRE OU LA FABRIQUE D'ÉGLISE

1. *Biens-fonds, rentes et cens.*

Les revenus de la fabrique sont présentés dans les registres de la cure sans tenir compte de leur provenance mobilière ou immobilière. Par bonheur, le receveur de l'abbaye de Stavelot-Malmédy qui perçoit les houfflandes sur les terres de ses maîtres, nous a laissé un état détaillé des biens fonciers de l'église et luminaire de Lantremange. Ceux-ci totalisent 4 bonniers 10 verges grandes de terre distribués en 9 parcelles localisées par leurs tenants et leurs aboutissants⁽⁵⁰⁾. Cependant, aucun de ses 9 lopins de terre ne contient ni en superficie ni en situation le pré Saint-Sébastien d'une contenance de 25 verges grandes situé sur la rive gauche du Geer, entre le pont et la limite d'Opheers. Cette prairie exceptionnelle, appréciée surtout pour son rendement en foin, proche des « broucks » communaux, fut-elle détachée de ceux-ci pour être offert, par les habitants, dès la fondation de la paroisse, à son saint patron, ou bien a-t-elle été l'objet d'une donation d'un particulier ?

On ne peut trancher. Le pré Saint-Sébastien, quand nous le connaissons, est loué à part des autres propriétés, par enchères publiques, annuellement et au plus offrant. Nous présentons une liste des prix de location selon les bonnes années et les moins rentables.

1692 : 41 florins brabant	1706 : 40 florins brabant
1693 : 45 «	1707 : 36 «
1694 : 50 «	1708 : 35 «
le pré a été fourragé par	1709 : 36 «
les troupes, la fabrique	1712 : 50 «
n'a perçu que 20 fl. bb.	1713 : 44 «
1697 : 40 florins brabant	1714 : 49 «
1698 : 45 «	1715 : 43 «
1699 : 55 «	1716 : 40 «
1700 : 57 «	1717 : 40 «
1701 : 43 «	1718 : 31 1/2 «
1702 : 41 1/2 «	1719 : 38 «
1703 : 40 1/2 «	1720 : 31 1/2 «

⁽⁵⁰⁾ A.E.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, I, 761, fol. 39 et I, 762, fol. 50V^o; A.C.L., II-23, copie du XVIII^e siècle, source et date non indiquées, les biens de l'église de Lantremange.

1721 : 31 florins brabant	1737 : 27 florins brabant
1722 : 28 «	1738 : 29 1/2 «
1724 : 31 1/2 «	1739 : 29 1/2 «
La fabrique reçoit 25 fl. bb. pour cause de stérilité.	La fabrique reçoit 18 fl. bb., année sans foin.
1725 : 25 florins brabant	1740 : 29 1/2 florins brabant
1726 : 27 «	1741 : 32 «
1729 : 31 «	1742 : 31 «
Payement de 35 fl. bb. à cause de l'abondance des pluies.	1745 : 34 «
1730 : 38 florins brabant	1747 : 28 «
1731 : 38 «	1748 : 31 «
1732 : 38 1/2 «	1750 : 32 «
1733 : 30 «	1751 : 29 «
1735 : 38 «	1752 : 32 «
1736 : 27 «	1753 : 32 «
La publication est faite deux fois, il est difficile de louer à un prix qui ne soit pas vil.	1754 : 34 «
	De 1755 à 1800 : 33 florins brabant sans variation ⁽⁵¹⁾ .

Le registre de l'archidiacre de Hesbaye fixe le rescription des revenus de la fabrique, pour les années 1581-1585, à 12 muids d'épeautre ⁽⁵²⁾. Les visites archidiaconales du XVII^e siècle donnent les chiffres de 12 muids en 1613; 18 muids en 1650; 20 muids en 1686 ⁽⁵³⁾. On sait seulement qu'un litige se termine, le 5 avril 1691, entre Henry Stéphaney, pasteur et mambour surintendant de l'église paroissiale de Lantremange et Lambert Latour, procureur de la cour de Liège, constitué de Christophe de Hannosset, écuyer. Celui-ci reconnaît devoir à la fabrique de Lantremange, sur ses biens situés à Grandville, 12 setiers d'épeautre annuels. Il règle des arriérés en souffrance au moyen d'un versement de 50 florins brabant ⁽⁵⁴⁾.

⁽⁵¹⁾ A.C.L., II-16, *Registre des biens, cens et rentes du Luminaire de Lantremange, 1692-1755*; Idem, II-17, *Registre des biens, cens et rentes du Luminaire de Lantremange, 1756-1788*; Idem, II-20, *Registre des biens, cens et rentes du Luminaire de Lantremange, 1788-1798*; Idem, II-18, *Registre des biens, cens et rentes du Luminaire de Lantremange, 1799-1809*.

⁽⁵²⁾ A. Ev. L., *Registrum emolumentorum archidiaconatus Hasbaniae*, D.I., 56, p. 27, 1581-1585.

⁽⁵³⁾ G. SIMENON, *Vistationes archidiaconatus Hasbaniae*, o. c., t. I, p. 442.

⁽⁵⁴⁾ A.C.L., II-16, *Registre des biens ... du Luminaire, 1692-1755*, fol. 2.

La première année qui nous permet de suivre dans le détail les ressources du luminaire arrive en 1692. A cette date nous trouvons :

21 muids 6 1/2 setiers 1 1/2 quatre d'épeautre,

1 setier de navette,

4 patards de cens,

2 sous bonés,

41 florins brabant pour la location du pré Saint-Sébastien; le tout réparti entre 38 débiteurs et locataires ⁽⁵⁵⁾. A la fin de l'année 1699, le mambour proclame, devant les paroissiens assemblés à l'église, les comptes de la fabrique en suspens depuis 1691. Il reste en caisse 30 florins brabant que le curé reçoit en rétribution pour sa charge de mambour. La coalition de la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV, 1688-1697, a ravagé le pays et provoqué des retards de paiement; il faut faire diligence pour en récupérer le montant ⁽⁵⁶⁾.

La rescription des 20 muids persiste jusqu'en 1727. Lors de la démission en 1716 du mambour Pierre Streel, le curé Henri Stéphani avait repris la mambournie de l'église. Quand Renier-Florent Frérard, notaire de l'évêché, vient s'acquitter de la visite archidiaconale, le 12 octobre 1717, le curé, mambour de l'église, déclare 14 muids de revenu sans compter le pré Saint-Sébastien. Pareille anomalie imposait une explication. Il existait, paraît-il, des créanciers plus anciens que le luminaire qui réclamaient plusieurs rentes dues à l'église. Le visiteur chargeait le curé de régler cette affaire au plutôt et de lui communiquer un état de dépenses. Le curé devait également expliquer pourquoi il recevait 1 muid de l'église; pourquoi on payait annuellement 10 florins brabant à Guillaume Jamart. Il fallait envoyer une liste des charges de la fabrique et rechercher pourquoi et comment les ressources étaient passées de 20 à 14 muids. A l'adresse du curé, le délégué de l'archidiacre rappelait l'article des statuts : « quand le temps de l'administration était écoulé, on devait élire un nouveau mambour possédant les capacités suffisantes ». Nous ignorons le rapport rédigé par le recteur de Lantremange ⁽⁵⁷⁾.

⁽⁵⁵⁾ A.C.L., II-16, *Registre des biens ... du Luminaire, 1692-1755*, fol. 6-7r^o, année 1692.

⁽⁵⁶⁾ A.C.L., II-16, *idem*, 1692-1755, année 1699.

⁽⁵⁷⁾ A.C.L., III-35, Farde, *Visite archidiaconale de Lantremange en 1727*.

La fabrique fit saisir en 1731-1736, la maison Hanosset à moitié ruinée ; ce qui provoqua des frais de justice pour 75 florins et la restauration du logis pour une somme à peu près équivalente ⁽⁵⁸⁾.

La situation financière retomba dans ses anciens plis, elle durait encore en 1795 avec un montant réel de 21 muids 3 setiers 1 quarte 1 pognou d'épeautre ⁽⁵⁹⁾.

2. *Les charges et les taxes ecclésiastiques.*

Le luminaire versait à son pasteur 1 muid d'épeautre de rente annuelle. Depuis 1710, lors du rachat des taxes du clergé par le curé pour son propre compte et celui de ses successeurs, 2 setiers avaient été rachetés par la fabrique qui ne payait plus que 6 setiers. Le recteur recevait également une petite rente de 7 deniers fortis et depuis la fondation des 6 messes du Saint-Sacrement : 4 florins brabant 10 patards.

Au marguillier (sacristain), il revenait 1 fl. bb. 10 pat. et 3 muids d'épeautre avec charge de livrer le vin, les hosties blanches et de nettoyer l'église.

La fabrique rétribuait en 1750 les Pères Carmes de Jemeppe-sur-Meuse qui venaient prêcher la passion à partir du dimanche de la Laetare : 1 muid 5 setiers d'épeautre. Au XVIII^e siècle, le salaire du mambour était fixé à 2 muids d'épeautre. En 1795, on ne retenait plus qu'une charge générale de 6 muids 6 setiers d'épeautre ⁽⁶⁰⁾.

Les taxes. Dans le registre archidiaconal pour l'année 1584, le revenu de la fabrique, estimé à 12 muids d'épeautre, paye 12 florins brabant ; la nature de la taxe n'est pas précisée ⁽⁶¹⁾.

En 1707, le mambour verse pour l'année 1706, qui se termine en octobre, à Stéphane Goeswin (collecteur d'impôts), pour la taxe annuelle du clergé, 2 florins brabant 8 patards ⁽⁶²⁾. Monsieur le Doyen, pour droit de visite au nom de l'archidiacre en 1711, reçoit 4 florins brabant, et en

⁽⁵⁸⁾ A.C.L., II-16, *idem*, 1692-1755, année 1736.

⁽⁵⁹⁾ A.C.L., II-20, *idem*, 1788-1798, année 1795

⁽⁶⁰⁾ A.C.L., II-16, *idem*, 1692-1755, années 1732 et 1750 ; *idem*, II-20, 1788-1798, année 1795. En 1682, on payait 5 setiers aux Pères Augustins de Liège pour la prédication de la passion, cf. A.E.L., C.J.L., *Rôles et Procédures*, t. XIII, 1678-1691, fol. 167-168.

⁽⁶¹⁾ A. Ev.L., *Registrum emolumentorum archidiaconatus Hasbaniae*. D.I. 56, p. 27. 1584.

⁽⁶²⁾ A.C.L., II-16, *idem*, 1692-1755, année 1707.

1726 pour droit à Monseigneur l'archidiacre : 8 florins 10 patards. Le curé a dépensé pour la fabrique en 1740 : 11 florins brabant 9 patards, acquittant les arriérés de la taxe du clergé et les frais (63).

3. *L'élection du mambour.*

Le mambour est élu par la communauté des habitants qui sont tous catholiques. Le curé joue un rôle prépondérant dans cette élection ; il est en effet le premier responsable du lieu du culte et l'agent permanent de son exercice. Il assume le travail administratif et souvent une partie du reste. Quand on ne trouve pas un volontaire ou une compétence, le recteur de l'église, qui s'intitule à l'époque moderne mambour sur-intendant, assure lui-même la mambournie. Le mambour exerce ses fonctions pendant une ou deux années ; à Lantremange, où le choix est restreint, on trouve le même pendant plusieurs années. La dotation de l'église de Lantremange apparaît bien modeste ; néanmoins, pour la période que nous connaissons, le dévouement des pasteurs, la collaboration des fidèles et surtout un esprit d'économie très poussée permettront de réaliser honorablement la mission impartie à la fabrique.

4. — LES BÉNÉFICES

1. Le bénéfice simple de la bienheureuse Vierge Marie, des S.S. Apôtres Pierre et Paul et de Saint-Antoine l'Ermitte érigé en l'église de Lantremange possède un douaire en terres et en rentes. Les rentes grèvent deux maisons avec leurs jardins : celle ayant appartenu à Godefroid de Lantremange et pour laquelle la veuve d'Antoine Vannes paye en 1690, 2 muids d'épeautre ; l'autre également de 2 muids d'épeautre est due par Hubert Hubart représentant Arnould del Spinette et Libert Brigade. Quatre terres dans la paroisse, respectivement de 9, 6, 11, et 24 verges grandes, rapportent 6 muids 5 setiers 1 quarte d'épeautre. A Oleye : deux parcelles, 9 verges grandes et 16 verges grandes situées près du moulin à vent, sont louées pour 5 muids 4 setiers d'épeautre. A Oleye, deux parcelles, 9 verges grandes et 16 verges grandes situées près du moulin à vent, sont louées pour 5 muids 4 setiers 1 setier 1 quarte d'épeautre (64).

(63) A.C.L., II-16, *idem*, 1692-1755. années 1711, 1726 et 1740.

(64) A.C.L., II-21, *Registre de l'autel de la Bienheureuse Vierge Marie, des S.S. Apôtres Pierre et Paul et de Saint-Antoine érigé en l'église de Lantremange.*

La rescription va cependant établir les chiffres de 20 muids en 1581-1585 ; de 18 muids en 1624 et 1643 ; de 20 muids pour la période de 1650 à 1727. En 1727, le visiteur de l'archidiacre se base sur les estimations précédentes et avoue qu'on ignore les revenus et les débiteurs ⁽⁶⁵⁾.

Le recteur de cet autel est tenu de célébrer en l'église paroissiale de Lantremange, aux intentions du fondateur, une messe par semaine ⁽⁶⁶⁾. Le collateur de ce bénéfice, quand le Saint-Siège n'en confère pas la provision, est le curé d'Oleye ⁽⁶⁷⁾.

Le premier bénéficiaire qui laisse une trace s'appelle Jean Lidmel, il solde à l'archidiacre en 1478 pour son absence et son remplaçant, un curé résidentiel de Lantremange, 10 gros. De 1499 à 1621, on trouve Paul Mane, chapelain du scelleur de Liège (Pierre Cortenbach, 1484-1517 et Gilles delle Blocquerie, 1517-1533) ; il paye pour absence et placet : 1 gros en 1499 ; 2 gros en 1501 ; 4 gros en 1521. Antoine Vrolant, que nous avons rencontré à Oleye comme bénéficiaire puis desserviteur pour Gilles Bobelon de Blocquerie, occupe le bénéfice en 1527 jusqu'après 1566. Sa taxe d'absence et de placet est de 10 gros en 1527 et 1532. Gérard de Meuwen, 1572-1582, n'exonère que 6 gros pour le prêtre séculier et idoine qui le remplace. Entre 1581 et 1585, le bénéfice, rescrit pour 20 muids, paye un impôt extraordinaire de 30 florins brabant. Rase de Chockier succède en 1583 ; il occupait l'autel de Notre-Dame la Mineure à Oleye en 1613 ⁽⁶⁸⁾.

Au XVII^e siècle, on rencontre : Lambert Urso en 1613 ; Gilles Petitjean en 1624 ; Jean Dawans en 1638-1643 ; N. Mathoz de Liège en 1650-1655 ⁽⁶⁹⁾ ; N. Gilbert en 1667 ; Jean-Lambert Collard, protono-

1681-1804, fol. 22V^o-26V^o, 1690, et fol. 172. Trois des quatre terres de Lantremange sont rapportées au registre du receveur de Stavelot-Malmédy en 1487 et 1508 ; cf. A.E.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, I, 761, fol. 42 et I, 762, fol. 55.

⁽⁶⁵⁾ A.Ev.L., *Registrum emolumentorum archidiaconatus Husbaniae*, D.I., 56, p. 27, 1581-1585 ; G. SIMENON, *Visitationes...* t. I, p. 443, *Beneficia* ; A.C.L., III-35, Farde, visite de 1727.

⁽⁶⁶⁾ G. SIMENON, *Visitationes...* t. I, p. 443 ; A.C.L., III-35, Farde, visite de 1727 ; A.C.L., II-15, *Registre des cens, rentes et rescens du vesti de Lantremange, 1753-1805*, pp. 269-271.

⁽⁶⁷⁾ G. SIMENON, *Visitationes...* t. I, p. 443 ; A.C.L., III-35, *idem*, « presentatio pertinēt ad pastorem d'Oleye ». Le fondateur du bénéfice est inconnu.

⁽⁶⁸⁾ A.Ev.L., *Registrum emolumentorum archidiaconatus Husbaniae*, D.I., 2, 1478 à D.I., 60, 1586.

⁽⁶⁹⁾ G. SIMENON, *Visitationes...* t. I, p. 443, *Beneficia*.

taire, chanoine de la collégiale Saint-Martin à Liège, abrégiateur de la nonciature de Cologne, 1681-1699 ⁽⁷⁰⁾.

Een 1700, Jean du Massy, chanoine de Saint-Martin, par résignation de J.-L. Collard, son oncle, reçoit provision du bénéfice par autorité apostolique ; il occupe celui-ci jusqu'en 1731. Antoine Roselli, abrégiateur du nonce de Cologne, le détient en 1733-1734. Il passe ensuite à Simon Yerna, demeurant en Glain, de 1735 à 1745. Succèdent : Jean-Baptiste-Dieudonné Denis, 1746-1757 et Jean-François Bauduin, 1758-1780. Le dernier sera Gérard Deprez, bénéficiaire à Oleye, neveu du curé S. Rochelival, collateur, 1781-1804 ⁽⁷¹⁾.

Il arrive que, par omission des charges, négligence dans l'entretien de l'autel, les « fiscalins » de l'archidiacre, après avertissement, saisissent les revenus du bénéfice et le gèrent en lieu et place du titulaire. C'est ce qu'exprime la locution latine : « arrestantur fructus ». Ce fut le cas en 1613 pour Lambert Urso ; en 1638 pour Gilles Petitjean ou Jean Dawans ; en 1650 pour N. Mathoz. L'absence de paiement de la part des locataires imposait parfois une action en justice qui durait longtemps et avec d'autres causes faisaient cesser la desservitude. Le curé Guillaume Stéphany a laissé la note suivante : « L'an 1667 iay commencé a déservir le bénéfice du sr. Gilbert au mois de décembre. J'ay sur ce recçu de Martine fille Arnold Désiron : 28 fl. bb. Item Arnold Derywa : 50 fl. bb. Item de la veuve Arnold Derywa : 40 fl. bb. et cela pour parfaire des restances. Item des enfants Hubert Houbar sur leur restance : 4 setiers wassen et 3 fl. bb » ⁽⁷²⁾.

Lors de la visite de 1727, le visiteur de l'archidiacre stipule dans son rapport : « Le bénéfice est tenu à une messe septimanale laquelle est acquitté par le pasteur au grand autel parce que celui du recteur est profané, dénué et manquant de tout. Cependant le dit recteur a com-

⁽⁷⁰⁾ A.C.L., II-14, *Registre des cens ... du vesti de Lantremange, 1668-1756*, feuille détachée en fin de registre, 1667 ; Idem, II-21, *Registre de l'autel de la B.M.V., des S.S. Apôtres Pierre et Paul et St Antoine, 1681-1804*, fol. 1-35, après 1691, une autre main tient les écritures.

⁽⁷¹⁾ A.C.L., II-21, *Registre de l'autel de la B.M.V., des S.S. Apôtres Pierre et Paul et St Antoine*, fol. 36-108 ; Idem, II-18, *Registre des biens ... du Luminaire de l'église de Lantremange, 1789-1809*, année 1804. La cérémonie de prise de possession de l'autel bénéficiaire est racontée en février 1781, dans A.E.L., *Cure de Lantremange*, farde de onze feuilles.

⁽⁷²⁾ A.C.L., II-14, *Registre des cens ... du vesti de Lantremange, 1668-1756*, feuille détachée en fin de registre, 1667.

mencé de payer une contribution insuffisante à la fabrique. Il veillera à mettre son autel dans la situation d'y célébrer la saint Messe selon l'intention du fondateur. Sans délai, il payera à la fabrique, pour le passé, les droits qu'elle peut avoir en raison des ornements, du pain, du vin, ainsi que des autres choses nécessaires du Saint Sacrifice, et il continuera d'y pourvoir pareillement pour les temps à venir ; autrement qu'il préférerait fournir tout ce qui est nécessaire pour la célébration du Saint Sacrifice ainsi qu'à l'autel. Sinon que le fisc procède à l'arrestation » (73).

Aucun des bénéficiers cités ci-dessus n'assure par lui-même la messe septimanale à son autel de Lantremange.

Le curé ou de desserviteur paroissial était tout indiqué pour assurer ce service et il n'est pas sans intérêt de savoir ce qu'il recevait pour son stipendium. Le 6 mars 1741, Simon Yerna paye la desservitude de son bénéfice pour l'année : 26 florins brabant et 6 florins brabant pour le droit de sacristie ; de même pour les années 1742-1745. Jean-Baptiste Denis verse au curé Henri Leclercq, le 27 février 1748, 86 florins brabant 12 patards pour trois ans de déservitude et il ajoute 6 florins brabant pour la servante du prêtre qui entretient l'autel.

Le même tarif reste inchangé jusqu'en 1795 entre Gérard Deprez, bénéficiaire, et le curé Jean-Henri Leclercq (74). La célébration de cette messe de fondation revient à un demi florin brabant. Pour le bénéficiaire, en période normale, son revenu annuel s'élève à 16 muids 1 setier 1 quarte d'épeautre. Réservons le setier et la quarte pour l'amortissement du matériel et de l'autel ? Les charges montent à 26 fl. bb. de desservitude, 5 fl. bb. de droit de sacristie, 12 fl. bb. environ de taxes d'absence et de placet, 10 fl. bb. environ de taxe annuelle pour la rescription, dont total : 53 fl. bb. Conservons l'effraction de 8 fl. bb. pour le muid d'épeautre : $16 \times 8 = 128$ fl. bb. moins 53 fl. bb., ce qui donne 75 fl. bb. représentant 58 % du revenu brut. Il faut encore retrancher une taxe extraordinaire occasionnelle, un tantième pour la perception et l'un ou l'autre menu frais. Les terres entreront au XIX^e siècle dans le domaine de la fabrique.

(73) A.C.L., III-35, visite archidiaconale de 1727 par le notaire de l'évêché de Liège, Renier-Florent Frérard.

(74) A.C.L., II-21, *Registre de l'autel B.M.V., des S.S. Apôtres Pierre et Paul et St Antoine en l'église de Lantremange, 1681-1804*, fol. 169V^o-170 ; Idem. II-15, *Registre des cens ... du vesti de Lantremange, 1753-1805*, pp. 269-272.

D'une manière plus générale, dans les exemples que nous avons rencontrés, l'imposition ecclésiastique, depuis le XV^e siècle, ne s'avère nullement excessive. La réglementation en reste modérée, bien que l'ensemble doive représenter de substantielles rentrées par le canal d'une taxation fort diversifiée.

2. Un petit bénéfice, qui a laissé peu de traces dans les débris d'archives que l'on conserve, trouve également sa place dans l'église de Lantremange sous l'invocation de la Sainte Trinité. Le registre de l'archidiacre le cite, sans plus, pour la première fois, en 1526 ⁽⁷⁵⁾. Sa rescription est estimée à 5 muids d'épeautre en 1581-1585 ⁽⁷⁶⁾; à 4 muids en 1624, 1643 et 1727; à 5 muids en 1686. Les visites archidiaconales signalent la saisie des revenus (arrestantur fructus) en 1613 et 1638. Le fondateur attribue la collation au curé d'Oleye. La charge impose la célébration d'une messe par quinzaine ⁽⁷⁷⁾. Au gré de notations très irrégulières on trouve les noms de quelques bénéficiers : Nicolas, 1570, paye pour absence : 4 gros ; Wilhelm Wachendonck, 1572-1582, pour son remplaçant : 4 gros ⁽⁷⁸⁾ ; Jean Gaye, chapelain à Huy, 1613-1624 ; Geswijn, 1638 ; D. Colmont, 1643.

En 1655, la visite archidiaconale rapporte que le pasteur ignore l'existence de ce bénéfice.

D. Colmont, chanoine de Saint-Barthélemy, 1686 ;
Henri Scoville pourvu par Rome en 1724 ⁽⁷⁹⁾.

Le bénéfice n'est pas desservi en 1650, 1686 et 1727 ; en 1655, le curé de Lantremange, qui ignore tout de cet autel, dit que l'archidiacre défunt doit l'avoir conféré au curé de Berloz. Ces anomalies apparaissent tellement évidentes que le visiteur de 1727 se donne la peine de consulter ses archives et de prendre des dispositions pour ramener ce bénéfice dans la régularité. Il relit les rapports de 1613 et de 1624 où la rescription est de 4 muids, la charge d'une messe par quinzaine et la

⁽⁷⁵⁾ A.Ev.L., *Registrum emolumentorum archidiaconatus Husbaniae*, D.I., 14, 1526, cité encore en 1543. Les registres du bénéfice sont disparus.

⁽⁷⁶⁾ A.Ev.L., *idem*, D.I., 56, p. 27, 1581-1585.

⁽⁷⁷⁾ G. SIMENON, *Visitationes...* t. I, p. 443, *Beneficia* ; A.C.L., III-35. Farde, visite de 1727.

⁽⁷⁸⁾ A.Ev.L., *idem*, D.I., 45 et D.I., 46-55.

⁽⁷⁹⁾ Mêmes sources que la note 77.

collation au curé d'Oleye. En 1712, on prétend que les revenus sont complètement perdus et qu'il n'en existe plus aucun vestige, ce qui est erroné, puisque pour le présent (en 1727) on reconnaît qu'ils sont de 4 muids. D'ailleurs, le recteur moderne, Henri Scoville, pourvu par voie de Rome depuis trois ans environ, ne fait toujours pas desservir son bénéfice. Aussi R.-Fl. Frérard adopte la décision suivante : « Nous mandons au même Scoville d'avoir soin que cette messe soit acquittée désormais et il nous en informera dans le courant de l'année (on est le 12 octobre), si pour le temps de sa possession, il a fait le recouvrement des messes omises. Comme il nous est ensuite rapporté que Mr. Coelmont, autrefois chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, et Frérard, prédécesseurs du recteur actuel, n'avaient pas acquitté la dite messes, pour cette raison, nous ordonnons tant au susdit chanoine qu'aux héritiers respectifs de Mr. Frérard de satisfaire à cet égard à leur obligation. Ils nous en avertiront dans les quatre mois »⁽⁸⁰⁾. Cette vigilance dans l'exécution de la charge spirituelle n'aide que très indirectement à retrouver les biens perdus du bénéficiaire. La recherche demeure uniquement du ressort de Henri Scoville titulaire en charge. Ce dernier, homme d'affaire de Mgr. Clerx archidiacre de Hesbaye, comme l'appelle Henri Leclercq, doit être bien connu du visiteur Frérard qui lui remémore ses devoirs. Henri Scoville, en homme pratique, confie au curé de Lantremange, contre salaire mérité bien sûr, de retrouver les fonds évaporés de son bénéfice. Après plusieurs années de patientes recherches, Henri Leclercq, alors jeune curé de Lantremange, peut écrire en 1736, dans le registre de l'église, une petite note de victoire : « J'ai récupéré étant perdu ». Dès lors les choses rentrent dans l'ordre ; Henri Scoville se doit de donner l'exemple. Il conserve son bénéfice jusqu'en 1751⁽⁸¹⁾.

Après lui on trouve : Devillers, 1752-1770 ; Gérard Rochelival, vicaire d'Oleye, autre neveu du collateur S. Rochelival, 1771-1804.

Le curé de Lantremange, pour desservir ce petit bénéfice, reçoit 13 fl. bb. par année, et la fabrique 2 fl. bb. 10 pat. pour les frais de sacristie⁽⁸²⁾.

⁽⁸⁰⁾ A.C.L., III-35, Farde, Visite archidiaconale du 12 octobre 1727 par Renier-Florent Frérard.

⁽⁸¹⁾ A.C.L., II-16, *Registre des biens ... du Luminaire de Lantremange, 1692-1755*, années 1736-1751.

⁽⁸²⁾ A.C.L., II-15, *Registre des cens ... du vesti de Lantremange, 1753-1805*, pp. 269-272 ; Idem, *Registre du Luminaire* : II-16, II-17, II-20, II-18 aux années indiquées dans le texte.

On ne sait ce que les biens sont devenus après la révolution française.

5. — LA MARGUILLERIE

La marguillerie était un office doté à Lantremange d'une humble portioncule de revenus. Tantôt choisi par le pasteur, tantôt par les paroissiens, en réalité par les deux à la fois, le sacristain assurait principalement un service d'église. Lorsqu'une école de village était attachée au sanctuaire, il y remplissait généralement la charge d'instituteur. A Oleye, paroisse ancienne et bien dotée, souvent un chapelain ou un vicaire assurait cette fonction; à Lantremange, filiale tard venue, paroisse moins peuplée et modestement nantie, on trouvera toujours un laïc. Le service d'église était habituellement assuré; la tenue de l'école beaucoup moins, pour les raisons qu'on devine: d'où, les variations que l'on rencontre dans le salaire du sacristain de Lantremange. Les visites archidiaconales, sans être complètes sur le sujet, indiquent les revenus ci-après: en 1650, 2 1/2 muids d'épeautre de la fabrique et autant des communs pauvres; en 1686, 14 muids dont 8 muids en provenance des pauvres et l'on signale 2 muids de petite rentes; en 1727, Guillaume Ferette, marguillier, reçoit en plus 10 fl. bb. de la fondation Pierre Streel. De ces différences de rétributions, le visiteur Frérard en 1727 cherche une explication auprès des anciens de Lantremange. Ces derniers se savent pas ou se tiennent sur la réserve; ils supposent une augmentation consentie par les mambours des pauvres en faveur de l'école. Le visiteur, à moitié convaincu, charge le curé d'une enquête sur la question ⁽⁸³⁾.

Il semble qu'à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, le double emploi du marguillier favorise une meilleure rémunération et une tenue plus régulière de l'école. Il faut attendre l'année 1741 pour connaître avec précision la situation matérielle de la marguillerie. A ce moment, Pierre Dirick devient sacristain pour une période de 35 ans; le curé Henri Leclercq lui remet un petit registre contenant « les paies et solutions » de sa charge. Ce document, qui nous est parvenu, servira jusqu'en 1835. Le revenu réel, annuel en 1741, s'élève à 18 muids d'épeautre 4 setiers de seigle, mesure de St Trond, et 26 florins Brabant 4 patards réparti entre 29 postes. Parmi ceux-ci: les communs pauvres

(83) G. SIMENON, *Visitationes...* t. I, p. 443, *Matricularia*; A.C.L., II-19, *Registre des communs pauvres, 1715-1781*, p. 129 et suivantes.

entrent pour 5 muids, 3 muids pour les entants pauvres et 4 fl. bb. 10 pat. pour les chauffer (prix de 3 gogues de houille); l'église pour 3 muids; 20 fl. bb. proviennent de la fondation Streele, de la messe de St Sébastien et des deux messes à la St Eloi. Le reste est constitué de très petites rentes foncières, deux quartes de moyenne; la plus grosse est de 4 set. spl. sur les biens d'Antoine Hubart décédé en 1632 ⁽⁸⁴⁾.

Le contrat de marguillerie passé le 24 juin 1741 entre les paroissiens unis à leur curé et Pierre Dirick, le nouveau sacristain, se révèle suffisamment caractéristique pour être reproduit. «L'an 1741 du mois de juin le 24^e jour pardevant moy le notair subsigné et en présence des témoins en bas denommez personnellement comparurent le Rnd. Sr. Henry Leclercqz curé de Lantremange, avec luy Mathias Devizé bourguemaitre, Noel Dirick mambour des pauvres et église, Mathieu Macar, Dieudonné Houbart, Léonard Naveau, Guilheume Macar, Simon Depont, Robert Deruwa, Jean-Baptiste Vanderbyse, Mathieu Mortier, Louy Guiset, Lambert du Chateau, Jean Laurent, Guilheume Vrancken, Lambert Glaude, Jean de Lò et Gile Lysenne tous surcéans et habitans du village dudit Lantremange convocquez au son de la cloche a l'effet soubécrit, lesquels attendu que par la mort du Sr. Guilheume Feret, l'office de la marguelerie seroit vacquante a quoy il seroit necessair dy pourvoir, et ce confiant dans la capacité de Pier Dirick surcéant dudit Lantremange, les dits comparants l'ont choisis et élus pour leur marguelier voir qu'il deverat servir et fair le devoir de sa charge comme il appartient en outre de tennir pertinement et exactement bonne école faire les catéchismes et enseigner les enfans des pauvres pour rien, pour quels il lèverat tous les ans huýt muidts spelte hors des biens des communs pauvres qui suiveront tant pour sa compétence que pour l'école, laquelle se deverat tennir annuellement depuis la Toussaint jusqu'à la teste de la Magdaleine (22 juillet), il serat obligez de sonner les angelus toutes le veilles des festes et dimanches au soir et de regarder de tempt en tempt s'il ne manque rien allentour des cloches pour en avertir le dit Sr. Curé ou mambour affin dy remédier, item il deverat ramoner léglise tous les samedis, et voir qu'il ny eu pas des arreniers, il deverat livrer vin et hosties grandes et petites, reblanchir tous les linges de léglise, rechirer tous les cuivres a toutes les solennités, affin que léglise soit toujours tennue nette et propre, pour quels il lèverat

⁽⁸⁴⁾ A.C.L., II-22, *Registre du Marguilliers de l'église de Lantremange, 1741-1835*, pp. 3-14, année 1741; A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. I, 1625-1637, fol. 122V^o

hors des revenus de léglise trois muidts spelte d'an en ans, item il serat obligez de donner tous les jours la messe du curé et le servir et cela a la commodité dudit curé avec outre ses obligations ordinaires, qui sont les dimanches et festes, il serat aussy obligez d'accompagner le curé aiant besoin de porter le viatique aux malades et donner le toxin pour en avertir le peuple affin qu'il puisse accompagner le Seigneur et qu'il prie pour le malade, voir aussy qu'il se devrat contenter d'un neuf registre qu'on luy fournirat avec tous les tex des revenus, et tous les vieux registres, papiers, documens, concernant les revenus de la marguellerie devront être remis dans les mains du curé pour les conserver avec ceux du luminaire et de léglise, le registre des pauvres fournirat au marguelier pour le chauffage des pauvres qui vont a lécol trois goges de houil taxées a vingt cinque pattars, item deverat donner le toxin a chaque fois qu'il surviendrat des grosses nuées et pluies, et lors qu'il vient a tonner et apparence de tempeste pour quel il aurat de chaque labourer une jarbe de grain ou une quarte de seigle par an, jouirat aussy le dit marguelier de vingt deux a vingt trois setiers spelte rente ou autrement au contenu des registres dus par plusieurs personnes a la ditte marguellerie. item 10 ff. laissez par le Sr. Pier de Streel pour anniversair, et pareillement des accidents extraordinaires et de tous autres drois en dépendant le tout jusqu'à révocation de la ditte marguellerie, laquelle ne se pourat fair que par le Sr. Curé et la pluralité de la ditte communauté et au cas que le dit Dirick ne voudroit continuer le dit office, il deverat cependant le déservir jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste, voir en l'avertissant trois mois auparavant, ce que le susdit Pier Dirick icy présent at accepté et promis d'accomplir et observer soub obligation de tous ses biens meubles et immeubles présents et futurs. a y revenir en cas de faute quant aux immeubles par un seul adiour de quinzeine et aux meubles par un command de tierce jours le tout prévilégiment tant ens que hors vaccances, et pour le premis renouveler et réaliser par devant toutes courtes et justices que besoin serat, il at commis et constitué tous et chacuns porteurs ce fait et passé a Lantremange sur la cemetière dudit lieu présents les témoins appellés Renson Renard et Jean Libioul lesquels avec lesdits comparants ont signez et marquez la minutte originel de cette.

Etoit signez.

Et moy Balthasar Boux
notair immatriculé de son altesse
de Liege in fidem » (85).

A.C.L., C.J.L., t. XXIII, *Actes pour la communauté*, actes et procedure du XVII^e et XVIII^e siècles, élection de Pierre Dirick comme marguillier de l'église de Lantremange. le 24 juin 1741 ; A.C.L., II-19, *Registre des communs pauvres, 1715-1783*, pp. 208-211.

On connaît peu de noms de marguilliers.

Baldwin de Lantremange, le cleric marlier, en 1395 ⁽⁸⁶⁾. L'office de la marguillerie est signalé en 1487 ⁽⁸⁷⁾. Georges Cuttis en 1643-1650 ⁽⁸⁸⁾. Jean Ferrette, échevin, marlier en 1678, époux de Marie Stéphany, meurt en 1704 ⁽⁸⁹⁾. Son fils Guillaume épouse en 1706 Marie-Catherine de Neufmoulin, veuve de Jean Macar, échevin puis mayeur à partir de 1728. Il succède à son père jusqu'en 1740 date de sa mort ⁽⁹⁰⁾. Pierre Dirick, 1741-1776, avait épousé Agnès Toussain de Crehen, le 6 mai 1737, engagé par acte notarial en 1741, comme nous venons de le voir, il assume son office jusqu'à sa mort survenue en 1776 ⁽⁹¹⁾. Sébastien Dirick est marguillier à la fin du XVIII^e siècle, il meurt le 9 octobre 1818 ⁽⁹²⁾.

6. — LES CURÉS ET LA VIE PAROISSIALE

Si les premiers curés de Lantremange ne nous ont légué aucun souvenir, du moins, conservons nous par une rare fortune, un document descriptif de la première église construite en 1110. Avant sa destruction en 1853 pour faire place à l'édifice actuel, l'architecte François Froment ⁽⁹³⁾, originaire du village, relève une vue et un plan du bâtiment

⁽⁸⁶⁾ A.E.L., *Cathédrale St Lambert. E. compterie des anniversaires*. n° 6, 1387-1470, fol. 184.

⁽⁸⁷⁾ A.E.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*. I, 761, fol. 37-39.

⁽⁸⁸⁾ G. SIMENON, *Visitationes...*, t. I, p. 443, *Matricularia*.

⁽⁸⁹⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VII, 1677-1740, fol. 322 et 24; A.C.L., I-1, *nomina mortuorum*.

⁽⁹⁰⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VII, 1677-1740, 17 mars 1728; A.C.L., I-1, *nomina conjugatorum*; Idem, II-19, *Registre des communs pauvres. 1715-1783*, p. 208; Idem, I-1, *nomina mortuorum*.

⁽⁹¹⁾ A.C.L., I-1, *Nomina conjugatorum et nomina mortuorum*; Idem, II-19, *Registre des communs pauvres. 1715-1783*, pp. 208-211.

⁽⁹²⁾ A.C.L., I-9, *Registre des décès. 1807-1925*.

⁽⁹³⁾ François Froment est l'aîné des trois fils survivants de François-Henri Froment, réfugié français, paroissien de Zetrud-Lumay (canton de Tirlemont) époux en premières noces, le 21 août 1803, de Marie-Catherine Brassine de Lantremange et en secondes noces, en 1814 ou peu avant, de Marie-Catherine Dirick de Lantremange; il meurt, le 1^{er} octobre 1863, âgé de 87 ans. François Froment, l'architecte, épouse, le 26 mai 1826, Alberte-Françoise Dumoulin, tous deux sont de Lantremange. François Froment est donc fils de François-Henri Froment et de Marie-Catherine Brassine (A.C.L., I-1, *Nomina conjugatorum et nomina mortuorum*; Idem, I-9, *Registre des décès. 1807-1925*; Jules Pirlet, notaire à Liège, papiers familiaux).

condamné ⁽⁹⁴⁾. La vue de profil qui occupe la partie supérieure du dessin représente l'église orientée d'est en ouest : le chœur vers l'actuelle ferme Derwa, la tour vers la prairie du presbytère. On entrait comme aujourd'hui mais par le côté sud de l'édifice. La nef centrale est flanquée à l'ouest d'une tour massive dont une des quatre fenêtres supérieures est seule visible. La nef latérale du côté sud comprend une sacristie avec sa fenêtre à trumeau construite en 1750 et la nef proprement dite rebâtie en 1789 comprenant également le porche d'entrée qui déborde sur la tour. Le plan de la partie inférieure du même dessin inscrit dans un rectangle, la tour, la nef centrale et le chœur. Une entrée permet l'accès de la tour au niveau du pavé de la nef ; la séparation avec le chœur est marquée par deux ressauts de chaque côté des murailles latérales qui font supposer un arc en plein cintre. Le chœur, légèrement rectangulaire, renferme l'autel principal, adossé au mur du fond, avec un passage entre les deux. Le mur latéral nord de la grande nef est continu et sans ouverture ; lui faisant face, et marquant la séparation avec la petite nef, trois piliers carrés limitent l'espace de quatre travées. Le bas-côté sud renferme aussi l'autel de la Vierge, des S.S. Pierre et Paul et de St-Antoine. Le gros œuvre : tour, vaisseau central et chœur dénote, malgré sa simplicité, les caractéristiques de tout un groupe de petites églises romanes de villages, construites aux XII^e et XIII^e siècles, dans le pays mosan. L'anomalie d'un seul collatéral provient de la destruction, à une époque inconnue, de l'annexe du côté nord. Maints exemples subsistent encore de nos jours ; on aura ici abandonné la reconstruction du bas-côté nord et ses matériaux auront servi à obturer les travées béantes du vaisseau central ⁽⁹⁵⁾. C'est probablement là, pensons-nous, que se trouvait l'autel fondé de la Sainte-Trinité dont la suppression jeta le trouble dans le bénéfice. L'ancienne église romane de Lantremange possédait, selon toute vraisemblance, ses deux collatéraux, en conformité avec les règles de construire à cette époque.

⁽⁹⁴⁾ Plan et vue de l'église de Lantremange démolie en 1853. L'original, déposé à la sacristie de l'église de Lantremange, a été gracieusement offert par Guillaume Denome-range d'Oleye. En 1961, nous en avons fait tirer des reproductions mises en vente dans la paroisse.

⁽⁹⁵⁾ L'église romane de Lens-sur-Geer, non loin de Lantremange, a perdu ses deux nefs latérales réduisant l'édifice à la seule nef centrale qui fut murée avec les débris des annexes. Un exemple typique est conservé dans la chapelle Saint-Remi à Hamerenne-Rochefort ; cf. J. MERTENS et F. BOURGEOIS, *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. LIII, 1965.

L'absence d'échelle dans le précieux document, que nous laisse l'architecte Froment, provoque un réel regret.

HENRI ENGELBERT, *vesti de Lantremange, vers 1350.*

Il est connu par l'anniversaire que sa mère Béatrice institue pour elle-même, ses deux maris Otton Engelbert et Jean de Hartenge le vieux, ses deux fils Henri, l'un vesti d'Oleye, l'autre de Lantremange. Seul, le prénom de Henri est retenu dans le libellé de la messe fondée (*6).

HUBET, *vesti en 1450.*

Il loue en 1450, par moitié, le douaire foncier de son confrère d'Oleye Thomas D'Osa. Les terres de l'autre moitié sont cultivées à Lantremange, par Arnold et à Waremme par Jean van Horne. Dans ce bail, Thomas D'Osa spécifie par deux fois que ses terres curiales « non tenentur censum neque decimam ac alias quascumque servitudines » (*7).

ROBERT DE BLAREY, *vesti, meurt le 26 janvier 1464.*

Robert le prêtre détient le bénéfice de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean l'Évangéliste en l'église d'Oleye. Devenu curé de Lantremange, il lègue cependant pour son anniversaire au curé d'Oleye 2 setiers d'épeautre à prélever annuellement sur sa maison de Lantremange qu'occupe Jean Maroul. Il meurt en 1464 (*8).

Le cimetière de Lantremange conserve sa dalle funéraire encastrée dans le mur faisant séparation avec l'arrière-cour du presbytère. Malgré l'usure des traits gravés, on distingue encore une arcature gothique polylobée encadrée de chaque côté par deux colonnettes à pinacle issues de contreforts. Au centre, a demi effacé par le temps et l'usage, on entrevoit le dessin d'un prêtre revêtu d'une ample chasuble, tenant dans sa main droite un calice. L'encadrement extérieur contient l'inscription suivante : « Hic jacet Robertus de Blarey investitus de Lantremenge qui obiit anno... XXVI mensis januarii die et cuius anima requiescat in pace. Amen ». La date manque, elle se trouvait au bas de la pierre qui a été recoupée pour servir à une fin utilitaire, car très visiblement, sur le côté droit, saute aux yeux l'encoche destinée à recevoir un verrou. Le

(*6) Voir notre étude sur la paroisse d'Oleye.

(*7) A.C.O., II-13, *Registre des reliefs et stutz du curé d'Oleye, 1587-1619*, fol. 88V^o-91R^o; cf. ci-dessus paroisse d'Oleye.

(*8) A.C.O., II-11, *Cartabelle des anniversaires 1613 < 1477*, fol. 4^o.

jour et le mois de cette pierre tombale mutilée complètent l'année du décès contenue dans la cartabelle des anniversaires d'Oleye.

Cette dalle en calcaire mesure 1,65 m × 0,91 m.

Le curé Robert n'a pas oublié la femme qui vivait avec lui. Sur sa maison, il fonde une messe : « Pro anniversario Cristine le femme Robert le priest de Lantremenge de domo et curte Joannis Maxoul de Lantremenge, una vasa spelte ». Jean de Bois de Lantremange en paye la redevance en 1613 ⁽⁹⁹⁾. En 1487, les héritiers de Robert le prêtre doivent sur sa court, maison et 7 verges grandes de contrepan ⁽¹⁰⁰⁾ au receveur de l'abbaye de Stavelot-Malmédy 3 3/4 chapons, 9 deniers, 9 copés ⁽¹⁰¹⁾.

JEAN DE BRÉDA, *rector ecclesiae Lanterminghen, 1499-1501.*

Ce recteur de l'église de Lantremange exerce la fonction de notaire auprès du scelleur de l'évêché de Liège. Il est nanti d'un bénéfice avec charge d'âmes où il ne réside pas; il paye de ce fait à la caisse de l'archidiacre, pour son absence et son remplaçant, la modique somme de 2 gros ⁽¹⁰²⁾.

GHORIN, *vesti, en 1502.*

Le record de la cour de justice de Lantremange, du 26 avril 1512, contient une allusion à ce prêtre de la paroisse. Voici ce qu'il en dit : « par devant la haulteur de justice de Lantremange, l'an XVC et deux, en mois de juillet le XVIII^e jour, soy obligat Ghorin vestirs envers Jehan delle Tallerie delle payé (de lui payer) la somme de XVIII florins, assavoir IX florins dedens le Saint-Gille prochain et les autres IX florins dedens la Saint-Remy ou XV jours; et en cas de défaut dè premier pauemint, sont echeyus et sur le terme donné d'abondant (en outre) la

⁽⁹⁹⁾ A.C.O., II-11, *Cartabelle des anniversaires, 1613 < 1477*, fol. 33R^o. L'institut royal du patrimoine artistique à Bruxelles a fait prendre, de la pierre tombale à demi effacée de Robert de Blarey, une photographie particulièrement claire et réussie.

⁽¹⁰⁰⁾ Le contrepan est une hypothèque ou un gage donné en garantie du paiement d'une rente pour un bien pris en location. Le contrepan est redimible par celui qui prend un bien en lansage. Le lansage est un contrat de location contre paiement d'un cens et donne une possession proche de la propriété. C'est une des sources des héritages de la paysannerie.

⁽¹⁰¹⁾ A.E.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, I, 761, fol. 48 suiv. et I, 762, fol. 59-61.

⁽¹⁰²⁾ A.Ev.L., *Registrum emolumentorum archidiaconatus Hasbaniae*, D.I., 5, 1499 et D.I., 6, 1501.

moitié alle partie et l'autre moitié â seigneur, et sur ce (sur peine de) d'estre dewagÿs, pris et appréhendé luÿ et ses biens, dedens clossure et dehors » (103). La durée du rectorat de Jean de Bréda ne nous est connue que très imparfaitement. Aussi peut-on se demander, vu l'année d'inter-
valle, si la cour de justice a voulu établir, ou seulement retenir la distinction entre vesti et désserviteur ? Nous sommes plutôt enclin à placer Ghorin dans la seconde catégorie ; un prêtre du bas de l'échelle, faisant fonction de curé dans une petite paroisse de campagne, acculé à la saisie de ses biens ou au mandat d'arrêt pour une dette de 18 florins. La curiosité s'aiguise quand on connaît la modicité du revenu pastoral de Lantremange ; que pouvait bien laisser à son désserviteur, dans le cas présent, un bénéficié en titre et en sinécure !

GÉRARD JOESSEN, *recteur*, 1521-1527.

De ce recteur qui ne réside pas, on ne connaît que le tableau de ses taxes à l'archidiacre. Il verse en 1521 : 14 gros pour son absence et 6 gros pour le placet du prêtre séculier son remplaçant ; en 1522, 1523, 1524, 8 gros et 6 gros ; de 1525 à 1527, le même tarif qu'en 1521 (104).

GIWRIN DE BINGIE, *désserviteur*, 1522.

Il est signalé en cette année comme prêtre séculier idoine en place et lieu de Gérard Joessen. On ignore la durée de son remplacement (105).

GÉRARD STOFFELE, *recteur*, 1532 (106).

JEAN DUJARDIN, *recteur*, 1539 (107).

Ces deux derniers ne résident pas, ils payent 20 gros de taxes à l'archidiacre.

HERMAND ANDRÉ, *recteur*, 1540-1572.

Chanoine de la collégiale Saint-Paul de Liège en 1537, chanoine chantre en 1553, il exerçait en 1576 (108).

(103) Ed. PONCELET, M. YANS, G. HANSOTTE, E. RENARD, *Les records de coutumes du pays de Stavelot*, n° 43, pp. 124-125, Bruxelles, 1958.

(104) A. Ev. L., *Reg. emolu. archi. Hasb.*, D. I., 10 à D. I., 15, 1522-1527.

(105) A. Ev. L., *idem*, D. I., 10, 1522.

(106) A. Ev. L., *idem*, D. I., 16, 1532.

(107) A. Ev. L., *idem*, D. I., 18, 1539.

(108) O.-J. THIMISTER, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Paul de Liège*, pp. 524, 530 et 564 ; A. Ev. L., *idem*, D. I., 24, 1549.

Il est cité au registre de l'archidiacre de 1540 à 1572 ⁽¹⁰⁹⁾. De 1573 à 1585, celui qui occupe le bénéfice paroissial sans y être présent ne verse plus que son « placet » qui n'est pas chiffré, son nom n'est pas signalé ⁽¹¹⁰⁾.

Hermard André est le contemporain de Gilles Bobelon de Blocquerie qu'il devait bien connaître. Comme lui et comme bien d'autres, pendant plus de 32 ans, il s'est nourri du lait et de la laine des brebis sans faire paître le troupeau. « Malheur aux bergers d'Israël qui se paissent eux-mêmes » ⁽¹¹¹⁾. Sa sinécure durait toujours quand le concile de Trente redressa cette situation abusive et scandaleuse.

NICOLAY, *désserviteur en 1540* ⁽¹¹²⁾.

HENRI BREMENS, *désserviteur en 1544* ⁽¹¹³⁾.

Ces quelques noms de salariés temporaires, vrais prolétaires ecclésiastiques à la recherche d'un meilleur gagne-pain, affligés ou non d'autres déficiences de formation dont nos sources laconiques ne parlent guère, représentent toute une couche de désserviteurs paroissiaux qui vivent en dehors du statut bénéficial avec ses exigences et ses garanties, tel que l'Eglise l'a voulu et institué pour les pasteurs d'âmes. Pendant le règne de l'évêque Jean de Hornes (1482-1505), troublé par des luttes intérieures avec la famille des la Marck, un exemple extrême et peu courant nous est parvenu dans la relation du procès de Jean le Bourguignon devant les échevins de Huy. On y raconte l'exploit de banditisme, organisé en 1487, par un groupe de malandrins dont font partie un certain Herwis, bâtard de Lantremange, et le bâtard de Corswarem « qui astoit sur le mostier de Berlo ». La bande incendie le moutier de Boëlhe, un des brigands tue d'un trait un homme dans l'église et Herwis de Lantremange en fait pendre un autre ⁽¹¹⁴⁾. Quand au bâtard de Berloz, c'est probablement le même qui, lors de la prise de

⁽¹⁰⁹⁾ A. Ev. L., *idem*, D.I., 19 à D.I., 46, 1540-1572.

⁽¹¹⁰⁾ A. Ev. L., *idem*, D.I., 47 à D.I., 59, 1573-1585.

⁽¹¹¹⁾ Ezéchiel, 34, 1-16.

⁽¹¹²⁾ A. Ev. L., *idem*, D.I., 19, 1540.

⁽¹¹³⁾ A. Ev. L., *idem*, D.I., 21, 1544.

⁽¹¹⁴⁾ F. THON, *Documents concernant les la Marck et l'évêque Jean de Hornes*, dans *B.I.A.L.*, t. XXXVIII, 1908, p. 341.

Liège, le 14 mai 1488, par Éverard de la Marck, tombe dans la Meuse au pont des Arches et se noye ⁽¹¹⁵⁾.

MESSIRE PIERRE de Lantremange, 1598-1600.

Est-il curé ou desserviteur ? Les pauvres d'Oleye doivent annuellement au curé de Lantremange une rente de 3 setiers d'épeautre. Nous sommes en présence d'une rubrique de compte. Le paiement est effectué en 1596 au curé de Lantremange sans indication de nom. En 1598 et 1600, nous lisons : « donné à Messire Pierre de Lantremange pour 3 setiers spelte : 1 setier wassen » et l'on omet la fonction ⁽¹¹⁶⁾. Il subsiste donc un doute sur la qualité pastorale du personnage.

LAMBERT FABRI, curé, 1604-1647.

Il est originaire de Haneffe-en-Hesbaye. Nous le trouvons en 1603 sous le nom de Cloes (Nicolas) Fabri, chapelain de Jean Massotte, curé d'Oleye ⁽¹¹⁷⁾. Il se présente au concours pour obtenir la cure de Lantremange, la collation de celle-ci restant le privilège du curé d'Oleye, le registre de Chapeville l'appelle Nicolas Wilkin, alias Fabri, de Haneffe, prêtre depuis quatre ans. Il est admis le 14 octobre 1604 ⁽¹¹⁸⁾. Les dispositions du Concile de Trente sont entrées en vigueur ⁽¹¹⁹⁾, les aptitudes et les connaissances des candidats aux paroisses sont éprouvées par des examinateurs synodaux.

⁽¹¹⁵⁾ *Chroniques liégeoises. Chronique du règne de Jean de Hornes*, éditées par Sylvain BALAU, t. I, p. 364, n. 1, Bruxelles, 1913. Sur cette période, voir P. HARSIN, *La principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes, 1477-1505*, Liège, 1957.

⁽¹¹⁶⁾ A.E.L., *Fonds des administrations locales ; commissions d'assistance publique ; communs pauvres d'Oleye*, Registre 7, 1588-1603, fol. 51V^o-52R^o, 1956 ; fol. 93V^o, 1598 ; fol. 128, 1600.

⁽¹¹⁷⁾ A.E.L., *idem*, Reg. 7, 1588-1603, fol. 154.

⁽¹¹⁸⁾ G. SIMENON, *Les examens pour l'admission aux cures dans l'ancien diocèse de Liège*, dans *Leodium*, 1910, 9^e année, p. 111.

⁽¹¹⁹⁾ Session XXIV, cap. XVIII, *De reformatione*. En dehors des universités et des ordres religieux, on rencontre deux façons habituelles de se préparer à la prêtrise en vue d'obtenir une paroisse. La première, souvent employée dans le passé, consiste à suivre des cours et une initiation auprès d'un prêtre, d'un chanoine, d'un maître qui exerce son enseignement. Ce genre d'étude est soumis, après le concile de Trente, à l'examen ou au concours devant des examinateurs synodaux au moment de postuler une cure. La seconde voie consiste à suivre les études et la formation dispensées dans un séminaire épiscopal. Au début de cette nouvelle institution et pendant longtemps, les conditions matérielle ne permettent pas à tous les candidats de choisir cette préparation au sacerdoce. Pour le diocèse de Liège, consulter J. DARIS, *Notice sur le séminaire de Liège*, dans *Notices sur*

En 1614, Lambert Fabri reçoit des pauvres d'Oleye ses 3 setiers d'épeautre évalués à 1 florin brabant 10 patards ⁽¹²⁰⁾; la même année, il est cité dans les archives de la nonciature de Cologne ⁽¹²¹⁾.

On le rencontre dans différents actes de la cour de justice de Lantremange : en 1627 ⁽¹²²⁾, 1632 ⁽¹²³⁾, 1633 ⁽¹²⁴⁾ et en 1642, où il figure comme témoin au testament d'André de Riwar ⁽¹²⁵⁾.

Pour le pastorat de Lambert Fabri, les quatre visites archidiaconales demeurent la seule source d'information. En 1613, la nef centrale et les collatéraux ne sont pas recouverts de plafond, celui du chœur a besoin d'une réparation. La nef latérale de gauche est dépourvue de pavement et celle de droite possède un toit en mauvais état. Une fenêtre du vaisseau central doit être réparée. Remarquons qu'à cette date, l'église reste toujours dotée de ses deux bas-côtés. L'autel principal continue le vieil usage, il ne revêt pas d'antependium. Il existe une remontrance en argent, un ciboire en cuivre pour porter la communion aux infirmes. L'autel fondé de la Sainte-Trinité manque de tout le nécessaire. Le grand crucifix de l'église a été restauré. En 1624, les collatéraux sont réparés et un nouveau porche d'entrée aménagé grâce aux ressources de la fabrique. La lampe du sanctuaire brille pendant certaines heures et pendant les offices ; il faut se rappeler le setier de navette fondé pour « ardre » devant le crucifix et qui sert maintenant à alimenter la lampe qui brûle devant le Saint-Sacrement. La tour, séparée de la nef, a été restaurée. Le curé se plaint de nombreux paroissiens qui pénètrent dans le chœur pendant la messe et sèment ainsi la distraction. Il interrompt le catéchisme pendant la moisson ⁽¹²⁶⁾.

les églises du diocèse de Liège. t. IV, seconde partie. Liège, 1871 : L. HALKIN, *Les origines du collège des jésuites et du séminaire de Liège*, dans *B.I.A.L.*, t. LI, pp. 83-191, Liège, 1926 ; G. SIMENON, *La formation du clergé séculier*, dans *Revue ecclésiastique de Liège*, t. XXVII, pp. 77-93, Liège, 1935 ; A. GRANDSARD, *Histoire du grand séminaire de Liège jusqu'au milieu du XVII^e siècle*, dans *B.S.A.H.D.L.*, t. XXXIX, pp. 85-185, Liège, 1955.

⁽¹²⁰⁾ A.E.L., *Fonds des administrations locales*... Reg. 8, 1614-1624, fol. 16V^o.

⁽¹²¹⁾ *Archives Vaticanes, Archivio della Nunziatura di Colonia*, n° 176, communication de L.-E. Halkin.

⁽¹²²⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. I, 1625-1637, fol. 43V^o.

⁽¹²³⁾ A.E.L., C.J.L., *idem*, fol. 122V^o.

⁽¹²⁴⁾ A.E.L., C.J.L., *idem*, fol. 143V^o.

⁽¹²⁵⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. V, 1661-1672, fol. 83V^o suiv.

⁽¹²⁶⁾ Il s'agit du catéchisme donné aux paroissiens, soit après la grand'messe du dimanche, soit après les vêpres. Il nous est refusé de savoir si l'un ou l'autre curé d'Oleye ou de Lantremange possédait dans sa bibliothèque une édition du catéchisme du concile de Trente ou de saint Pierre Canisius.

En 1638, les nefs latérales, qui manquent d'élévation, sont toujours dégarnies de plafond. Il n'est pas impossible que les plafonds, sous forme de planchers plâtrés ou non, n'aient fait ici leur apparition qu'au XVII^e siècle comme couverture des bas-côtés. D'où, l'expression du peu d'empressement à réaliser cette nouvelle exigence de l'archidiacre et des statuts. Les ustensiles de l'église sont enlevés probablement par les troupes impériales qui occupent l'Entre-Sambre-et-Meuse et rôdent partout. Un nouveau stuit a été imposé à tous les locataires de la fabrique d'église et de la mense des pauvres. Enfin, le curé applique toutes les recettes de la fabrique aux réfections de l'église.

Le visiteur de 1643 note que le Saint-Sacrement repose contre le mur du chœur, du côté de l'évangile, dans une théothèque solidement aménagée. Les chasubles sont belles et en nombre suffisant. Une remarque digne d'intérêt nous apprend l'existence de peintures murales à demi effacées ; ce qui suppose dans le passé de cette humble église de village une période de bien-être ⁽¹²⁷⁾. Le curé prêche régulièrement et son sacristain tient l'école. Le cimetière qui avait été bien enclos en 1624, est profané avant 1643 « per effusionem sanguinis ». Les habitants se sont trouvés en conflit avec l'agent Perée, fiscal de l'archidiacre, au sujet de la réparation du mur d'enceinte du cimetière ; finalement ils ont obtempéré. Le lieu de l'inhumation, hors du cimetière, des enfants morts sans le baptême est laissé à la discrétion des parents. Il est normal qu'on ne trouve à l'église de Lantremange ni baptistère ni registre des baptêmes puisque les enfants sont baptisés à l'église mère d'Oleye ; cependant, le curé Fabri ne tient pas encore un registre des décès et des derniers sacrements en dehors de l'ontion des malades qui relève de son confrère d'Oleye ⁽¹²⁸⁾.

Le nouveau pasteur de 1604 a trouvé une situation matérielle de l'église en assez piteux état ; il la connaissait d'ailleurs avant d'y arriver, puisqu'il séjournait à Oleye en qualité de chapelain. C'est un travailleur rempli de bonne volonté qui progressivement, selon les moyens du bord, se met, avec la patience de sa race, à relever les délabrements d'un

⁽¹²⁷⁾ L'église romane de Bois, commune de Bois-Borsu, canton de Huy, possède d'anciennes peintures murales du XIV^e siècle ; cf. DOYEN et F. HENNAUX, *Bois et son église*, pp. 18-35, 1926.

⁽¹²⁸⁾ G. SIMENON, *Visitationes archidiaconales archidiaconatus Hasbaniae in diocesi leodiensi, o. c.*, t. I, pp. 442-446, visites des 17 octobre 1613, 10 août 1624, 23 octobre 1638 et 20 juillet 1643.

passé récent. On entrevoit chez lui un prêtre animé spirituellement par l'esprit du dernier concile. Son collateur, Jean Massotte, remarquable par son œuvre de restauration paroissiale à Oleye, le présente à dessein pour redresser la filiale voisine.

Le curé Lambert Fabri meurt probablement en 1647, année de la nomination de son successeur.

ROBERT FLABA, *curé, 1647-1667.*

Il est issu d'une famille aisée habitant à Oreye. Il reçoit du Saint-Siège, en 1647, sa provision à la cure de Lantremange ⁽¹²⁹⁾. Par son intermédiaire, France Coston de Horion, son beau-frère, prêtre, le 26 juillet 1650, à la communauté de Lantremange, 480 florins brabant pour satisfaire à des arriérés de tailles dues au Prince de Liège ⁽¹³⁰⁾. Le pasteur lui-même avait avancé un capital payant une rente annuelle de 32 florins brabant, que les habitants lui remboursent en 1658 ⁽¹³¹⁾. Il est le beau-frère du mayeur de Lantremange, Henry Stien, décédé avant le 6 février 1657 ⁽¹³²⁾. Il achète, le 22 janvier 1659, pour une rente de 30 florins brabant la maison de Martin Henrar ⁽¹³³⁾. Il fait opérer en 1664 une saisie sur 15 verges grandes de terres cultivées par Martin Henrar et Dieudonné Moreau qui lui doivent depuis 15 ans deux setiers d'épeautre de rente annuelle. Les deux surcéans payent au curé 36 florins brabant, la part de la fabrique, des pauvres et les frais de justice ⁽¹³⁴⁾. La dernière mention qu'on trouve de lui est fournie, le 14 février 1667, par un paiement de 12 patards brabant pour la proclamation au prône d'une saisie de terre ⁽¹³⁵⁾.

L'année de sa mort se situe en 1667.

De nouveau pour l'étude de ce pastorat, notre seul recours réside dans les rapports des visites archidiaconales de 1650 et 1655. En 1650, les deux collatéraux sont couverts d'une toiture convenable. Le maître-autel est décoré d'une toile remarquable (*tabula insignis*). Le calice d'argent est d'un poids trop léger; le ciboire se compose d'une coupe en

⁽¹²⁹⁾ G. SIMENON, *Visitationes archidiaconales...*, p. 442; A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. III, 1645-1657, fol. 144V^o-145V^o.

⁽¹³⁰⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. V, 1661-1672, fol. 40-44.

⁽¹³¹⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. IV, 1657-1661, fol. 7V^o.

⁽¹³²⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. III, 1645-1657, fol. 144V^o.

⁽¹³³⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. IV, 1657-1661, fol. 22-23.

⁽¹³⁴⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. V, 1661-1672, fol. 71.

⁽¹³⁵⁾ A.E.L., C.J.L., *idem*, fol. 122V^o.

argent et d'un pied en étain. Aux deux visites de 1650 et de 1655, les visiteurs archidiaconaux enjoignent au curé de tenir les registres des confirmés et des défunts. Robert Flabat chante les vêpres et enseigne le catéchisme tous les dimanches, sauf pendant la moisson. A nouveau, le mur de clôture du cimetière doit être réparé.

De par ce qui précède, on peut se rendre compte de la nette amélioration apportée à l'église, à ses ustensiles et à son ornementation ; on y trouve même de belles choses auxquelles Robert Flaba n'est pas étranger. Puis, brusquement en 1655, la relation archidiaconale nous plonge dans une série de constatations désastreuses. L'autel principal n'est plus consacré : on se sert d'une pierre portative prêtée par Mathias Heusdens, curé d'Oleye décédé.

Les Lorrains ont brisé le ciboire qui a été réparé aux frais de la fabrique. Ce qui paraît plus bizarre, l'église, en cette année, 1655, ne possède même plus de missel pour la célébration de la sainte messe. Le rapport de 1650 nous dit déjà que l'autel de la Sainte Trinité est érigé dans une chapelle ou dans un lieu obscur par défaut de fenêtres et en 1655, il a été déplacé dans l'appendice du côté de l'épître, c'est-à-dire dans la nef latérale sud ; il manque du nécessaire pour toute utilisation liturgique (caret omnibus) ⁽¹³⁶⁾.

Que s'est-il donc passé ? En butte à la politique d'annexion de la France, Charles IV, duc de Lorraine, 1624-1675, évincé de ses États, mena, pendant une partie de sa vie, une véritable existence de condottiere au service de plusieurs puissances européennes. Après le traité de Westphalie, dès 1650, c'est au service de Philippe IV, roi d'Espagne, que le duc de Lorraine et ses troupes, toujours aux abois de vivres et d'argent, pénètrent dans la principauté de Liège.

Celle-ci, incapable de se défendre efficacement, doit subir les tourments de leur va et vient sur son territoire. Pendant leurs incursions de 1652 à 1654, la population d'Oleye est obligée de fuir et d'abandonner le village. Les rançons et le pillage sont les meilleurs moyens de subsistance de ces mercenaires. Au mois de janvier 1654, les Lorrains s'emparent facilement de Waremmes et d'autres villes de la Campine non gardées par des troupes régulières. Mais à ce moment, le courant de la politique générale a changé. L'empereur d'Allemagne, le roi de

⁽¹³⁶⁾ G. SIMENON, *Visitationes archidiaconales archidiaconatus Hasbaniae, o. c.*, t. I, pp. 442-446, visites des 7 octobre 1650 et 21 septembre 1655.

France, le roi d'Espagne courtisent le prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière, et les princes rhénans bien placés pour aider les armées dans un prochain conflit. C'est dans cette perspective politique que les deux Furstenberg, François et Guillaume, princes-abbés de Stavelot-Malmédy, furent achetés par Louis XIV et que Maximilien-Henri l'imita bientôt après. Au milieu de ces revirements d'influences, Charles IV de Lorraine fut désavoué par le roi d'Espagne et arrêté sur ordre de l'archiduc Léopold, gouverneur de Bruxelles, le 15 février 1654, alors qu'il séjournait au couvent des Récollets de Waremme. Il fut jeté dans un cachot de l'Alcazar de Tolède et traité durement jusqu'à la paix des Pyrénées en 1659. L'archiduc Léopold conclut, au nom de son maître, le 27 mars 1654, avec le prince de Liège, la paix de Tirlemont ⁽¹³⁷⁾.

C'est pendant les randonnées des écumeurs lorrains que les habitants et l'église de Lantremange eurent à souffrir de sévices. Le transfert de l'autel de la Sainte-Trinité en 1655 semble indiquer l'abandon du bas-côté nord de l'édifice dont les fenêtres étaient déjà obturées.

GUILLAUME STÉPHANY, *curé, 1667-1691*.

Un Guillaume Stéphane, greffier de Haneffe, notaire et mambour de Marie Flaba, assiste comme témoin aux convenances matrimoniales de sa protégée avec Henri Stienne ou Stéphane de Lantremange passées, le 27 juin 1638 devant Gilles Petitjean, curé de Grandville. Un autre signataire du même contrat s'appelle Paul Stéphane, notaire et commissaire de la ville de Waremme ⁽¹³⁸⁾. Guillaume Stéphane, le nouveau curé de 1667, n'est certes pas étranger à ces personnages, membres et amis de la famille de son prédécesseur ⁽¹³⁹⁾.

Il a pris ses fonctions fin 1667, et pour l'année suivante, il inaugure un nouveau registre de cure ⁽¹⁴⁰⁾. Le 24 août 1668, il rédige un

⁽¹³⁷⁾ André GAIN, *Le dix-septième siècle*, dans *Histoire de Lorraine*, pp. 379-398, Nancy, 1939 ; Jos. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*, t. II, pp. 7-30 ; H. LONCHAY, *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au XVII^e et XVIII^e siècles*, pp. 84-89, Bruxelles, 1890.

⁽¹³⁸⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 75V^o-78. Henry Stienne deviendra mayeur de Lantremange. Le curé Gilles Petitjean est l'oncle de Marie Flaba, la mère de celle-ci étant née Marie Petitjean.

⁽¹³⁹⁾ A.C.L., II-14, *Registre des cens, rentes et trescens du vesti de Lantremange, 1668-1756*, feuille détachée en fin de volume ; A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VII, 1677-1740, fol. 322, généalogie des Stéphane de Lantremange aux XVII^e et XVIII^e siècles.

⁽¹⁴⁰⁾ A.C.L., II-14, *idem*, page de garde du registre.

testament de Renson Henrar de Lantremange en faveur de Marie Stienne, sa concubine ⁽¹⁴¹⁾. Marie Flaba, veuve de Hnery Stienne, cède à sa fille Agnès, novice au couvent d'Orient-lez-Saint-Trond, par acte notarial passé devant vénérable maître Guillaume Stéphany, le 5 octobre 1670, la part d'héritage qui lui revient ⁽¹⁴²⁾. Au début de la guerre de Hollande, le 23 janvier 1673, 24 chefs de famille, agissant au nom de la communauté de Lantremange, présentent, devant la cour de justice, une convention collective, passée devant leur pasteur, désignant Arnold Dupont et Hubert Hubart pour lever la somme de trois à quatre cents florins brabant destinée à payer les rations exigées pour Monsieur le duc de Duras, sous peine d'exécution ⁽¹⁴³⁾.

Quelques actes de la vie courante sont encore rapportés dans les registres de la cour de justice, notamment une surrogation reçue, le 25 mai 1688, de Jean-François Dethier, seigneur de Lantremange, « représentant par requête ou autrement Monsieur le baron de Schoenhove iadit seigneur de ce lieu », sur une prairie où Guillaume Stéphany, le luminaire et les pauvres possèdent une certaine rente ⁽¹⁴⁴⁾.

Les prédécesseurs, dans le siècle, de ce curé avaient subi, l'un les Croates de Jean de Weert, l'autre les Lorrains ; lui-même souffrira des guerres de Hollande et de Ligue d'Augsbourg. C'est le 3 août 1673, que « tout le villaige et église de Lantremeinge ont esté pilliez par les gens des princes de Condé ». Les détails de cet exploit, qui ne figure pas dans leur oraison funèbre, nous font entièrement défaut ⁽¹⁴⁵⁾.

Après quelques années, le pasteur a réparé bien des dégâts à l'intérieur de l'église ⁽¹⁴⁶⁾. Dans son livre de cure, Guillaume Stéphany nous laisse une des rares mentions d'un souvenir paroissial : « le 19 décembre 1686 at esté bénit notre grosse cloche par le R. seigneur Tilman de Lours pasteur d'Olée Doyen du concile de Wareme dont le parin at esté Monsieur Adam Francois Dethier seigneur de Lantremenge hault voué de Bleret et Madame Gertrude den Knops la compagne la maraine et l'on

⁽¹⁴¹⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 16^v^o-18, testament présenté en cour de justice le 7 janvier 1678.

⁽¹⁴²⁾ A.E.L., C.J.L., t. VI, *idem*, fol. 11-12.

⁽¹⁴³⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. V, 1661-1672, fol. 129, suiv.

⁽¹⁴⁴⁾ A.E.L., C.J.L., t. VI, *idem*, fol. 153^v^o.

⁽¹⁴⁵⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, *idem*, fol. 20-23^v^o ; *Idem*, t. XII, 1675-1677, fol. 50-53 et fol. 35 où le curé aide ses paroissiens.

⁽¹⁴⁶⁾ G. SIMENON, *Visitationes...*, t. I, pp. 442-446, visite du 16 octobre 1686.

at donné pour nom a la ditte cloche Marie Gertrude ». (147). Ce qui complète le tableau d'un curé de campagne, il est apiculteur et il signale sous la note précédente : « mémoire que iay renoury les mouches a miel iusques au 13 may 1687 ». Enfin, en bon hesbignon, l'homme devait être un athlète puisque, le 29 avril 1674, il est admis dans la confrérie des Archers de Saint-Sébastien à Waremme (148).

Avant le 5 avril 1691, le curé a résigné ses fonctions pastorales ; à cette date, son successeur, qualifié de pasteur et mambour surintendant de l'église, termine avec l'écuyer Christophe de Hannosset un ancien procès (149). Guillaume Stéphany a été mêlé de près à la vie et aux évènements de ses paroissiens dont il semble avoir conquis la confiance.

HENRY STÉPHANY, *curé, 1691-1731.*

Il est le fils du précédent dont il écrit, en tête des comptes de l'année 1692, dans son livre de cure : « Meus pater obyť 3tia 7bris, 1692. Requiescat in pace » (150).

Henry Stéphany reçoit d'ailleurs du Saint-Siège en 1691 la cure de Lantremange (151).

Les villageois, toujours endettés de la guerre de Hollande, doivent à nouveau emprunter, le 1^{er} novembre 1693, 150 écus (600 florins brabant) pour subvenir aux taxations militaires imposées pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Leur village, disent-ils, est tout ruiné. Leur

(147) A.C.L., II-14, *Registre des cens, rentes et trescens du vesti de Lantremange, 1668-1756*, année 1686. Il s'agit dans le passage cité de Jean-François Dethier, seigneur de Lantremange, 1686-1719.

(148) L'hebdomadaire « Les Échos de Waremme et de Hesbaye » du 13 juin 1963. Ce journal régional a publié, du 26 avril au 29 août 1963, une histoire de la confrérie des archers Saint-Sébastien de Waremme rédigée, sous le couvert de l'anonymat, d'après quatre anciens registres de l'association. Une notice de Jules Stiernet ouvre cette publication sur la plus ancienne société de Waremme. J. HERBILLON, *La fête des archers de Waremme*, Bull. « Le Vieux-Liège », n° 22, 1934.

(149) A.C.L., II-16, *Registre des biens, cens et rentes du luminaire de Lantremange, 1692-1755*, fol. 2.

(150) A.C.L., II-14, *Registre des cens, rentes et trescens du vesti de Lantremange, 1668-1756*, année 1692. Nous ne savons pas, dans le cas présent, s'il s'agit d'un fils illégitime ou non. L'empêchement d'illégitimité est levé par une dispense qui habilite aux ordres. Mais pour succéder au père dans l'église que celui-ci a régie, les décrétales refusent la succession immédiate, sauf dispense pontificale ; cf. LE BRAS, *Institutions ecclésiastiques de la chrétienté médiévale, o. c.*, t. I, pp. 390-291, n. 26.

(151) G. SIMENON, *Visitations...*, t. I, pp. 442, *Pastoratus*.

curé dresse l'acte de procuration désignant Pierre Streel et Pierre Moreau, choisis par leur concitoyens, pour négocier cet emprunt auprès de Marguerite Despa, veuve de Jacq Jamart de Montfort ⁽¹⁵²⁾. Les héritiers de la famille de Henri Stienne-Marie Flaba passent, le 2 août 1695, leur acte de partage devant le curé de la paroisse ⁽¹⁵³⁾. Henry Stéphany instrumente fréquemment comme notaire parmi ses paroissiens ; nous retiendrons sa solidarité avec ses ouailles, en 1707, pour garantir la dette de guerre, récapitulative des précédentes, pour un montant de 18.432 florins brabant donnant lieu à un intérêt de 768 florins brabant, c'est-à-dire au denier 24 ou 4,17 %. Souvent les différents aspects de l'activité du prêtre de paroisse, livrés par la cour de justice et les actes notariaux, le situent dans la vie civile de la communauté ⁽¹⁵⁴⁾.

La visite archidiaconale de 1701 nous apporte, en ce début du siècle, quelques indications dignes d'intérêt. L'église est d'assez bonne construction, note le rapporteur, elle ne nécessite aucune réparation si ce n'est le plafond du chœur. Le ciboire possède maintenant son couvercle en argent. Le missel et les livres de chant (le graduel et le vespéral) sont conservés, en bonne place, dans une armoire de la sacristie, laquelle joint le chœur du côté de l'évangile. L'autel de la Sainte-Trinité, toujours dénudé, profané, est érigé depuis 1655 dans la nef latérale du côté de l'épître. Henry Stéphany ne se fait pas admonester, comme jadis ses devanciers, pour tenir ses registres paroissiaux. On trouve en bon état les livres des confirmés, des mariages et des défunts. Le clocher renferme deux cloches : la grosse appartenant à la communauté et l'autre à la fabrique ⁽¹⁵⁵⁾.

Il faut cependant attendre jusqu'en 1704 pour voir figurer au registre de la fabrique les premières dépenses de l'église. La bonne influence de la dernière visite archidiaconale n'y est sans doute pas pour rien. Cette année 1704, la recette est de 95 florins brabant 16 patards et les débours de 55 florins brabant 19 patards auxquels il faut ajouter les deux muids du pasteur : l'un d'une rente perpétuelle, l'autre pour tenir les comptes, dont le montant fait 14 florins brabant. Il reste en caisse 26 florins

⁽¹⁵²⁾ A.C.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 186.

⁽¹⁵³⁾ A.C.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, id., fol. 250^v°-251.

⁽¹⁵⁴⁾ A.C.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, id., fol. 321^v°-325.

⁽¹⁵⁵⁾ G. SIMENON, *Visitationes...*, t. I, pp. 442-446, visite du 30 octobre 1701

brabant 3 patards. Le détail des dépenses se décompose comme suit :

Un travail de maçon :	6 fl. bb. et 50 pat. de bière
Une serrure :	15 pat.
Des chandelles :	13 fl. bb. 5 pat.
Les petites hosties :	6 pat.
Un travail d'ardoisier :	20 fl. bb.
Un drap d'autel et une clochette :	6 fl. bb.
A la botteresse pour des charbons et la réparation de la lampe du sanctuaire :	45 pat.
Pour les vitres de l'église :	48 pat.
A un homme pour faire mourir les rats :	40 pat.

Les dépenses ordinaires : cierges, vin, hosties, charges annuelles vont se répéter sans grands changements. Trois postes vont grossir d'année en année : les réparations de la maçonnerie et les nouvelles constructions ; à un rythme accéléré, les réfections de la toiture et le renouvellement des vitres et vitraux. Les grains appartenant à la fabrique sont déposés sur le plancher au-dessus de la grande nef ou dans la tour, ce qui attire les rongeurs qui parfois infestent l'église. Il faut les combattre incessamment.

Une petite rubrique, qui en dit long sur la réception de l'Eucharistie, nous apprend que les petites hosties d'une année coûtent 6 patards. Ce chiffre revient souvent dans la première moitié du siècle. Il nous est permis de faire la même constatation qu'à Oleye : en dehors de la communion pascale, la participation eucharistique s'avère fort restreinte ⁽¹⁵⁶⁾.

Le curé Henry Stéphane reçoit en 1710, par octroi de l'archidiacre, l'autorisation de procéder au rachat des taxes du clergé payables annuellement par le curé de Lantremange. Nous ne savons pas à quel besoin précis d'argent correspond cette rédemption d'impôt diocésain. Le curé de Lantremange paye, chaque année sur ses biens de cure, une taxe au clergé de Liège de 12 florins brabant. Pour réunir le capital nécessaire, il vend à Bronckar de Faimés 4 setiers d'épeautre annuels que celui-ci doit à la cure et 2 setiers hors du muid de rente que l'église paye au curé. Au prix de 7 fl. bb. le muid d'épeautre, le curé estime qu'il

⁽¹⁵⁶⁾ A.C.L., II-16, *Registre des biens... du luminare*, année 1704.

fait une bonne affaire puisqu'il gagne la moitié et davantage pour son profit et celui de ses successeurs ⁽¹⁵⁷⁾. Nous avons vu que, pour effectuer la même opération, Jean Blochouse, curé d'Oleye, vend une petite partie de la dîme de Momelette ⁽¹⁵⁸⁾. L'église et les pauvres continuent à verser leurs taxes annuelles au clergé liégeois ; la fabrique paye en 1707 à Stéphan Goeswin 2 florins brabant 8 patards pour la période se terminant en octobre 1706 ⁽¹⁵⁹⁾. Le curé de Lantremange continue cependant avec ponctualité à exonérer les autres impôts ecclésiastiques : le cathedraticum, l'obsonium, les droits de visites ; en 1711, « 4 fl. bb. pour la visite de Mr. le doyen au nom de Msr. l'Archidiacre » ; en 1726, « pour droit à Monseigneur l'Archidiacre : 8 fl. 10 pat. » ⁽¹⁶⁰⁾.

La visite archidiaconale de 1712 diffère peu de la précédente. Le plafond du chœur a fait l'objet d'une restauration, semble-t-il, car le visiteur n'en dit plus rien ⁽¹⁶¹⁾. La même année, une réparation partielle de la toiture a coûté 56 florins brabant ⁽¹⁶²⁾.

L'année 1716 se distingue par le renouvellement du fenestrage de l'église, de la maçonnerie qu'elle comporte et du blanchissage intérieur de l'édifice. Le coût monte à 160 florins brabant 5 patards y compris la bière qui coule abondamment.

C'est aussi l'occasion de soigner maints détails ; visiblement on s'efforce de réaliser un meilleur aménagement du mobilier. Parmi les petits frais, on trouve 15 patards pour une vitre à placer devant la statue de Saint-Sébastien. Ceci indique que la statue en bois sculptée, qui figure actuellement à l'autel latéral de droite dans l'église de Lantremange, existait à ce moment et depuis peu d'années ⁽¹⁶³⁾. Le saint patron de l'église et de la paroisse est représenté nu, une flèche dans le côté, les mains liées derrière le dos le retiennent également à un poteau, il est adossé à un vêtement drapé qui lui couvre une partie des reins, appuyé sur une jambe droite raidie, l'autre légèrement fléchie ; les pieds reposent sur un socle orné de face par un blason formé d'un ovale ren-

⁽¹⁵⁷⁾ A.C.L., II-14, *Registre des cens... du vesti.*, années 1710 et 1719.

⁽¹⁵⁸⁾ Voir notre notice sur la paroisse d'Oleye.

⁽¹⁵⁹⁾ A.C.L., II-16, *Registre des biens... du lumineaire*, année 1707 ; *idem*, en 1705 : 50 patards (2 fl. 10 pat.).

⁽¹⁶⁰⁾ A.C.L., II-16, *idem*, années 1711 et 1726.

⁽¹⁶¹⁾ G. SIMENON, *Visitationes...*, t. I, p. 444, *Eclesia. Altare majus*.

⁽¹⁶²⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1712.

⁽¹⁶³⁾ A.C.L., II-16, *idem*, en 1708, on répare les vitres de la chapelle de Saint-Sébastien.

fermant une patte de coq, sommé d'un chapeau dont les glands descendent des deux côtés de l'écu jusqu'à un listel, de part et d'autre, aujourd'hui muet. Ce blason assez singulier indique que la statue a été offerte en don. Le donateur est inconnu, mais il doit avoir des accointances avec la paroisse de Lantremange. Ceci explique que la dépense nécessitée par cette sculpture ne figure pas aux comptes de la fabrique d'église. On a pensé que peut-être cette statue aurait pu sortir du ciseau de Guillaume Evrard ⁽¹⁶⁴⁾ ! Celui-ci est né en 1709, ce qui ne permet pas de retenir son nom comme auteur de cette œuvre. Cette année là, les dépenses s'élèvent à 304 florins brabant, le mambour a reçu de la fabrique 127 florins, il lui revient 177 florins qu'il avance au luminaire. Cette œuvre pie, souvent répétée, est due au dévouement de Pierre Streel mambour de l'église depuis 1704 jusqu'en 1716, greffier de la cour de justice et mambour des pauvres. En 1717, on renouvelle encore partiellement la toiture pour 110 florins brabant ⁽¹⁶⁵⁾.

Henry Stéphaney reprend, pour sa vie en 1719, le cortil Tassinot Jamar qui joint celui de la pourprise de la cure, lequel se loue 18 setiers d'épeautre au seigneur de Lantremange.

Comme ce dernier doit au curé une rente annuelle de 14 setiers, la compensation s'effectue par un versement de 4 setiers ⁽¹⁶⁶⁾. Les comptes de la fabrique se clôturent devant la communauté assemblée au son de la cloche ; cette réunion a lieu généralement pour plusieurs années à la fois. C'est la cas en 1704-1705, 1709-1711, 1712-1716. Ce système permet de faire les économies nécessaires pour entreprendre des travaux que les gains d'un exercice ne suffisent pas à payer. Parfois la communauté accepte des compensations entre les caisses des pauvres et de l'église pour soulager les mambours qui avancent l'argent. Quelques notables signent pour tout le monde, tel l'exemple de 1720 : Henry Derwa, bourgmestre, Mathieu Macar, Guillaume Ferrette, Frère Guillaume Plughers (ermite), Pierre Moreau ⁽¹⁶⁷⁾.

Le curé achète en 1724 « un ornement noir sur le pont d'isle (à Liège) chez Mademoiselle Tourneux pour 60 florins brabant 15 patards » ⁽¹⁶⁸⁾.

⁽¹⁶⁴⁾ *Catalogue de l'Exposition de l'Art de l'Ancien Pays de Liège et des anciens Arts wallons*, p. 132, n. 616, Liège, 1930.

⁽¹⁶⁵⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1715, dépenses 1716 et années 1716, dépenses 1717.

⁽¹⁶⁶⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1719.

⁽¹⁶⁷⁾ A.C.L., II-16, *idem*, aux années indiquées dans le texte.

⁽¹⁶⁸⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1724, dépenses 1725.

Après le 28 mai 1727, le curé Stéphany acquiert, aux frais de la fabrique, le beau calice en argent doré, qui subsiste encore aujourd'hui, pour le prix de 63 florins brabant 15 patards ⁽¹⁶⁹⁾. Il est aux poinçons de Berghes, 1724, C, striche H R; argent repoussé, ciselé et doré, h. 23 ⁽¹⁷⁰⁾. Dans la même liste des dépenses de 1727 dont nous regrettons la laconisme — les anciens curés de Lantremange n'écrivent guère pour la postérité — nous lisons ceci : « pour la posture et le port de la Ste Vierge : 36 fl. 10 pat. » ⁽¹⁷¹⁾. Le 12 octobre de la même année, le visiteur de l'archidiacre enjoint au chanoine Demazi, recteur du bénéfice de la Bienheureuse Marie et de Saint-Antoine, de mettre son autel en état de célébrer la messe. Le recteur a déjà commencé de verser des subventions à la fabrique qui d'ailleurs sont jugées insuffisantes. Il y a donc très probablement une relation entre cette statue de la Vierge qui doit orner l'autel bénéficial et sa restauration exigée par l'archidiacre. Au moment de la visite, il est situé « sub collateralia a cornu epistole », donc dans la nef latérale sud dont on a évacué l'autel de la Sainte-Trinité y transporté en 1655. La visite archidiaconale de 1624 nous dit que l'autel de la Vierge et de Saint-Antoine était placé « sub cruce » c'est-à-dire à l'entrée du chœur, comme l'était à la même époque, dans l'église d'Oleye, l'autel de Saint-Nicolas ⁽¹⁷²⁾.

Cette statue de la Vierge à l'enfant en bois sculpté, polychromée plusieurs fois avant sa dernière restauration par les ateliers du Patrimoine artistique, mesure 0,83 m. de haut. C'est une œuvre gracieuse et de noble élégance, au vêtement fouillé, au drapé flottant, dans la tradition de l'école de Delcourt. Le visage un peu hautain de la Madone s'inscrit dans un ovale très pur; elle tient un enfant nu qui écarte les bras en regardant vers le bas. La Mère du Sauveur pose les pieds sur un croissant qui lui-même écrase la gueule béante du serpent ⁽¹⁷³⁾. Ce qui

⁽¹⁶⁹⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1726, dépenses 1727.

⁽¹⁷⁰⁾ P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XV^e siècle à la révolution*. t. I, p. 212, n° 165, Liège, 1966; *Catalogue de l'Exposition de l'Art de l'Ancien Pays de Liège...* o. c., p. 61, n° 97.

⁽¹⁷¹⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1726, dépenses 1727, citation en fin d'exercice qui a pu déborder sur l'année 1728.

⁽¹⁷²⁾ A.C.L., II-35, *Farde, visite archidiaconale de 1727*; G. SIMENON, *Visitatio-nes...* p. 444, *Altaria minora*.

⁽¹⁷³⁾ J. PIRLET, *Statue de la Vierge de l'école de Delcourt*, dans *Chronique archeologique du Pays de Liège*, 1912, 7^e année, pp. 110-112; *Catalogue de l'Exposition de l'Art de l'Ancien Pays de Liège...* o. c., p. 127, n° 583.

étonne dans le libellé d'achat, c'est la modicité du prix. En 1727 ou 1728, Guillaume Evrard entre à peine en apprentissage ; pour les deux statues de Saint-Sébastien et de Notre-Dame, il semble qu'on doive s'orienter vers les ateliers de Renier Panhay de Rendeux (Liège, 1684-1744) ou de Simon Cognouille (Liège, 1692-1744).

Dans son rapport de 1727, le visiteur de l'archidiacre rend au pasteur un hommage implicite : « toute l'église et son collatéral sont en bon état ». Cette note nous apprend ainsi la survivance d'un seul bas-côté ; celui du sud. Les ornements sont convenables et en bon ordre. Si le revenu de la fabrique ne permet pas à la lampe du sanctuaire de brûler en permanence, il faut faire appel à la communauté. Il paraît que les toitures manquent souvent de réparations, alors que les couvreurs y montent chaque année parfois pour de grosses sommes ! Ce poste des dépenses va devenir une hantise. Il est commandé au curé de procéder par des réparations partielles, mais à neuf, jusqu'au renouveau complet de la couverture ⁽¹⁷⁴⁾. Les dernières dépenses qu'assument Henry Stéphanhy nous révèlent une délicate attention du pasteur : il achète pour l'église, au prix de 12 patards, un vase de cristal qui recevra le beau bouquet traditionnel. Le compte de l'église de 1729 est clôturé le 9 décembre 1730, celui des pauvres le lendemain, entre G. Stéphanhy, curé de Bergilers, au nom de son frère, et Guillaume Ferrette, mayeur, accompagné de Pierre Moureau, échevin ⁽¹⁷⁵⁾.

Le curé Henry Stéphanhy, qui a bien mérité de sa paroisse, s'éteint le 22 janvier 1731 ⁽¹⁷⁶⁾.

HENRI LECLERCQ, *curé, 1731-1772.*

Il est issu d'une famille de cultivateurs de Hodeige ⁽¹⁷⁷⁾. Pour la première fois, nous trouvons une lettre de présentation du candidat à la cure par le patron ecclésiastique et collateur, le curé d'Oleye, Bauduin-Jean Jenicot. Ce document en latin, présenté à l'archidiacre de Hesbaye, reconnaît probité de vie, la dignité des mœurs et la vertu

⁽¹⁷⁴⁾ A.C.L., II-25, Farde, *idem* ; G. SIMENON, *idem*, visite du 12 octobre 1727.

⁽¹⁷⁵⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1729 ; A.C.L., II-19, *Registre des communs pauvres, 1715-1789*, pp. 112-115.

⁽¹⁷⁶⁾ A.C.L., I-1, *Nomina mortuorum*.

⁽¹⁷⁷⁾ E. MARECHAL, *Le village et la paroisse de Hodeige*, dans *B.S.A.H.D.L.*, t. XV, 1907, p. 263 ; A.C.L., III-33, Paquet, pièces du procès de la fabrique de Lantremange contre Sébastien Leclercq de Hodeige, 1803-1827, testament du curé Henri Leclercq du 1^{er} mars 1771, copie authentique du 15 décembre 1818.

exemplaire du récipiendaire ; il est daté du 3 février 1731. Georges-Louis de Berghes (1724-1744) confirme l'aptitude de Henri Leclercq, examiné préalablement par les censeurs synodaux, et lui confie la cure d'âmes de Lantremange. La nomination est délivrée : « en notre cité de Liège, sous la signature de notre vicaire général, munie de notre sceau, le 27 février 1731 (178).

Le mérite du nouveau curé, dès son entrée en fonction, est de reprendre l'effort de restauration entrepris par son prédécesseur. Le 2 septembre, Nicolas Masson répare le pavement de l'église pour 20 florins brabant et 18 florins brabant 5 patards de bière. Assez généralement les maçons ont le gosier en pente ! L'année suivante, le 29 mai 1732, Mr. Dumoulin, maître-peintre de Liège, vient polychromer les statues de Saint-Sébastien, de Saint-Roch et retoucher le visage de la Vierge pour la somme de 11 florins brabant 2 patards. L'église de Lantremange possédait, au XVIII^e siècle, une vierge habillée différente de la statue qui surmontait l'autel bénéficial. Elle se composait d'une simple monture en bois orné de figures de la Vierge et de l'Enfant-Jésus qu'on habillait d'ornements brodés, de couronnes, de sceptres et d'un globe. Celle-ci restera en honneur jusque dans le premier quart du vingtième siècle, époque où on lui substituera l'œuvre liégeoise en bois sculpté de 1727. Peu de temps après, Nicolas Gilar et son fils blanchissent l'intérieur de l'église et rejointoient la muraille de la manocq (bas-côté) pour 10 florins 15 patards (179). Le 6 février 1736, on achète pour le maître-autel, six chandeliers au prix de 37 florins. Le curé procure à la sacristie un nouveau psautier romain pour 20 florins brabant. En septembre de la même année, Robert Derwa va chercher, avec sa charrette, quatre mille ardoises de Fumay à 9 fl. bb. le mille, 9 mille clous de rondelet à 18 pat. le mille et 300 clous de trente à 4 pat. le cent, plus un droit de passavant, ce qui porte le tout à 48 florins 2 patards (180). En cette même année 1736, Erasme Vannes, fermier cossu et notable du lieu, s'est bagarré en justice et autrement avec ses créanciers et ses domestiques ; il doit aux

(178) A.C.L., II-14, *Registre des cens, rentes et trescens du vesti de Lantremange, 1668-1756*, année 1731, copie de Henri Leclercq

(179) A.C.L., II-16, *idem*, dépenses 1731-1732. La restauration et la mise en valeur de la statue de la Vierge de 1727 sont dues à l'influence de Jules Pirlet, notaire à Liège, dont la mère était une demoiselle Froment de Lantremange ; cf. ci-dessus, paroisse de Lantremange, note 173. Pour le Vierge habillée on avait acheté en 1716 des rubans ; cf. A.C.L., II-16, *idem*, année 1715, dépenses 1716.

(180) A.C.L., II-16, *idem*, dépenses 1736.

flamands et aux wallons ; il se retrouve finalement « en diverses infortunes et fâcheux accidents qui l'ont dérangé de beaucoup ». Aussi « se portant charitablement » en faveur de son paroissien, le pasteur se charge d'une entremise avec les dames de Sainte-Aldegonde de Huy qui acceptent 420 florins brabant pour des arriérés de fermage, plus les frais de justice ⁽¹⁸¹⁾. Le curé Leclercq a noté, dans son livre de cure, un vol sacrilège : « Le 28 novembre 1736, on a été dérober les calices et sts. ciboires dans l'église de Pucey et Blerey sur une même nuit et jetez les sts. hosties sur l'autel et ils ont prins encor autre chose » ⁽¹⁸²⁾. Le frère Guillaume Plughers, ermite, meurt, le 14 juin 1738, sans laisser de vocation à la vie érémitique au village de Lantremange. Le pasteur reprend alors à l'église la procession de Saint-Eloi, patron de l'ermitage ; elle sort deux fois l'an : le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste et le lendemain de la Saint-André. En hiver, on fait le tour de l'église ; en été, le cortège se dirige vers l'ermitage par la ruelle des champs (aujourd'hui ruelle Pagnoul) jusqu'à la chaussée aux quatre arbres beaux (Quatrobria), puis on reprend le chemin d'Oleye et l'on rentre au village par le chemin de Waremme. La fabrique dépense pour un étui en cuivre, gravé à l'effigie de Saint-Eloi, destiné à contenir les bannières anciennes et nouvelles : 24 florins brabant ⁽¹⁸³⁾.

La Chandeleur de 1738 a été l'occasion d'une réconciliation entre le curé et les échevins de la cour de justice. Au début de son registre des rôles et procédures, Pierre de Streel, greffier de la cour, remémore que « L'Église et les pauvres se servent gratis de toute ancienneté comme aussy le vestit et eschevins de la court ». Or, le bien de Henry Hannosset avait été saisi entre 1731 et 1736 par la fabrique d'église pour faute de paiement d'une rente de 7 setiers d'épeautre. Il en était résulté 75 florins brabant de frais de justice que les échevins avaient exigés, méconnaissant ainsi l'usage ancestral. Le curé signale à ce propos : « ils ont voulu être payé de tous les frais comme on les a paiez aussy ». En reconnaissance de la gratuité de ce service, l'église offrait gracieusement à chaque échevin de Lantremange le cierge de la Chandeleur. Mais depuis la rupture de la tradition, le curé et le mambour avaient suspendu le don du cierge. On ne sait s'il y eût amende honorable ou réparation du

⁽¹⁸¹⁾ A.C.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VIII, 1677-1740, fol. 325-328.

⁽¹⁸²⁾ A.C.L., II-14, *idem*, feuille volante en fin de registre.

⁽¹⁸³⁾ A.C.L., II-14, *idem*, année 1732 ; *Idem*, II-16, *idem*, année 1738

délict coutumier; en tout cas, le pasteur reprend les bons usages à la Chandeleur de 1738 ⁽¹⁸⁴⁾.

Pendant l'été de 1739, « les maçons ont fait le plafond de l'église » ; pour leurs journées, nourriture et bière comprises, la fabrique débourse 191 florins 17 patards 3 liards, plus 5 florins pour enlever les échafaudages (hourments). Noël Dirick, mambour, a dépensé 177 florins 18 patards en sus des recettes ⁽¹⁸⁵⁾. Sur cette lancée, l'année suivante, on commence par liquider ses dettes : 11 florins 9 patards d'arriérés de taxes au clergé, plus les frais ; parmi ceux-ci on ne sait trop si les intérêts de retard sont compris. Le 18 mai, on achète des clous pour 19 florins et une réparation de quatre journées de travail coûte 12 florins, nourriture et bière comprises. Le 29 juillet 1741, le curé note : « J'ay acheté six milles ardoises sur Avroy a 11 fl. 15 pat. le mil qui porte avec le pasavant de la massenge 71 fl. 10 pat. Les ardoises ont étez chargées sur le chariot Mathias Devizé auprès de Pierre Bouhon ». Le couvreur Wathy Nihotte et ses deux fils renouvellent tout le versant de la grande nef du côté du Geer pour la somme de 18 fl., tout compris. Pendant ce mois de juillet bien occupé, le curé est en litige, devant l'archidiacre de Hesbaye, avec le nouveau mayeur, Léonard Ferrette, au sujet d'une prairie de 3 verges grandes plantée de pommiers ⁽¹⁸⁶⁾. Cinq ans après, fidèles à leur tactique des temps d'économies et des temps de dépenses, le curé et son mambour progressent à nouveau dans l'aménagement de l'église. On reprend la guerre aux rongeurs qui infestent le grenier du sanctuaire. Gabriel Bouyet ou Bouillet, maître-menuisier de Waremme, et Pierre Collest, aussi maître-menuisier et sculpteur, reçoivent, le 24 juillet 1749, pour les matériaux et 15 journées de main-d'œuvre d'un confessionnal ainsi que d'un pupitre pour porter la Vierge, 77 florins 17 patards et 18 florins 15 patards pour la nourriture et la bière. Les deux artisans confectionnent un baldaquin pour la Vierge. Gabriel Bouillet étant également un spécialiste de l'ornement, dont coût : 41 florins. En

⁽¹⁸⁴⁾ A.C.L., II-24, *idem*, feuille volante à la fin du registre ; A.C.L., C.J.L., *Rôles de procédures*, t. XVI, 1714-1725. Les échevins de l'affaire Hannosset sont : Guillaume Ferette, mayeur, échevin et sacristain de l'église de Lantremange, Henry de Rua, décédé en 1737, Pierre Moreau, Guillaume Macar et François Mottars, greffier, échevin, homme intègre et pieux ; cf. A.E.L., C.J.L., *Rôles de procédures*, t. XIX, 1734-1741, feuille de garde. Noël Dirick est mambour de l'église.

⁽¹⁸⁵⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1739.

⁽¹⁸⁶⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1740, dépenses 1741 ; A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VIII, 1741-1774, fol. 10V^o-11.

septembre, le mambour Noël Dirick rend ses comptes pour les années 1742-1748, et il annonce un boni de 480 florins 6 patards ⁽¹⁸⁷⁾.

Dans la continuité du culte de Saint-Éloi, le pasteur commande cette fois, à Guillaume Evrard lui-même, une statue du patron vénéré par ses paroissiens. Nous lisons dans le chapitre des dépenses : « Le 27 novembre 1749 païé a Mr. Evrard sculteur tant pour fasson que pintur de St. Éloy 9 écus et 10 patt. de port : 36 fl. 10 pat. » ⁽¹⁸⁸⁾.

Depuis 1744, le sculpteur liégeois est de retour dans sa ville natale, après un séjour à Rome de six années qui a perfectionné son art. Des travaux importants exécutés à la cathédrale Saint-Lambert et pour le compte de la Ville favorisent sa renommée dans la Cité. Guillaume Evrard ne dédaigne pas pour autant d'accepter de modestes statues, même du mobilier d'églises ou de châteaux. La commande du Saint-Eloi de Lantremange précède d'un an le groupe des six statues destinées à l'église Saint-Remacle de Spa. On se trouve ici en présence d'une œuvre mineure tant par sa qualité que par ses proportions ; confiée sans doute à un apprenti de l'atelier puis retouchée par le maître. Il faut bien styler et faire vivre le petit monde des compagnons et des élèves ; en outre, un travail de 36 florins ne peut prétendre au titre de chef-d'œuvre. La pièce a supporté plusieurs surpeints qui empâtent le modelé du relief et masquent en partie la manière dont elle fut traitée à l'origine. Des œuvres de ce genre ne sont guère connues sous le nom de Guillaume Evrard ; elles ont dû cependant se répandre dans les églises de campagne du pays de Liège où elles attendent encore leur identification. Le texte cité nous dit qu'Évrard a livré une statue peinte. Il conviendrait donc à une restauration éclairée de retrouver cette première couche de peinture exécutée, sinon par le maître, du moins selon ses conseils ⁽¹⁸⁹⁾.

⁽¹⁸⁷⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1746 et 1748, dépenses 1749, clôture 1742-1748, reçu signé de Gabriel Bouillet. On voit ici que le mambour et le curé possèdent chacun un compte séparé : 372 fl. 16 pat. pour le mambour, 107 fl. 10 pat. au curé.

⁽¹⁸⁸⁾ A.C.L., II-16, *idem*, dépenses de la même année.

⁽¹⁸⁹⁾ Hauteur de la statue : 0,95 m. Sur Guillaume Evrard consulter : J.-E. DEMARTEAU, *Guillaume Evrard, sculpteur de S.A. le prince-évêque de Velbruch (1709-1793)*, dans *B.I.A.L.*, t. XXX, Liège, 1888 ; J. HELBIG, *Histoire de la sculpture et des arts plastiques au pays de Liège*, Liège, 1889 ; Ch. SERESSIA, *Guillaume Evrard, dernier sculpteur des princes-évêques*, Gembloux, 1973, dans la collection : *Wallonie, Art et Histoire*. Le Saint-Eloi de Lantremange figure à l'exposition de l'Art de l'ancien pays de Liège en 1930, *catalogue, o. c.*, p. 133, n° 620, avec les mentions : bois sculpté ; polychromie moderne : XVIII^e siècle.

En 1751, la principauté de Liège a connu un réajustement de la monnaie : « rehausse et rabaissement de l'argent » écrit le curé Leclercq. Avant cette opération monétaire, le mambour de l'église a remis au pasteur, le 22 mai, une somme de 609 florins 1 patard, tandis que ce dernier possède 139 florins 7 patards du compte précédent. Avec ces 748 florins, on entreprend, sans désemparer, dès le mois d'avril 1751, une série de travaux dont une nouvelle sacristie. On achète 8.000 ardoises, on procède à des modifications de maçonneries, le vitrier de Waremme remplace la grande verrière du chœur du côté de l'évangile et place des vitres à la nouvelle sacristie pour 27 florins. L'ancienne se trouvait du côté nord du chœur ou dans une partie de l'ancien bas-côté ; la nouvelle se situe au sud dans le prolongement de la nef latérale subsistant de l'époque romane ; une entrée communique avec le chœur. L'ameublement est confié à Gabriel Bouillet qui demande 108 florins ; y compris une belle garde-robe Louis XV. L'ensemble est terminé à la mi-décembre ; il a coûté 621 florins 18 patards 3 liards, il reste donc en caisse 126 florins 9 patards ⁽¹⁹⁰⁾.

Entretemps, le fameux procès des tailles extraordinaires, pour cause de force majeure, déjà entamé contre Tilman de Lours en 1697 ⁽¹⁹¹⁾, reprend de plus belle après la guerre de succession d'Autriche. Le 22 juillet 1749, le curé d'Oleye, Mathias Gilson est prié par deux commands de loi de satisfaire, sur son contingent (les 4 bonniers de biens de cure à Lantremange), les rations fournies lors de la dernière guerre ⁽¹⁹²⁾. Avant cette mise en demeure par la voie légale, la communauté de Lantremange s'était assemblée au son de la cloche, le 12 mai précédent, et avait décidé de poursuivre en justice le curé d'Oleye. Henri Leclercq se présente à cette réunion « pour scavoïr s'il y avait quelques prétentions contre moy aussy, ils ont répondu tous qu'ils ne prétendent rien de moy, ni pour les tails ni pour les rations, mais qu'il falloït obliger le curé d'Oleye a paier, et comme il y a toujours eu des mutins ceux-la voulant solliciter les autres a me les faire payer cause pour que tous ». Le 10 juin 1750, dans un rassemblement villageois présidé par Guillaume-Joseph Dethier, seigneur du lieu, les décisions

⁽¹⁹⁰⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1750, dépenses 1751 ; consulter la vue et le plan de l'architecte Froment dressés en 1853.

⁽¹⁹¹⁾ A.E.L., C.J.L., *Rôles de procédures et saisies*. t. XIV, 1692-1701, fol. 66 ; ci-dessus, paroisse d'Oleye, pp. 173-181.

⁽¹⁹²⁾ A.E.L., C.J.L., *Rôles de procédures et saisies*. t. XX, 1741-1770, fol. 285 suiv.

étant actées par le notaire Balthasar Boux de Waremme, les surcédants de Lantremange réaffirment leur résolution d'exempter leur pasteur. Celle-ci ratifiée à l'unanimité n'est cependant pas transcrite au procès-verbal ; le seigneur, le notaire, son fils et L.-J. Moors se constituent témoins du fait. Face à l'impôt pour cause de force majeure, la situation du curé de Lantremange est clarifiée par la volonté populaire. On comprend dès lors sa prudente abstention aux réunions de confrères provoquées par Mathias Gilson (193).

François-Arnold Dethier, chanoine de la collégiale de Tongres, seigneur de Lantremange, offre à l'église paroissiale un retable de maître-autel. Pour le dresser et l'assembler, Mathieu Dumoulin, maître-menuisier, et ses deux ouvriers travaillent, du 10 au 23 avril 1752, pour 21 florins 5 patards. Le devant d'autel a coûté à la fabrique 53 florins 5 patards. Gabriel Bouillet, pour des travaux à la sacristie, à la chaire de vérité et au devant d'autel reçoit 17 florins 17 patards ; pour sa nourriture et la bière : 15 florins. Le 29 août, on fait appel à un spécialiste en peinture de mobilier et de statuaire : « païé au Sr. Nihoul maistre pintre pour avoir pint la siège de vérité, marbré le petit autel, fait la draperie au grand autel, peint St. Éloy et dorrer les ramelettes des 6 canons et un crucifix : 145 florins. Item pour sa nourritur et logement, pour avoir demeuré 34 jours : 25 florins 10 patards ». L'année 1752, le curé a dépensé 5 florins 12 patards au-delà des recettes (194). Le retable à colonnes et son frontispice ont été remplacés au-dessus du maître-autel de l'église actuelle. Le blason de François-Arnold Dethier a été remplacé ou recouvert par une inscription en l'honneur du Roi des rois, Seigneur des seigneurs. Trois ans après, le 15 juin 1755, un autre peintre en statuaire, le sieur Renard, vient polychromer les statues de Saint-

(193) A.C.L., II-14, *Registre des cens, rentes et trescens du vesti de Lantremange, 1668-1756*, feuille détachée en fin de volume.

(194) A.C.L., II-16, *idem*, année 1751, dépenses 1752. Le retable a été remplacé au-dessus du maître-autel de l'église actuelle en 1855, cf. A.C.L., II-18, *Envers du registre, 1834-1855, Ad perpetuam rei memoriam*. On y remarque d'ailleurs des modifications de détail. Le blason de François-Arnold Dethier a été recouvert ou remplacé par une inscription au Roi des rois, Seigneur des seigneurs. Comme cette dépense n'émarge pas au budget de l'église on ne trouve pas de détails à son sujet. Le Christ, la Vierge et Saint-Jean qui surmontent le trône d'exposition du St Sacrement devaient être étudiés de plus près. Une statue tronquée de saint Henri (XVI^e-XVIII^e siècle) se trouve au Musée Curtius à Liège.

Sébastien, de Saint-Henri et de Saint-Antoine. Le curé se procure un graduel et un processional pour 17 florins ⁽¹⁹⁵⁾.

L'ancienne orfèvrerie de l'église avait beaucoup souffert des temps troublés par les guerres et fertiles en pillages. Henri Leclercq s'adresse à l'orfèvre liégeois Nicolas Murguet (vers 1716-1786) pour confectionner un ostensor, un ciboire, deux couronnes (l'une de la Vierge l'autre de l'Enfant-Jésus), un sceptre en argent, le monde du petit Jésus en cuivre doré et le reliquaire en cuivre et étain de Saint-Sébastien. Le montant de cette commande s'élève à 648 florins 11 patards payée le 28 février 1757. Les anciennes pièces ont été reprises au prix de l'argent qu'elles contenaient, et nous l'avons dit, d'un poids assez faible que notre source confirme. « Naïant eu de l'argent dans la remontrance ne pesant en argent que 200 onces a 5 escalins lonce étant moins que celluy de bavier, le vieux relicair St. Sébastien pesant 7 onces et 6 esterlins argent de ponson a 4 fl. 10 pat. lonce, item le vieux ciboir naïant que la coup d'argent un peu moins que ponson pesant 5 onces et 6 esterlins a 4 fl. lonce, item les viels couronnes de la Vierge argent de bavier pesantes 4 onces et 12 esterlins demie a 3 florins 10 pat. lonce, faisant le tout 120 florins 5 patards ». Le 6 octobre, on paye encore à Nicolas Murguet pour avoir doré la coupe du calice, la patène et fourni une nouvelle cuillère : 21 florins brabant ⁽¹⁹⁶⁾. Pierre Colman décrit les deux pièces suivantes, toujours en usage : ciboire, 1757, au poinçon NM, à l'inscription 1757, cuivre doré et argent repoussé et ciselé, h. 35,5 ; ostensor, 1757, aux poinçons de Bavière, ciselé et doré, h. 58 ⁽¹⁹⁷⁾.

Les cures de paroisses ont souvent soulevé des relations délicates quand elles ne furent pas irritantes. Le rapport archidiaconal de 1650 souligne que le presbytère de Lantremange est complètement ruiné par la négligence de Lambert Fabri, qui pendant 35 ans, ne l'a pas occupé. En 1727, le visiteur remarque l'état vétuste et caduc de la cure et la solide abnégation sacerdotale de Henry Stéphany qui ne s'en plaint pas ⁽¹⁹⁸⁾. Vingt-cinq ans après (on n'est donc pas pressé), à la suite

⁽¹⁹⁵⁾ A.C.L., II-16, *idem*, année 1754, dépenses 1755.

⁽¹⁹⁶⁾ A.C.L., II-17, *Registre des biens, cens et rentes du luminaire de Lantremange, 1756-1788*, p. 7, dépenses 1757.

⁽¹⁹⁷⁾ P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XV^e siècle à la révolution*, t. I, p. 212, n^o 166 et 167, Liège, 1966. Les deux couronnes, le sceptre, le reliquaire sont conservés au presbytère.

⁽¹⁹⁸⁾ G. SIMENON, *Visitationes... o. c.*, t. I, p. 442, *Pastoratus*.

probablement d'injonctions que nous ignorons, les bourgmestres se reconnaissent obligés de compter une certaine somme pour la réédification de la maison pastorale. Celle-ci est en voie de construction, en mai 1753, par suite d'un contrat passé par la communauté avec Martin Mouton, maître-maçon de la Paix-Dieu. Pour se procurer l'argent nécessaire, les surcéants engagent « une commune ou brouck... joindant vers Meuse à la fausse Geer ⁽¹⁹⁹⁾, damont aux communes d'Oleye et daval au chemin de Lantremange à Saint-Trond ». Ce bien communal mis aux enchères publiques est adjugé à Renson Macar pour la somme de 635 florins qui est versée au curé en acompte de sa nouvelle demeure. Le 20 juillet 1758, le bourgmestre Jean Mathot achève de désintéresser l'entrepreneur par un versement de 273 florins 6 patards ; l'ensemble monte à 908 florins 6 patards. La nouvelle maison pastorale occupe l'emplacement de l'ancienne, entre la rue principale et le cimetière ; elle sera remplacée par l'actuel presbytère construit en 1879 ⁽²⁰⁰⁾.

En 1758-1759, la même équipe de maçons répare trois fenêtres de la nef, les piliers en pierre, les murailles, le plafond, la tour, ce qui représente 153 journées de travail ; de plus, 3 maçons blanchissent l'église pendant 6 jours ; le tout est payé 92 florins. On achète à Liège, chez Dumont, 335 pavés et un seuil pour 71 florins 12 patards ; les trois charrettes nécessaires pour le transport demandent 21 florins de frais. Le 12 décembre 1762, le mambour de l'église, Mathieu Dumortier, clôture les comptes des années 1756-1761 et trouve un boni de 308 patards 1 liard, après avoir assisté les pauvres. Le maître-maçon, François Pirot, renouvelle le plafond du chœur en 1764 pour 96 florins. Le couvreur ne pouvait manquer au rendez-vous : Nicolas Nihotte, ardoisier de la Mallieu, vient exécuter, pendant l'été 1766, une petite prestation de 27 florins 7 patards ; en même temps, on achète à la botteresse, pour les cloches, 3 cordes de chanvre pour 34 florins 15 patards. C'est cher ! les prix montent. Laurent Laurent, le menuisier

⁽¹⁹⁹⁾ Le faux Geer est formé par un canal qui fait la corde d'une boucle du Geer sur laquelle le moulin de Lantremange est accroché. Il a été construit après le XV^e siècle pour régulariser le cours de la rivière qui alimentait le moulin et pour éviter des crues qui se faisaient sentir jusqu'au moulin d'Oleye ; cf. A.E.L., C.J.O., carton contenant dix actes dont celui du 21 juin 1479, délivré par les voir jurés des eaux au sujet des moulins d'Oleye et de Lantremange, copie du XVII^e siècle. Depuis la rectification du cours d'eau, vers 1960, le faux Geer remplace l'ancien lit de la rivière qui a été comblé.

⁽²⁰⁰⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. X, 1781-1796, fol. 86^v°-88 ; *idem*, t. IX, 1759-1773, fol. 3-5.

de Lantremange, effectuée en 1769 une réparation bien utile dans les deux greniers de la tour. Mais l'événement de l'année et de la fin du pastorat réside dans la venue d'un vicaire ; le curé s'adjoint son neveu, Jean-Henri Leclercq, très probablement en qualité de coadjuteur ⁽²⁰¹⁾.

On pourrait croire, tant nos sources sont unilatérales, que le curé de Lantremange se présente comme administrateur doublé d'un surveillant en bâtiment. Même les rapports des visites archidiaconales ne renferment, en majeure partie, que des rubriques sur le matériel du culte. Nous avons heureusement trouvé dans le registre de l'église de Lantremange, catalogué II-17, 1756-1788, quatre feuillets, servant de signets, qui proviennent d'un livre de confrérie du Saint-Sacrement en la paroisse d'Oleye. Cette pieuse association a débuté en 1757, date à laquelle les bulles de fondation sont portées en compte pour la somme de 48 florins. L'érection a nécessité plusieurs voyages à Liège auprès des instances religieuses. Une messe chantée pour les confrères et les consœurs est célébrée le lendemain des grandes fêtes de l'Église et de la paroisse. Les pères Capucins assurent une ou deux fois l'an la prédication et les devoirs à rendre aux confrères. Dans la liste incomplète et lacérée, on trouve 137 noms comprenant 70 hommes et 67 femmes ; presque tous les chefs de famille y sont représentés. On paye une cotisation car certains sont admis pro Deo. Ces quatre feuillets datent des années 1757-1762 ; l'écriture, très reconnaissable, sort de la plume du vicaire Guillaume Houssa ⁽²⁰²⁾. La paroisse de Lantremange n'a pu rester à l'écart du mouvement d'adoration eucharistique ; le superbe ostensor, en l'absence d'autre preuve, en constitue un indice. La fille a souvent imité la mère et les Lantremangeois, face à ceux d'Oleye, témoignaient d'un certain amour propre. L'Eucharistie comme sacrement fera renouer le peuple fidèle avec l'Eucharistie comme sacrifice et préparer d'autres développements futurs. Les deux réalités du Sacrement étant nécessaires pour exprimer l'essence mytérieuse de l'Église voulue par le Christ.

L'infatigable travailleur, que fut Henri Leclercq, entra dans la paix du Seigneur, le 5 mars 1772 ⁽²⁰³⁾. Par son testament, il léguait à sa servante les meubles et la literie de sa chambre ainsi qu'une rente

⁽²⁰¹⁾ A.C.L., II-17, *idem*, dépenses 1758-1768 ; A.C.L., II-19, *Registre des communes pauvres, 1715-1781*, pp. 397-408.

⁽²⁰²⁾ A.C.O., II-24, *Farde, Confrérie du Très Saint-Sacrement à Oleye, 1757-1762*.

⁽²⁰³⁾ A.C.L., II-1, *Nomina Mortuorum*.

viagère et annuelle de 52 florins brabant. Les biens patrimoniaux retournaient à ses neveux et nièces ; les bestiaux, le mobilier, les effets, le grain, et l'argent étaient dévolus à son neveu Jean-Henri Leclercq, prêtre, avec la charge de régler sa succession et de faire célébrer cent messes pour le repos de son âme ⁽²⁰⁴⁾.

JEAN-HENRI LECLERCQ, *curé, 1722-1803.*

Le neveu marche avec allant dans les pas de son oncle, tant les impératifs matériels s'imposent inéluctablement. L'année 1774 voit commencer une série de travaux continus qui prennent fin à la révolution liégeoise.

Le 21 mai, le curé, fils de fermier, manie les attelages avec dextérité ; il va chercher lui-même, à Liège, 6.600 ardoises à 11 fl. bb. le mille ; le chargement et l'acquis : 1 fl. 9 pat. ; le tout monte à 74 fl. 11 pat. Il achète des clous, du plomb à 4 sous la livre, du fer d'Aremberg pour des havets (crochets) à 4 sous la livre, ce qui revient à 31 fl. La location de la voiture, les péages aux barrières, le déchargement et sa journée : 14 fl. 18 pat. Il fait venir de la chaux, embauche deux hommes pour la préparer : 20 fl. Deux ouvriers couvreurs et un manœuvre travaillent pendant 16 jours à la réfection du clocher dont coût : 40 fl. bb. et 120 pots de bière (153,6 litres) valant 15 fl. bb. En septembre, le maçon Simon Guilick et ses ouvriers viennent rejointoyer la tour, l'église et plâtrer l'intérieur avec le parvis ; la fabrique lui paye pour 98 journées d'ouvriers et 87 journées de manœuvres : 141 fl. bb 10 pat. et 462 pots une pinte de bière (592 litres) pour 54 fl. 1 pat. 1 liard. Un accident survient au pasteur pendant la messe : à deux reprises, à huit jours d'intervalle, il brise la calice, probablement en forçant la tige intérieure de montage au moment de la purification ; la réparation et une nouvelle dorure reviennent à 36 fl. Les dépenses de l'année s'élèvent à 522 fl. 13 pat., il reste en caisse 139 fl. 8 pat. ⁽²⁰⁵⁾. Gilles Lejeune, menuisier d'Oleye travaille en 1775 pendant 46 jours au plancher de l'église à 25 sous la journée. On clôture les comptes des années 1771-1779 ; le 18 mars 1781, le boni monte à 416 florins brabant 1 patard. En 1783, on

⁽²⁰⁴⁾ A.C.L., III-33, Paquet, Procès de la fabrique de Lantremange contre Sébastien Leclercq de Hodeige, testament de Henri Leclercq du 1^{er} mars 1771, copie authentique du 15 décembre 1818 ; Idem. Acte de partage du 30 décembre 1772 entre les héritiers de feu le Rd. Henri Leclercq, curé de Lantremange.

⁽²⁰⁵⁾ A.C.L., II-17, année 1773, dépenses 1774.

achète encore 3.000 ardoises. Renson Macar, l'acquéreur du « brouck » engagé pour la construction du presbytère, a voulu des obsèques solennelles ; on y brûle 12 livres de chandelles et de cire jaune au prix de 22 fl. 4 pat. ⁽²⁰⁶⁾.

Un cri du perron proclamé, le 22 février 1787, nous apprend un ennui domestique survenu au curé Leclercq. « Le 5 mars 1786, tard dans la soirée, des gens ont bu du brandevin de France dans la cuisine du cabaret de Jean-Libert Derwa avec les deux servantes du curé. Ils y ont dansé avec celles-ci puis sont allés chez le Rd. curé pour lui dire que les jeux n'étaient pas finis, que ses servantes n'étaient point de retour. Quelques uns ont verinné ou ajousté une bayonnette sur un baton et ont abattu le chien du menier Macar dans la cour du moulin et devant la porte de la maison » ⁽²⁰⁷⁾.

L'histoire ne dit pas l'accueil réservé aux deux frivoles par le maître du logis. En vue d'une entreprise importante qu'il prévoit, le curé dresse, le 19 juillet 1788, une récapitulation des fonds de la fabrique ; celle-ci dispose d'un avoir de 510 florins brabant 18 patards. La décision de reconstruire, à neuf, la vieille nef latérale qui subsiste de l'époque romane, a été prise. La récente sacristie et le porche d'entrée sont conservés, et le bas-côté qui les relie est percé de quatre baies bien spacieuses éclairant seules l'intérieur de l'édifice. Le toit en appentis, qui vient se souder à hauteur de la toiture principale de façon à ne plus faire qu'un seul versant, a nécessité l'obturation des fenêtres hautes de la nef centrale ⁽²⁰⁸⁾. Les dépenses ordinaires et extraordinaires échelonnées entre la dernière récapitulation et le 9 octobre 1789 s'élèvent à 745 florins brabant 33 patards. La différence avec l'encaisse, avancée par le curé, lui sera remboursée en fin d'année. Les débours de la fabrique sont visés et reconnus exacts, le 9 décembre 1789, Par Jean-Gilbert Boux, mayeur de Waremme, greffier de la cour de justice de Lantremange, constitué de Nicolas Dethier, seigneur du lieu, de Mathieu Macar, mambour, Noël Dirick, Sébastien Dévisé, Henry Jamar et Jacques Stassart.

⁽²⁰⁶⁾ A.C.L., II-17, *idem*, année 1774, dépenses 1775, année 1779.

⁽²⁰⁷⁾ A.C.L., C.J.L., *Rôles de procédures*, t. XXI, 1783-1794, fol. 38V°

⁽²⁰⁸⁾ Plan et vue de l'architecte Froment dressé en 1853. La vue présente l'état de l'église tel qu'il apparaît après la construction de la nef latérale de 1789. L'ancienne église fera place à l'actuelle en 1853-1855.

Les artisans de la manoque sont : François Pirotte, maître-maçon, Laurent Derwa, charpentier de Lantremange, Querin Tossar, ardoisier, Gérard Lemaire, maréchal de Lantremange, Jean Monjoie, vitrier de Waremme. Parmi les achats et dépenses, on trouve : 4.000 briques chez Fontaine à Oleye pour 20 fl. bb. ; les vitres fournies par le mayeur Boux de Waremme pour 18 fl. 19 pat. ; 4.000 ardoises et les clous : 63 fl. 15 pat. ; les encadrements en pierre des quatre fenêtres : 35 fl. 17 pat. et le placement pour 4 florins. Les maçons comptent 124 journées et les manœuvres 113 pour un salaire global de 178 fl. 11 pat. On ne peut oublier qu'ils ont bu de la bière pour 79 florins ⁽²⁰⁹⁾.

Au mois d'août 1789, commence l'ébranlement de la principauté liégeoise. Jean-Henri Leclercq est arrivé de justesse pour achever l'œuvre de l'église paroissiale. Dorénavant, les comptes de la fabrique sont tenus d'une écriture ferme et lisible par le mambour Mathieu Macar et supervisés par J.-G. Boux, délégué du seigneur. La secousse révolutionnaire agite une partie de la population, mais on est fort mal renseigné sur les circonstances locales. Le 31 mai 1790, le Comité de guerre de la révolution liégeoise ordonne aux volontaires de Lantremange, Oleye, Grand'Axhe et Bleret de se rendre à Hasselt. Le 3 juin suivant, ces communes offrent trois cavaliers bien montés, équipés d'armes et de tenue réglementaires ⁽²¹⁰⁾. L'entretien, la solde, les frais incombent aux communautés, mais aucune trace n'en subsiste. C'est dans une ambiance de soulèvement « que des registres des biens pieux ont été, dans le temps de l'insurrection, déposés à la secrétairie du très illustre seigneur Archidiacre » ⁽²¹¹⁾.

Nous apprenons, par deux lettres de Jean-Pierre Rousseau, maire de Lantremange, que sept registres appartenant au vesti et aux pauvres s'y trouvent encore en août 1803. Sébastien Leclercq, frère du curé, les avaient remis de la part de Jean-Henri entre les mains de J. J. Colson, secrétaire de l'archidiacre de Hesbaye. On ignore complètement le motif de cette translation. Le même Sébastien Leclercq, constitué par le curé, le 8 messidor an XI, se présente au domicile de Colson à Seraing-sur-Meuse pour retirer les volumes. Il revient à la cure avec ceux-ci ; à

⁽²⁰⁹⁾ A.C.L., II-17, *idem*, année 1787, dépenses 1788 et 1789, année 1788.

⁽²¹⁰⁾ L. LECOMTE, *Les événements militaires et les troupes de la révolution liégeoise (1789-1791)*, dans *B.I.A.L.*, t. LVI, 1932, p. 161.

⁽²¹¹⁾ A.E.L., C.J.L., *Rôles de procédures*, t. XXI, 1783-1794, fol. 106, plaid de la cour du 12 novembre 1782.

l'un manque la couverture, un autre est amputé de feuillets. Colson réclame 30 francs de frais que le maire Rousseau lui refuse ⁽²¹²⁾.

En 1791-1792, pendant la première restauration du prince-évêque Constantin-François de Hoensbroeck, la fabrique fait broder un nouvel habit à la Vierge. Au curé d'Othée : 47 fl. 17 pat. ; au brodeur Bailleux : 60 fl. ; au même pour broder le voile : 19 fl. 10 pat. ; à la couturière : 4 fl. 10 pat. ; le tout revient à 132 fl. 17 pat. Quelqu'un a fait un don, ce qui laisse supposer que cet hommage à Notre Dame est un acte de reconnaissance pour la restauration de l'ordre ancien ⁽²¹³⁾. Sans nul doute, l'opinion des Lantremangeois est divisée au sujet des événements qu'on vient de vivre. Après l'entrée de Jourdan à Liège, le 27 juillet 1794, tout le monde s'aperçoit très vite que les envahisseurs de la Liberté sont dévorés par un immense besoin d'argent. Les dépouilles des églises, des couvents, des émigrés affluent sur les routes de France. La fabrique de Lantremange achète, le 11 avril 1795, un calice et un ciboire de pacotille pour 14 florins. Aucun écrit ne dit pourquoi, ni ne révèle l'existence de la cachette ⁽²¹⁴⁾. Mathieu Macar, le dévoué mambour de l'église meurt, le 18 janvier 1795, et Jean-Henri Leclercq reprend la tenue des livres, faute sans doute de volontaire. Jean-Gilbert Boux cesse de représenter Nicolas Dethier ; il n'y a plus de seigneur.

Le fameux et tristement célèbre serment du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) vient jeter la division dans le clergé liégeois. Jean-Henri Leclercq l'approuve de sa signature, officiellement il devient un prêtre jureur ou assermenté. Cette prestation de serment lui conserve, momentanément du moins, ses biens de cure et ses revenus ; le culte continue, les propriétés de l'église paroissiale sont sauvegardées du séquestre et de la vente publique.

Ces considérations personnelles et pastorales ne sont pas les moindres à peser sur la décision d'un curé de campagne. Bien mieux, l'autorité diocésaine, l'ordinaire qui n'a pas fui l'étranger, Hyacinthe de Rougrave, vicaire général, ainsi que le synode, du 21 septembre 1797,

⁽²¹²⁾ A.C.L., II-19, *Registre des communes pauvres, 1715-1781*, feuille volante collée en fin de volume.

⁽²¹³⁾ A.C.L., II-20, *Registre des biens, cens et rentes du luminaire de l'église de Lantremange, 1788-1798*, année 1791.

⁽²¹⁴⁾ A.C.L., II-20, *idem*, année 1794, dépenses 1795. Jos. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1852)*, t. IV, pp. 47-50, Liège, 1873.

se prononcent en faveur du serment et incitent les pasteurs d'âmes à s'y conformer pour remplir les devoirs de leur charge. Si une majorité prête serment, une forte minorité s'y oppose ; la littérature diocésaine sur ce sujet circule partout abondante et contradictoire ; les prêtres jureurs trouvent un champion de leur cause en la personne de Simon-Pierre Ernst, chanoine de Rolduc, curé d'Afden. Nous ne connaissons pas l'effet produit sur les paroissiens par l'adhésion du curé de Lantremange. Ce qu'on peut déceler permet de constater la continuité, comme auparavant, de la vie religieuse. Jean-Henri Leclercq célèbre la sainte messe et les offices, confesse, marie, porte les derniers sacrements et chante les obsèques de ses ouailles, sans qu'aucun mouvement d'opposition à ce curé jureur nous soit connu. Dans la gestion des biens d'église et des pauvres, il continue, avec les mêmes hommes, à collaborer tout aussi étroitement que par le passé. C'est le moment de rappeler ce qu'écrivait André Latreille : « Plus se multiplient les études diocésaines ou communales, plus on réalise l'infinie diversité des cas concrets, plus on constate la vanité des jugements de valeur sur le personnel assermenté, qu'il est vraiment trop facile de noter rétrospectivement avec la clairvoyance que confèrent le recul et nos habitudes d'esprit modernes » ⁽²¹⁵⁾.

Devant les mesures de persécution religieuse, ce petit curé de village est entré, comme presque tout le monde autour de lui, dans la voie de la résistance passive tant de fois pratiquée par les ancêtres. La patience est un diamant (Humbert de Romans). C'est de cette époque que date la confection de la liste des mariages et des décès qu'il a copiée, d'une seule traite, dans ses registres paroissiaux. Sa transcription a survécu, les originaux sont perdus.

Pendant l'année 1798, la fabrique a payé à Bury, en février-avril, « pour avoir baré la croix » 16 fl. 8 pat. ; en décembre, on verse au même pour la descendre 7 fl. 10 pat. En cette année de malheur, le curé trouve assez de motifs d'espérer pour acheter des ardoises et effectuer les réparations ⁽²¹⁶⁾.

⁽²¹⁵⁾ André LATREILLE, *L'église catholique et la révolution française*, t. 1, p. 96, Paris, 1946. Pour les institutions, consulter : Jacques GODECHOT, *Les institutions de la France sous la révolution et l'empire*, Paris, 1968.

⁽²¹⁶⁾ A.C.L. II-20, *idem*, dépenses 1798 et année 1798, dépenses 1799. Pendant ces années les locataires payent très mal leurs fermages jusqu'à concurrence de la moitié et en deçà.

Pendant les années 1803 et 1804, un religieux, le Père Jacques Pons, habite Lantremange et célèbre la messe à l'église. Enfin, le 10 septembre 1803, l'orage est passé, on remonte avec fierté la croix sur la flèche : les 40 florins déboursés au maréchal du village et les 15 francs payés à l'ardoisier Bertrand ne font pas saigner la bourse de la fabrique. Le 14 novembre 1803, le pasteur inscrit son dernier décès alors que son successeur, Jean-Joseph Wathion, ancien curé de Bovenistier, réfractaire au serment du Directoire, a déjà rédigé une notation le 9 novembre précédent. Le compte de l'église pour l'année 1802, dépenses 1803, est clôturé le 2 août 1804 ; Jean-Henri Leclercq signe comme receveur, les autres sont : Sébastien Devisé, Henri Jamar, Pierre Derwa, Jean-Pierre Roussaux, maire, et Jean-Joseph Wathion, desservant ⁽²¹⁷⁾. L'absence de toute indication dans les registres sur le départ, la destination et la fin du dernier curé d'ancien régime à Lantremange soulève l'étrange sentiment attaché aux choses à jamais révolues.

7. — UN MOUVEMENT DE VOCATIONS SACERDOTALES ET RELIGIEUSES AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

1. On connaît pour le Moyen Age quelques noms qui nous ont été conservés.

Robert de Lantremange, chapelain de la collégiale Sainte-Croix à Liège, le 3 juillet 1283 ⁽²¹⁸⁾.

Jean de Lantremange, chapelain de l'église Saint-Lambert de Liège, est cité dans un acte du 21 mai 1292 ⁽²¹⁹⁾.

Jean de Lantremange, chanoine de la collégiale Saint-Paul de Liège, intervient dans trois chartes des 26 août et 6 septembre 1311 ⁽²²⁰⁾.

Jean de Lantremange, curé de Moinalle en 1387 ⁽²²¹⁾.

⁽²¹⁷⁾ A.C.L., II-20, *idem*, année 1802, dépenses 1803, dépenses 1804 ; *Idem*, I-1, *Nomina mortuorum* du 14 et 9 novembre 1803.

⁽²¹⁸⁾ Ed. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. I, p. 62, Bruxelles, 1911.

⁽²¹⁹⁾ S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, o. c., t. II, pp. 485-486. Il est désigné comme : « Sires Johans de Lantremenges chanones delle tavle » (chanoine de la petite table).

⁽²²⁰⁾ O.-J. THIMISTER, *Cartulaire de la collégiale Saint-Paul de Liège*, o. c., pp. 117-124.

⁽²²¹⁾ J. HERBILLON, *Les curés de Moinalle*, dans *Leodium*, 1937 ; p. 38 (A.E.L., *St. Pierre*, reg. 54, fol. 30).

Laurent de Lantremange, clerc, signe un acte le 25 novembre 1401 et un autre le 18 février 1414 ⁽²²²⁾.

Dom Ameil de Lantremange, fils de Godefrin de Lantremange, mayeur en 1487, est revêtu de l'habit monastique à l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent-lez-Liège, le 21 mai 1474. Il est mentionné comme prévôt ou prieur bénédictin de Meeffe, du 8 juillet 1490 au 4 juin 1518 ; il en restaure les bâtiments. Il meurt le 18 décembre 1524 ⁽²²³⁾.

2. Le village de Lantremange possède, pour l'époque qui nous occupe, une population qui oscille entre 160 et 200 habitants. Les statistiques, assez floues pour nos exigences modernes, comptent 150 communions pascales en 1643 et 40-45 habitations au début du XVIII^e siècle ⁽²²⁴⁾.

Ces données cependant éclairent suffisamment ce groupe humain, assez restreint, dans lequel retentit l'appel du Seigneur. Nous avons rappelé, à plusieurs reprises, la pauvreté de la documentation spécifiquement religieuse ; nous trouvons ainsi, dans le mouvement des vocations, un signe particulier, sans doute, mais certain de la vitalité paroissiale. Il semble bien qu'on doive considérer celui-ci comme une conséquence de la Réforme Catholique opérée par le concile de Trente.

Jean de Lantremange, fils de Robert de Lantremange, sous-diacre, notaire et sentencier de la cour de Liège, chapelain de la collégiale Sainte-Croix de Liège, 1588-1615 ⁽²²⁵⁾.

⁽²²²⁾ Ed. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix*, o. c., t. I, p. 397. Nous avons omis Thonnar Rouze de Lantremange, clerc, citain de Liège ; *item*, t. II, p. 6, 29 février 1444.

⁽²²³⁾ A.E.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, I, 761, fol. 1 ; C. de BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, o. c., t. II, pp. 135-136 ; U. BERLIÈRE, *Le prieuré de Saint-Sévère à Meeffe*, dans *Leodium*, 1909, pp. 146-153 ; *Id.*, *Monasticon Belge*, t. II, Province de Liège, p. 121. La liste ci-dessus ne prétend pas être complète. Il faut ajouter Jean de Lantremange, prieur des Écoliers à Liège en 1376, dans E. FAIRON, *Regestes de la Cité de Liège*, t. I, p. 443. Frère Coene, moine aux Écoliers de Liège, en 1403 (A. E. L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, I, 761, fol. 94V^o-98V^o), 762, fol. 128V^o-134V^o ; mesurage des terres de Lantremange en 1403). Robert de Lantremange, fils de Robert, est admis chanoine écolier à la collégiale Saint-Pierre de Liège, le 15 avril 1579 (Ed. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Pierre à Liège*, o. c., p. LXXI).

⁽²²⁴⁾ G. SIMENON, *Visitationes...*, o. c., t. I, p. 442, *Parochia* ; A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VII, 1677-1740, fol. 201, constitution générale de la communauté, 4 janvier 1722.

⁽²²⁵⁾ Ed. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Sainte-Croix à Liège*, t. I, p. CXXXVI, 2 vol., Bruxelles, 1911.

Arnul Brugard, prêtre aux frères Croisiens de Maastricht, il est le frère de Libert Brugard le Jeune de Lantremange, 8 juin 1628 ⁽²²⁶⁾.

Robert Hubar, pasteur du grand hôpital d'Anvers, teste en 1624 en faveur de ses neveux et nièce de Lantremange. Il meurt avant 1632 ⁽²²⁷⁾.

Agnès Stier, fille de Guillaume Stier de Lantremange, religieuse chez les Pénitentes dites Capucinesses de Saint-Trond, apporte, avant sa profession religieuse, une rente de 100 florins assurée par sa famille, 5 juillet 1641 ⁽²²⁸⁾.

Bastin Robert, curé de Tavier, reçoit en usufruit, le 24 janvier 1642, tous les biens paternels, à condition de pourvoir à la subsistance de son père le restant de ses jours. Il devient dans la suite curé de Viemme, où il meurt avant le 1^{er} mars 1659 ⁽²²⁹⁾.

Jehenne Stien ou Stéphany, religieuse au béguinage Sainte-Agnès-lez-Saint-Trond, est la fille du mayeur de Lantremange Henry Stien ou Stéphany et de Marie Flaba, nièce du curé Flaba. Sa famille lui constitue, pour son entrée en religion, une dot de 37 verges grandes de terre, 39 florins brabant de rente et le choix entre un versement de 2.000 florins brabant ou 80 florins de rente, 6 février 1657 ⁽²³⁰⁾.

Gertrude Jamar, fille de Toussaint Jamar de Lantremange, novice en 1665 « au cloître de Saint-Jean communément appelé la Vaulx Sainte-Lucye gissant hors les murs de la ville de Saint-Trond », prépare sa profession religieuse. Son père s'engage à verser une somme de 400 florins brabant ; il emprunte le 15 février 1666, 260 fl. bb. à Michel Lambrecht, brasseur, bourgeois de Liège ; il acquitte au prieuré 240 fl. bb., puis peu après 100 fl. bb. à la boursière. Il payera le reste dans la

⁽²²⁶⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. I, 1625-1637, fol. 61V^o-62.

⁽²²⁷⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. I, 1625-1637, fol. 123.

⁽²²⁸⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. II, 1638-1645, fol. 71V^o-73V^o.

⁽²²⁹⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. II, 1638-1645, fol. 77V^o ; Idem. *Œuvres*, t. IV, 1657-1661, fol. 39-40.

⁽²³⁰⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. III, 1645-1657, fol. 144V^o-145V^o. F. STRAVEN, *Notice historique sur le béguinage dit de Sainte-Agnès à Saint-Trond*, Saint-Trond, 1876. J. GRAUWELS, *Regestenlijst der oorkonden van het begijnhof te Sint-Truiden (1265-1741)*, Bruxelles, 1962. Il faut ajouter pour le béguinage de Sainte-Agnès à Hourhoven proche de Saint-Trond ; Catherine Vannes, fille de Jean-Guillaume Vannes et Margueritte Boden, dont acte de convenance religieuse, le 14 décembre 1696 (A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 206V^o).

suite, mais s'il tarde plus d'un an, le couvent lui réclamera un intérêt de 6 % sur la somme restante ⁽²³¹⁾.

Jean-Léonard de Lantremange né en 1643, chanoine de Saint-Hernel de Molhain en 1671, devient chanoine écolâtre à Notre-Dame de Huy en 1674 ⁽²³²⁾.

Agnès Stien ou Stéphany, sœur de Jehenne Stien citée ci-dessus, novice à l'abbaye d'Orientem dispose, le 5 octobre 1670, de sa part d'héritage lui dévolue par acte notarial passé devant le curé Guillaume Stéphany de Lantremange ⁽²³³⁾.

Frère Guillaume Robert du couvent des Guillemins, proche de Liège, vend, avec la permission du Rd. dom Henry Braconnier, prieur, le 30 septembre 1699, à Martin Jamar de Lantremange, pour 22 écus 3 patards, 3 verges grandes 10 petites de terre qu'il avait acquises avant son entrée en religion. Le prieur Henry Braconnier approuve du sceau de ses armes la convention susdite ⁽²³⁴⁾.

Louise Ferrette, fille de Jean Ferrette, échevin de Lantremange, et de Marie Stéphany, est entrée chez les cisterciennes d'Orientem. Son père en 1702 lui verse « une rente de douceur de 25 fl. bb. sa vicarie durant si Dieu lui fait la grace de faire profession de l'ordre de Saint-Bernard audit couvent doriente ». L'obligation est prise envers noble dame, Madame de Groote, abbesse du couvent et monastère d'Orientem ⁽²³⁵⁾.

Jean Ferrette, neveu de la précédente, est issu de Guillaume Ferrette, mayeur de Lantremange (1728-1740) et de Marie-Catherine de Neumollin. Prêtre bénéficiaire, il réside à Rome, le 17 mars 1736. Un acte d'achat des droits grevant un bien à Lantremange le signale, le 9 avril 1742, chanoine en la collégiale Saint-Pierre de Liège, où il fut admis en 1735.

⁽²³¹⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. V, 1661-1672, fol. 110V^o-114; IBID... *Rôles de procédures*, t. XII, 1675-1677, fol. 81V^o-82. *Monasticon Belge*, tome VI, Province de Limbourg, E. PERSOONS, *Prieuré de Luciëndal à Saint-Trond*. pp. 262-266. 1976.

⁽²³²⁾ Ed. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Sainte-Croix à Liège*, o. c., p. CXXXVII.

⁽²³³⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 11, acte réalisé le 16 décembre 1677, *Monasticon Belge*, tome IV, vol. 2, Province de Brabant, E. BROUETTE, *Abbaye d'Orientem à Rummen* (prov. Brabant, cant. Léau). pp. 499-509.

⁽²³⁴⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 225V^o. R. VAN DER MADE, *Inventaire analytique et chronologique du chartrier des Guillemins de Liège (1317-1669)*, Bruxelles, 1955. L.-E. HALKIN, *Le monastère des Guillemins à Liège au XVII^e siècle*, dans *Bulletin de l'Institut Belge de Rome*, fascicule XXXVIII, 1967, pp. 567-579.

⁽²³⁵⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 251V^o.

Il intervient, le 14 octobre 1743, comme médiateur entre les Sépulchriens de Waremme et Gilles-Clément de Ponthier, bourgeois de Liège. Il rédige son testament, le 16 mai 1757, et meurt la même année. Son frère Mathieu fait enregistrer le testament devant la cour de justice de Lantremange, le 20 août 1770 ⁽²³⁶⁾.

Guillaume Ferrette, frère du précédent, est prêtre bénéficiaire en la collégiale Saint-Pierre en 1736, chanoine, bénéficiaire de l'autel Saint-Nicolas et Sainte-Catherine en l'église de Hemricourt en 1742, chanoine, bénéficiaire de la cathédrale de Liège en 1750. Le 10 juin 1750, il joue les bons offices entre le curé Gilson d'Oleye et les bourgmestres de Lantremange au sujet du procès des tailles extraordinaires pour cause de force majeure. Il se voit attribuer le tiers des biens de son frère Jean par le testament du 16 mai 1757. Il intervient encore pour apaiser un différent, le 31 mars 1763. Marie-Catherine de Neumollin dans un acte du 13 mai 1741, estime dans un esprit d'équité que les deux chanoines, ses fils, laisseront l'entièreté de l'héritage familial à leurs frères Léonard et Mathieu parce que « étant établis dans l'état ecclésiastique et partant moins exposés aux infortunes du temps que les autres » ⁽²³⁷⁾.

Marie-Catherine Macar, sœur Lutgarde en religion, à l'abbaye de Herkenrode reçoit, le 27 janvier 1749, de son père Guillaume Macar, échevin de Lantremange, une rente vitale de 25 florins. Celle-ci sera éteinte à la mort de la religieuse ⁽²³⁸⁾.

Pierre-Albert Macar, chanoine de la collégiale Saint-Denis à Liège, fils de Mathieu Macar de Lantremange, opère un retrait lignager, les 14 avril et 9 juin 1744, sur deux bonniers de terre situés au « trou du pist » pour 1.200 florins brabant ⁽²³⁹⁾.

⁽²³⁶⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VII, 1677-1740, fol. 322, généalogie de la famille Stéphany-Ferrette ; Idem, *Œuvres*, t. VIII, 1741-1774, fol. 20, fol. 34 et fol. 183-185, testament du chanoine Jean Ferrette, du 16 mai 1757 ; Ed. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Pierre à Liège*, p. LXII, Bruxelles, 1906.

⁽²³⁷⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VII, 1677-1740, fol. 322, généalogie de la famille Stéphany-Ferrette ; Idem, *Œuvres*, t. VIII, 1741-1774, fol. 24V^o, fol. 77, fol. 139, fol. 141V^o-142 et fol. 183-185 ; A.C.O., V-39, Farde, procès Gilson à Lantremange. Les textes cités ne disent pas où Guillaume Ferrette est chanoine.

⁽²³⁸⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VIII, 1741-1774, fol. 65. *Monasticon Belge*, tome V, Province de Limbourg, C. OPSOMER, *Abbaye de Herkenrode à Curange*, pp. 137-159.

⁽²³⁹⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VIII, 1741-1774, fol. 37-38 et fol. 40V^o-42, chirographe muni du cachet de ses armes en date du 23 juillet 1743.

Nicolas Plughers, prieur du monastère de Saint-Léonard-lez-Liège, rend à stuit local et mobile, le 21 novembre 1747, à Léonard Naveau de Lantremange, un bonnier de terre pour 20 setiers spelte trescens à payer et livrer sur les greniers dudit couvent à la Saint-André, au dessus de toutes tailles, charges et rations ⁽²⁴⁰⁾.

Henry-Léonard Ferrette, fils de Léonard Ferrette, frère des deux chanoines Ferrette, mayeur de Lantremange (1740-1750) et de Marguerite Nossent, hérite, alors qu'il est encore mineur, des bénéfices de ses oncles en la cathédrale de Liège, à la collégiale Saint-Pierre en 1762 et de celui de l'église de Hemricourt en 1763. Le 11 avril 1765, ayant assez pour vivre avec ses trois bénéfices et désirant se débarrasser des procès qui ne conviennent pas à l'état ecclésiastique qu'il désire embrasser, il cède à sa sœur Anne-Catherine, épouse de Jean-Pierre Ghiot, marchand bourgeois de Liège, les biens de ses père et mère et ceux de son oncle chanoine Jean Ferrette, à condition de reprendre la procédure et de lui verser 20 setiers de rente annuelle ⁽²⁴¹⁾.

Jacques Macar, fils de Guillaume Macar, échevin de Lantremange, et de Jeanne-Catherine Jamar, devient curé d'Oreye (1756-1786). Il est signalé en 1778 dans les archives de sa famille lors de la mort de son père. Il meurt à Oleye, le 13 mars 1786 ⁽²⁴²⁾.

Anne-Marie Macar, sœur du précédent, béguine au célèbre béguinage de Saint-Christophe à Liège, nous est connue par le testament de son père enregistré en 1778 ⁽²⁴³⁾.

Marie-Catherine Mathot, béguine à Saint-Julien Outre Meuse à Liège, en 1789-1790, est une parente de Jean Mathot plusieurs fois bourgmestre de Lantremange, entre 1752 et 1764, année de sa mort ⁽²⁴⁴⁾.

⁽²⁴⁰⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*. t. VIII, 1741-1774, fol. 63V^o-64, *Monasticon Belge*, tome II, 3^e fascicule, Province de Liège, J. RUSSE, *Prieure de saint-Léonard à Liège*, pp. 375-383. Nicolas Plughers n'y est pas relevé, il se situe dans la chronologie des prieurs entre Gilles Moreau et Jean-François Dubois.

⁽²⁴¹⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*. t. VIII, 1741-1774, fol. 133-134, fol. 139, fol. 142-143 et fol. 155.

⁽²⁴²⁾ J. HERBILLON, *Les curés d'Oreye*, dans *Leodium*, 1940, p. 11; *Archives de la famille Pire-Macar d'Oleye*.

⁽²⁴³⁾ *Archives de la famille Pire-Macar d'Oleye*, testament de Guillaume Macar réalisé en 1778.

⁽²⁴⁴⁾ A.E.L., C.J.L., *Rôles de procédures*. t. XXI, 1783-1794, fol. 71V^o, fol. 76. *Jean Mathot, bourgmestre*, dans A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VIII, 1741-1774, fol. 111-112 et fol. 122-124; *Idem, Œuvres*, t. IX, 1759-1773, fol. 3-5; *décès*, dans A.C.L., I-1, *Nomina mortuorum*, 21 mars 1764. Pour l'hôpital Saint-Julien à Outre Meuse et les

Nous n'avons pas retenu le nom de Gilles César mort, le 20 novembre 1734, au couvent de Linde en Brabant dont l'état ecclésiastique n'est nullement prouvé ⁽²⁴⁵⁾.

8. — L'ERMITAGE

La petite communauté paysanne de Lantremange possédait une institution religieuse bien particulière, répandue depuis fort longtemps dans la chrétienté. La vie érémitique a tenté des âmes d'élite de forte trempe, mais les difficultés et les dangers qu'elle comportait avaient porté les conciles, les évêques et les abbés monastiques à régler l'accès et les modalités de ce genre spécial de vie religieuse. Assez rapidement, l'ermite acquit sa place au côté du moine dans l'église militante comme dans l'église triomphante : « omnes sancti monachi et eremitae, orate pro nobis », nous font chanter les litanies des saints ⁽²⁴⁶⁾.

L'ermitage de Lantremange ne se cache pas dans l'épaisseur des bois ni dans une profonde solitude. A peine s'élève-t-il à la lisière du village, derrière les « hayes » disent les vieux textes, en bordure de la ruelle des champs. Il s'enchâsse dans un cadre bucolique de prairies et de labours, face à la « champagnette », qui côtoie la chaussée romaine ⁽²⁴⁷⁾.

Ce modeste enclos de 3 verges grandes comprend une chapelle dédiée à saint Éloi, une cour et maison en pisé avec son jardin et son puits ⁽²⁴⁸⁾.

béguines, voir Th. GOBERT, *Liège à travers les âges, les rues de Liège*, t. VI, p. 422, Bruxelles, 1876.

⁽²⁴⁵⁾ A.C.L., I-1, *Nomina mortuorum*.

⁽²⁴⁶⁾ Jean MOSCHUS, *Le pré spirituel*, introduction, traduction de M.-J. Riuët de Journal, Paris, 1946; SAINT BENOÎT, *La règle des moines*, texte latin et français, traduction, introduction, notes par Ph. Schmitz, Ch. I. *Des espèces de moines*, p. 14, Maredsous, 1948; J. SAINSAULIEU, *Les ermites français*, Paris, 1974; Dom L. GOU-GAUD, *Ermites et Reclus. Abbaye Saint-Martin Ligugé*, 1928; V. BALTER, *Les ermitages dans le Luxembourg*, t. LXXIX, 1948, pp. 107-132; G. BOULMONT, *Nos anciens ermitages*, Bruxelles-Namur, 1903; J. LEFLON, *Le Mont Saint-Walfroy*, Paris, 1960; Jos. L. M. M. SLEGGERS, *Notice sur l'ermitage de Vry-Herne*, dans *B.I.A.L.*, t. XVIII, 2^e livraison, 1885, pp. 179-194; E. VAN WINTERSHOVEN, *Recluseries et ermitages dans l'ancien diocèse de Liège*, Tongres, 1905.

⁽²⁴⁷⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 268^v-270; *IBID.*, *roles de procédures*, t. XXI, 1783-1794, fol. 52 et 70; *Idem*, t. XXII, *Dénombrement des biens pour établir la taille, 1742-1743*, fol. 157 et 159.

⁽²⁴⁸⁾ A.E.L., C.J.L., *Rôles de procédures*, t. XX, 1741-1770, fol. 227-233, enquête d'instruction criminelle en faveur de Dieudonné Houba, 90 ans, blessé par François et Arnold Micha de Poussel, le 5 mars 1746; *Idem*, III-24, *Registre des biens et rentes de la fabrique d'église de Lantremange, 1807-1834*, p. 13. Le puits a été reconnu, il y a une cinquantaine d'années, par Henri Hubar, voisin de l'ancien ermitage.

On ne sait quand il a pris naissance, mais ce bien-fonds est signalé dans le douaire du vesti en 1668 ⁽²⁴⁹⁾. Le terrier des biens payant redevances à l'abbaye de Stavelot-Malmédy, en 1487 et 1508, véritable cadastre du village par ses désignations et ses voisinages, n'en souffle mot ⁽²⁵⁰⁾.

Le premier anachorète, que nous connaissons, Gérard van Deventer vit à Lantremange avant 1674, date à laquelle il émigre à l'ermitage de Helshoven ou Hellingsfoort ⁽²⁵¹⁾. Pendant les derniers temps de son séjour en roman pays, il habite avec frère Gilles Rigo dont il fut probablement l'initiateur à la vie érémitique. On lit que l'ermite Rigo et Jean Ferrette, tous deux de Lantremange, sont requis par le curé Guillaume Stéphany pour recevoir oralement le testament d'une malade, Marguerite Herkot. Les deux témoins déposent sous serment, devant la cour de justice du lieu, le 7 novembre 1675, les dernières volontés leur exprimées par la moribonde ⁽²⁵²⁾. En 1677, le père Gilles Rigo, ancien bourgmestre, et son épouse Christine sont trépassés; le 20 décembre, les enfants : Frère Gilles, Jean Rigo, Pierre Rigo et Jean Boux delle Fontaine, mari d'Elisabeth Rigo, partagent les biens patrimoniaux. Gilles l'ermite cède à ses frères et sœur ses biens et ses droits, ne se réservant que la propriété d'une verge et demie de terre « ligge ». Il n'intervient dans aucune charge ni dans le partage des autres ⁽²⁵³⁾. Pierre Rigo fait don à son frère Gilles, le 7 janvier 1678, d'un muid d'épeautre de rente que doit Edouard van de Heyden a Blisia, bourgmestre de Liège ⁽²⁵⁴⁾. Par substitution, frère Gille reçoit en 1694 de Jean Debois la somme de 32 écus 3 fl. bb. pour une rente de 8 fl. 6 pat. 18 sols que doivent les héritiers de Henry de Rywar. Jean Ferrette garantit l'opération à Debois ⁽²⁵⁵⁾.

⁽²⁴⁹⁾ A.C.L., 11-15, *Registre aux cens, rentes et trescens du vesti de Lantremange, 1753-1805*, p. 91, texte de 1757 et note du curé Latour (1834-1860) sur l'échange de ces trois verges grandes.

⁽²⁵⁰⁾ A.E.L., *Archives de Stavelot-Malmédy*, 1, 761 et 762.

⁽²⁵¹⁾ ARCHIVES DE L'ÉTAT A HASSELT, *Bernissem*, charte 335, communication que nous devons à notre confrère K.-H. Calles; J. BROUWER, *Limburg*, t. 43, 1964, p. 38 suiv.; Jos. DARIS, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. X, pp. 61 et 87, Liège, 1882. Helshoven, dépendance de Groot-Gelmen (Grand-Jaminne), prov. Limbourg, cant. Saint-Trond.

⁽²⁵²⁾ A.E.L., C.J.L., *Rôles de procédures*, t. XII, 1675-1677, fol. 47.

⁽²⁵³⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 14V^o-16; Idem, *Œuvres*, t. V, 1661-1672, fol. 8, Gilles Rigo, bourgmestre en 1667. La ferme dans laquelle est englobée le bien de l'ancien ermitage se trouve occupée depuis une cinquantaine d'années par la famille Rigo.

⁽²⁵⁴⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 19.

⁽²⁵⁵⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 195.

Un grand évènement dans la vie du saint anachorète se présente en la personne d'un jeune homme qui veut embrasser l'état de solitaire. Louis Brugard de Lantremange « lequel si Dieu lui faict la grace et d'intention de prendre l'habit d'érémitte et pour la plus grande gloire de Dieu ... donne une rente annuelle de 4 florins brabant pour appliquer à la chapelle de l'héremitaige de Lantremeinge. Comme il prétend demeurer avec frère Gille Rigo héremitte de Lantremeinge s'il venoit a quitter l'érémitage du consent d'Icelluy frère Gille, en tel enseignement pouldrat disposer et user de ses quatre florins de rente, 1^{er} juin 1679 » ⁽²⁵⁶⁾. Cette vocation va s'éclorre et persévérer jusqu'à la fin. Par une nuit de septembre 1680, quelques plaisants d'une escapade villageoise viennent troubler la paix du lieu saint. Ils dépendent la cloche qu'on avait offerte à la chapelle de l'ermitage. Le seigneur Philippe-Robert de Schoenhoven et son mayeur Michel Honlet somment ces émules de Tiel Ulenspiegel de se faire connaître dans les trois jours, « a payene d'estre réputé le cas pour vilain et de faire enquest » ⁽²⁵⁷⁾.

Frère Gilles ne fuit pas les manifestations religieuses des paroissiens ; nous le trouvons comme témoin, le 6 septembre 1683, au mariage de Barthélemy Sente et d'Elisabeth le Mareschalle, célébré en l'église de Lantremange. Son nom figure encore dans des circonstances analogues en 1684. Par ailleurs, la chapelle Saint-Éloi ouvre également ses portes pour la célébration des épousailles : « Die 26 februarii anni 1691, contraxerunt in sacello nostri Heremite, vigore rubri sigilli, Natalis Henrards et Maria De braive, presentibus : Matheo Macar et Matheo Mathot ». Nous y relevons encore des bénédictions d'unions en 1693, 1695 et 1696 ⁽²⁵⁸⁾.

Avant le 12 juin 1700, Guillaume Plugers vient s'associer à cette pieuse thébaïde de son village natal ⁽²⁵⁹⁾. La même année, l'ermitte de Lantremange, probablement le senior frère Gilles, reçoit des pauvres d'Oleye 4 florins brabant pour avoir soigné Libert Foage ⁽²⁶⁰⁾. Dans le même ordre de choses, l'année suivante au mois de juillet, le chirurgien

⁽²⁵⁶⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 56V^o.

⁽²⁵⁷⁾ A.E.L., C.J.L., *Rôles de procédures*, t. XIII, 1678-1691, fol. 80.

⁽²⁵⁸⁾ A.C.L., II-14, *Registre des cens, rentes et trescens du vesti de Lantremange, 1668-1756*, deux feuilles échappées d'un registre paroissial, en fin de volume.

⁽²⁵⁹⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VI, 1677-1716, fol. 226.

⁽²⁶⁰⁾ A.E.L., *Fonds des administrations locales, communs pauvres d'Oleye*, Registre 11, 1676-1705, année 1699, dépenses 1700.

Cosman Tombeur de Waremme assigne frère Guillaume Plughers pour le contraindre à payer 35 patards ⁽²⁶¹⁾ ! Nous savons que frère Guillaume appartient à une vieille famille de Lantremange et des environs ; il possède par voie d'héritage quelques biens-fonds ⁽²⁶²⁾. Le jardin de l'ermite occupe une place de choix dans la littérature ascétique et mystique de la vie érémitique ⁽²⁶³⁾ ; on le comprend sans peine, si même il est un danger de trop grand attachement. Frère Guillaume reste donc dans la tradition de ses maîtres anciens en cultivant des arbres fruitiers ; il vend au mayeur Guillaume Ferrette (1728-1740) des jeunes pommiers pour planter dans une prairie de 3 verges ⁽²⁶⁴⁾.

L'heure de la séparation arrive toujours plus tôt qu'on ne l'attend. Son « famulus », frère Louis Brugard, meurt, le 24 novembre 1712 ; son maître dans la « Regula heremitarum » s'endort dans le Seigneur, le 2 février 1713 ⁽²⁶⁵⁾. Frère Guillaume devient, par la force des choses, un solitaire. Bientôt, le curé Henry Stéphane lui confie l'école et puis il l'associe à la reddition des comptes de la fabrique d'église, où l'on trouve sa signature en 1718, 1720, 1722 et 1725. Le visiteur de l'archidiacre constate en 1727 que l'anachorète de Lantremange est approuvé par le vicaire général, ce qui signifie qu'il se conforme aux prescriptions de l'ordonnance de Joseph-Clément de Bavière, prince-évêque de Liège, en date du 20 septembre 1712. Pour son enseignement, le frère ne perçoit aucun revenu sinon que les parents des élèves lui fournissent un salaire dont le montant n'est pas indiqué ⁽²⁶⁶⁾. Cependant, la mense des pauvres le rétribue pour les enfants qu'elle aide, et cela dès 1715 ; en 1725, après avoir défalqué certaines redevances, le mambour paye à

⁽²⁶¹⁾ A.E.L., C.J.L., *Rôles de procédures*, t. XV, 1701-1714, fol. 3V°.

⁽²⁶²⁾ A.E.L., C.J.L., *Rôles de procédures*, t. XV, 1734-1741, fol. 10.

⁽²⁶³⁾ L. GOUGAUD, *Ermîtes et Reclus*, o. c., pp. 14-16.

⁽²⁶⁴⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VIII, 1741-1774, fol. 10V°-11.

⁽²⁶⁵⁾ A.C.L., 1-1, *Nomina mortuorum*.

⁽²⁶⁶⁾ G. SIMENON, *Visitationes... o. c.*, ut. I, p. 445, Schola. Les évêques de Liège ont essayé de réglementer et d'unifier les ermites de leur diocèse par le mandement, du 15 août 1644 et par l'ordonnance du 20 septembre 1712, sans trop y réussir. L'archevêque de Trèves promulgue un mandement sur la même matière, le 7 avril 1713, et institue l'inspection des ermitages par un frère visiteur ; cf. JOS. SLEGGERS, *Notice sur l'ermitage de Vry-Herne*, o. c., pp. 180-181 ; V. BALTER, *Les ermitages dans le Luxembourg*, o. c., pp. 107-132 ; O. LOTHAIRE, *l'Ermitage de Saint-Léonard à Nasogne au XVIII^e siècle*, dans *Saint-Hubert d'Ardenne, cahiers d'histoire*, tome II, pp. 11-17, Saint-Hubert, 1978.

l'ermite 50 florins brabant ⁽²⁶⁷⁾. Henry Stéphany meurt en 1731, l'anachorète le suit, le 14 juin 1738, sans avoir la consolation de laisser après lui un disciple pour continuer la vie érémitique à Lantremange ⁽²⁶⁸⁾. En cette année 1738, le curé Henri Leclercq reconduit la procession de Saint-Éloi au chef de la paroisse et y transporte maints objets qu'on ne peut laisser sans surveillance ⁽²⁶⁹⁾. Les bâtiments de l'ermitage continuent de subsister ; ils sont cités en 1746 et 1770 ; en 1807, le registre de la fabrique parle des 3 verges grandes de prairie « où il y avait un hermitage » ⁽²⁷⁰⁾.

C'est précisément, le 28 mars 1810, que nous lisons dans une liste des défunts de Pousset, le décès de frère Jean Tits, ermite ⁽²⁷¹⁾. Le vicaire de Pousset qui rédige l'inscription est Jean-François Dargent qui deviendra curé de Lantremange de 1811 à 1816 ⁽²⁷²⁾. L'ermitage de Lantremange existe toujours, semble-t-il, dans les premières années du XIX^e siècle ; il est occupé à nouveau, on ne sait pendant combien de temps, par un anachorète. Peut-être frère Jean Tits était-il espagnol ? car les gens prirent l'habitude de dénommer la ruelle des champs où se situait l'ermitage : « li rowale Pagnoûl », nom dérivé probablement de l'ancien wallon Espagnoûl, Espagnol ⁽²⁷³⁾. Peut-être aussi, était-il tout simplement étranger au village, portant le nom ou le surnom de Pagnoûl qu'on ne rencontre jamais à Lantremange. Le laconisme de son acte de décès

⁽²⁶⁷⁾ A.C.L., II-19, *Registre des communs pauvres, 1715-1781*, pp. 14 et 87. Frère Guillaume Plughers signe, le 8 mai 1718, la clôture des comptes, dans le registre des pauvres, pour les années 1712-1716, cf. II-19, *idem*, p. 27.

⁽²⁶⁸⁾ A.C.L., I-1, *Nomina mortuorum* : « 14 a junii 1738, obiit frater Guilelmus Plughers, anachoreta, munitus scitis ecclesiae smtis ».

⁽²⁶⁹⁾ Voir ci-dessus, pp. 266-267.

⁽²⁷⁰⁾ A.E.L., C.J.L., *Œuvres*, t. VIII, 1741-1774, fol. 177-179 ; A.C.L., III-24, *Registre des biens et rentes de la fabrique d'église de Lantremange, 1807-1834*, p. 13. La prairie de 3 verges grandes entourant l'ermitage sera échangée, après 1810, par la fabrique, en faveur de Jacques Macar d'Oleye, contre une terre de 4 verges grandes à la chaussée.

⁽²⁷¹⁾ A.C.L., I-9, *Registre des décès, 1807-1925* : « vigesima octava martii 1810 obiit frater joannes tits Eremita omnibus ecclesiae sacramentis premunitus et sepultus est in cemeterio ». Ce registre des décès de Lantremange contient, en raison de la fusion, après le Concordat de 1801, des paroisses de Lantremange (chef-lieu), Pousset et Bleret, une liste des défunts de Pousset de 1809 à 1833. Sous ce régime concordataire le curé réside à Lantremange, un vicaire habite Pousset qu'il dessert ainsi que la paroisse de Bleret.

⁽²⁷²⁾ L'acte de décès n'est pas signé, l'écriture seule est reconnaissable.

⁽²⁷³⁾ J. HAUST, *Dictionnaire Liégeois*, v. Pagnoûl.

ne peut nous éclairer. Il n'est resté de cette institution érémitique, de ses occupants et de ses constructions, maison et oratoire, aucun souvenir dans la mémoire des habitants. Seule, la ruelle Pagnouil reste un vocable à demi compris, dont on sait seulement que l'homme qui résidait en ce lieu, était de petite taille ⁽²⁷⁴⁾.

Les ermites de Lantremange, selon les anciennes coutumes et hormis le cas de nécessité, ne vivent pas seuls. Ils portent un habit, mais lequel ? Ils partagent leur temps entre la prière, les exercices spirituels et le travail manuel qui les nourrit. La chapelle Saint-Éloi ouvre ses portes pour les deux processions de l'année en l'honneur de son patron, à l'occasion de certains mariages et pour des réunions de prières, parmi lesquelles on ne peut omettre les neuvaines et les pèlerinages. Le passant aussi, pour bien des raisons, s'arrête à l'ermitage. Celui-ci est construit à 400 m. de l'église paroissiale où les ermites se rendent en paroissiens modèles. Ces religieux laïcs ne risquent-ils pas un peu de concurrencer leur curé ?

Heureuse émulation pour les âmes bien nées ⁽²⁷⁵⁾. On remarque, à Lantremange, la bonne entente et le service réciproque, l'attention délicate et confraternelle de Henry Stéphany. L'ermitage conserve quelques biens de son héritage pour suppléer au jardin de la maison, insuffisant à le nourrir. Après sa mort, ses biens patrimoniaux retournent aux membres de sa famille ⁽²⁷⁶⁾. Nous n'avons pu trouver le moindre indice concernant la règle, ou mieux, l'ensemble des préceptes qui régissaient leur vie religieuse et matérielle.

Pendant deux cents ans, la paroisse de Lantremange fournit à l'Église vingt-quatre vocations sacerdotales et religieuses ; soit en moyenne une

⁽²⁷⁴⁾ Communication de la doyenne d'âge de Lantremange. Mademoiselle Hubart, 92 ans, qui tient ce détail de sa mère. Le chanoine Joseph Daris relève, en 1768 et 1801, les deux frères Jacques et Martin Tits, ermites, qui achetèrent l'usufruit de l'ermitage d'Oetsloven (Looz) et de son enclos pour la somme de 600 florins. Ils travaillaient le cuivre et tenaient en même temps école ; cf. *Notices... o. c.*, t. XV, *L'ermitage d'Oetsloven*, p. 273, Liège, 1894.

⁽²⁷⁵⁾ On signale des conflits entre curés et ermites ; cf. K.-H. CALLES, *Les ermites dans le diocèse de Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles*, dans une communication du XLIV^e congrès de la Fédération des cercles d'histoire et d'archéologie de Belgique. Huy, 1976 (t. 1, pp. 254-255).

⁽²⁷⁶⁾ A.C.L., II-15, *Registre du vesti. 1753-1805*, pp. 21 et 83. L'absence de dotation permanente fut préjudiciable à l'ermitage de Lantremange.

tous les neuf ans ⁽²⁷⁷⁾. Les femmes s'orientent de préférence vers les établissements de la région thioise, tandis que les hommes, sauf deux exceptions, se déterminent pour une institution romane dans le diocèse de Liège. Parmi ceux-ci, nous rencontrons onze prêtres et quatre frères, ermites et convers. Les humbles vocations de ces hommes et de ces femmes au service du Seigneur éloignent davantage les mobiles du siècle et les raisons de famille. La plupart cependant appartiennent à un milieu paysan aisé, mais on rencontre des parents de modeste condition qui s'imposent des sacrifices pour réunir la dot exigée.

D'autres archives ⁽²⁷⁸⁾ produiraient d'autres noms qui viendraient témoigner de l'esprit de foi et de la générosité de cette petite communauté paroissiale pendant les XVII^e et XVIII^e siècles.

⁽²⁷⁷⁾ De 1800 à 1978, la même paroisse, qui progressivement pendant le XIX^e siècle va doubler sa population, donne un prêtre et une religieuse.

⁽²⁷⁸⁾ Nous pensons notamment aux Frères Mineurs et aux Sépulchrines qui possédaient un établissement à Waremmes et dont les instituts ne sont pas représentés dans notre liste.

UN POINÇON D'ORFÈVRE LIÉGEOIS RETROUVÉ (1)

par Luc ENGEN

En 1948, dans le premier volume constituant la synthèse de son monumental ouvrage consacré à l'orfèvrerie civile liégeoise, le professeur Joseph Brassinne signalait l'existence d'un poinçon onomastique représentant les initiales H.S couronnées. Au cours de ses longues et patientes recherches, il n'avait rencontré ce poinçon qu'une seule fois sur une paire de flambeaux appartenant, à l'époque, à M. Georges Petit. Ceux-ci exécutés sous le règne de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763) et portant la lettre annale P, avaient été datés par l'auteur de 1759-1760 (2). Ils seraient aujourd'hui datés avec plus de précision de l'année 1760 (3). En annexe à son étude, il donnait de ce poinçon une reproduction photographique d'une qualité très médiocre et donc peu lisible. La seule chose qui paraisse certaine, au vu de cette planche, est la présence bien marquée d'une couronne au-dessus des initiales.

Aucun élément nouveau n'étant venu par la suite confirmer l'existence de cette marque, le professeur Pierre Colman (4) émit l'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'une erreur de lecture. Il proposa d'y voir le poinçon bien connu B S (5).

(1) La présente note est le développement d'un chapitre important de la conférence donnée par l'auteur à la tribune de l'Institut archéologique liégeois le 24 mars 1983.

(2) J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, vol. I, Liège, 1948, p. 355. Ces flambeaux avaient figuré à la grande exposition de 1905 : *Exposition de l'art ancien au pays de Liège. Catalogue général*, Liège, 1905. (N° 4236 la description ne dit rien du poinçon de maître).

(3) Baron O. de SCHAETZEN, *Orfèvreries liégeoises*, Anvers (1976). Une nouvelle interprétation des lettres annales a été présentée par l'auteur (p. 83-86 et 296-298). Celle-ci a été ensuite adoptée, par ce dernier et le prof. Pierre Colman dans la rédaction des notices du catalogue : *Le siècle des lumières dans la principauté de Liège*, Liège, 1980.

(4) P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XV^e siècle à la Révolution*, 2 vol., Liège, 1966, sur ce point voir, vol. I, p. 292.

(5) Poinçon attribué avec une certaine probabilité à Barthélemy Thomas Sauvage (1717-1800) dont l'activité est attestée de 1750 à 1784. Il a entre autre signé la « fontaine à trois robinets » conservée au Musée Curtius. J'emploie à dessein cette expression au

Depuis, rien de nouveau n'est apparu dans les études spécialisées ou les catalogues d'exposition. Ce long silence justifie, je crois, l'intérêt du drageoir que j'ai découvert sur le marché liégeois des antiquités, et aujourd'hui conservé dans une collection privée de la région (*).

Ce drageoir, comme le montre la photographie (fig. 1), a la forme caractéristique du début de la seconde moitié du XVIII^e siècle. La coupe, de forme chantournée, parcourue de moulures torsées (quatre groupes de trois) dessinant, à partir du centre, un mouvement hélicoïdal, repose sur quatre pieds de biche finement ciselés.



Fig. 1.

lieu de cafetière car elle a l'avantage de ne pas préjuger d'un usage que l'iconographie liégeoise est loin d'attester.

(*) La même collection privée renferme un autre drageoir inédit du même type, mais « plus court sur pattes ». Il porte les poinçons Ch.-N. d'Oultremont, 1764 (à l'état de trace), C, striche et M.D : soit Jean Melchior Dartois qui l'a donc exécuté en 1766.

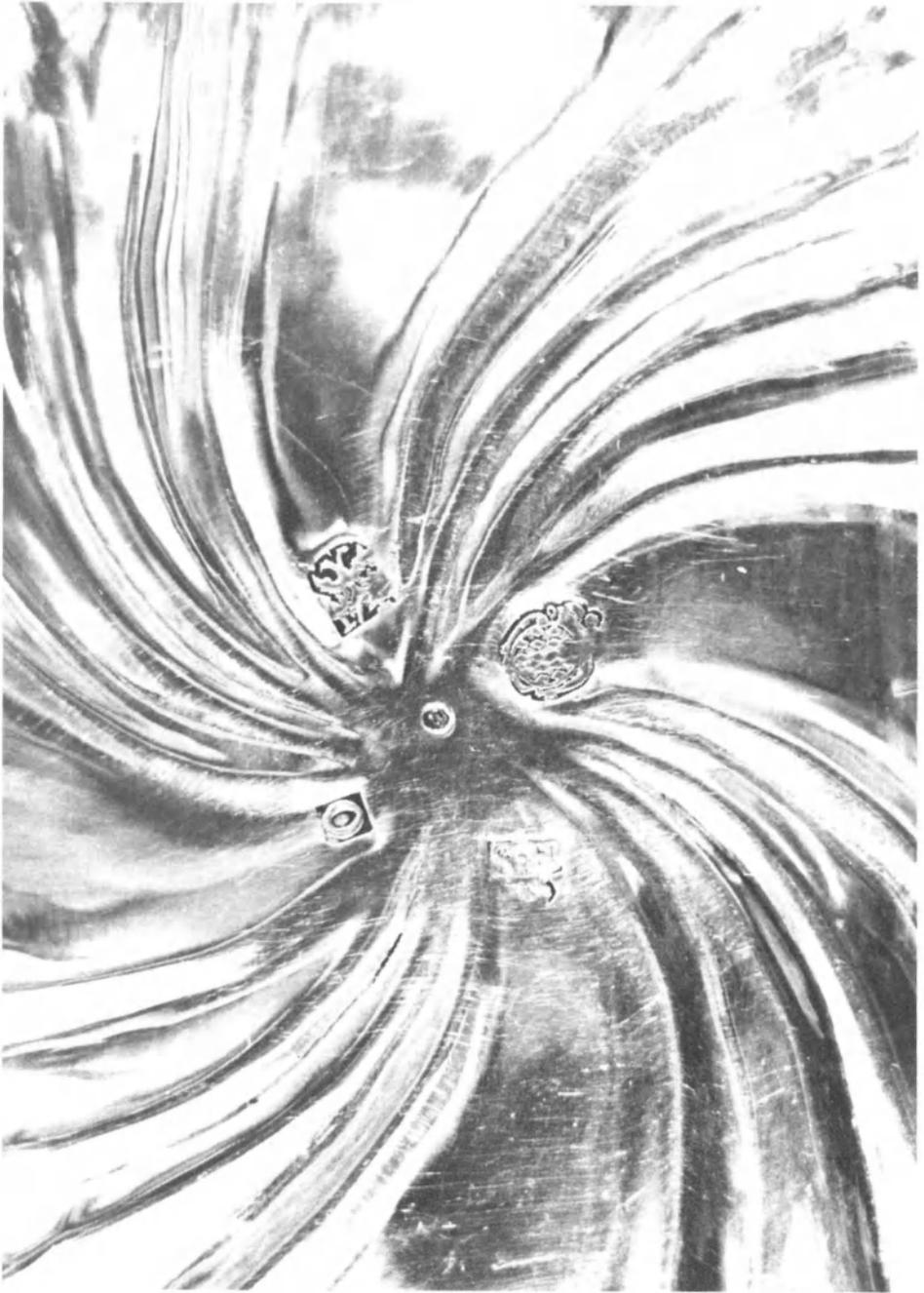


Fig. 2.

Les poinçons particulièrement lisibles, ont été apposés au centre et à l'intérieur de la coupe. Quant au prélèvement pour le contrôle (striche) il fut opéré sur l'autre face. Lus dans le sens des aiguilles d'une montre (fig. 2), nous avons les quatre poinçons :

- H.S dans un cadre rectangulaire couronné. Cette marque particulièrement bien lisible ne laisse plus planer aucun doute sur la réalité de ce poinçon. Notons également la présence d'un point bien marqué entre les deux lettres H et S. En outre l'existence bien nette d'une couronne, également visible sur le document publié par M. Brassinne, accrédite la lecture proposée par ce dernier pour la paire de flambeaux (7).
- La lettre annale O associée aux deux poinçons suivants soit 1759, ce qui situe notre drageoir l'année précédant la réalisation des flambeaux.
- L'aigle impériale avec le millésime 1744.
- Les armes du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière.

J'ai à mon tour tenté de mettre un nom sur ce mystérieux poinçon H.S en consultant la liste d'orfèvres publiée par M. J. Breuer (8). J'ai noté d'abord Henri Stiennon (n° 1860) qui, réputé « marchand d'armes et orphèvre du commun » exerce sa profession en Neuvise en 1791 puis en l'an XI de la République (9). Cela nous mène bien loin des dates lues sur les deux œuvres. D'autre part, il existe également un certain Henri Sibert (n° 1853) que l'on retrouve en 1772 à Dinant. Cette piste, moins invraisemblable que la précédente, mériterait une enquête plus approfondie. Enfin, en inversant l'ordre des initiales, soit S.H., je n'ai rien trouvé parmi les orfèvres signalés dans la seconde moitié du siècle.

Il ne nous reste plus, maintenant que l'existence de ce poinçon est bien démontrée, qu'à espérer la découverte d'un document permettant l'identification de ce maître fort discret.

(7) Le poinçon B S dont il a été question plus haut est constitué d'un simple rectangle, sans couronne, où s'inscrivent les deux initiales qui ne sont jamais séparées par un point. Voir le dessin dans P. COLMAN, *op. cit.*, vol. II, pl. 6.

(8) J. BREUER, *Les orfèvres du pays de Liège. Une liste de Membres du Métiers*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. XIII, 1935, p. 5-247.

(9) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, nouvelle édition, Bruxelles, 1975-1977, t. VIII, p. 395.

UNE MONNAIE LIÉGEOISE INÉDITE

par Luc ENGEN

Le médailleur du Musée Curtius possède depuis 1929 une monnaie qui n'a pas, à ce jour, retenu l'attention des numismates. Cette monnaie inédite fait partie de la très importante collection léguée à la Ville de Liège, pour son médailleur liégeois, par M. Maurice Gérumont, conservateur adjoint de l'Institut archéologique liégeois (1).



Fig. 1.

(1) En ce qui concerne ce mécène, voir : F. M., *Maurice Gérumont*, dans *C.A.P.L.*, t. 19, 1928, p. 85-86.

Elle s'inscrit dans l'importante série de monnaies émises au nom du Prince-évêque Jean d'Arckel (1364-1378) et jette un jour nouveau sur l'activité de l'atelier de Saint-Pierre-Lez-Maastricht ⁽²⁾.

Description de la pièce :

Gros d'argent de l'atelier de Saint-Pierre (fig. 1).

Droit : Buste mitré de l'évêque tenant de la main gauche une crosse et bénissant de la droite.

L'écu d'Arckel — (d'argent à deux fasces bretessées de gueules) — couvre partiellement le buste et coupe la légende vers le bas.

IOH'S * EPS x-x LEODIENSIS

Revers : Croix courte et pattée au centre de deux légendes concentriques.

+ MONETA * S' * PETRI

+ BNDICTV : SIT ; NOME I : NRI : IHV : XPI

Diamètre : 29 mm.

Poids : 2,348 gr.

Numéro d'inventaire : G. 1154.

Ce gros de l'atelier de Saint-Pierre n'est pas un type inconnu. En effet, nous connaissons une monnaie émise à Liège, en tous points identique, à l'exception du nom de l'atelier : LEODES'. Cette dernière a été décrite par le baron de Chestret dans son ouvrage sur la numismatique liégeoise sous le n° 253 ⁽³⁾.

L'inventaire de la production de Saint-Pierre compte donc maintenant dix unités si l'on accepte l'attribution plus que vraisemblable du Peeter d'or (Chestret n° 251) à cet atelier et si l'on considère que les gros représentant saint Pierre la tête nue (Chestret n° 258 et 259) ne constituent que deux variétés d'un seul et même type ⁽⁴⁾. Par comparaison,

⁽²⁾ L. ENGEN, *Les monnaies liégeoises depuis l'apparition de la monnaie de gros jusqu'à la fin du règne de Jean de Hornes (1505)*, (mémoire dactylographié inédit, Université de Liège), 1978, p. 30-37.

⁽³⁾ J. de CHESTRET de HANEFFE, *Numismatique de la principauté de Liège* (Bruxelles, 1890). — L. ENGEN, *op. cit.*, vol. II, p. 23, n° 47.

⁽⁴⁾ Une variété dans la ponctuation initiale de la légende du droit (croix ou aigle) avait amené de Chestret à faire de ces deux variantes deux types différents.

signalons que l'atelier de Liège n'est représenté que par cinq monnaies ⁽⁵⁾ et celui de Tongres, également en activité sous ce règne par deux seulement.

C'est en effet sous Jean d'Arckel que l'atelier de Saint-Pierre, où son prédécesseur Englebert de la Marck (1345-1364) avait transféré l'atelier de Maastricht, connut sa période de plus grande activité. Celle-ci est très probablement la conséquence des nombreux et longs séjours qu'y fit l'évêque notamment en 1373 et entre 1374 et juin 1376 ⁽⁶⁾. C'est donc dans cette fourchette de trois ans et demi que l'on peut fort vraisemblablement situer l'ensemble de la production de cet atelier. Attirons en outre, l'attention sur le fait que les monnaies à la tête mitrée de face, copies fidèles d'un modèle introduit par Englebert de la Marck, ont indubitablement précédé, aussi bien à Liège qu'à Saint-Pierre, les pièces d'une iconographie plus recherchée dont le document, objet de cette courte notice, fait partie.

⁽⁵⁾ Pour attribuer cinq monnaies à l'atelier de Liège, encore faut-il admettre l'attribution, unanimement acceptée depuis la fin du siècle dernier, du Grand mouton d'or (Chestret n° 250) à ce règne ce dont je doute ! Pour des raisons qui touchent essentiellement à l'iconographie et à l'épigraphie, que je développerai dans un prochain article, j'ai la conviction de plus en plus assurée qu'il conviendrait de retirer cette monnaie de la série de Jean d'Arckel pour la rendre au règne d'un autre Jean : Jean de Bavière (1389-1418).

⁽⁶⁾ A. PERREAU, *Recherches sur l'atelier monétaire de Saint-Pierre*, dans *Revue belge de numismatique*, 1847, p. 57.

PARTIE ADMINISTRATIVE

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE DE L'I.A.L. POUR L'EXERCICE 1982

Lors de la réunion du 22 octobre 1982, l'Assemblée des membres effectifs présents a élu le nouveau Bureau dont la composition avait été présentée lors de la réunion du 24 septembre. Le poste de bibliothécaire, resté vacant depuis plusieurs années déjà, m'a donc été confié à cette occasion.

Cette nomination a suivi de peu la conclusion d'une convention entre la Ville de Liège et l'Institut Archéologique Liégeois portant sur le dépôt de la bibliothèque de l'I.A.L. au Musée Curtius.

Article 1. — L'Institut Archéologique Liégeois confie en dépôt à la Ville de Liège, pour être conservés dans les locaux du Musée Curtius, les livres, périodiques et autres publications imprimées qui constituent sa bibliothèque ; il s'engage à déposer à l'avenir les publications qui formeront les accroissements de cette bibliothèque.

Art. 2. — La Ville de Liège accepte ce dépôt ; elle s'engage à conserver en bon ordre et en bon état les collections d'imprimés qui lui sont confiées ; un membre du personnel du musée sera chargé de toutes les tâches bibliothéconomiques qu'exige la gestion de cette bibliothèque : réception des nouvelles acquisitions, inscriptions au registre d'entrée, rédaction du catalogue, cotation et rangement des publications, comptabilité des prêts éventuels.

Art. 3. — Les publications déposées seront mises sans formalité à la disposition du personnel scientifique du musée lorsqu'il souhaitera en prendre connaissance dans les locaux de l'institution ; en cas de prêt à domicile, ce personnel sera tenu de délivrer une décharge au responsable de la bibliothèque et de restituer l'ouvrage emprunté au terme du délai convenu.

Art. 4. — Les membres de l'Institut Archéologique Liégeois en règle de cotation et sur présentation de leur carte de membre, seront autorisés à consulter les publications qui forment la bibliothèque de la Société, soit dans les locaux du musée aux jours et heures qui seront fixés, soit à domicile, moyennant remise d'une décharge et pour un délai limité.

Art. 5. — Il sera procédé chaque année à la vérification de la bibliothèque déposée, par les soins de la Commission de Vérification du musée, le jour même de cette vérification.

Art. 6. — En cas de dissolution de l'Institut, la bibliothèque deviendra la propriété de la Ville de Liège, à charge pour elle de la maintenir à la disposition du personnel du musée.

Art. 7. — La présente convention entrera en vigueur dès signatures par les parties intervenantes.

Cette convention a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 18 octobre 1982.

Le premier travail d'importance qui s'est donc présenté au nouveau bibliothécaire a été l'intégration de ce volumineux fonds dans celui du Musée Curtius. A ce jour, l'ensemble des périodiques a déjà été reclassé et nous disposons d'un fichier brouillon utilisable.

Le travail se poursuit actuellement avec l'aide efficace de M^{lle} Monique Merland, rédacteur au Musée Curtius.

Les acquisitions se sont poursuivies normalement pendant cette année par voies de dons ou d'échanges ; de plus, de nouveaux échanges ont été établis.

Enfin, un nombre important d'ouvrages ont été reliés ou ont subi une restauration. Un effort important est prévu dans ce sens pour l'exercice 1983.

L. ENGEN

RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 1982

Contre vents et marées l'I.A.L. continue sa vie. Le nombre de ses membres déjà stabilisé tend à nouveau à croître. Ses activités continuent : comme pour le passé, son Bulletin remporte toujours la même estime ; ses conférences sont bien suivies ; on a projeté d'en développer un nouveau type : la réunion de réflexion générale sur un sujet déterminé animée par un spécialiste. Ceci devrait encore élargir l'audience de l'Institut auprès des jeunes.

Mais, l'événement marquant de cette 133^e année d'existence est l'attribution pour la première fois à deux jeunes historien et archéologue des Prix Jean Larbalette. Puisse l'instauration de ces prix favoriser la recherche historique et l'I.A.L. pour son choix encourager les jeunes chercheurs.

MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LIÈGE

RAPPORT DU CONSERVATEUR — ANNÉE 1982

I. — Musée Curtius

1. Principaux travaux d'ordre muséographique

— Les collections d'argenteries liégeoises reclassées lors du précédent exercice ont bénéficié d'un nouvel étiquetage, complet et homogène, réalisé par M. Luc Engen, Conservateur adjoint.

— Salle Moxhon : installation et habillage d'une vitrine spéciale destinée à accueillir la paire de vases en pâte tendre de Tournai donnée en 1981 par un mécène anonyme.

— Appropriation des greniers du bâtiment principal en vue de l'entreprise d'un reclassement en profondeur des réserves des musées.

— Restauration par le personnel du musée de diverses pièces de mobilier entrées pendant l'année.

— Réalisation d'un éclairage mettant en valeur la cour intérieure du musée. Cet éclairage assure également la sécurité du site.

— A la suite du démontage de l'hypocauste sur le site de la place Saint-Lambert, les éléments mobiles soigneusement démontés et étiquetés par le Service d'Archéologie préhistorique de l'Université de Liège sont provisoirement rentrés dans les réserves du musée.

— L'Institut royal du Patrimoine artistique à Bruxelles, disposant actuellement d'un spécialiste de la restauration du verre, va entreprendre

la restauration systématique des pièces en verre romain et mérovingien du Musée Curtius. Deux pièces ont déjà été confiées pour réaliser un essai.

2. Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments

— Contrôle annuel des installations de détection contre l'incendie par une firme spécialisée.

— Le bâtiment sis au n° 10 quai de Maastricht ayant été mis à la disposition des Musées Curtius et du Verre comme annexe a été aménagé à l'intervention des services du chauffage, de la plomberie et de l'électricité des régies communales et du personnel de notre atelier pour les travaux de menuiserie, peinture, tapissage et nettoyage.

— Poursuite du nettoyage et du traitement des façades du bâtiment principal.

3. Extension des Musées Curtius et du Verre

— Cf. 1 et 2, pour l'installation de l'annexe sise au n° 10 quai de Maastricht.

— Les travaux de restauration de l'aile de Féronstrée ont été entrepris. Restitution de l'état ancien de la façade intérieure de l'ancienne Maison Brahy.

4. Matériel

— Construction et montage par l'atelier de menuiserie de 120 mètres courant de rayonnages de bibliothèque suspendus, pour accueillir la bibliothèque des périodiques au n° 10 du quai de Maastricht.

— Renouvellement progressif du matériel de rangement des réserves du médaillier.

— Acquisition de sept nouvelles vitrines destinées aux différentes sections du Musée Curtius.

5. Service éducatif et manifestations

A. Visites guidées et conférences :

— Causeries-promenades du mercredi soir (créées en 1952). Contribution de l'Institut archéologique liégeois.

— Organisation de visites guidées pour des groupes belges et étrangers confiées à des spécialistes et à de jeunes diplômés de l'Université de Liège.

B. *Prêts aux expositions :*

- Stavelot (Musée de l'ancienne Abbaye), « Wibaldus. 1131-1158 ».
- Durbuy (Halle aux Blés), « Terre de Durbuy ».
- Tongres (Provinciaal Gallo-Romeins Museum), « Van graan tot brood ».
- Liège (Collégiale Saint-Jean), « Millénaire de la collégiale Saint-Jean de Liège ».
- Maastricht (Eurohal), « Antique Maastricht ».

6. Études et travaux de recherche entrepris dans les collections de réserves et celles exposées. (Préhistoire, romain, arts des XVII^e et XVIII^e siècles).

M. Bertholet, historien, de Theux, a examiné les sources écrites et les documents gallo-romains concernant les fouilles anciennes de Theux-Juslenville, dans la perspective de fouilles récentes.

M^{me} Bonnet, de Reuil-Malmaison, en France, a relevé les lampes romaines à marques, dans le cadre d'une étude sur l'ensemble de ces pièces en Gaule.

M^{lle} Burnez, de Namur, dans le cadre d'une thèse de 3^e cycle pour l'Université de Paris I, a étudié le matériel des ossuaires de Ben-Ahin et de Heyd (La Préalles).

M^{me} Cabodi-Goffin, de Herve, a étudié, pour les fouilles de la grotte de Spy, les pièces et produits de débitage en matériaux remarquables (grès, phtanites, calcédoines, ...).

M. Clist, du Club archéologique Amphora, s'est intéressé à l'aspect pondéral des armatures.

M^{lle} Cornelissen, de l'Université catholique de Louvain, a fait un travail de fin d'études sur les armatures en silex des périodes néolithique et du bronze ancien des provinces de Brabant et de Limbourg.

M^{lle} de la Haye, de l'Université de Liège, a étudié, pour son mémoire de licence, les meubles liégeois en marqueterie.

M. de la Haye, de Liège, a étudié les armoiries figurant sur le portrait dit du chancelier de Haxhe.

M^{me} Delplace, chargée de recherches au C.N.R.S., a relevé dans nos collections les peintures murales d'époque romaine trouvées en Belgique.

MM. Engelen, Felder et Rademakers, dans le cadre de leurs travaux sur le site de Sainte-Gertrude, en Limbourg néerlandais, ont examiné les publications et le matériel des fouilles effectuées par M. De Puydt sur le même site.

M^{lle} Fassin, du Centre scolaire Sainte-Croix, à Liège, s'est intéressée aux peintures du XVIII^e siècle au Musée d'Ansembourg.

M^{lle} Hurt, pour un travail de fin d'études à l'Université de Liège, a étudié le matériel belge en bois de cerf d'époque néolithique.

M. Janssen, étudiant à la K.U.L. (Louvain), a fait un sondage, suite à des fouilles récentes, dans notre matériel de Neerhaeren et Opgrimby.

M. Jeunesse, de Villeneuve d'Ascq, Conservateur de la ferme Saint-Sauveur, a examiné un « bracelet en terre cuite de la céramique linéaire récente ».

M. Joris, Conservateur adjoint au Musée d'Armes, a examiné les plaques d'insculpation des orfèvres liégeois sous le régime hollandais.

M. Kairis a étudié les peintures du XVII^e siècle conservées au Musée Curtius dans le cadre d'un mémoire de licence pour l'Université de Liège, consacré à Gérard Douffet.

M. Marcolongo a effectué un sondage concernant les tombes romaines de Juslenville.

M. Michel Mariën, des Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, a étudié un bracelet préhistorique en bronze provenant de Huy (Mont Falize).

M. Mignot, pour un mémoire de fin d'études à l'U.C.L. (Louvain), a étudié le matériel gallo-romain du haut empire des nécropoles de Famenne.

M. Jean Ostrowski, Instytut historii Sztuki uniwersytet Jagiellonski, de Cracovie a examiné une œuvre de Pierre Michalowsky de la collection Moxhon.

M^{lle} Perat a étudié les taques de cheminée pour un mémoire de licence à l'Université de Liège.

M. Plumier a envisagé les sites d'habitat de Hesbaye occidentale proches des tumuli de Seron, Hanret et Thorembais Saint-Trond, aux-

quels il a consacré son mémoire.

M^{lle} Richard a consacré un mémoire de licence, pour l'Université de Liège, aux meules et fragments de meules, polissoirs et colorants provenant de sites omaliens.

M^{lle} Vannes a étudié les collections gallo-romaines dans un but pédagogique.

M^{lle} Vincent, pour un mémoire de licence en histoire à l'Université de Liège a examiné les pièces d'argenterie liégeoise du XIV^e siècle.

7. Fréquentation des Musées Curtius et du Verre

Les Musées Curtius et du Verre ont été fréquentés en 1982 par 19.517 visiteurs, dont 14.421 bénéficiant de l'entrée gratuite.

— Ces musées ont été visités par de très nombreuses écoles belges et étrangères provenant de :

Ampsin, Anderlecht, Angleur, Bressoux, Chênée, Couvin, Esneux, Flémalle, Grammont, Grivegnée, Hasselt, Héron, Jemeppe, Jupille, Liège, Magnée, Malonne, Münchengladbach, Saint-Hubert, Saint-Vith, Seraing, Settenich, Sittard, Stavelot, Theux, Tournai, Verviers, Waremme.

— Groupes belges et étrangers :

Les Amis du Musée de Baltimore (U.S.A.), l'Institut d'Histoire de l'Art de Salzbourg (Autriche), et de nombreux groupes ou associations provenant de :

Aix-la-Chapelle, Andenne, Anvers, Aubel, Bassenge, Berlin, Boston, Braine-l'Alleud, Bruges, Bruxelles, Casteau, Chênée, Chicago, Cologne, Diepenbeek, Flémalle, Gand, Glain, Grivegnée, Hamont, Hannut, Herstal, Herve, Liège, Lierneux, Louvain, Luxembourg, Maastricht, Moscou, Namur, Neuss, Ostende, Overpelt, Rotterdam, Seraing près Liège, Soignies, Spa, Villers-la-Ville et Visé.

— Personnalités belges et étrangères :

L'Ambassadeur et le Consul général des Pays-Bas ; M. André Bourlard, ancien verrier des Cristalleries du Val-Saint-Lambert et de Saint-Louis (France) ; M. Georges Gimard, Conservateur à Chambéry ; M. O. Ter Kuile, Conservateur adjoint du Rijksmuseum à Amsterdam ; le comte André Lippens de Bruxelles, le comte de Limburg Stirum ; MM. Lubomir Knotex, Vladimir Halenar et M^{me} Maria Bachlitova, Ministre des

Affaires étrangères, de l'Education et de la Culture de la République tchécoslovaque; M. R. Alrighton, Conservateur du Fitzwilliam Museum à Cambridge (U.S.A.); M. Ettore Spaletti, Conservateur du Musée d'Art moderne de Florence.

M. Georges Goldine, Echevin des Musées et M. Raymond Petit, Echevin de la Qualité de la Vie de la Ville de Liège; M^{me} Benoit, Conservateur du Musée du Tabac à Vesnes-sur-Semois; M. Lemeunier, Conservateur du Musée d'Art religieux; M. Grégoire, Ministre-Secrétaire d'Etat; le Gouverneur honoraire Pierre Clerdent; M. Jean Fraikin, Conservateur du Musée de la Vie wallonne; M^{me} Renée Davray, Conservateur du Musée du Costume à Paris; M. Van Lith, maître verrier; M. et M^{me} Guillemin, du Musée national de la Céramique à Sèvres; M. Von Strassen (U.S.A.) et une délégation chinoise responsable d'une importante exposition d'art chinois à Bruxelles.

8. Bibliothèque et archives photographiques

— Poursuite de la réorganisation du système de classement de la bibliothèque de travail du Musée Curtius par M^{lle} Merland, M^{me} Rahier-Guery et M. Engen.

— A la suite d'une convention passée entre l'Institut archéologique liégeois et la Ville de Liège, le dépôt de la très riche bibliothèque dudit Institut a été réalisé au bénéfice du Musée Curtius.

— Déménagement et installation au bâtiment sis 10 quai de Maastricht de la bibliothèque léguée par feu le comte Joseph de Borchgrave d'Altena.

— Réorganisation profonde de la bibliothèque des périodiques et intégration des publications déposées par l'Institut archéologique liégeois, Constitution (en cours) d'un fichier tenant compte des différents fonds. Déménagement et installation au premier étage de l'annexe sise au n° 10 du quai de Maastricht.

— Poursuite et développement de la politique d'échanges en vue de l'enrichissement du fonds ville des bibliothèques.

— Enrichissement des archives photographiques.

— Classement (en cours) par M. Luc Engen, Conservateur adjoint, des archives photographiques léguées par le comte J. de Borchgrave d'Altena.

II. — Musée d'Ansembourg

1. Principaux travaux d'ordre muséographique et de restauration

- Réouverture des salles du premier étage après restauration.
- Installation par le Service d'Architecture d'une fontaine donnée au musée par le notaire Waha, de Liège.

2. Entretien et appropriation des bâtiments

- Installation d'une nouvelle chaudière pour le chauffage central.

3. Service éducatif

- Causeries-promenades du jeudi soir.
- Organisation de visites guidées pour des groupes.
- Vente de publications, cartes-postales et diapositives.

4. Études et travaux de recherches

Voir Musée Curtius.

5. Fréquentation du Musée d'Ansembourg

Le Musée d'Ansembourg a été fréquenté en 1982 par 16.221 visiteurs, dont 13.257 bénéficiant de l'entrée gratuite.

— De nombreuses écoles belges et étrangères ont visité le musée ; elles provenaient notamment de :

Andenne, Embourg, Esneux, Gand, Gosselies, Liège, Namur, Saint-Hubert, Seraing près Liège, Sittard, Thuin, Verviers, Visé, Waremme, Wihogne.

— Groupes belges et étrangers provenant de :

Aix-la-Chapelle, Anvers, Aube, Baltimore, Bassenge, Berlin, Bruxelles, Cologne, Diepenbeek, Enghien, Evere, Hannut, Helmond, Huy, Landen, Liège, Londres, Mons, Moscou, Namur, Paris, Tournai, Waremme.

— Personnalités belges et étrangères :

M. Grégoire, Ministre-Secrétaire d'État ; M. Pierre Clerdent, Gouverneur honoraire de la Province de Liège ; MM. l'Ambassadeur et le Consul général des Pays-Bas à Liège ; M. le Consul de Hongrie ; M^{me} Renée Davray, Conservateur du Musée du Costume à Paris.

**III. — Sous-sol archéologique
de la place Saint-Lambert
(Section annexe du Musée Curtius)**

— A la suite des travaux entrepris sur le site de la place Saint-Lambert, quelques éléments significatifs de l'hypocauste et des fouilles récentes ont été, à l'initiative du maître d'œuvre, prélevés et entreposés afin d'être réinstallés, après les travaux, dans le jardin prévu à cet emplacement.

— L'ensemble des éléments mobiles ont été prélevés par le Service de Préhistoire de l'Université de Liège (responsable : Marcel Otte) et déposés au Musée Curtius.

**Accroissement des collections des Musées Curtius
et d'Ansembourg**

A. Fonds Ville de Liège

Archives

— Faire-part de décès au nom de Jean-Henri-François Bodson (1825). (82/181). Don du père Jean Bodson, Fayt-lez-Manage.

Argenterie

— Porte-huilier au poinçon de Tongres, 2^e moitié du XVIII^e siècle. (82/165).

Armes

— 7 balles en plomb de divers calibres, trouvées à la Citadelle de Liège. (82/174). Don de M. P. Diana, Chênée.

Céramique

— Assiette en faïence, décor à la fleur, de la Manufacture Gaspard Dossogne à Andenne (1836-1854). (82/4).

— Assiette en faïence, décor à la fleur, de la Manufacture Richard Frères à Andenne (1812-1850). (82/5).

— Paire de pavés en faïence d'Andenne, signée J. Nihoul (1833-1845). (82/6 a et b).

— Socle en faïence d'Andenne pour une statuette de saint Antoine de Padoue, attribuable à l'atelier de J.-Ph. Becquevort, datée de 1814. (82/7).

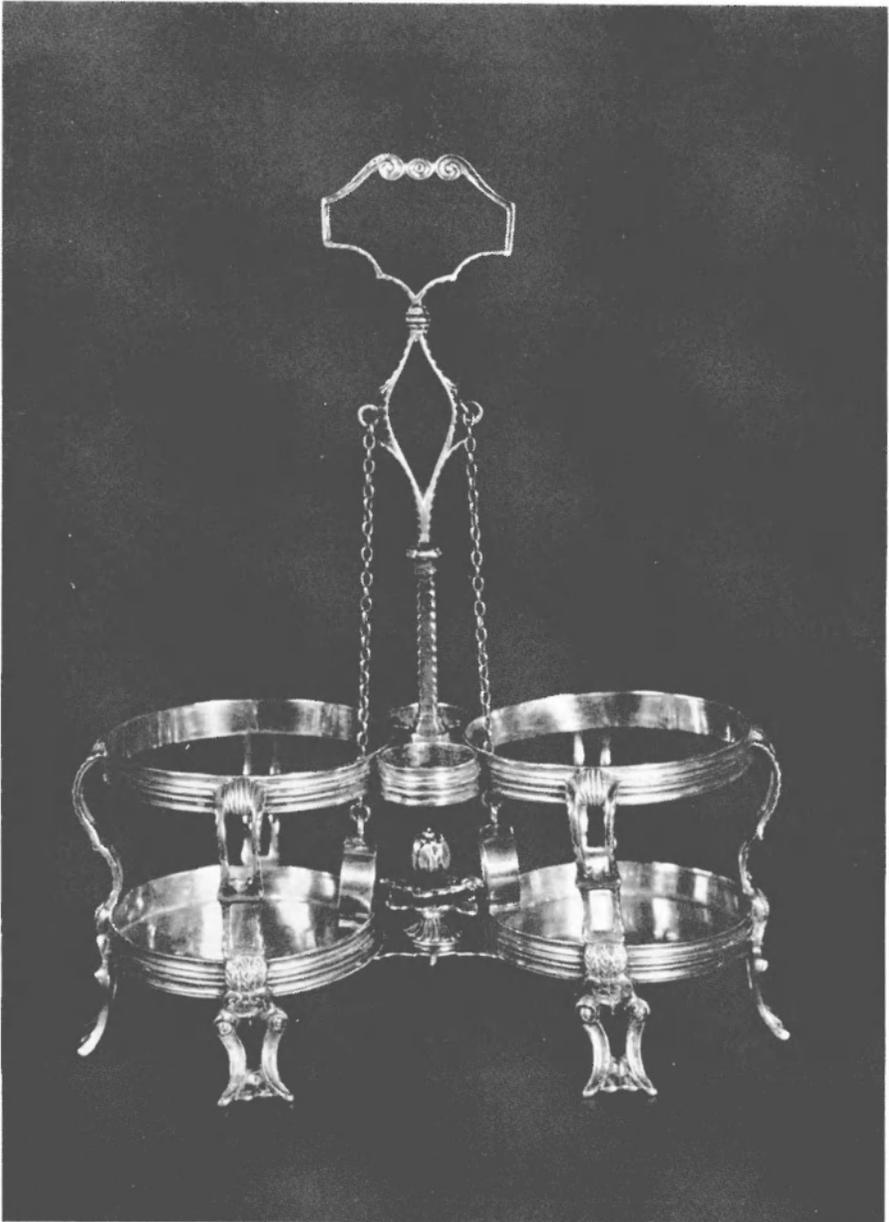


Fig. 1. — Porte huilier au poinçon de Tongres, 2^e moitié du XVIII^e siècle. (82/165).

Photo F. Niffle. Liège.



Fig. 2. — Assiette en faïence, décor à la fleur, de la Manufacture Gaspard Dossogne à Andenne (1836-1854). (82/4).

Photo F. Niffle, Liège.

— Gourde en faïence d'Andenne à décor maçonnerie (?) datée de 1848. (82/8).

— Statuette en terre cuite polychrome représentant une vierge au croissant; signée J.-H. Dewez à Namur et datée 1835. (82/9).

— Ensemble de tessons de céramique de l'époque médiévale à l'époque contemporaine, trouvés par le donateur sur le chantier d'une bretelle d'autoroute, rue Henri Vieuxtemps, à Liège. (82/144 à 82/161). Don de M. M. Kellens, Liège.

— Fragments de céramique découverts lors des travaux effectués à la halle aux viandes à Liège. (82/142). Transfert du Service de Restauration de la Ville.

— 5 carreaux en céramique vernissée d'époque médiévale provenant de l'ancien Couvent des Dames blanches à Huy. (82/143 a-e). Don de M. J. Vossen, Tongres.

Costume

— Bourse brodée, ruban ras de cou et paire de chaussons en dentelle fine, des XIX^e et XX^e siècles. (82/167 à 82/169). Don des « Œuvres de Robermont » à Liège.

Horlogerie

— 75 pièces d'horlogerie des XIX^e et XX^e siècles en état de marche, la plupart en argent, provenant de Liège-Ville et des communes limitrophes. Ce sont : 22 montres à clef; 19 montres à remontoir, échappement à cylindre; 21 montres à remontoir, échappement à ancre, dont 1 chronographe; 8 montres Roskopf; 2 montres de dame, une à clef et l'autre à remontoir; 1 réveil signé E. Dechamps à Herve (Belgique), réalisation artisanale sur base d'un mouvement d'horloge, longtemps avant l'apparition des fabrications en série.

Toutes ces montres portent le nom de l'horloger et sa localité, généralement peint sur le cadran, mais parfois gravé dans le boîtier.

Quatre exceptions : marque Legia, Tramways Liège-Seraing, Tramways Est-Ouest Liège, Cristal Chaudfontaine avec la colombe. Certaines portent en plus l'identification du quartier : « à la porte Sainte-Marguerite » ou l'adresse exacte, avec rue et numéro. Certains noms (tous différents) sont rares ou connus, comme Sarton. Certains boîtiers sont niellés, classiques ou spéciaux : cavalier et cheval au galop, feuilles et baies, ...; d'autres présentent en relief : chasseur à l'affut

avec fusil et chien, feuilles et fleurs, animaux, blason Union fait la force, ... ; d'autres enfin sont finement ciselés : château de Chockier, ancienne église de Fétinne, pont des Arches, fermière avec gerbe et faucille, maisons au bord d'un bras de fleuve, chevaux, fleurs, ... (82/184 à 82/258).

Médaillier

— Denier mosan d'Albert III, comte de Namur (1057-1105). Atelier de Dinant. (82/13).

— Ducat d'or de Maximilien-Henri de Bavière, 1654. (82/164).

— Billet de banque belge : 20 francs, type Regnier, 1956. (82/2). Don de M^{lle} Merland, Liège.

— Billet de banque belge : 20 francs, 3^e type, 1941-1943. (82/1). Don de M. Engen, Liège.

— 2 jetons de la Société royale de Numismatique de Belgique, 1 de 1878, par L. Wiener, l'autre de 1887, par Ch. Werden et Brichaut. (82/11 et 82/12).

— Matrice de sceau du XVIII^e ou XIX^e siècle. (82/182). Don du Père Bodson, Fayt-lez-Manage.

— Médaille de l'Exposition universelle d'Anvers, 1885. (82/178). Don de M. Halil, Liège.

— Médaille en or du millénaire de la Principauté de Liège, 1980, par Laffineur. (82/10).

— 41 décorations belges du XX^e siècle, dont une médaille d'or de l'ordre de Léopold II et 17 croix, médailles et réductions de l'Ordre de la Couronne. (82/3, 82/179 et 82/180). Don M. Luc Engen, Liège.

Mobilier

— Table à gibier sculptée, avec polychromie, de style Régence liégeois, 1^{re} moitié du XVIII^e siècle. (82/162).

— Meuble à deux corps de type vitrine, fin du XVIII^e siècle. (82/163). Transfert de l'Académie des Beaux-Arts de Liège.

Préhistoire

— Un lot important de pièces découvertes lors de prospections et fouilles faites par M. Jacques Thisse, de Liège, dans la province de Liège. Sites représentés : Ahin, Ampsin, Ben-Ahin (La Cave), Dolembreux et environs, Engihoul, Engis, Flémalle-Haute, Fond-de-Forêt, Heyd (ossuaire), Goyet, Hollogne-aux-Pierres, Jupille, Lens-Saint-



Fig. 3. — Table à gibier sculptée et polychromée, Liège, 1^{re} moitié du XVIII^e siècle. (82/162).
Photo F. Niffle, Liège.

Servais, Liège (Sainte-Walburge), Milmort, Niermont, Prayon, Ramioul, Remouchamps, Richelle, Roche-aux-Faucons, La Rochette, Sart-Tilman (Bois Saint-Jacques), Vottem. En outre, pièces provenant d'Amazonie. Don de M. Jacques Thisse, Liège ; l'enregistrement de ces pièces sera réalisé en 1983.

Reliure

— Reliure en cuir décoré au fer du XVI^e siècle. (82/183). Don de M. et M^{me} Dupagne-Kamps, Liège.

*

**

L'exercice 1982 a vu la réalisation du legs de M^{me} Félicie Delvaux-Rouma, de Liège. Ce legs, inventorié aux Musées Curtius et d'Ansem-

bourg, sous les numéros 82/14 à 82/93, 82/129 et 82/130, comporte des éléments de mobilier, des bijoux et objets de collection.

Mobilier (XIX^e et XX^e siècles)

— Commode à 4 tiroirs en chêne sculpté, du XIX^e siècle, Pays de Liège, secrétaire et semainier formant paire, en noyer poli, de style Louis-Philippe; meuble à deux corps en chêne de facture récente; une petite garde-robe en chêne peint, du XIX^e siècle, Pays de Liège; garde-robe à deux portes en chêne; chaise rustique en frêne.

Bijoux (XIX^e et XX^e siècles)

— 16 bagues et alliances, une broche, un bracelet, une épingle de cravate, deux pendentifs, six paires de boucles d'oreille, trois paires de boutons de manchette, six chaînes de pendentif ou de montre.

Horlogerie

— Un lot de neuf montres des XIX^e et XX^e siècles, dont quatre en or.

Céramique

— 4 ensembles formant garniture de cheminée de trois origines : Extrême-Orient, Maastricht (Regout) et Delft.

Arts graphiques

— Lot de sept gravures et de dessins. XIX^e et XX^e siècles.

Peinture

— Portraits de Felix-Joseph Jullet (1833-1876) et de Louis Jullet.

Médailier

— 5 billets de banque belges et français; 3 pièces d'or de 20 francs et une de 10 francs de l'Union latine; 3 décorations belges.

Métaux

— Service à café, terrine et théière en étain, bouilloire en cuivre et garniture de cheminée en bronze doré de style Louis-Philippe.

**Publications relatives aux Musées Curtius et d'Ansembourg,
ainsi qu'à leurs collections**

— *Connaissez-vous le cœur historique de Liège ?*, n° spécial de « La Vie liégeoise », 1982.

- *Une demeure célèbre et des collections à portée internationale : le Musée Curtius*, dans « Liège, notre cité », fasc. 4 (1981).
- *Echos : Liège, place Saint-Lambert*, dans « Chronique de la Société royale Le Vieux-Liège », n° 240 (t. III, n° 34), p. 277.
- *Rullen : une monnaie de la Principauté de Liège*, dans « Société liégeoise de Recherche préhistorique », 1982/4/18, p. 11.
- *Terre de Durbuy*, catalogue de l'exposition, Halle aux Blés de Durbuy, 20.8-26.9.1982.
- D. CAHEN, C. CONSTANTIN, P. J. R. MODDERMAN, P. L. VAN BERG, *Eléments non rubanés du néolithique ancien entre les vallées du Rhin inférieur et de la Seine*, dans « Helinium », t. XXL 1981, pp. 134 à 160.
- Robert DIDIER, *La Sedes, la Vierge et le saint Jean au Calvaire de l'église Saint-Jean à Liège et la sculpture mosane de la première moitié du XIII^e siècle*, dans « La collégiale Saint-Jean de Liège », Liège, P. Mardaga, 1981. Voir p. 67 : Vierge mosane de la collection Brassine (JB47).
- Xavier FOLVILLE, *L'apport de l'art du peintre-doreur-vernisser dans la décoration du Musée d'Ansembourg à Liège*, dans « Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », t. XCII, 1980, pp. 151-174.
- André GEORGES, *Comment la comtesse du Barry apprit sa disgrâce future par l'almanach de Mathieu Laensbergh*, dans « Si Liège m'était conté ... », n° 77, 1981, pp. 3-4. Voir p. 4 : buste de Madame du Barry par Augustin Pajou.
- Marylène LAFFINEUR-CREPIN, Philippe STIENNON, *Le millénaire de la collégiale Saint-Jean de Liège. Une grande exposition d'art et d'histoire*, dans « Si Liège m'était conté ... », n° 83, 1982, pp. 9, 10, 11, 13 et 14.
- Albert LEMEUNIER, *La cathédrale Saint-Lambert retrouvée*, dans « Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège », n° 215, t. X, oct.-déc. 1981, pp. 101-104.
- Joseph PHILIPPE, *Au temps de Serrurier-Bovy : le renouveau esthétique mosan de l'art du verre en architecture et en décoration*, dans « Beauté Magazine », Bruxelles, fasc. 63 (1982), pp. 1-2, 5, 8 ; 8 fig. dont une en couleurs.
- Joseph PHILIPPE, *Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège. Rapport du Conservateur. Années 1979 et 1980*, dans « Bulletin

de l'Institut archéologique liégeois », t. XCII, 1980, pp. 177-210 et XCIII, 1981.

— Joseph PHILIPPE, *Serrurier-Bovy et l'Art Nouveau*, dans « Beauté Magazine », Bruxelles, fasc. 62 (1982), pp. ls., 4, 6 ; 8 fig. dont une en couleurs.

— Jacques STIENNON, *L'Ivoire de Notger*, dans « La collégiale Saint-Jean de Liège », Liège, P. Mardaga, 1981, pp. 29-33.

— TARDY, *La pendule française du style Louis-Philippe à la pendule moderne et les provinces françaises*, 3^e partie, Paris, 1982.

V. — Musée du Verre

1. Principaux travaux d'ordre muséographique

— Voir la rubrique « Association internationale pour l'Histoire du Verre ».

— Organisation, au Musée Saint-Georges à Liège, de l'exposition consacrée au maître verrier Louis Leloup. Catalogue rédigé par le conservateur.

— Transfert à l'annexe n° 10 du quai de Maastricht des collections de réserve (plusieurs milliers de pièces) du Musée du Verre. Travail réalisé par M. Roger Courtois.

— Transfert dans la même annexe de la bibliothèque du Musée du Verre.

2. Entretien et appropriation des bâtiments

— Mesures conservatoires dans le cadre des travaux de restauration des bâtiments de l'aile de Féronstrée de la Maison Curtius.

3. Service éducatif

A. Causeries-promenades du mercredi soir.

B. Vente de publications, cartes-vues et diapositives.

C. Interview du conservateur à l'émission « Point de mire » de la R.T.B.F., le 17 décembre 1982, sur les collections du Musée du Verre et la publication de son livre « Histoire et art du verre », entièrement illustré par ces collections.

D. Prêts aux expositions :

- Liège (Musée de l'Art wallon), « Louis Leloup ».
- Bokrijk (Openluchtmuseum), « Bieren en pintelieren ».
- Venise, « Mille anni di Arte del Vetro a Venezia ».
- Bruxelles (Musées royaux d'Art et d'Histoire), « Splendeur de Byzance ».

4. Fréquentation du musée

Voir Musée Curtius.

5. Bibliothèque et archives photographiques

- Transfert de la bibliothèque dans l'annexe des Musées Curtius et d'Ansembourg, au n° 10 du quai de Maastricht.
- Accroissement de la bibliothèque par voies de dons, d'échanges et d'achats.
- Don, par M. Pierre Baar, d'archives relatives à la collection Armand Baar.

6. Réunion en Belgique du Comité international de l'ICOM pour les Musées et Collections du Verre

Co-organisation par les Musées Curtius et du Verre.

Séjour d'étude à Liège des participants les 20 et 21 septembre 1982, et séance inaugurable au Musée Curtius (grande salle Moxhon du 1^{er} étage).

Visites de musées, d'églises, de la Manufacture de Cristaux du Val-Saint-Lambert et de l'atelier du maître verrier serésien Louis Leloup (avec démonstration). Réception officielle à l'hôtel de ville de Liège et par la Ville de Seraing.

7. Publications relatives au Musée du Verre et à ses collections

- *Journal of Glass Studies*, Corning Museum of Glass (U.S.A.), vol. 24, 1982.
- Joseph PHILIPPE, *Au temps de Serrurier-Bovy : le renouveau esthétique mosan de l'art du verre en architecture et en décoration*, dans « Beauté Magazine », Bruxelles, fasc. 63 (1982), pp. 1-2, 5, 8 ; 8 fig. dont une en couleurs.

— Joseph PHILIPPE, *Glass : history and art. From the beginnings until today*, Liège, Eugène Wahle, 1982, 152 pp., 272 ill. (Voir l'édition en langue française). (Préface du Prof. Dr. Axel von Saldern).

— Joseph PHILIPPE, *Het glaswerk*, dans « Luister van Byzantium », catalogue de l'exposition, Bruxelles, 1982, pp. 240-245, 4 fig.

— Joseph PHILIPPE, *Un grand maître verrier belge contemporain : Louis Leloup*, dans « Beauté Magazine », Bruxelles, fasc. 64 (1982), pp. 3, 6, 8, 12, 11 fig. dont une en couleurs.

— Joseph PHILIPPE, *Histoire et art du verre (des origines à nos jours)*, Liège, Eugène Wahle, 1982, 152 pp., 272 ill. dont 28 en quadrichromie. (Édition sous le patronage de l'Association internationale pour l'Histoire du Verre). Préface du Dr. Astone Gasparetto.

— Joseph PHILIPPE, *Le maître verrier Louis Leloup*, catalogue de l'exposition, Liège, 1982, pp. 7-40, ill. en noir et en couleurs.

— Joseph PHILIPPE, *Mille anni di arte del vetro a Venezia*, catalogue de l'exposition, Venise, 1982, n° 154, 187, 188, 238 et 241.

— Joseph PHILIPPE, *Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège. Rapport du Conservateur. Années 1979 et 1980*, dans « Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », t. XCII, 1980, pp. 177-210 (sorti de presse en 1982) et XCIII, 1981.

— Joseph PHILIPPE, *La verrerie*, dans « Splendeur de Byzance », catalogue de l'exposition (Europalia 82, Hellas-Grèce, Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire, 1982), pp. 240-245, 4 fig.

VI. — Gestion de l'Association internationale pour l'Histoire du Verre

— Tâche essentielle : préparation du 9^e congrès international à Nancy, qui se tiendra en mai 1983. Tous les contacts furent pris avec les autorités municipales de Nancy et de Metz, ainsi qu'avec la Région lorraine.

— Edition du pré-programme de ce congrès, où est repris le voyage d'étude post-congrès (Sarrebouurg, Sarrebruck, Trèves, Luxembourg).

— Préparation de l'édition du 9^e Bulletin consacré aux collections de verres d'Italie.

Accroissement des collections du Musée du Verre

Fonds Ville de Liège (dons et achats)

XIX^e - XX^e siècles

Non déterminé

— Vase type « oignon ». Lesieur. (82/139).

Belgique

— Lampe avec manchon de verre. Inscription à l'acide dans un cercle : BELGICA//D.F.//***. (82/119); Vase à décor de feuilles de noisetiers en brun sur fond maté clair. Signé CARLY. (82/124); Objets divers en verre : 1 manchon de luminaire, 1 petit vase incolore, 1 petit bocal clair, 1 flacon à bouchon soufflé (avec marque V/5//CONTAINER MADE//IN BELGIUM), 1 gobelet moulé, 2 bougeoirs dont l'un avec étiquette VERITABLE BOHEME//TCHECOSLOVAQUIE, 1 petit chien en verre noir. (82/128[1-8]). Legs Félice Rouma.

— « Méduse ». Sculpture en cristal à dominante bleue. Louis Leloup, Seraing. 1982. (82/141).

— Essais en cristal pour comprendre la technique des verres romains de Vervoz : bouteille carrée, fiole piriforme à base annelée, fragment décoré d'un anneau creux. Louis Leloup, 1982 (82/152); Moule en fer à côtes. Verrerie Michotte, Manage (82/153); Plaque quadrangulaire en cristal à monter en poignée de porte. Décor polychrome. Étiquette CRISTAL//L. Leloup. 1979. (82/154); Verre à pied en cristal incolore. Marcel Michot (atelier L. Leloup). 1982. (82/155); Burette d'église en verre incolore. Verreries de Braine-le-Comte, bien que portant une étiquette Val-Saint-Lambert. (82/156); Deux verres à pied d'un même service. Verreries de Braine-le-Comte. (82/157 a-b); Coupe en verre incolore. Étiquette : b (stylisé et couronné)/CRISTALLIN//BRAINE LE COMTE. (82/158). Dons de M. Louis Leloup, Seraing.

Belgique (provenance d'utilisation)

— Plafonnier en verre ambré moulé à suspension en métal doré. Vers 1920-1930. (82/95); 6 séries de verres à boire en cristal clair taillé (provenant peut-être d'un même service de table), (79 pièces au total). (82/101-106); 12 verres à porto (dépareillés) en verre incolore (82/116);



Fig. 4. — « Méduse » sculpture en cristal de Louis Leloup à Seraing (82/141).
Photo F. Niffle, Liège.

12 verres à goutte (dépareillés) en verre incolore (82/117); 5 verres à café (dépareillés), dont 3 portent la marque « Spontin » et 2, la marque « De Greef », avec portrait de la reine Astrid. (82/120); 22 verres divers, d'usage ménager, en verre clair pressé (1 presse-fruits, 1 moutardier, 5 sous-tasses, 1 plat à tarte, 1 salière, 8 plats divers). (82/123); plafonnier en imitation de marbre à dominante orange, avec monture en métal doré (6 lumières). (82/110); « Ménagère » : support en bois peint, avec poignée, 5 verres clairs, 2 flacons bouchés, 1 moutardier, 1 salière et 1 poivrière. (82/121); 1 cruche et 6 verres en verre mordoré à décor côtelé. Vers 1930. (82/122); Vase biconique à décor floral et géométrique émaillé sur fond maté clair, signé V. de-Winner. (82/125); Lampe à pétrole en verre opale sans décor, avec cheminée en verre clair. (82/126); Vase en verre brun à décor côtelé en ondé « en bouillons ». Étiquette CRISTAL. (82/127). Legs Félicie Rouma.

— 2 abat-jour coniques en verre blanc opaque. (82/142 et 82/143); 1 abat-jour conique en verre blanc opaque avec décor de collerette. (82/144); 1 abat-jour en verre mordoré à décor moulé, avec matage des fonds et polissage des reliefs. Vers 1930. (82/145); 2 verres à pied incolore. Coupe droite, tige pleine en balustre et pied avec légère trace du pontil. (82/142 et 82/147). Dons de M^{me} Yvonne Langen.

Val-Saint-Lambert

— 9 pièces de lavabo en demi-cristal clair et ambré, moulé et taillé : 1 carafe et son verre, 3 flacons, 2 poudriers, 1 vaporisateur et 1 porte-brosse à dents. (82/94 [1-9]); Vase en cristal clair doublé vert, avec décor taillé. Étiquette dorée du Val. (82/96); Vase « pique-fleurs » en cristal clair doublé violet, avec décor de tailles. Étiquette du Val. (82/97); Petit vase en cristal clair doublé rose, avec décor de tailles. Étiquette du Val. (82/98); Petit vase étroit en cristal clair doublé vert et taillé. Étiquette du Val. (82/100); 9 séries de verres à boire incolores (39 pièces au total). (82/99, 82/107, 82/108, 82/109, 82/111-115); Paire de flambeaux en verre incolore moulé. Marque en relief sur le pied : VAL ST LAMBERT // BELGIQUE. (82/118 1-2). Legs Félicie Rouma.

— Verre à pied en cristal incolore. André Boulard, Cristalleries du Val-Saint-Lambert. 1948. (82/134); Bloc « encrier » cubique en cristal clair taillé et incrusté d'un motif de verre à pied dans un ton blanc-vert opaque dégradé (avec effet irisé). André Boulard, Cristalleries du Val-

Saint-Lambert. 1949. (82/135); Roëmer en cristal incolore. V.S.L. 1948. (82/136); Haut verre sur piédouche en cristal incolore soufflé main. Pièce unique. André Boulard, Cristalleries du Val-Saint-Lambert. 1950. (82/137). Dons de M. André Boulard, Bischeim (France).

— Flûte conique en cristal clair. Coupe portant les inscriptions gravées : Marcel // 1917. Tige pleine ornée d'un rang de bulles d'air. Cristalleries du Val-Saint-Lambert. (82/148). Don de M. Armand Quitin, Liège.

Espagne

— 2 verres à alcool en verre incolore moulé, avec un décor de cordons. Chiffre 3 moulé sur la base. (82/149 a-b). Don de M^{me} Quitin, Liège.

— Bouteille à eau-de-vie en verre incolore moulé en forme de figure de femme de type espagnol. Marque sur le fond et étiquette au nom de NOGUERAS COMAS. Vers 1981. (82/150). Don de M. Roger Courtois, Bomal.

France

— « Piccolo Fiore ». Bas-relief rectangulaire en « pâte de verre » blanche, avec en relief, un visage de fille relevé de noir, brun, vert et orange. Signature en relief du peintre Treccani (coin inférieur gauche). Socle revêtu d'aluminium. Édition 1978 de Daum (n° 11 d'un tirage de 150 exemplaires). (82/151).

— Vase en forme de boule à dominante verte. Col resserré et court. Deux anses en verre noir. Marque gravée sur la panse. Vers 1930. Daum, Nancy. (82/138).

Grand-Duché de Luxembourg

— Vase en verre triplé jaune, orange et brun. Décor de lys du Japon gravé à l'acide. Marques à l'acide au bas de la panse : E. RIGOT et VILLEROY-BOCH. Vers 1929-1931. (82/140).

Grande-Bretagne

— Petit vase aplati et large à décor polychrome, sur fond bleu très pâle translucide et irisé. Près de la base : signature à la pointe sèche « Siddy Langley », London Glassblowing Workshop. Vers 1980. (82/133).

— Vase à panse ovoïde. Verre clair à décor d'arbres stylisés, noirs sur fond bleu irisé. Signé « Norman Stuart Clarke 81 », London Glassblowing Workshop. 1981. (82/132).



Fig. 5. — Vase en verre vert a decor floral polychrome de Peter Layton. (82/131).
Photo F. Niffle, Liège.

— Vase oblong, étroit à l'orifice et à la base. Verre vert pâle maté. Décor floral polychrome. Inscription gravée à la pointe « Peter Layton 1980 », London Glassblowing Workshop. (82/131).

Italie

— Voir *France* : « Piccolo Fiore ». (82/151).

Tchécoslovaquie

— Réflecteur d'éclairage électrique en verre métallisé extérieurement et d'aspect brillant à l'intérieur. Inscription : TCHECOSLOVAQUIE. Étiquette « HELLRAY//Garanti 5 ans ». (82/141bis).

— Voir aussi *Belgique* : (82/128).

**Personnel et collaborateurs des Musées d'Archéologie
et Arts décoratifs**

Personnel :

— M. Luc Engen, Conservateur adjoint, a été nommé bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois. Il a été chargé d'assurer l'intégration de la bibliothèque du musée au fonds de l'I.A.L.

— Mutation de M^{me} Claudine Monnier-Olifer, rédacteur, au service administratif du sous-commissariat de Bois-de-Breux.

— Mise à la retraite de M. Gaston Lallemand, chef gardien ff. Il a été remplacé à ce poste par M. Elie Plancke.

— M^{me} Madeleine Martin-Cleynhens, femme de service du Musée d'Ansembourg, a reçu une médaille à l'occasion de ses 25 ans de service.

Missions du conservateur :

— Deux déplacements à Nancy en vue de l'organisation, en mai 1983, du 9^e congrès de l'Association internationale pour l'Histoire du Verre.

— Réunions aux U.S.A., au Corning Museum of Glass, dans le cadre de l'activité de l'Association internationale pour l'Histoire du Verre, dont le siège est établi aux Musées Curtius et du Verre.

Collaborateurs :

M. Michel Vanderhoeven, du Musée gallo-romain de Tongres, a continué son étude des verres romains des collections des Musées Curtius et

du Verre, en vue de la seconde édition des catalogues parus en 1958 et 1961. Par ailleurs et d'une manière poussée, il a continué à étudier les vestiges de l'important ensemble funéraire gallo-romain de Vervoz, avec la collaboration de M^{me} Gueury, Conservateur adjoint.

— M^{me} Alenus-Lecerf, du Service national des Fouilles, a continué l'étude du fonds mérovingien du Musée Curtius en vue de la publication d'un catalogue.

Causeries-promenades :

Remercions les conférenciers des causeries-promenades nocturnes : M. Jean Beguin, M^{lle} Anne Dessaintes, M. Jean-Patrick Duchesne, M. Luc Engen, M. Xavier Folville, M. André Georges, M. André Gob, M. Patrick Hoffsummer, M. Pierre-Yves Kairis, M. Jean-Pierre Lensen, M. Joseph Philippe, M^{lle} Renée Rousselle.

Remercions tout particulièrement les généreux donateurs qui ont contribué à enrichir les collections des Musées Curtius, du Verre et d'Ansembourg : M. Pierre Baar, Père Jean Bodson, M. André Bourlard, M. Roger Courtois, M^{me} Félicie Delvaux-Rouma, M. P. Diana, M. et M^{me} Dupagne-Kamps, MM. Luc et Maurice Engen, M. Halil, M. M. Kellens, M^{me} Yvonne Langen (par l'intermédiaire de M^{me} Lejeune), M. Louis Leloup, M^{lle} Monique Merland, Œuvres de Robermont, M. et M^{me} Armand Quitin, M. Jacques Thisse et M. J. Vossen.

Joseph PHILIPPE

TABLEAU DU BUREAU
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRESIDENT D'HONNEUR

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIEGE

VICE-PRESIDENTS D'HONNEUR

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIEGE

L'ÉCHEVIN DES MUSES DE LA VILLE DE LIEGE

Bureau de la Société pour les années 1983-1984

<i>Président :</i>	M ^{me} Marguerite ULRIX-CLOSSET
<i>Vice-Président :</i>	M. Jean KELECOM
<i>Secrétaire :</i>	MM. Jean PIEYNS
<i>Conservateurs :</i>	Joseph PHILIPPE (jusqu'au 31 août 1983) Luc ENGEN
<i>Bibliothécaire :</i>	M ^{me} M. C. GUEURY, Conservateur adjoint
<i>Trésorier :</i>	MM. Jacques ANNEZ de TABOADA
<i>Secrétaire adjoint :</i>	Pierre Yves KAIRIS
<i>Trésorier adjoint :</i>	Comte Alexandre de HEMRICOURT DE GRUNNE
<i>Conservateurs adjoints :</i>	Pierre BAAR Léon DEWEZ Hubert FRERE Richard FORGEUR Jean BEGUIN Fernand ROBERT

Conseil

MM. Leon-E. HALKIN, Pierre HANQUET, Julien VENTER, Florent ULRIX, Etienne HELIN, Georges HANSOTTE.

Commissions

Publications : MM. G. HANSOTTE, J. PHILIPPE, L. E. HALKIN, P. HARSIN, P. HANQUET, J. PIEYNS, E. HELIN.

Fouilles : MM. J. PHILIPPE, F. ULRIX, M. OTTE.

Acquisitions : MM. L. DEWEZ, J. PHILIPPE.

Vérification du Musée et de la Bibliothèque : M^{elle} H. DANTHINE, MM. A. VAN ZUYLEN, G. HANSOTTE.

Vérification des Comptes : MM. H. FRERE, J. VENTER, F. ROBERT.

Excursions : M^{me} A. BAAR, MM. J. ANNEZ de TABOADA, J. PHILIPPE, L. ENGEN.

Conférences : MM. G. HANSOTTE, J. PHILIPPE, P. COLMAN.

Protection des Sites : MM. J. VENTER, F. ROBERT, J. THILL.

**TABLE ALPHABETIQUE
DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX**

A

ABRY (Louis), armorial d', pp. 19, 20, 43.
AFFERDEN (P.-B., prov. Limbourg), curé de, voir ERNST.
AIX-LA-CHAPELLE, loi d', p. 57 n. 40.
ALARD, forestier de Lantremange, p. 47.
ALCAZAR, palais, à Tolède, p. 83.
ALEXANDRE III, pape, p. 48.
ALKEN (prov. Limbourg, arr. Tongres), curé d', voir GAERGENS.
ALLEMAGNE, empire d', p. 82: empereur d', p. 82; république d', p. 5.
AMAY (prov. Liège, arr. Huy), commune rattachée à, voir JEHAY BODEGNEE.
ANATOLIE (Turquie), p. 5.
ANSAY, armes de la famille, pp. 27, 30.
ANVERS (ch.-l. prov. et arr.), grand hôpital d', p. 108: pasteur du grand hôpital d', voir HUBAR.
ARCHES, pont des, à Liège, p. 78.
ARCKEL, écu d', p. 124.
AREMBERG, fer d', p. 101.
ARGENTEAU (comm. de Visé), drossard d', voir TOMMEN.
ARNOLD, p. 74.
ASIE, p. 17.
ASIE MINEURE, p. 17.
ALGSBOURG, ligue d', pp. 61, 84, 85.
ALGUSTINS, Péres, à Liège, p. 62 n. 60.
AÛ TRICHE, guerre de succession d', p. 96.

AVENCHES (Fr.), bol de et à, p. 9.
AVROY (l.-d. à Liège), p. 94.
AWANS (prov. et arr. Liège), commune rattachée à, voir OTHÉE.
AWANS armes de la famille d', p. 23.

B

BAGILLAIR, cortil, à Lantremange, pp. 51, 52, 52 n. 18, 57.
BAILLEUX (N...), brodeur, p. 104.
BALAU (Sylvain), auteur, p. 78 n. 115.
BALTER (V.), auteur, pp. 112 n. 246, 115 n. 266.
BASSMANN (Peter Lienners), p. 32.
BAUDUIN (Jean-François), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, p. 65.
BAVIÈRE, poinçons de, p. 98.
BAYA (Jean), bourgeois de Liège, p. 24.
BEATRICE, épouse de Otton Englebert puis de Jean de Hartenge, p. 74.
BEAUREPART, abbaye, à Liège, p. 23; abbé de, voir FALLOISE.
BECKERS (J. P. A.), secrétaire de l'évêché de Liège, p. 56 n. 35.
BEIGEM (comm. de Grimbergen), baronne de, voir DIVION.
BENOIT, p. 47.
BERGHES, poinçons de, p. 90.
BERGILERS (comm. d'Oreye), curé de, voir STÉPHANY.
BERLIÈRE (U.), auteur, p. 107 n. 233.
BERLIN, bol à, p. 8.

- BERLOZ** (prov. Liège, arr. Waremme), commune rattachée à, voir **CORS-WAREM**: curé de, p. 67; monastère de, p. 77.
- BERTRAND**, armes de la famille, p. 28.
- BERTRAND**, (N...), ardoisier, p. 106.
- BINGIE** (Giwrin de), desserviteur de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 76.
- BLÈRET** (comm. de Waremme), église de, p. 93; haut voué de, voir **DETHIER**: volontaires de, p. 103.
- BLÈRET** (Robert de), bénéficié de l'autel de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean-l'Évangéliste à Saint-Denis d'Oleye, p. 74; vesti de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 52, 52 n. 18, 74, 75; dalle funéraire de, pp. 74-75, 75 n. 99; maison de, à Lantremange, p. 74; servante de, voir **CHRISTINE**.
- BLOCHOUSE** (Jean), curé de Saint-Denis à Oleye, p. 88.
- BLOCQUERIE** (Gilles delle ou Gilles Bobelon de), bénéficié de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 64, 77.
- BOCHOLTZ**, armes de la famille, p. 38.
- BOCKETEAL**, ferme, à Lantremange, p. 51 n. 14.
- BODEN** (Marguerite), épse de Jean-Guillaume Vannes, p. 108 n. 230.
- BOELHE** (comm. de Geer), monastère de, p. 77.
- BOESMANS**, armes de la famille, pp. 31, 43.
- BOESMANS**, (Henri), capitaine et échevin de Jeuk, prévôt de la cour de Saint-Jean-l'Évangéliste à Jeuk, p. 43; son épse, voir **CLEVUBE**.
- BOESMANS**, (Marie Pétronelle), p. 44.
- BOIS** (l.-d. à Bois-et-Borsu), église de, p. 80 n. 127.
- BOIS-ET-BORSU** (comm. de Clavier), l.-d. à, voir **BOIS**.
- BOHET** (N...), auteur, p. 20.
- BONN**, cruchon à, p. 9; musée à, voir **RHEINISCHES LANDESMUSEUM**.
- BONNIVERD** (Jacques de), collecteur des archidiaconés de Liège, du Condroz et du Hainaut, prêtre, p. 27.
- BORDELS** (Henrich), pp. 31, 32.
- BORGLOON** (prov. Limbourg, arr. Tongres), communes rattachées à, voir **HOEPERTINGEN**, **KERNIEL**; l.-d. à, voir **OETSLOVEN**; chanoine de, voir **VILECK**; habitants à, voir **PANIS**, **VILECK**.
- BORMAN** (C. de), auteur, pp. 48 n. 1, 106 n. 219, 107 n. 233.
- BOSS** (Jacob), p. 45.
- BOUHON** (Pierre), p. 94.
- BOUILLET**, voir **BOUYET**.
- BOULMONT** (G.), auteur, p. 112 n. 246.
- BOURGEOIS** (F.), auteur, p. 73 n. 95.
- BOURGUIGNON** (Jean le), procès de, p. 77.
- BOUSSARD**, armes de la famille, p. 27.
- BOUSSART** (Anne), épse de Jean Fabri, p. 23.
- BOUX** (Balthasar), notaire à Waremme, p. 71.
- BOUX** (Jean), p. 113; son épse, voir **RIGO**.
- BOUX** (Jean-Gilbert), greffier de la cour de justice de Lantremange, marchand de vitres, mayeur de Waremme, pp. 102-104.
- BOUXHON**, armes de la famille, p. 31.
- BOUYET** (Gabriel), maître-menuisier à Waremme, pp. 94, 95 n. 187, 96, 97.
- BOVENISTIER** (comm. de Waremme), curé de, voir **WATHION**.
- BOVERIE** (l.-d. à Liège), curé de la, p. 55.
- BRACONNIER** (Henry), dom, prieur du couvent des Guillemins à Liège, p. 109.
- BRAIVE** (Marie de), épse de Noël Henrards, p. 114.

- BRAS, arme de la famille de, p. 24.
BRAS, (Anne de), épse de Pierre Dosein dit Moureaux, p. 24.
BRASSINNE (Joseph), auteur, p. 119, 119 n. 2.
BRASSINNE (Marie-Catherine), de Lantremange, épse de Henri-François Froment, pp. 72 n. 93.
BRÉDA (Jean de), notaire auprès du scelleur de l'évêché de Liège, recteur de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 75-76.
BREMENS (Henry), desserviteur de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 77.
BREUER (J.), auteur, p. 122, 122 n. 8.
BRIGADE (Libert), p. 63.
BRONCKAR (N...), de Faimés, p. 87.
BROUETTE (E.), auteur, p. 109 n. 233.
BROUWER (I.), auteur, p. 113 n. 251.
BRUGARD (Arnul), prêtre aux Croisiers de Maastricht, p. 108.
BRUGARD (Libert), le jeune, de Lantremange, p. 108.
BRUGARD (Louis), de Lantremange, ermite de Saint-Eloi à Lantremange, pp. 114, 115.
BRUXELLES, gouverneur de, voir LEOPOLD.
BURY (N...), p. 105.
BYZANCE, Splendeurs de..., exposition, p. 6.
- C
- CALLES (K.-H.), auteur, pp. 113 n. 251, 117 n. 275.
CAMPINE, région, p. 82.
CAPUCINS, Pères, p. 100.
CARMES, Pères, à Jemeppe, p. 62.
CARTHAGE, p. 7.
CELERIER (Nicolas le), moine de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, p. 47.
CEREXHE-HEUSEUX (comm. de Soumagne), seigneur de, voir PONSART.
CÉSAR (Gilles), p. 112.
CHANDELEUR, coutumes de la, à Lantremange, pp. 93-94.
CHAPEAVILLE, registre de, p. 78.
CHARLES IV, duc de Lorraine, pp. 82, 83.
CHARLES-NICOLAS D'OULTREMONT, prince-évêque de Liège, p. 120 n. 6.
CHARLIS (Marguerite), épse de Tous-saint Sougné, p. 25.
CHARNEUX (comm. de Herve), dép. de et abbaye à, voir VAL-DIEU.
CHATEAU (Lambert du), de Lantremange, p. 70.
CHAUDFONTAINE (prov. et arr. Liège), commune rattachée à, voir EMBOURG.
CHESTRET DE HANEFFE (J., baron de), auteur, p. 124, 124 n. 3 et 4.
CHOCKIER (Rase de), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange et de l'autel de Notre-Dame la Mineure à Saint-Denis d'Oleye, p. 64.
CLAVIER (prov. Liège, arr. Huy), commune rattachée à, voir BOIS-ET-BORSU.
CLERX (N...), archidiacre de Hesbaye, p. 68.
CLEVVBE (Domicelle Catherine), épse de Henri Boesmans, p. 43.
CLOSSET, armes de la famille, pp. 27, 28.
COENE (N...), frère au couvent des Ecoliers à Liège, p. 107 n. 223.
COGNOULLE (Simon), sculpteur à Liège, p. 91.
COLIN (Jean), curé de la paroisse de Saint-Hubert à Liège, protonotaire apostolique, p. 46.
COLLARD (Jean-Lambert), abrégiateur de la nonciature de Cologne, bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, chanoine de la collégiale Saint-Martin à Liège, protonotaire, pp. 64, 65, 65 n. 70.

- COLLEST (Pierre), maître-menuisier, sculpteur, p. 94.
- COLMAN (Pierre), auteur, p. 90 n. 170, 98, 98 n. 197, 119 n. 3-4.
- COLMONT (D.), bénéficiaire de l'autel de la Sainte-Trinité à Saint-Sébastien de Lantremange, chanoine de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège et de la collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste à Liège, p. 67.
- COLOGNE, bols de et à, pp. 8, 9, 14; coupe diatrète de, p. 15; cruchon de, p. 9; musée à, voir ROMISCH-GERMANISCHES MUSEUM; nonciature de, pp. 65, 79; abrégiateur de la nonciature de, voir COLLARD, ROSELLI; archives de la nonciature de, p. 79.
- COLSON (Donnay), p. 44; son épse, voir GERMEAU.
- COLSON (J. J.), de Seraing, secrétaire de l'archidiacre de Hesbaye, pp. 103, 104.
- CONDE, princes de, p. 84.
- CONDROZ, région, archidiaconé de, p. 27; receveur de l'archidiaconé de, voir BONNIVERD.
- CONRAD II LE SALIQUE, empereur, p. 50 n. 11.
- CONSTANTIN, empereur, p. 7.
- CONSTANTIN-FRANÇOIS DE HOENSBROECK, prince-évêque de Liège, p. 104.
- CORSWAREM (comm. de Berloz), bâ-tard de, p. 77.
- CORTENBACH (Pierre), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, p. 64.
- CREHEN (comm. de Hannut), habitant de, voir TOUSSAINT.
- CROIX JAMART, l.-d. à Lantremange, p. 55.
- CURANGE, voir KURINGEN.
- CURTIUS, armes de la famille, p. 31.
- CURTUS (Jean), musée, à Liège, pp. 19, 120 n. 5; médailler du musée, p. 123; vitraux du musée, pp. 19-46.
- CUTTIS (Georges), marguillier de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 72.

D

- D'ARGENT (Jean-François), curé de Saint-Sébastien à Lantremange, vicaire de Pousset, p. 116.
- DARIS (J.), auteur, pp. 78 n. 119, 83 n. 137, 104 n. 214, 113 n. 251, 117 n. 274.
- DARTOIS (Melchior), orfèvre, p. 120 n. 6.
- DAWANS (André), p. 54.
- DAWANS (Jean), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 64, 65.
- DEBOIS (Jean), p. 113.
- DELCHURE (Jean), chanoine de l'abbaye de Notre-Dame du Val des Ecoliers, à Liège, p. 32.
- DELCOUR (Jean), sculpteur, p. 25.
- DELCREYR (Guillaume), bourgeois de Liège, p. 33.
- DELPHES, p. 12 n. 25.
- DELRÉE (Pierre), auteur, p. 20.
- DEMARTEAU (J.-E.), auteur, p. 95 n. 189.
- DEMAZI (N...), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, chanoine, p. 90.
- DENIS (Jean-Baptiste-Dieudonné), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 65, 66.
- DENOMERANGE (Guillaume), d'Oleye, p. 73 n. 94.
- DEPA (Georges), p. 45; son épse, voir NIZET.
- DEPONT (François), p. 55.
- DEPONT (Simon), de Lantremange, p. 70.

- DEPREZ (Gérard), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, bénéficiaire de Saint-Denis à Oleye, pp. 65, 66.
- DERUWA (Robert), de Lantremange, pp. 70, 92.
- DERWA, ferme, à Lantremange, p. 73.
- DERWA (Henry), bourgmestre et échevin de Lantremange, pp. 89, 94 n. 184.
- DERWA (Jean-Libert), cabaretier, p. 102.
- DERWA (Laurent), charpentier à Lantremange, p. 103.
- DERWA (Pierre), p. 106.
- DERYWA (Arnold), p. 65; sa veuve, p. 65.
- DESIRON (Oger), p. 54.
- DESPA (Marguerite), veuve de Jacques Jamart, p. 86.
- DESPINET (Arnold), p. 55.
- DESTRAETEN (Guillaume Godefroid), receveur des ecclésiastiques et des nobles au duché de Limbourg, seigneur de Gemmenich et de Lensbergh, p. 32.
- DETHIER (François-Arnold), chanoine de la collégiale Notre-Dame à Tongres, seigneur de Lantremange, p. 97.
- DETHIER (Guillaume-Joseph), seigneur de Lantremange, p. 96.
- DETHIER (Adam-Jean-François), haut voué de Bléret, seigneur de Lantremange, pp. 84, 85 n. 147; son épouse, voir KNOPS.
- DETHIER (Nicolas), seigneur de Lantremange, pp. 102, 104.
- DEVENTER (Gérard van), ermite à Helsehoven et à l'ermitage de Saint-Eloi à Lantremange, p. 113, 113 n. 251.
- DEVILLERS (N...), bénéficiaire de l'autel de la Sainte-Trinité à Saint-Sébastien de Lantremange, p. 68.
- DEVISÉ (Sébastien), pp. 102, 106.
- DEVIZE (Mathias), bourgmestre de Lantremange, pp. 70, 94.
- DHEUR (Jeanne), épouse de Jean Berto de Verdcheval, p. 27.
- DINANT (prov. Namur, ch.-l. arr.), orfèvre à, voir SIBERT.
- DIRICK (Marie-Catherine), épouse de Henri-François Froment, p. 72 n. 93.
- DIRICK (Noël), mambour de l'église Saint-Sébastien et des pauvres de Lantremange, pp. 70, 94, 94 n. 184, 95, 102.
- DIRICK (Pierre), marguillier de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 69-71, 72; son épouse, voir TOUSSAIN.
- DIRICK (Sébastien), marguillier de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 72.
- DIVION (Marie Louise de), baronne de Beigem, épouse d'Alexandre Charles Vandertommen, p. 31.
- DOMBRE (Henry), de Nessonvaux, p. 42.
- DONCEEL (prov. Liège, arr. Waremme), commune rattachée à, voir HANEFFE.
- DOSSEIN (Pierre), dit Moureaux, major du château et de la ville de Huy, p. 24; son épouse, voir BRAS.
- DOSSIN, armes de la famille, p. 23.
- DOTHEE, voir DOUTAIE.
- DOUTAIE (Clémence), p. 25.
- DOYEN (N...), auteur, p. 80 n. 127.
- DRIESENS (André), chanoine de la collégiale Sainte-Croix à Liège, curé de Kerniel, p. 33.
- DRIESENS (Catherine), p. 33.
- DRIESENS (Catherine), p. 37.
- DRIESENS (Martin), échevin et notaire à Haine-Saint-Pierre, p. 37.
- DUBOIS (Jean-François), prieur du prieuré Saint-Léonard à Liège, p. 111 n. 240.
- DUJARDIN (Jean), recteur de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 76.

DUMONT (Barthélemy), armorial de, p. 20.
DUMONT (N...), marchand de pavés à Liège, p. 99.
DUMORTIER (Mathieu), mambour de l'église Saint-Sébastien à Lantremange, p. 99.
DUMOULIN (Alberte-Françoise), de Lantremange, épouse de François Froment, p. 72 n. 93.
DUMOULIN (Mathieu), maître-menuisier, p. 97.
DUMOULIN (N...), maître-peintre à Liège, p. 92.
DUPONT (Arnold), p. 84.
DURAS, duc de, p. 84.

E

ECOLIERS, couvent, à Liège, p. 107 n. 223; frère aux, voir COENE; prieur aux, voir LANTREMANGE.
ELVERE (Christiane), traducteur, p. 7.
EMBOURG (comm. de Chaudfontaine), dép. d', voir SAUHEID; seigneur d', voir LIVERLO.
ENGLEBERT (Henri), vesti de Saint-Denis à Oleye et de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 74.
ENGLEBERT (Otton), p. 74; son épouse, voir BEATRICE.
ENGEN (Luc), auteur, p. 124 n. 2.
ENGLEBERT DE LA MARCK, prince-évêque de Liège, p. 125.
ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE, région, p. 80.
ERNST (Simon-Pierre), chanoine de Rolduc, curé d'Afferden, p. 105.
ESNEUX (prov. et arr. Liège), dép. d', voir MONTFORT; cour censale d', p. 28; cour féodale d', p. 28; échevin des cours censales et féodales d', voir PONTHER.
ESPAGNE, royaume d', p. 82; roi d', p. 83, voir PHILIPPE IV.
EUROPE, p. 17.

EVRRARD (Guillaume), sculpteur, pp. 89, 91, 95, 95 n. 189.
EXPOSITION, voir BYZANCE, FRANCE, GRÈCE.

F

FABRI, armes de la famille, pp. 23, 27.
FABRI, (Jean), marchand-bourgeois à Liège, p. 23; son épouse, voir BOUS-SART.
FABRI, (Lambert Nicolas), alias Nicolas Wilkin, de Haneffe, chapelain de Jean Massotte, curé de Saint-Denis à Oleye et de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 78-80, 98.
FAILLER (Albert), auteur, p. 18 n. 39.
FAIMES (prov. Liège, arr. Waremme), commune rattachée à, voir VIEMME; habitant à, voir BRONCKAR.
FALLOISE (Pierre Alexandre de), abbé de l'abbaye de Bearepart, seigneur de Renne, p. 23.
FASTRE, avoué de Lantremange, p. 47.
FERRETTE, voir STEPHANY-FERRETTE.
FERRETTE (Anne-Catherine), épouse de Jean Ghiot, p. 111.
FERRETTE (Guillaume), bénéficiaire de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, bénéficiaire de l'autel de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine dans l'église de Remicourt, chanoine, p. 109, 110 n. 237.
FERRETTE (Guillaume), échevin, mayeur et notable de Lantremange, marguillier de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 72, 89, 94 n. 184, 109, 115; son épouse, voir NEUFMOULIN.
FERRETTE (Henry-Léonard), bénéficiaire de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, de la collégiale Saint-Pierre à Liège et de l'église de Remicourt, p. 111.

- FERRETTE (Jean), bénéficiaire et chanoine de la collégiale Saint-Pierre à Liège, pp. 109, 110 n. 236, 111.
- FERRETTE (Jean), échevin de Lantremange, marguillier de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 72, 109, 113; son épouse, voir STÉPHANY.
- FERRETTE (Léonard), mayeur de Lantremange, pp. 94, 109, 111; son épouse, voir NOSSENT.
- FERRETTE (Mathieu), p. 109.
- FERRETTE (Louise), novice à l'abbaye d'Orienten à Lummen, p. 109.
- FLABA (Agnès), novice à l'abbaye d'Orienten à Lummen, p. 88.
- FLABA (Marie), épouse de Pierre Stienne, pp. 83, 83 n. 138, 86, 108; mambour de, voir STÉPHANY.
- FLABA (Robert), curé de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 81-82, 108.
- FLÉMALLE (prov. et arr. Liège), seigneurie de, voir GHERIN.
- FLOZ (Elisabeth), p. 36.
- FLOZ (Pierre de), p. 36; son épouse, voir TILKIN.
- FLOZ (Pierre François de), p. 36.
- FOAGE (Libert), p. 114.
- FONTAINE (N...), marchand de briques à Oleye, p. 103.
- FOURNEAU, armes de la famille, p. 37.
- FRANCE, À l'aube de la..., exposition, à Paris, p. 7.
- FRANCE, royaume de, p. 82; roi de, pp. 82-83, voir LOUIS.
- FRANCE, république de, p. 104.
- FRANCFORT-SUR-LE-MAIN, p. 5.
- FRANÇOIS DE FURSTEMBERG, prince-abbé de Stavelot-Malmedy, p. 83.
- FRANÇQZ (Nicolas), p. 28; son épouse, voir JACOB.
- FRANKINET, armes de la famille, p. 34.
- FREMERSDORF (F.), auteur, p. 8.
- FRÉRARD (Renier-Florent), notaire de la cour épiscopale de Liège, p. 56 n. 35, 61, 66 n. 73, 68, 68 n. 80, 69.
- FRÉRARD (N...), bénéficiaire de l'autel de la Sainte-Trinité à Saint-Sébastien de Lantremange, p. 68.
- FREYER (Anne), traducteur, p. 9 n. 21.
- FRIDMONT (Johan de), échevin de Haccourt et Hallembaye, p. 25.
- FRIEDLANDER (P.), épigraphiste, p. 12 n. 25.
- FROIMANTEAU (Jacques de), marchand-bourgeois à Liège, p. 22.
- FROMENT (François), de Lantremange, architecte, pp. 72, 72 n. 93, 74, 96 n. 190, 102 n. 208; son épouse, voir DUMOULIN.
- FROMENT (François-Henri), réfugié français à Zétrud-Lumay, p. 72 n. 93; ses épouses, voir DIRICK, BRASSINNE.
- FROMENT (N...), de Lantremange, épouse Pirlet, p. 92 n. 179.
- FUMAY (France), ardoises de, p. 92.
- FURNA (Catherine), prieuse du béguinage Saint-Christophe à Liège, p. 42.

G

- GAEERGENS (Rumoldus), curé d'Alken, p. 43.
- GAIN (André), auteur, p. 83 n. 137.
- GAUDEMET (Jean), auteur, p. 49 n. 6.
- GAULE, pp. 7, 17.
- GAYE (Jean), bénéficiaire de l'autel de la Sainte-Trinité à Saint-Sébastien de Lantremange, chapelain à Huy, p. 67.
- GEER (prov. Liège, arr. Waremme), communes rattachées à, voir BOELHE, HOLLOGNE-SUR-GEER, OMAL.
- GEER, rivière, pp. 59, 94; canal de dérivation du, à Lantremange, p. 99, 99 n. 199.

- GEETBETS (prov. Brabant, arr. Louvain), commune rattachée à, voir RUMMEN.
- GEFCKEN (J.), épigraphiste, p. 12 n. 25.
- GEMMENICH (comm. de Plombières), seigneurie de, voir DESTRAETEN.
- GEORGES d'AUTRICHE, prince-évêque de Liège, p. 28.
- GEORGES-LOUIS DE BERGHES, prince-évêque de Liège, pp. 49 n. 7, 92.
- GERARD, prêtre de Grand-Axhe, p. 47.
- GERARD DE VIANDEN, abbé de Stavelot-Malmedy, p. 47.
- GERMEAU (Marie), épouse de Donnay Colson, p. 44.
- GESWIJN (N...), bénéficiaire de l'autel de la Sainte-Trinité à Saint-Sébastien de Lantremange, p. 67.
- GHERIN (Nicolas de), chevalier du Saint-Empire, commissaire de la cité de Liège, seigneur de Flémalle et de Walhove, p. 46; son épouse, voir PANEE.
- GHIOT (Jean-Pierre), marchand-bourgeois à Liège, p. 111; son épouse, voir FERRETTE.
- GHORIN, vesti de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 75-76.
- GILAR (Nicolas), p. 92.
- GILBERT (N.), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 64, 65.
- GILSON (Mathias), curé de Saint-Denis à Oleye, pp. 96, 97, 110, 110 n. 237.
- GINGELOM (prov. Limbourg, arr. Hasselt), commune rattachée à, voir JEUK.
- GLAIN (comm. de Liège), habitant à, voir YERNA.
- GLAUDE (Lambert), de Lantremange, p. 70.
- GOBERT (Théodore), auteur, p. 112 n. 244, 122 n. 9.
- GODECHOT (Jacques), auteur, p. 105 n. 215.
- GODEFRIN, ferme, à Lantremange, pp. 51, 57.
- GOESWIN (Gérard), collecteur d'impôts, p. 62.
- GOESWIN (Stéphane), p. 88.
- GOUGAUD (L.), dom, auteur, pp. 112 n. 246, 115 n. 263.
- GOYER, voir JEUK.
- GRACE-HOLLOGNE (prov. et arr. Liège), commune rattachée, voir HORION-HOZEMONT.
- GAND-AXHE (comm. de Waremme), dime de, p. 50; seigneur de, pp. 50, 54 n. 23; volontaires de, p. 103.
- GRANSARD (A.), auteur, p. 79 n. 119.
- GRANDVILLE (comm. d'Oreye), curé de, voir PETITJEAN.
- GRAUWELS (J.), auteur, p. 108 n. 230.
- GRÈCE, p. 17; Europalia 82-83, exposition, p. 6.
- GREGOIRE (Louis), p. 30.
- GRIMBERGEN (prov. Brabant, arr. Bruxelles-Hal-Vilvorde), commune rattachée à, voir BEIGEM.
- GROOTE (N... de), abbesse de l'abbaye d'Orienten à Rummen, p. 109.
- GUILLAUME DE FURSTEMBERG, prince-abbé de Stavelot-Malmedy, p. 83.
- GUILLEMINS (dép. Liège), couvent des, à Liège, p. 109; frère au couvent des, voir ROBERT; prieur au couvent des, voir BRACONNIER.
- GUISET (Louis), de Lantremange, p. 70.

H

- HACCOURT (comm. d'Oupeye), dép. de, voir HALLEMBAYE; échevin de, voir FRIDMONT.
- HAINAUT, archidiaconé de, p. 27; receveur de l'archidiaconé de, voir BONNIVERD.
- HAINES-SAINTE-PIERRE (comm. de La Louvière), échevin de, voir DRIESEN; notaire à, voir DRIESEN.

- HAIKIN (J.), auteur, p. 47 n. 2.
- HALKIN (L.-E.), auteur, pp. 79 n. 119, 109 n. 234.
- HALLEMBAYE (départ. Haccourt), échevin de, voir FRIDMONT.
- HALLEUX (Jean de), chevalier de Saint-Louis, commandant la brigade des officiers du régiment de La Marck, p. 21; son épouse, voir HALLEUX.
- HALLEUX (Jenniton de), épouse de Jean de Halleux, p. 21.
- HAMERENNE (départ. Rochefort), chapelle à, p. 73 n. 95.
- HANEBEAU, ferme, à Lantremange, pp. 51, 56.
- HANEFFE (comm. de Donceel), greffier de, voir STEPHANY; natif de, voir FABRI.
- HANNOSSET (Christophe de), écuyer, pp. 60, 85.
- HANNOSSET (Henry), p. 93.
- HANNOTTE, armes de la famille, p. 45.
- HANNUT (prov. Liège, arr. Waremme), commune rattachée à, voir CREHEN.
- HANOSSET, maison, à Lantremange, p. 62.
- HANOT (Thomas), écolâtre de Visé, p. 45.
- HANSOTTE (G.), auteur, p. 76 n. 103.
- HARSIN (P.), auteur, p. 78 n. 115.
- HARTENNE (Jean de), le vieux, p. 44; son épouse, voir BEATRICE.
- HASSETT (prov. Limbourg, ch.-l. arr.), p. 103; commune rattachée à, voir KURINGEN.
- HEERS (prov. Limbourg, arr. Tongres), commune rattachée à, voir OPHEERS.
- HEINSBERG, régiment de, p. 20.
- HELBIG (J.), auteur, p. 95 n. 189.
- HELLINGFOORT, voir HELSHOVEN.
- HELSHOVEN (départ. Hoepertingen), ermitage à, p. 113, 113 n. 251; ermite à, voir DEVENTER.
- HEMRICOURT, voir REMICOURT.
- HEMRICOURT (Guillaume le Malclerc de), héritiers de, p. 48, 48 n. 1.
- HENNAUX (F.), auteur, p. 80 n. 127.
- HENRAR (Martin), maison d', p. 81.
- HENRARD (Augustin), p. 56.
- HENRARD (Cécile), p. 56.
- HENRARD (Dieudonné), p. 54.
- HENRARD (Jean), le jeune, p. 53.
- HENRARD (Guillaume), le viel, p. 53.
- HENRARD (Renson), pp. 56, 84; son épouse, voir HUBAR; sa concubine, voir STIENNE.
- HENRARDS (Noël), p. 114; son épouse, voir BRAIVE.
- HENROTTE (N...), chanoine, p. 20.
- HERBILLON (Jules), auteur, pp. 85 n. 148, 106 n. 221, 111 n. 242.
- HERCKENRODE (départ. Kuringen), abbaye d', p. 110; religieuse à l'abbaye d', voir MACAR.
- HERCKENRODE (N..., baron de), auteur, p. 20.
- HERKOT (Marguerite), p. 113.
- HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU (comm. d'Oupeye), drossard de, voir TOMMEN.
- HERMAND (André), chanoine et chantre de la collégiale Saint-Paul à Liège, recteur de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 76-77.
- HERRENCHIEMSEE (Anna), p. 46.
- HERSTAL (prov. et arr. Liège), capitaine de, voir LOVINFOSSE.
- HERVE (prov. Liège, arr. Verviers), commune rattachée à, voir CHARNEUX.
- HERWIS, bâtard de Lantremange, p. 77.
- HESBAYE, région, pp. 48, 52; archidiacre de, pp. 60, 91, 94, 103, voir CLERX; agent fiscal de l'archidiacre de, voir PERÉE; secrétaire de l'archidiacre de, voir COLSON; hebdomadaire de, voir LES ÉCHOS DE WAREMME ET DE ...
- HESYCHIOS, lexicographe, p. 13.

- HEUSDENS (Mathias), curé de Saint-Denis à Oleye, p. 82.
- HEYDEN A BLISIA (Edouard van der), bourgmestre de Liège, p. 113.
- HODEIGE (comm. Remicourt), habitant à, voir LECLERCQ; natif de, voir LECLERCQ.
- HODEIGE, armes de la famille, pp. 22-23.
- HOEPERTINGEN (comm. de Borgloon), dép. de, voir HELSHOVEN.
- HOFFLEIT (H. B.), épigraphiste, p. 12 n. 25.
- HOLLANDE, guerre de, pp. 56, 84-85.
- HOLLOGNE-SUR-GEER (comm. de Geer), habitant à, voir SOTTEAU.
- HOLSTEIN, régiment du duc de, p. 31; capitaine au régiment de, voir VANDERTOMMEN.
- HONLET (Michel), mayeur de Lantremange, p. 114.
- HONORIUS III, pape, p. 49 n. 6.
- HORION (France Costonde), p. 81.
- HORION-HOZEMONT (comm. de Grâce-Hollogne), échevin, voir MANY.
- HORNE (Jean van), p. 74.
- HOUBA (Dieudonné), p. 112 n. 146.
- HOUBART (Dieudonné), de Lantremange, p. 70.
- HOUSSA (Guillaume), vicaire de Saint-Denis à Oleye, p. 100.
- HUBAR (Cécile), épse de Renson Henrard, p. 53.
- HUBAR (Henri), de Lantremange, p. 112 n. 248.
- HUBAR (Robert), pasteur du grand hôpital d'Anvers, p. 108.
- HUBART (Antoine), p. 70.
- HUBART (Hubert), pp. 53, 63, 84; enfants de, p. 65.
- HUBART (N...), m^{lle}, de Lantremange, p. 117 n. 274.
- HUBET, vesti de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 74.
- HUY (prov. Liège, ch.-l. arr.), chapelain à, voir GAYE; château de, p. 24; mayeur du château de, voir DOSSEIN; Dames à, voir SAINTE ALDEGONDE; échevins de, p. 77; ville de, p. 24; mayeur de la ville de, voir DOSSEIN.
- I
- ISLE, pont d', à Liège, p. 89; marchand au pont d', voir TOURNEUX.
- ISRAEL, bergers d', p. 77.
- ITALIE, pp. 7, 17.
- J
- JACOB (Anne), épse de Nicolas Francqz, p. 28.
- JACOBI, armes de la famille, p. 35.
- JACQUES (Jehan), bourgeois de Visé, p. 32.
- JAMAR (Aegide), chanoine du chapitre Saint-Materne à Liège, p. 37.
- JAMAR (Gertrude), novice au cloître de Saint-Jean à Saint-Trond, p. 108.
- JAMAR (Henry), pp. 102, 106.
- JAMAR (Jeanne-Catherine), épse de Guillaume Macar, p. 111.
- JAMAR (Martin), de Lantremange, p. 109.
- JAMAR (Tassinét), veuve, p. 54.
- JAMAR (Tassinét), de Lantremange, p. 108.
- JAMART (Guillaume), p. 61.
- JAMART (Jacques), de Montfort, p. 86; son épse, voir DESPA.
- JAMART (Jehenne), p. 55.
- JAMOLET (N...), p. 55.
- JEAN, curé de Saint-Denis à Oleye, prêtre, p. 47.
- JEAN D'ARCKEL, prince-évêque de Liège, pp. 124, 125 n. 5.
- JEAN DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, p. 125 n. 5.
- JEAN DE HORNES, prince-évêque de Liège, p. 71.

- JEAN-THÉODORE DE BAVIERE, prince-
évêque de Liège, pp. 119-122.
- JÉHAY-BODEGNÉE (comm. d'Amay et
de Verlainne), dép. de, voir PAIX-
DIEU.
- JEMEPPE (comm. de Seraing), Pères à,
voir CARMES.
- JENICOT (Bauduin-Jean), curé de
Saint-Denis à Oleye, pp. 49 n. 7,
91.
- JEUK (comm. de Gingelom), capitaine
de, voir BOESMANS; échevin de,
voir BOESMANS; cour de, p. 43;
prévôt de la cour de, voir BOES-
MANS.
- JODOIGNE (prov. Brabant, arr. Nivel-
les), commune rattachée à, voir
ZETRUD-LUMAY.
- JOESSEN (Gérard), recteur de Saint-
Sébastien à Lantremange, p. 76.
- JOSEPH-CLÉMENT DE BVIÈRE, prince-
évêque de Liège, p. 115.
- JOURDAN (Jean-Baptiste), général
français, p. 104.
- JOVENS, armes de la famille, p. 38.
- K
- KANIGETER, chanoine de l'abbaye
Notre-Dame du Val des Ecoliers à
Liège, p. 22.
- KERNIEL (comm. de Borgloon), curé
de, voir DRIESENS.
- KISA (A.), auteur, p. 8.
- KNOPS (Gertrude den), épouse de Adam-
Jean-François Dethier, p. 84.
- KORTESSEM (prov. Limbourg, arr.
Tongres), commune rattachée à,
voir VLIERMAAL.
- KURINGEN (comm. de Hasselt), dép. de
et abbaye à, voir HERCKENRODE.
- L
- LABARBE (Jules), auteur, pp. 16, 18
n. 39.
- LAENEN (J.), auteur, p. 49 n. 7.
- LA FONTAINE, l.-d. à Lantremange,
p. 52 n. 16.
- LA LOUVIERE (prov. Hainaut, arr.
Thuin), commune rattachée à, voir
HAINE-SAINT-PIERRE.
- LAMINE (comm. de Remicourt), curé
de, p. 55.
- LANTREMANGE (comm. de Waremme),
pp. 47, 48, 50 n. 11, 58 n. 46, 63,
69, 73 n. 95, 106, 108, 110 n. 237,
113, 116, 117; avoué de, voir FAS-
TRE; bâtard de, voir HERWIS;
bourgmestre de, voir DERWA, DE
VIZÉ, MATHOT, RIGO; canal de déri-
vation à, voir GEER; chapelle à,
voir SAINT-ÉLOI; charpentier à,
voir DERWA; chaussée à, voir QUA-
TROBIA; chemins à, voir OLEYE,
WAREMME; chemins de ... à Saint-
Trond, p. 99; cimetièrre de, p. 74;
communauté de, pp. 81, 84, 96,
112; cortils à, voir BAGILLAIR,
PRINCE, RIGO, TASSINET, JAMAR;
cour de justice à, pp. 55, 75, 79;
échevins de la cour de justice de,
p. 93, voir FERRETTE, MACAR,
MOTTARS, MOUREAU; greffiers de
la cour de justice de, voir BOUX,
MOTTARS, STREEL; mayeurs de la
cour de justice de, voir FERRETTE,
HONLET, LANTREMANGE, STIEN,
THOMAS; coutumes à, voir CHANDE-
LEUR; culte à, voir SAINT-ÉLOI; dé-
cimateur de, voir SAINT-DENIS;
dîme de, pp. 45, 50; domaine de,
p. 48; église à, voir SAINT-
SÉBASTIEN; ermitage à, voir SAINT-
ÉLOI; famille à, voir STEPHANY;
fermes à, voir BOCKETEAL, DERWA,
GODEFRIN, HANEBEAU; fermier à,
voir VANNES; forestier de, voir
ALARD; grange à, p. 50 n. 12; ha-
bitants à, pp. 100, 104, voir BRAS-
SINNE, BRUGARD, CHATEAU, DE-
PONT, DEVIZÉ, DIRICK, DERUWA,
DERWA, DUMOULIN, FROMENT,

- GLAUDE, GUISET, HOUBART, HUBAR, JAMAR, LAURENT, LÓ, LIJSENNE, MACAR, MAROUL, MOREAU, MORTIER, MOUREAU, NAVEAU, PLUGHERS, ROSE, SENTE, STIER, STREEL, VANDERJUSE, VRANCKEN; l.-d. à, voir CROIX JAMART, LA FONTAINE, ROUA, TROU DU PIST; maire de, voir ROUSSEAU; maisons à, voir BLERET, HANOSSET; maréchalferrant à, voir LEMAIRE; menuisier à, voir LAURENT; moulin de, p. 99 n. 199; notables de, voir DERWA, FERRETTE, MACAR, MOREAU; paroisse de, voir SAINT-SÉBASTIEN; pauvres de, p. 70; mambour des pauvres de, voir DIRICK; pré à, voir SAINT-SÉBASTIEN; procession à, voir SAINT-ÉLOI; ruelle à, voir PAGNOUL; seigneur de, pp. 51, 57 n. 40, voir DETHIER, PRUDHOMME, SCHOENHOVEN; seigneur de... et de Hemricourt, p. 55, voir PRUDHOMME; seigneurie de, p. 50; surcécants de, p. 97; terres à, pp. 74, 107; terres de, voir STAVELOT-MALMEDY; villa de, p. 48; villages de, pp. 84, 107; volontaires de, p. 103.
- LANTREMANGE (Ameil de), dom, moine de l'abbaye Saint-Laurent à Liège, prévôt ou prieur de Saint-Sévère à Meeffe, p. 107.
- LANTREMANGE (Bauduin de), marguillier de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 72.
- LANTREMANGE (Godefryn de), mayeur de Lantremange, pp. 55, 107; fondation de, p. 51.
- LANTREMANGE (Godefroid de), maison de, p. 63.
- LANTREMANGE (Jean de), chanoine de la collégiale Sainte-Croix à Liège, notaire et sentencier de la cour épiscopale de Liège, sous-diacre, p. 107.
- LANTREMANGE (Jean de), chapelain de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 106, 106 n. 219.
- LANTREMANGE (Jean de), prieur du couvent des Ecoliers à Liège, p. 107 n. 223.
- LANTREMANGE (Jean de), curé de Mommalle, p. 106.
- LANTREMANGE (Jean-Léonard de), chanoine de Saint-Hermel à Molhain, p. 109.
- LANTREMANGE (Laurent de), clerc, p. 107.
- LANTREMANGE (Pierre de), messire, curé ou desserviteur de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 78.
- LANTREMANGE (Robert de), chapelain de la collégiale Sainte-Croix à Liège, pp. 106, 107.
- LANTREMANGE (Robert de), chanoine écolâtre de la collégiale Saint-Pierre à Liège, p. 107 n. 223.
- LANTREMANGE (Thomas Rouze de), clerc, citain de Liège, p. 107 n. 222.
- LARBALÈTE (Jean), prix d'histoire et d'archéologie, p. 128.
- LARFELD (W.), auteur, p. 13 n. 30.
- LA RIMIÈRE (départ. Rotheux-Rimièr), mayeur de, voir PONTHER.
- LATOUR (Lambert), procureur de la cour épiscopale de Liège, p. 60.
- LATRAN, 4^e concile de, p. 48 n. 2.
- LATREILLE (André), auteur, p. 105, 105 n. 215.
- LAURENT (Jean), de Lantremange, p. 70.
- LAURENT (Laurent), menuisier à Lantremange, p. 99.
- LAURENTY (Thomas Frédéric), archiprêtre de l'église Notre-Dame-aux-Fonts à Liège, p. 44.
- L BRAS (G.), auteur, pp. 48 n. 2, 49 n. 5 et 6, 58 n. 49, 85 n. 150.
- LECLERCQ (Henri), natif de Hodeige, curé de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 107.

- mange, pp. 49 n. 7, 51, 52, 53, 54, 55, 55 n. 30, 57, 66, 68, 69, 70, 91-101, 101 n. 204, 116.
- LECLERCQ (Jean Henri), vicaire puis curé et receveur de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 52, 52 n. 17, 57, 66, 100-106.
- LECLERCQ (Sébastien), de Hodeige, pp. 91 n. 177, 101 n. 204, 103.
- LECOMTE (L.), auteur, p. 103 n. 210.
- LEFLON (J.), auteur, p. 112 n. 246.
- LEJEUNE (Gilles), menuisier à Oleye, p. 101.
- LEMAIRE (Gérard), maréchal-ferrant à Lantremange, p. 103.
- LENS (N...), Dr., auteur, p. 20.
- LENSBERGH (n. ident.), seigneur de, voir DESTRAETEN.
- LENS-SUR-GEER (comm. d'Oreye), église de, p. 73 n. 95.
- LÉOPOLD, archiduc, gouverneur de Bruxelles, p. 83.
- LEPAIR (Henry), curé de la paroisse Saint-Christophe à Liège, docteur en théologie, recteur du béguinage Saint-Christophe à Liège, p. 37.
- LERNEU (Jacmin), trompette de la cité de Liège, p. 42.
- LEROY, armes de la famille, p. 31.
- LEROY-MOLHINGHEN (Alice), auteur, p. 18 n. 39.
- LESCRINIER (Lambert), chapelain de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, prêtre, p. 44.
- LES ECHOS DE WAREMME ET DE HESBAYE, hebdomadaire, p. 85 n. 148.
- LEYDE, musée à, voir RIJKSMEUSEM VAN OUDHEDEN.
- LIBIOUL (Jean), p. 71.
- LIDMEL (Jean), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, p. 64.
- LIÈGE (ch.-l. prov. et arr.), pp. 100, 104; commune rattachée à, voir GLAIN; dép. de, voir GUILLEMIN, OUTRE-MEUSE; l. d. à, voir AVROY, BOVERIE; abbaye à, voir BEAUREPART, NOTRE-DAME DU VAL DES ECOILIERS, SAINT-LAURENT; archidiaconé de, p. 27; receveur de l'archidiaconé de, voir BONNIVERD; atelier monétaire à, p. 125, 125 n. 5; béguinage à, voir SAINT-CHRISTOPHE; bol de, pp. 5-18; bourgeois de, voir BAYA, DELCREYR, PONTIER, VERDCHEVAL; bourgmestre de, voir HEYDEN A BLISIA; cathédrale à, voir SAINT-LAMBERT; chapitre à, voir SAINT-MATERNE; citain de, voir LANTREMANGE; cité de, pp. 25, 42, 46, 91, 95; commissaire de la cité de, voir GHERIN; trompette de la cité de, voir LERNEU; rentier de la cité de, voir SOUGNÉ; clergé de, p. 86; collégiales à, voir SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-DENIS, SAINT-JEAN-L'EVANGÉLISTE, SAINT-MARTIN, SAINT-PAUL, SAINT-PIERRE, SAINTE-CROIX; conseil privé de, p. 22; membre du conseil privé de, p. 22; voir LIVERLO; cour épiscopale de, pp. 22, 27, 32, 42, 56 n. 35, 60; avocat de la cour épiscopale de, voir VUCHT; conseiller de la cour épiscopale de, voir VUCHT; notaires de la cour épiscopale de, voir FRÉRARD, LANTREMANGE, VANDENROYE; procureurs de la cour épiscopale de, voir LATOUR, RENARDI, ROCHE; sentencier de la cour épiscopale de, voir LANTREMANGE; cour féodale de, p. 22; membre de la cour féodale de, voir LIVERLO; couvents à, voir ECCLIERS, GUILLEMIN; diocèse de, pp. 78 n. 119, 118; églises à, voir NOTRE-DAME-AUX-FONTS, SAINT-JEAN-BAPTISTE; évêché de, p. 56 n. 35; évêché de l'évêché de, voir BRÉDA; secrétaire de l'évêché de, voir BECKERS; habitant à, voir MATHOZ; hôpital à,

- voir SAINT-JULIEN; maître-peintre à, voir DUMOULIN; marchand à, voir TOURNEUX; marchand-banquier à, voir SOUGNÉ; marchands-bourgeois à, voir FABRI, FROMANTEAU, GHIOT, LOOZ, SIMON; marchand de pavés à, voir DUMONT; monnaie émise à, p. 124; musées à, voir CURTIUS, VERRE; notaires à, voir BOUX, PIRLET; official de, voir LIVERLO; orfèvres à, voir MURGUET, STIENNON; paroisses à, voir SAINT-CHRISTOPHE, SAINT-HUBERT; pays de, p. 95; Pères à, voir AUGUSTINS; ponts à, voir ARCHES, ISLE; prieuré à, voir SAINT-LÉONARD; princes-évêques de, pp. 28, 49 n. 7, 77, 80, 81, 92, 104, 111, 111 n. 266, voir CHARLES-NICOLAS d'OULTREMONT, CONSTANTIN-FRANÇOIS DE HOENS BROECK, ENGBERT DE LA MARCK, GEORGES d'AUTRICHE, GEORGES-LOUIS DE BERGHES, JEAN d'ARCKEL, JEAN DE BAVIÈRE, JEAN DE HORNES, JEAN THÉODORE DE BAVIÈRE, JOSEPH-CLÉMENT DE BAVIÈRE, MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE; principauté de, pp. 82, 96; prise de, pp. 77-78; scelleur de, p. 64; chapelain du scelleur de, p. 64; sculpteurs à, voir COGNOULLE, PANHAY DE RENDEUX; ville de, p. 95.
- LIMBOURG, duché de, p. 32; receveur des ecclésiastiques et des nobles au duché de, voir DESTRAETEN.
- LIMBOURG (N...), chevalier de), auteur, p. 20.
- LINDICQ (Barbara Margarite de), épouse de Pierre Joseph van der Tommen, p. 22.
- LIVERLO (Walter de), chanoine, membre de la cour féodale de Liège, membre du conseil privé, official de Liège, prévôt de la collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste à Liège, seigneur d'Embourg et de Sauheid, p. 22.
- LO (Jean de), de Lantremange, p. 70.
- LONCHAY (H.), auteur, p. 83 n. 137.
- LONDRES, bol à, p. 8.
- LOOZ, voir BORGLOON.
- LOOZ, armes de la famille de, p. 31.
- LOOZ (Hendrick de), marchand-bourgeois à Liège, p. 31; son épouse, voir MOXHON.
- LOOZ (Marguerite de), p. 31.
- LORRAINE, duché de, p. 82; duc de, voir CHARLES IV.
- LOTHAIRE (O.), auteur, p. 115 n. 266.
- LOUIS XIV, roi de France, pp. 61, 83.
- LOUIS XV, roi de France, garde-robe de style, p. 96.
- LOURS (Tilman de), curé de Saint-Denis à Oleye, doyen du concile de Waremme, pp. 84, 96.
- LOVINFOSSE (Lambert de), capitaine de Herstal, p. 23.
- LUTGARDE, en religion sœur, voir MACAR.
- LUTHER, réformateur, p. 38.
- LUSENNE (Gilles), de Lantremange, p. 70.

M

- MACAR, voir PIRE-MACAR.
- MACAR (Anne-Marie), béguine au béguinage Saint-Christophe à Liège, p. 111.
- MACAR (Guillaume), échevin de Lantremange, pp. 70, 94 n. 184, 110, 111, 111 n. 243; son épouse, voir JAMAR.
- MACAR (Jacques), curé d'Oreye, p. 111.
- MACAR (Jacques), d'oleye, p. 116 n. 270.
- MACAR (Jean), p. 72; son épouse, voir NEUFMOULIN.

- MACAR** (Marie-Catherine), religieuse sous le nom de sœur Lutgarde à l'abbaye d'Herckenrode, p. 110.
- MACAR** (Mathieu), mambour de l'église Saint-Sébastien à Lantremange, notable de Lantremange, pp. 53, 70, 89, 102, 103, 104, 110, 114.
- MACAR** (N...), meunier à Lantremange, p. 202.
- MACAR** (Pierre-Albert), chanoine de la collégiale Saint-Denis à Liège, p. 110.
- MACAR** (Renson), pp. 99, 102.
- MADE** (R. van der), auteur, p. 109 n. 234.
- MAESEN**, armes de la famille van der, p. 39.
- MAESEN** (Hemet van der), p. 39.
- MAESTRICHT** (P.-B., prov. Limbourg), atelier monétaire à, p. 125; Croisiers à, p. 108; prêtre aux Croisiers de, voir **BRUGARD**.
- MALMEDY** (prov. Liège, arr. Verriers), abbaye de, pp. 50 n. 12, 51; chapitre de, voir **SAINT-PIERRE**, **SAINT-QUIRIN**; receveur du chapitre de, p. 57; couvent de, p. 50.
- MANE** (Paul), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, chapelain du scelleur de Liège, p. 64.
- MANY** (Gérard de), échevin de Horion et de Warfusée, p. 28.
- MARCK**, armes du prince de la, p. 45; famille de la, p. 77; régiment de la, p. 31; commandant le régiment de la, voir **HALLEUX**.
- MARCK** (Evrard de la), p. 78.
- MARÉCHAL** (E.), auteur, p. 91 n. 177.
- MARÉCHAL** (Elisabeth le), épse de Barthélemy Sente, p. 114.
- MARÉCHAL** (Jean le), p. 55.
- MARIE GERTRUDE**, cloche de l'église Saint-Sébastien à Lantremange, p. 85.
- MAROUL** (Jean), de Lantremange, pp. 74, 75.
- MASSON** (Nicolas), maçon, p. 92.
- MASSOTTE** (Jean), curé de Saint-Denis à Oleye, p. 81; chapelain de, voir **FABRI**.
- MASSY** (Jean du), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, chanoine de la collégiale Saint-Martin à Liège, p. 65.
- MATHOT** (Jean), bourgmestre de Lantremange, pp. 99, 111.
- MATHOT** (Marie-Catherine), béguine à l'hôpital Saint-Julien en Outre-Meuse à Liège, p. 111.
- MATHOT** (Mathieu), p. 114.
- MATHOZ** (N.), de Liège, bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 64, 65.
- MAXIMILIEN D'AUTRICHE**, empereur, p. 34.
- MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIERE**, prince-évêque de Liège, p. 83.
- MAYENCE**, bol de et à, p. 9.
- MEAN**, armes de, p. 33.
- MEEFFE** (comm. de Wasseiges), abbaye à, voir **SAINT-SÉVERE**.
- MEEUWEN** (Gérard de), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, p. 64.
- MELDERT** (Michel de), juris consulte, procureur général, p. 43; son épse, voir **SUCCA**.
- MERTENS** (J.), auteur, p. 73 n. 95.
- MEUSE**, fleuve, pp. 78, 99.
- MICHA** (Arnold), de Pousset, p. 112 n. 248.
- MICHA** (François), de Pousset, p. 112 n. 248.
- MILAN**, musée archéologique à, p. 9.
- MILLOVE** (L. de), auteur, p. 17.
- MOLHAIN** (dép. Vieux-Molhain), chanoine de Saint-Hermel à, voir **LANTREMANGE**.

- MOMALLE (comm. de Remicourt),
dép. de, voir MOMELETTE, curé de,
voir LANTREMANGE.
- MOMELETTE (dép. Momalle), dime de,
p. 88.
- MONJOIE (Jean), vitrier à Waremme,
p. 103.
- MONTFORT (dép. Esneux), habitant de,
voir JAMART.
- MOORS (L.-J.), p. 96.
- MOREAU (Dieudonné), p. 81.
- MOREAU (Gilles), prieur du prieuré
Saint-Léonard à Liège, p. 111
n. 240.
- MOREAU (Pierre), notable de Lantremange,
pp. 86, 89.
- MORTIER (Mathieu), de Lantremange,
p. 70.
- MORTROUX (comm. de Dalhem), curé de,
voir RADOUX.
- MOSCHUS (Jean), auteur, p. 112
n. 246.
- MOTTARS (François), échevin et greffier de Lantremange, p. 94 n. 184.
- MOULNIER (Bastin le), p. 55.
- MOUREAU (Pierre), échevin de Lantremange,
pp. 91, 94 n. 184.
- MOUTON (Martin), maître-maçon de la Paix-Dieu, p. 99.
- MOXHON (Agnès), épse de Hendrik de Looz, p. 31.
- MOXHON, armes de la famille, p. 31.
- MUKHAGEN (n. ident.), seigneur de,
voir TOMMEN.
- MULKEN, armes de la famille, p. 43.
- MUNICH, musée à, voir MUSEUM FUR
ANTIKE KLEINKUNST.
- MURGUET (Nicolas), orfèvre à Liege,
p. 98.
- MUSEUM FUR ANTIKE KLEINKUNST, musée à Munich, p. 15 n. 32.
- N
- NAVEAU (Léonard), de Lantremange,
pp. 54, 70, 111.
- NESSONVAUX (comm. de Trooz), habitant à, voir DOMBRE.
- NEUFMOULIN (Marie-Catherine de),
épse de Jean Macar puis de Guillaume Ferrette, pp. 72, 109, 110.
- NEUPRÉ (prov. et arr. Liège), commune rattachée à, voir ROTHEUX-RIMIERE.
- NICOLAS (N...), bénéficiaire de l'autel de la Sainte-Trinité à Saint-Sébastien de Lantremange, p. 67.
- NICOLAY (N...), desserviteur de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 77.
- NIHOTTE (Nicolas), ardoisier, p. 99.
- NIHOTTE (Wathy), couvreur d'ardoises, p. 94.
- NIHOUL (N...), maître-peintre, p. 97.
- NIZET (Catherine Quemet), épse de Georges Depa, p. 45.
- NIZET (Denis), avocat, maître de verreries, p. 45; son épse, voir WILKIN.
- NOSSENT (Marguerite), épse de Léonard Ferrette, p. 111.
- NOTRE-DAME-AUX-FONTS, église, à Liège, p. 44; archiprêtre de, voir LAURENTY.
- NOTRE-DAME-DU-VAL-DES-ECOLIERS, abbaye, à Liège. pp. 22, 32; chanoines de, voir DELCHURE, KANIGETER.
- NOTRE-DAME LA MINEURE, autel à Saint-Denis d'Oleye, p. 64; bénéficiaire de, voir CHOCKIER
- O
- OETSLOVEN (l.-d. à Borgloon), ermites à, voir TITS.
- OLEYE (comm. de Waremme), pp. 47, 63, 69, 81, 87, 111; chemin d', p. 93; communes d', p. 99, cour d', p. 50; domaine d', p. 48; église à, voir SAINT-DENIS; habitants à, p. 100, voir DENOMERANGE, MACAR; marchand de briques à,

- voir FONTAINE; menuisier à, voir LEJEUNE; moulin d', p. 99 n. 199; pauvres d', pp. 78, 79, 114; population d', p. 82; prévôt d', p. 50; représentants laïques d', p. 47; seigneur d', p. 54 n. 23; seigneurie d', p. 50; volontaires d', p. 103.
- OLIVIER (Catherine), épouse de Grégoire Simon, p. 34.
- OLNE, armes de la famille d', p. 25.
- OLYMPIE, p. 12 n. 25.
- OMAL (comm. de Geer), curé d', p. 58 n. 48.
- OPHEERS (comm. de Heers), p. 59.
- OPHOVEN (Henri van), héraut d'armes, pp. 19-20.
- OPSOMER (C.), auteur, p. 110 n. 238.
- OREYE (prov. Liège, arr. Waremme), communes rattachées à, voir BERGILERS, GRANDVILLE, LENS SUR GEER; curé d', voir MACAR.
- ORIENTEN (départ. Rummen), abbaye d', p. 84; abbesse de l'abbaye de, voir GROOTE; novices de l'abbaye de, voir FLABA, STÉPHANY, STIENNE.
- OSA (Thomas d'), curé de Saint-Denis à Oleye, p. 74.
- OSTIE, p. 7.
- OTHÉE (comm. d'Awans), cure d', p. 104.
- OUPEYE (prov. et arr. Liège), communes rattachées à, voir HACCOURT, HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU.
- OUTREMEUSE (départ. Liège), p. 111.
- OXFORD, bols à, pp. 9, 14.
- P
- PAGNOÛL, ruelle, à Lantremange, p. 117.
- PAIX-DIEU (départ. Jehay-Bodegnée), maître-maçon de la, voir MOUTON.
- PALESTINE, p. 7.
- PANÉE (Marguerite), épouse de Nicolas de Ghérin, p. 46.
- PANHAY DE RENDEUX (Renier), sculpteur à Liège, p. 91.
- PANIS (Niclase), habitant de Looz, p. 41; son épouse, voir VILECK.
- PARIS, exposition à, voir FRANCE.
- PERÉE (N...), agent fiscal de l'archidiacre de Hesbaye, p. 80.
- PERREAU (A.), auteur, p. 125 n. 6.
- PERSOONS (E.), auteur, p. 109 n. 231.
- PETIT (Georges), p. 119.
- PETITJEAN (Gilles), curé de Grandville, p. 83, 83 n. 138.
- PETIT-JEAN (Gilles), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, p. 64.
- PETITJEAN (Marie), p. 83 n. 138.
- PHILIPPE IV, roi d'Espagne, p. 82.
- PHILIPPE (Joseph), auteur, conservateur honoraire des musées Curtius, d'Ansembourg et du Verre, pp. 5, 6, 6 n. 1, 7, 19.
- PHOTIOS, lexicographe, p. 13.
- PIRE-MACAR, famille, p. 111 n. 242.
- PIRLET (J.), auteur, p. 90 n. 173.
- PIRLET (Jules), notaire à Liège, pp. 72 n. 93, 92 n. 179.
- PIROT, armes de la famille, p. 30.
- PIROT (Agnès), épouse de Jean Pirot Gille, p. 22.
- PIROT (François), maître-maçon, pp. 99, 103.
- PIROT GILLE (Jean), porte-drapeau d'une compagnie bourgeoise de Verviers, p. 22; son épouse, voir PIROT.
- PITTIET (Geira), gouverneur d'un bon métier, p. 45.
- PLESSEREA (Evrard), p. 53.
- PLESSEREA (Gilles), de Lantremange, p. 53.
- PLOMBIÈRES (prov. Liège, arr. Verviers), commune rattachée à, voir GEMMENICH.
- PLUGHERS (Guillaume), frère, ermite à Saint-Eloi de Lantremange, pp. 89, 93, 114-115.

- PLUGHERS (Nicolas), prieur du prieuré Saint-Léonard à Liège, p. 111, 111 n. 240.
- PONCELET (Ed.), auteur, pp. 48 n. 1, 76 n. 103, 106 n. 218, 107 n. 222 et 223, 109 n. 232, 110 n. 236.
- PONS (Jacques), Père, p. 106.
- PONSART (Gérard Francis), chanoine de la collégiale Saint-Pierre à Liège, seigneur de Cerexhe-Heuseux, p. 37.
- PONTHIER (André), échevin des cours féodale et censale d'Esneux, mayeur de La Rimière, p. 28.
- PONTHIER (Gilles-Clément de), bourgeois de Liège, p. 110.
- POPPON, abbé de Stavelot-Malmedy, p. 50 n. 11.
- POSWICK (Guy), auteur, pp. 19, 20.
- POUSSET (comm. de Remicourt), église de, p. 93; habitant à, voir MICHA; liste des défunts de, p. 116, 116 n. 271; vicaire de, voir DARGENT.
- PRÉVOT (Pierre le), moine de Stavelot-Malmedy, p. 47.
- PRINCE, cortil du, à Lantremange, p. 54.
- PROCHE-ORIENT, p. 5.
- PROIDHOMME, voir PRUDHOMME.
- PRUDHOMME, seigneur de Lantremange et de Hemricourt, pp. 54, 56.
- PYRÉNÉES, paix des, p. 83.
- Q
- QUATROBIA, chaussée, à Lantremange, p. 93.
- QUITIS (Georges), notaire, p. 56.
- R
- RADOUX (Jean), curé de Mortroux, p. 32.
- RÉCOLLETS, couvent des, à Waremme, p. 83.
- REMICOURT (prov. Liège, arr. Waremme), communes rattachées à, voir HODEIGE, LAMINE, MOMALLE, POUSSET; autel à, voir SAINT NICOLAS et SAINTE-CATHERINE; curé de, p. 55; seigneur de, voir PRUDHOMME.
- RENARD (E.), auteur, p. 76 n. 103.
- RENARD (N...), peintre en statuaire, p. 97.
- RENARDI (Toussaint), procureur de la cour épiscopale de Liège, p. 27.
- RENNE (n. ident.), seigneur de, voir FALLOISE.
- RENSON (Renard), p. 71.
- REINISCHES LANDESMUSEUM, musée, à Bonn, pp. 9 n. 18, 12, 17-18.
- RHÉNANIE, région, pp. 7, 12.
- RIETSTAP, auteur, p. 20.
- RIGO, cortil, à Lantremange, pp. 54, 57.
- RIGO, famille, p. 113 n. 253.
- RIGO (Elisabeth), épse de Jean Boux-delle Fontaine, p. 113.
- RIGO (Gilles), bourgmestre de Lantremange, p. 113, 113 n. 253.
- RIGO (Gilles), frère, ermite à Saint-Eloi de Lantremange, pp. 113, 114.
- RIGO (Jean), p. 113.
- RIGO (Pierre), p. 113.
- RIJSMUSEUM VAN OUDHEDEN, musée, à Leyde, p. 18.
- RIMIERE, voir LA RIMIERE.
- RIWAR (André de), testament de, p. 79.
- ROBERT (Bastin), curé de Tavier puis de Viemme, p. 108.
- ROBERT (Guillaume), frère au couvent des Guillemins à Liège, p. 109.
- ROCHE (Grégoire de la), procureur de la cour épiscopale de Liège, p. 22.
- ROCHEFORT (prov. Namur, arr. Dinant), dép. de, voir HAMERENNE.
- ROCHELINVAL (Gérard), bénéficiaire de l'autel de la Sainte-Trinité à Saint-

- Sébastien de Lantremange ; vicaire de Saint-Denis à Oleye, p. 68.
- ROCHELINVAL (S.), collateur, curé, pp. 65, 68.
- ROLAND (C.-G.), auteur, p. 47 n. 2.
- ROLDUC (P.-B., prov. Limbourg), chanoine de, voir ERNST.
- ROMANS (Humbert de), p. 105.
- ROME, p. 67, 95, 109; catacombes de, p. 17.
- RÖMISCH-GERMANISCHES MUSEUM, musée, à Cologne, p. 12.
- ROSE (Jean), p. 55.
- ROSE (Lambert), de Lantremange, p. 55.
- ROSELLI (Antoine), abrégiateur de la nonciature de Cologne ; bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, p. 65.
- ROTUEUX-RIMIERE (comm. de Neupré), dép. de, voir LA RIMIERE.
- ROUA, l.-d. à Lantremange, pp. 51, 52, 56.
- ROUGRAVE (Hyacinthe de), vicaire général, p. 104.
- ROUSSEAU (Jean-Pierre), maire de Lantremange, pp. 103, 104, 106.
- RENESE (N..., comte de), auteur, p. 20.
- RUMMEN (comm. de Geetbets), dép. de et abbaye à, voir ORIENTEN.
- RUSSE (J.), auteur, p. 111 n. 240.
- RUYSCHENBERG, armes de la famille, p. 32.
- RYWAR (Henry de), p. 113.
- S
- SAINT-ANTOINE, statue de, dans l'église Saint-Sébastien de Lantremange, p. 98.
- SAINT-AUGUSTIN, chanoine à, voir SWENNEN.
- SAINT-BARTHELEMY, collégiale, à Liège, p. 67 ; chanoine à, voir COLMONT.
- SAINT-BERNARD, invocation à, p. 44 ; ordre de, p. 109.
- SAINT-CHRISTOPHE, béguinage, à Liège, pp. 37, 42, 43, 111 ; béguine de, voir MACAR ; prieuses de, voir FURNA, TONNAL ; recteur de, voir LEPAIR ; paroisse de, à Liège, p. 37 ; curé de, voir LEPAIR.
- SAINT-DENIS, abbaye de, à Paris, pp. 47, 50 ; cour de, voir OLEYE ; seigneur de, voir GRAND-AXHE, OLEYE.
- SAINT-DENIS, collégiale, à Liège, p. 110 ; chanoine de, voir MACAR.
- SAINT-DENIS, église, à Oleye, pp. 47, 49 n. 7, 50 n. 8, 90 ; autel à, voir NOTRE-DAME LA MINEURE ; bénéficiaires de, voir DEPPEZ, VROLANT ; autels à, voir SAINT-NICOLAS, SAINTE-MARIE-MAJEURE ET SAINT-JEAN-L'EVANGELISTE ; confrérie à, voir SAINT-SACREMENT ; curé de, pp. 49, 58, 64, 67, 68, 74, 79 n. 126, 80, 96, voir BLOCHOUSE, FABRI, GILSON, HEUSDENS, JEAN, JENICOT, MASSOTTE, OSA ; fabrique de, p. 101 n. 204 ; paroisse de, pp. 74 n. 96 et 97, 100 ; vicaires de, voir HOUSSA, ROCHELINVAL ; vesti de, voir ENGELBERT.
- SAINT-ELOI, culte de, à Lantremange, p. 95.
- SAINT-ELOI, effigie de, p. 93.
- SAINT-ELOI, ermitage, à Lantremange, pp. 93, 112-118 ; chapelle de, pp. 48, 88 n. 163, 112, 114, 117 ; ermites de, pp. 115-117, voir DEVENTER, PLUGHERS, RIGO, TITS.
- SAINT-ELOI, procession de, à Lantremange, pp. 93, 116.
- SAINT-ELOI, statue de, dans l'église Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 93, 116.

- SAINT-EMPIRE**, chevalier du, voir **GHERIN**.
- SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE** (prov. Liège, arr. Waremme), dep. de, voir **WARFUSÉE**.
- SAINT-HENRI**, statue de, dans l'église Saint-Sébastien de Lantremange, p. 98.
- SAINT-HERMEL**, chanoine de, voir **LANTREMANGE**.
- SAINT-HUBERT**, paroisse, à Liège, p. 45; curé de, voir **COLIN**.
- SAINT-JEAN-BAPTISTE**, église, à Liège, p. 44; chapelain de, voir **LESCRIER**.
- SAINT-JEAN-L'EVANGÉLISTE**, collégiale, à Liège, pp. 22, 44; chanoines de, voir **COLMONT**, **VANDENSTEEN**; cour de, voir **JEUK**; prévôt de, voir **LIVERLO**.
- SAINT-JEAN-L'EVANGÉLISTE**, image de, p. 32.
- SAINT-JULIEN**, hôpital, à Liège, p. 111, 111 n. 244; béguine à, voir **MATHOT**.
- SAINT-LAMBERT**, cathédrale, à Liège, pp. 95, 111; bénéficié de, voir **FERRETTE**; chapelain de, voir **LANTREMANGE**; site de la place, p. 129.
- SAINT-LAMBERT**, invocation à, p. 44.
- SAINT-LAURENT**, abbaye, à Liège, p. 107; moine de, voir **LANTREMANGE**.
- SAINT-LÉONARD**, prieuré, à Liège, p. 111; prieurs de, voir **DUBOIS**, **MOREAU**, **PLUGHERS**.
- SAINT-LOUIS**, chevalier de, voir **HALLEUX**.
- SAINT-MARTIN**, collégiale, à Liège, p. 65; chanoines de, voir **COLLARD**, **MASSY**.
- SAINT-MATIERNE**, chapitre, à Liège, p. 37; chanoine de, voir **JAMAR**.
- SAINT-MICHEL**, invocation à, p. 44.
- SAINT-NICOLAS**, autel, à Saint-Denis d'Oleye, p. 90.
- SAINT-NICOLAS**, miracle de, p. 39.
- SAINT-NICOLAS ET SAINTE-CATHERINE**, autel en l'église de Hemricourt, pp. 109, 111; bénéficié de, voir **FERRETTE**.
- SAINT-PAUL**, collégiale, à Liège, p. 76; chanoine et chantre de, voir **HERMAND**.
- SAINT-PIERRE**, chapitre ... et Saint-Quirin, à Malmedy, p. 51.
- SAINT-PIERRE**, collégiale, à Liège, pp. 37, 107 n. 223, 111; bénéficié de, voir **FERRETTE**; chanoines de, voir **FERRETTE**, **PONSART**; chanoine écolâtre de, voir **LANTREMANGE**.
- SAINT-PIERRE CANISIUS**, catéchisme de, p. 79 n. 126.
- SAINT-PIERRE-LEZ-MAESTRICHT** (P.-B., prov. Limbourg), atelier monétaire à, pp. 124-125.
- SAINT-QUENTIN** (Fr., dép. Aisne), bol à, p. 9.
- SAINT-QUIRIN**, chapitre Saint-Pierre et ..., à Malmedy, p. 51.
- SAINT-REMACLE**, église, à Spa, p. 95.
- SAINT-ROCH**, statue de, dans l'église Saint-Sébastien de Lantremange, p. 92.
- SAINT-SACREMENT**, pp. 79-80.
- SAINT-SACREMENT**, confrérie, à Saint-Denis d'Oleye, p. 100, 100 n. 202.
- SAINT-SÉBASTIEN**, archers de, à Waremme, p. 85, 85 n. 148.
- SAINT-SÉBASTIEN**, église, à Lantremange, pp. 47, 49 n. 7, 50 n. 8, 53, 55, 59, 60, 63, 64, 73, 73 n. 94, 80, 83, 84, 100; autels à, voir **SAINTE-TRINITÉ**, **VIERGE MARIE**...; biens foncié de, pp. 59, 59 n. 50; cloche de, voir **MARIE GERTRUDE**; cure de, pp. 47, 51, 81, 85, 92, 96; curés de, pp. 49, 50 n. 9, 52, 53, 58, 66, 68, 72, 74, 79 n. 126, 80, 87, 88, 90, 97, 100, voir **DARGENT**, **FABRI**, **FLABA**, **LANTREMANGE**, **LECLERCQ**, **STÉPHANY**,

- WATHION; desserviteurs de, voir BINGIE, BREMENS, LANTREMANGE, NICOLAY; fabrique de, pp. 91 n. 177, 104; mambours de, voir DIRICK, DUMORTIER, MACAR, STREEL, STÉPHANY; marguillier de, voir DIRICK, CUTTIS, FERRETTE, LANTREMANGE; paroisse de, pp. 47, 50, 51, 89, 100, 117; plan et vue de, pp. 72-74; presbytère de, p. 98; receveur de, voir LECLERCQ; recteur de, voir BREDA, DUJARDIN, HERMAND, JOESSEN, STOFFELE; revenu pastoral de, p. 76; statues à, voir SAINT-ANTOINE, SAINT-ÉLOI, SAINT HENRI, SAINT-ROCH, SAINT-SÉBASTIEN, SAINTE-VIERGE; vesti de, pp. 56, 57, 74, voir BLÉRET, ENGELBERT, GHORIN, HUBET.
- SAINT-SÉBASTIEN, fête de, p. 54.
- SAINT-SÉBASTIEN, pré, à Lantremange, pp. 59, 61.
- SAINT-SÉBASTIEN, reliquaire de, p. 98.
- SAINT-SÉBASTIEN, statue de, dans l'église Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 88, 91, 92, 97-98.
- SAINT-SÉVÈRE, prévôt ou prieur de, voir LANTREMANGE.
- SAINT-SIÈGE, pp. 64, 81, 85.
- SAINT-TROND (prov. Limbourg, ch.-l. arr.), abbaye à, voir SAINT-TRUDON; béguinage à, voir SAINTE-AGNÈS; bourgmestre de, voir TRIMPENEERS; capucines à, voir STIER, chemin de Lantremange à, p. 99; cloître à, voir SAINT-JEAN; pauvres de, p. 22; trésorier des pauvres de, voir TRIMPENEERS.
- SAINT-TRUDON, abbaye, à Saint-Trond, p. 22; syndic de l'abbaye de, voir TRIMPENEERS.
- SAINTE-AGNÈS, béguinage, à Saint-Trond, p. 108, 108 n. 230; beguines de, voir STIENNE, VANNES.
- SAINTE-ALDEGONDE, Dames de, à Huy, p. 93.
- SAINTE-CROIX, collégiale, à Liège, pp. 25, 33; chanoines de, voir DRIESSENS, STÉPHANY; chapelain de, voir LANTREMANGE.
- SAINTE-LUCIE, autel de, p. 22; recteur de, voir SWENNEN.
- SAINTE-MARIE-MAJEURE ET SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE, autel, à Saint-Denis d'Oleye, p. 74; bénéficiers de, voir BLÉRET.
- SAINTE-TRINITÉ, autel, à Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 67, 68, 73, 79, 82, 83, 86; bénéficiers de, voir COLMONT, DEVILLERS, FRÉRARD, GAYE, GESWIJN, NICOLAS, ROCHELINVAL, SCOVILLE, WACHENDONCK.
- SAINTE-VIERGE, statue de la, dans l'église Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 90, 91, 92, 92 n. 179.
- SANTE (N...), p. 55.
- SANTIAGO DO CACEM, Portugal, p. 7.
- SAUHEID (dép. Embourg), seigneur de, voir LIVERLO.
- SAUVAGE (Barthélemy Thomas), orfèvre, p. 119 n. 5.
- SCHACK (Clémentine), auteur, p. 9 n. 21.
- SCHAEZTEN (O., baron de), auteur, p. 119 n. 3.
- SCHAFFOUSE, (Ail.), bol à, pp. 8, 10 n. 22.
- SCHMITZ (Ph.), éditeur, p. 112 n. 246.
- SCHOENHOVEN (Philippe-Robert), baron, seigneur de Lantremange, pp. 84, 114.
- SHOOLMEESTERS (E.), auteur, p. 106 n. 219.
- SCHULZE (N...), auteur, p. 7.
- SCOVILLE (Henri), bénéficiers de l'autel de la Sainte-Trinité à Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 67, 68.
- SENTE (Barthélemy), de Lantremange, p. 114; son épouse, voir MARECHAL.
- SERAING (prov. et arr. Liège), commune rattachée à, voir JEMEPPE; habitant à, voir COLSON.

- SERESSIA (Ch.), auteur, p. 95 n. 189.
- SIBERT (Henri), orfèvre à Dinant, p. 122.
- SICILE, p. 17.
- SIMENON (G.), auteur, pp. 50 n. 8, 58 n. 45, 58 n. 48, 60 n. 50, 64 n. 65-69, 67 n. 77, 69 n. 83, 72 n. 88, 78 n. 118, 81 n. 129, 82 n. 136, 84 n. 146, 85 n. 151, 86 n. 155, 88 n. 161, 90 n. 172, 91 n. 174, 98 n. 198, 107 n. 224, 115 n. 266.
- SIMON (Grégoire), marchand-bourgeois à Liège, p. 34; son épouse, voir OLIVIER.
- SLEGERS (J. L. M. M.), auteur, pp. 112 n. 246, 115 n. 266.
- SOTTEAU (Libert), couturier à Hollogne-sur-Geer, p. 56.
- SOU DA (La), compilation, p. 13.
- SOUGNÉ (Toussaint), marchand-bourgeois à Liège, rentier de la cité de Liège, p. 25; son épouse, voir CHARLIS.
- SOU MAGNE (prov. et arr. Liège), commune rattachée à, voir CEREXHE-HEUSEUX.
- SPA (prov. Liège, arr. Verviers), église à, voir SAINT-REMACLE.
- SPINETTE (Arnould del), p. 63.
- STASSART (Jacques), p. 102.
- STAVELOT "MALMEDY, abbaye de, pp. 48, 48 n. 1, 50, 113; abbé de, voir GÉRARD DE VIANDEN, POPPON; décimateur de, voir LANTREMANGE; liste de, p. 57; moines de, voir CELERIER, PRÉVÔT; prince de, p. 57; amodiateur du prince de, p. 57; princes-abbés de, voir FRANÇOIS DE FURSTEMBERG, GUILLAUME DE FURSTEMBERG; receveur de, pp. 59, 64 n. 64; seigneur de, voir LANTREMANGE; terres de, pp. 57 n. 40, 64 n. 64.
- STEIN (All.), bol de, p. 8.
- STÉPHANY, famille, de Lantremange, p. 83 n. 139.
- STÉPHANY (François), chanoine de la collégiale Sainte-Croix à Liège, p. 25.
- STÉPHANY (G.), curé de Bergilers, p. 91.
- STÉPHANY (Guillaume), curé de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 53, 65, 83-85, 109.
- STÉPHANY (Guillaume), greffier de Hanneffe, mambour de Marie Flaba, notaire, pp. 83, 84.
- STÉPHANY (Henri), curé de Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 53, 57, 85-91, 115, 116, 117.
- STÉPHANY (Henri), mambour surintendant de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 60.
- STÉPHANY (Marie), épouse de Jean Ferrette, pp. 72, 109.
- STÉPHANY (Paul), commissaire de la ville de Waremme, notaire, p. 83.
- STÉPHANY-FERRETTE, famille, p. 110 n. 236 et 237.
- STIENNE OU STÉPHANY (Agnès), novice à l'abbaye d'Orienten à Rummen, p. 109.
- STIENNE OU STÉPHANY (Henry), mayeur de Lantremange, pp. 81, 86, 108; son épouse, voir FLABA.
- STIENNE OU STÉPHANY (Jehenne), religieuse au béguinage de Saint-Agnès à Saint-Trond, pp. 108-109.
- STIENNE OU STÉPHANY (Marie), concubine de Renson Henrard, p. 84.
- STIENNON (Henri), orfèvre à Liège, p. 122.
- STIER (Agnès), capucinesse à Saint-Trond, p. 108.
- STIER (Guillaume), de Lantremange, p. 108.
- STOFFELE (Gérard), recteur de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 76.
- STREEL, fondation, p. 70.
- STREEL (Pierre de), greffier de la cour de justice de Lantremange, mam-

- bour de l'église Saint-Sébastien à Lantremange, pp. 55, 56, 61, 86, 89, 93.
- SUCCA (Lucrèce de), épse de Michel de Meldert, p. 43.
- SUZANNE, personnage biblique, p. 35.
- SWENNEN (Rainerus), chanoine de Saint-Augustin, recteur de l'autel Sainte-Lucie, p. 22.
- SYRIE, pp. 7, 17.
- T
- TALLERIE (Jehan delle), p. 75.
- TASSINET JAMAR, cortil, à Lantremange, pp. 57, 57 n. 41, 59.
- TAVIER (comm. de Tinlot), curé de, voir ROBERT.
- TERRANOVA, Sicile, bol gravé de et à, p. 9.
- THIMISTER (O.-J.), auteur, pp. 76 n. 108, 106 n. 220.
- THOMAS, mayeur de Lantremange, p. 47.
- TIHON (F.), auteur, p. 77 n. 114.
- TILKIN (Elisabeth), épse de Pierre de Floz, p. 36.
- TINLOT (prov. Liège, arr. Huy), commune rattachée à, voir TAVIER.
- TIRLEMONT (prov. Brabant, arr. Louvain), paix de, p. 83.
- TITS (Jacques), ermite à Oetsloven, p. 117 n. 274.
- TITS (Jean), frère, ermite à Saint-Eloi de Lantremange, p. 116.
- TITS (Martin), ermite à Oetsloven, p. 117 n. 274.
- TOLEDE, ville de, palais à, voir ALCAZAR.
- TOMBEUR (Cosman), chirurgien à Waremme, pp. 114-115.
- TOMMEN (Pierre Joseph van der), drossard d'Argenteau et Hermalle, seigneur de Mukhagen, p. 22; son épse, voir LINDICQ.
- TONGRES (prov. Limbourg, ch.-l. arr.), atelier monétaire à, p. 115; collégiale à, voir NOTRE-DAME; chanoine de la collégiale à, voir DETHIER.
- TONNAR (Marguerite), prieuse du béguinage Saint-Christophe à Liège, p. 43.
- TOONT (Daniel), p. 45.
- TORRE (N..., de la), armorial de, pp. 20, 44.
- TORRE d'ARES, Portugal, p. 7.
- TOSSAR (Querin), ardoisier, p. 103.
- TOURNEUX, M^{lle}, marchande sur le Pont d'Isle à Liège, p. 89.
- TOUSSAIN (Agnès), de Crehen, épse de Pierre Dirick, p. 72.
- TRENTE, concile de, pp. 77, 78, 78 n. 119, 107; catéchisme du concile de, p. 79 n. 126.
- TRÈVES, archevêque de, p. 115 n. 266; bol de et à, p. 9.
- TRIMPENEERS (Simon), bourgmestre de Saint-Trond, syndic de l'abbaye de Saint-Trudon à Saint-Trond, trésorier des pauvres de Saint-Trond, p. 22; son épse, voir WENNEN.
- TRIVULZIO, coupe diatète de, pp. 9, 10 n. 22, 14.
- TRIXHE (Woot de), écu de, pp. 33, 37.
- TROOZ (prov. et arr. Liège), commune rattachée à, voir NESSONVAUX.
- TROU DU PIST, l.-d. à Lantremange, p. 110.
- U
- URSO (Lambert), bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 64, 65.
- V
- VAL-DIEU (départ. Charneux), abbaye du, p. 20.

- VANDENROYE (Gérard), notaire de la cour épiscopale de Liège, p. 32.
- VANDENSTEEN (Jean Edmond), chanoine de la collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste à Liège, prêtre, p. 44.
- VANDERBYSE (Jean-Baptiste), de Lantremange, p. 70.
- VANDERTOMMEN (Alexandre Charles), capitaine du régiment du duc de Holstein, p. 31 ; son épse, voir DIVION.
- VANNES (Antoine), p. 54 ; sa veuve, p. 63.
- VANNES (Catherine), religieuse au béguinage Sainte-Agnès à Saint-Trond, p. 108.
- VANNES (Erasmus), fermier à Lantremange, p. 92.
- VANNES (Jean-Guillaume), p. 108 n. 230 ; son épse, voir BODEN.
- VENDRYES (J.), auteur, p. 13 n. 31.
- VERDCHEVAL (Jean Berto de), bourgeois de Liège, p. 27 ; son épse, voir DHEUR.
- VERLAINE (prov. Liège, arr. Huy), commune rattachée à, voir JEHAY-BODEGNEE.
- VERMAND (Fr., dép. Aisne), bol de, p. 9.
- VERRE, musée du, à Liège, pp. 5, 19.
- VERVIERS (prov. Liège, ch.-l. arr.), compagnie bourgeoise de, p. 22 ; porte-drapeau d'une compagnie bourgeoise de, voir PIROT GILLE.
- VIEMME (comm. de Faimés), curé de, voir ROBERT.
- VIERGE MARIE, SAINTS-PIERRE ET PAUL, SAINT-ANTOINE L'ERMITE, autel, à Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 62, 73 ; bénéficiers de, voir BAUDUIN, BLOCQUERIE, COLLARD, CORTENBACH, DAWANS, DEMAZI, DENIS, DEPREZ, GILBERT, LIDMEL, MANE, MASSY, MATHOZ, MEEUWEN, PETIT-JEAN, ROSELLI, URSO, VROLANT, YERNA.
- VILECK (Antoine), chanoine de Borgloon, p. 41.
- VILECK (Charles), chanoine de Vliermaal, p. 39.
- VILECK (Isabeth), épse de Niclase Panis, p. 41.
- VIREUX-MOLHAIN (Fr., dép. Ardennes), dép. de, voir MOLHAIN.
- VISÉ (prov. et arr. Liège), commune rattachée à, voir ARGENTEAU ; bourgeois de, voir JACQUES ; armes de, p. 25 ; écolâtre de, voir HANOT.
- VISÉ, armes de la famille de, p. 44.
- VLIECK (Henri), secrétaire des « Joeghe Gerichs » à Vliermaal, p. 41.
- VLIERMAAL (comm. de Kortessem), chanoine de, voir VILECK ; secrétaire des « Joeghe Gerichs » à, voir VLIECK.
- VRANCKEN (Guillaume), de Lantremange, p. 70.
- VROLANT (Antoine), bénéficiers de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange ; bénéficiers de Saint-Denis à Oleye, p. 64.
- VUCHT (Guillaume van), avocat et conseiller de la cour épiscopale de Liège, p. 42.

W

- WACHENDONCK (Guillaume), bénéficiers de l'autel de la Sainte-Trinité à Saint-Sébastien de Lantremange, p. 67.
- WALHOVE (n. ident.), seigneur de, voir GHERIN.
- WALKENER, armes de la famille, p. 43.
- WAREMME (prov. Liège, ch.-l. arr.), communes rattachées à, voir BLÉRET, BOVENISTIER, GRAND AXHE, LANTREMANGE, OLEYE ; archers à, voir SAINT-SÉBASTIEN ; hebdomadaire de, voir LES ÉCHOS DE... ET DE

- HESBAYE; chemin de, à Lantremange, p. 93; chirurgien à, voir TOMBEUR; concile de, p. 84; doyen du concile de, voir LOURS; couvent à, voir RÉCOLLETS; Frères Mineurs à, p. 118 n. 278; maître-menuisier à, voir BOUYET; marchand de vitres, voir BOUX; mayeur de, voir BOUX; notaire à, voir BOUX; prise de, p. 82; Sépulchrines à, pp. 110, 118 n. 278; terres à, p. 74; vitrier à, p. 96, voir MONJOIE.
- WARFUSÉE (départ. Saint-Georges-sur-Meuse), échevin de, voir MANY.
- WASSEIGES (prov. Liège, arr. Waremme), commune rattachée à, voir MEEFFE.
- WATHION (Jean-Joseph), curé de Boventistier puis de Saint-Sébastien à Lantremange, p. 106.
- WATTIEZ (Renier), auteur, p. 20.
- WEERT (Jean de), homme de guerre, p. 84.
- WENIG (Jérôme), p. 45; son épouse, voir WESSLIN.
- WENNEN (Elisabeth), épouse de Simon Trimpeneers, p. 22.
- WESSLIN (Barbara), épouse de Jérôme Wenig, p. 45.
- WESTPHALIE, traité de, p. 82.
- WILKIN (Jeanne Lambertine), épouse de Denis Nizet, p. 45.
- WILLEMS (N...), auteur, p. 20.
- WINTERSHOVEN (E. van), auteur, p. 112 n. 246.
- WINTHILL (G.-B.), bol de, p. 9.

Y

- YANS (M.), auteur, p. 76 n. 103.
- YERNA (Simon), de Glain, bénéficiaire de l'autel de la Vierge Marie à Saint-Sébastien de Lantremange, pp. 65, 66.

Z

- ZÉTRUD-LUMAY (comm. de Jodoigne), réfugié français à, voir FROMENT.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Bol antique	5
Bol antique : détail	6
Bol antique : inscription	10, 13, 15, 16
Vitrail de la salle Renaissance du Musée Curtius, 2 ^e fenêtre	24
Id., 3 ^e fenêtre	26
Vitrail de la salle de l'Évangélique, fenêtre ouest	29
Vitrail de la salle Moxhon, façade est, 1 ^{re} fenêtre	34, 35
Vitrail de la salle Moxhon, façade est, 4 ^e fenêtre	40
Drageoir du XVIII ^e siècle	120
Id., détail	121
Monnaie de Jean d'Arckel	123
Porte huilier, XVIII ^e siècle	137
Assiette en faïence d'Andenne, XIX ^e siècle	138
Table à gibier, XVIII ^e siècle	141
« Méduse » en cristal	148
Vase en verre à décor floral	151

TABLE DES AUTEURS

	Pages
CATRICE (Pierre), Table alphabétique des noms de personnes et de lieux	155-179
CRETON (Paul), Contribution héraldique à l'étude des vitraux des musées Curtius et du verre	19-46
DEROY (Louis), Un bol antique à inscription grecque au musée du verre	5-18
ENGEN (Luc), Un poinçon d'orfèvre liégeois retrouvé	119-122
ENGEN (Luc), Une monnaie liégeoise inédite	123-125
ENGEN (Luc), Rapport du bibliothécaire de l'IAL pour l'exercice 1982	126-127
PHILIPPE (Joseph), Musée d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège - Rapport du conservateur - année 1982	129-153
PIEYNS (Jean), Rapport du secrétaire pour l'année 1982	128
THILL (Jean), Histoire d'Oleye et de Lantremange sous l'ancien régime - La paroisse de Lantremange	47-118

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Un bol antique à inscription grecque au musée du verre à Liège, par Louis DERoy	5-18
Contribution héraldique à l'étude des vitraux des musées Curtius et du verre, par Paul CRETON	19-46
Histoire d'Oleye et de Lantremange sous l'ancien régime - La paroisse de Lantremange, par †Jean THILL	47-118
Un poinçon d'orfèvre liégeois retrouvé, par Luc ENGEN	119-122
Une monnaie liégeoise inédite, par Luc ENGEN	123-125
Rapport du bibliothécaire de l'IAL pour l'exercice 1982, par Luc ENGEN	126-127
Rapport du secrétaire pour l'année 1982, par Jean PIEYNS ...	128
Musée d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège - Rapport du conservateur - année 1982, par Joseph PHILIPPE	129-153
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, par Pierre CATRICE	155-179